This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER
HN H885 Z

Digitized by Google

F127.3.90

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE

1894

RENÉ WIENER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES DOMINICAINS, 53.

—

1894

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE

1894

RENÉ WIENER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES DOMINICAINS, 53.

—

1894

Digitized by Google

Fr 27.3.90
~~Fr 38.8~~

Harvard College Library
Sept 10, 1912
F. O. Lowell fund

Digitized by Google

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

43e ANNÉE. — 1er NUMÉRO. — JANVIER 1894.

Procès-verbal de la séance du 8 Décembre 1893.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

Le Président donne lecture des lettres de M. Léopold Delisle et de Mme Le Mercier de Morière accusant réception des exemplaires du dernier volume de *Documents* publié par la Société.

Digitized by Google

Admission et présentations.

Est admis comme membre titulaire : M. l'abbé Olivier, professeur au séminaire de Châtel.

Sont présentés comme membres titulaires : M. l'abbé Parisot, curé de Jezainville, par MM. l'abbé Chatton, L. Germain et Ch. Guyot ; M. l'abbé Emond, curé de Flin, par MM. H. Lefebvre, L. Germain et R. de Souhesmes.

Ouvrages offerts à la Société.

Le Domaine de la Crayère, par Ch. Guyot ; Nancy, Berger-Levrault, 1893, in-8° de 18 p.

L'Hôpital de Mirecourt, par le même ; Nancy, Crépin-Leblond, 1893, in-8° de 130 p., pl.

Origine de Neufchâteau, par G. Save ; in-12° de 26 p. (Extrait *de l'Abeille des Vosges*, 1893).

Les fayences de Gérardmer, par le même ; Nancy, R. Wiener, 1893, in-3° de 8 p.

Charles Claudot, par le même ; Nancy, R. Wiener, 1888, in-8° de 25 p.

Augustin, miniaturiste de Lorraine, par le même ; Nancy, R. Wiener, 1888, in-8° de 38 p.

Le costume rustique vosgien, par le même ; Saint-Dié, Humbert, 1888, in-8° de 46 p.

Jehanne des Armoises, pucelle d'Orléans, par le même ; Nancy, Crépin-Leblond, 1893, in-8° de 30 p.

Trois étapes de la vie de Jeanne d'Arc, par A. Collignon ; Nancy, Sidot, 1893, in-8° de 32 p., pl. de G. Save.

Jean-Baptiste Collet, par l'abbé Eug. Mangenot Nancy, Vagner, 1893, in-12° de 40 p.

Digitized by Google

Mgr Jacquemin, évêque de Saint-Dié, par le même ; Nancy, Vagner, 1892, in-12° de 272 p., pl.

Archéologie et *Nancy*, sonnets par L. Laurens ; Nancy, Vagner, 1893, in-8°.

Une oasis saharienne en Espagne, par V. Riston ; Paris, Chauserot et Renouard, 1893, in-8° de 23 p., pl.

Lexicon Græco-latinum ; Paris, 1552, in-fol., offert par M. de Vaudrecourt.

Les périodiques des Sociétés avec lesquelles nous sommes en échange de publication.

Lectures.

M. Ch. Guyot donne lecture du travail de M. L Jouve intitulé : *Portraits de Jean Roussat par Pierre Woeiriot et par Nicolas Briot*, destiné au *Journal*.

M. H. Lefebvre commence la lecture de son travail intitulé : *Le Marquisat de Noviant-aux-Prés*.

MÉMOIRES

A PROPOS D'UN SCEAU DU DUC SIMON II.

On lit dans l'histoire de Lorraine de Digot, t. II, p. 8 de la 1re édition, les lignes suivantes : « Une circonstance qui porte à penser que Ferri de Bitche a occupé le trône de Lorraine pendant quelque temps, c'est que *ses armoiries furent adoptées par nos ducs, qui jusqu'alors n'avaient pas eu d'armoiries proprement dites etc...* » Et plus loin, l'auteur parle d'un sceau de Ferri de Bitche appendu à un titre de 1196, provenant de l'abbaye de Stulzbronn, où l'on distinguait parfaitement

Digitized by Google

les trois alérions en bande, tant sur l'écu que sur la banderole de la lance. Ce sceau, publié par D. Calmet, serait donc, jusqu'ici, le premier sceau connu présentant les armes de Lorraine.

M. Digot décrit à la même page l'écu de Simon II, figuré sur un sceau de ce prince, également publié par D. Calmet et, sur le champ duquel on ne voit autre chose que trois rangées de gros clous à tête ronde, disposés en bandes.

Il suit de là que ni l'abbé de Senones, ni M. Digot n'ont eu connaissance d'un autre sceau du même duc Simon, que le hasard fit tomber sous mes yeux, durant mes recherches aux archives de Meurthe-et-Moselle. En voici la description : Sceau rond de cire blanche, d'environ huit centimètres de diamètre ; il n'en reste que le tiers, et malheureusement trop usé pour pouvoir être utilement reproduit. De la légende on ne voit plus que : S. Simo... Le duc est représenté dans l'attitude du combat, sur un cheval lancé au galop, revêtu de la chemise de mailles ou plutôt du maillot complet, la tête couverte d'un heaume à calotte plate, mentonnière et nasal ; de la main droite, il tient son épée et, de la gauche, il se couvre de son écu en pointe, suspendu au col par une courroie. Cet écu est *très nettement traversé d'une bande héraldique ;* en y regardant de près et attentivement, on distingue sur cette bande deux signes, dans lesquels il est difficile de voir autre chose que deux alérions, le troisième devant se trouver sur la portion cachée du bouclier, dont on ne voit guère que moitié. On distingue, malgré l'usure, une partie centrale et deux parties latérales ou ailes dont les pointes sont dirigées en bas. Je crois donc voir, dans ces

Digitized by Google

détails, la bande chargée des trois alérions de Lorraine. Le contre-sceau représente une sorte d'étoile à cinq pointes, cantonnée de cinq têtes de clous rondes, vis-à-vis les angles rentrants.

Ce sceau est appendu à un titre en latin sur parchemin, de très-petite dimension (lay. Mandres, n° 28), par lequel Simon, chevalier, duc de Lorraine et marchis, déclare que Baudoin de Mandres (Balduinus de Mandles) est devenu son homme-lige, à cause de sa maison de Mandres.

Malheureusement, l'acte n'est pas daté, et au premier abord, on pouvait se demander s'il s'agissait de Simon Ier (1115-1139) ou de Simon II, son petit-fils (1176-1205). Mais, ainsi que me l'a fait remarquer notre confrère M. Duvernoy, la lecture du document ne saurait laisser subsister de doutes sur l'identité du duc dont il émane. En effet, le duc déclare que les choses sont réglées de telle sorte, que *s'il a postérité de sa femme légitime*, Baudoin et ses hoirs tiendront ladite maison de Mandres de ses hoirs à lui Simon, comme ledit Baudoin la tenait de lui et que, dans le cas contraire, Baudoin et ses hoirs seront dispensés de l'hommage et ladite maison redeviendra leur alleu. Simon n'avait donc alors pas d'enfants. Or, on sait que Simon II ne laissa pas de postérité et qu'après son abdication en 1205, la couronne ducale passa probablement à son frère, Ferri de Bitche et, dans tous les cas, à la descendance de celui-ci ; Simon Ier, au contraire, laissa de nombreux enfants, dont l'aîné, Mathieu Ier, lui succéda.

En outre, parmi les témoins cités à la fin de cette pièce, figurent deux personnages qui, grâce à de savants travaux, ne nous sont pas inconnus : Brunon de Rosières, ancêtre des Ligniville, et Gérard la Truie. Le

Digitized by Google

premier vivait à la fin du XIIe siècle et décéda avant le 13 juin 1196 (1) ; le second figurait à la bataille de Bouvines en 1214 (2). Tous deux étaient donc les contemporains de Simon II.

Je n'ai pas la prétention, par la découverte du sceau ci-dessus décrit, d'avoir reculé la date de première apparition de nos armoiries nationales, mais on ne pourra plus dire, avec M. Digot, que les armoiries de Ferri de Bitche furent adoptées par nos ducs, qui jusque là n'auraient pas eu d'armes proprement dites. Bien plus, la présence simultanée des alérions sur l'écu des deux frères me paraît une raison de penser que ces signes héraldiques leur avaient été transmis par leurs ascendants communs.

H. LEFEBVRE.

L'ABBAYE DE MONTIERENDER ET LES PRINCES DE LA MAISON DE GUISE.

La riche abbaye de Montierender ou Monstier-en-Der (3), en Champagne, fondée au VIIe siècle par saint Berchaire, était de l'ordre de Saint-Benoît, et ne présente plus maintenant aux curieux que sa magnifique église romane. Le monastère, qui datait du siècle dernier, a été démoli en 1862. Son opulence ne pouvait que tenter au seizième siècle la convoitise des princes

(1) Lemercier de Morière : *Nouvelles données sur la maison de Ligniville* (*Journal de la Soc. d'Arch. lorraine*, septembre et octobre 1884).

(2) Comte de Pange : *Le patriotisme français.*

(3) Chef-lieu de canton, arrondissement de Vassy (Haute-Marne), jadis du diocèse de Châlons.

Digitized by Google

lorrains de la maison de Guise, dont la résidence était non loin de là, à Joinville. Depuis longtemps ils convoitaient ce riche bénéfice qu'ils voulaient introduire dans leur maison et qui y resta effectivement plus d'un siècle (1). Ils purent enfin satisfaire leur désir par la résiliation en 1538 de l'abbé commendataire, François de Dinteville, évêque d'Auxerre, en faveur du jeune Charles de Lorraine-Guise (2), alors âgé de quatorze ans.

C'est le célèbre cardinal de Lorraine, archevêque de Reims ; il se montra bon abbé. Il consacra la chapelle Sainte-Barbe à Rosières, et, pour gouverner l'abbaye pendant ses nombreuses absences, il délégua Jérôme de Bourges et Philippe de Lenoncourt, évêques de Châlons, malgré que les moines, sous prétexte qu'ils ne relevaient que du pape, ne voulaient pas les reconnaître pour leur ordinaire. Charles, à la prière de sa pieuse mère, fit construire les belles stalles du chœur, démolies à la Révolution. Trois des confessionnaux, dans la nef, montrent encore le blason de Lorraine-Guise artistement sculpté sur un pannonceau. Le cardinal fit encore don de plusieurs ornements tissus d'or et d'argent (3).

(1) L'abbé R. A. Bouillevaux. *Les Moines du Der* avec pièces justificatives etc. Montier-en-Der, 1845, in-8°. 487 p., p. 240 pl.

(2) On lit dans le *Cabinet historique*, 1863, p. 202, l'extrait de baptême suivant dressé par un contemporain :

« Le vendredi XVIIe de febvrier mil cinq cens XXIII accoucha Madame de Guise en son château de Ioinville à IX heures du matin d'un filz qui fut baptizé dix jours après et furent ses parrains Mons. de Brienne et l'évesque d'Aux (Dax) et maraine la contesse de Moureners (?) et eut nom Charles.

(3) L'abbé Odinot, *Eglise abbatiale de Montierender essai monographique*, Langres, 1872, in-8°, 172 p., p. 94.

Digitized by Google

En 1539, il affranchit les villages de Vaux, Rachecourt et Doulevant-le-Petit ; le 17 juillet 1541, Ville-en-Blaizois, et en 1553, il promet foi de prince et parole de prélat de maintenir l'affranchissement des habitants et manants de Gondrecourt ; ceux-ci jurèrent d'accepter la convention.

Le grand cardinal mourut en 1574 et son neveu Louis Ier, cardinal de Guise, archevêque de Reims, lui succéda. Il donna à ses moines le gagnage de Montrie, à condition que tous les ans il diraient la messe à la chapelle Saint-Berchaire, qu'il avait fait réparer et à laquelle il avait pourvu largement.

A ce prélat, tué à Blois en 1588, succéda son neveu Louis II, cardinal-archevêque de Reims qui servit fidèlement la France dans ses armées. L'abbaye lui doit le don d'excellentes vignes à Colombey.

L'aventureux cardinal-archevêque de Reims, Henri II, son neveu, lui succéda. Il fut le dernier duc de Guise de sa branche. Comme ses prédécesseurs, il avait délégué ses pouvoirs spirituels à l'évêque de Châlons, qui était alors Henri Clausse. En 1641, le cardinal de Richelieu le priva de ses bénéfices et trois abbés commendataires qui n'étaient pas de la Maison de Lorraine furent ses successeurs : Antoine de Guillen, François de Raucher et Armand de Troisville.

Le 25 février 1701, Armand de Lorraine-Harcourt-Armagnac, descendant de René fils de Claude, premier duc de Guise, prit possession de la commende de l'abbaye. Les moines n'assistèrent pas à sa prise de possession ; ils étaient fâchés contre lui parce qu'il avait obtenu un bref de la cour de Rome, l'autorisant de donner en commende tous les bénéfices du cou-

Digitized by Google

vent. Mais le jeune prélat se remit bientôt avec eux en les soutenant dans leurs procès perpétuels contre l'évêque de Châlons.

L'abbé d'Armagnac (c'était son titre) venait souvent à Montierender. On prétend qu'il manifesta un jour au prieur claustral le désir d'embrasser la règle bénédictine; mais il mourut le 18 octobre 1722 à Monaco avant de commencer un voyage en Italie. On avait de lui au monastère un magnifique ostensoir en or. Ce fut le dernier prince lorrain qui occupa l'abbatiale. Le cardinal Ottoboni fut son successeur, puis en 1740 M. Claude-Antoine de Choiseul-Beaupré (1), et M. de Lastigue, puis l'archevêque de Paris de Juigné et enfin le futur cardinal-archevêque de Toulouse, A. J. de Clermont-Tonnerre, qui vit la fin du couvent en 1790.

A un kilomètre sud de Montierender se trouve le village de Ceffonds, d'où était Jacques d'Arc, le père de la pucelle d'Orléans. La belle église romane où il allait prier existe encore (2).

Le village appartenait aux moines et ses habitants luttèrent toujours contre eux. En 1789, Messire Anne-Gabriel Cachedenier de Vassimont, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel commandant le bataillon de l'Ile de France, était seigneur de la cense de Chénois, dépendance du village. On voyait à Montierender, dans la chapelle de la Vierge, côté de l'Evangile, la pierre tombale d'un

(1) Son parent, le cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon, grand aumônier du roi Stanislas, le 2 octobre 1762, fit don, au couvent, d'une chape blanche et violette brodée d'or sur damas (Odinot).

(2) L'abbé Bouillevaux l'a reproduite dans son ouvrage.

Digitized by Google

petit neveu de Jeanne d'Arc, Charles du Lys, écuyer, décédé en 1710.

L'abbaye qui, d'après les moines, rapportait plus de 125.000 livres, n'était portée sur l'*Almanach royal* que pour 25.000 de revenu pour l'abbé commendataire. Elle possédait des villages dans quatre diocèses : Châlons, Langres, Troyes et Toul. Elle avait le patronat, les dimes et la seigneurie dans ce dernier diocèse, dans les paroisses de Mertrupt (Doulevant), Dommartin-le-Franc, Ragecourt-sur-Blaise, Vaux-sur-Blaise et Ville-en-Blaizois (Vassy) et le patronat de l'église seulement à Dommartin-le-Saint-Père (Doulevant), présidial de Chaumont, Champagne, parlement de Paris et archidiaconé de Reynel, doyenné de la Rivière de Blaise, aujourd'hui du diocèse de Langres.

Comme on vient de le voir, cinq princes lorrains de la maison de Guise avaient eu la commende de l'antique abbaye de Montierender.

A. Benoit.

LE COMTÉ DE CLERMONT-EN-BEAUVOISIS DANS LA MAISON DE LORRAINE.

Au nombre des acquisitions faites par le duc Charles III, Dom Calmet cite « les Comtez de Clermont et de Bitche (1) », sans donner d'indication sur la situation géographique de la première de ces localités et sur la date non plus que les circonstances de cette acquisition (2). Il nous paraît donc utile d'emprunter à un tra-

(1) *Hist. de Lorr.*, 1re édit., t. II, col. 1453.

(2) Du moins n'en paraît-il rien dans les tables. Voir, à

Digitized by Google

vail récent les renseignements précis et curieux qu'on va lire. Comme on le verra, il s'agit du comté de Clermont-en-Beauvoisis, qui fut engagé, en 1569, par le roi de France à Eric duc de Brunswick-Göttingen, mari de Dorothée de Lorraine, sœur de Charles III ; l'engagère fut ensuite transmise à cette dernière (1575), puis à Charles lui-même, et enfin (1599) à son troisième fils, François, comte de Vaudémont, le futur duc François II, qui, en 1610, vendit ses droits à Henri II de Bourbon-Condé. C'est ainsi que cette branche de la maison de France, dont une princesse a rendu célèbre le nom de Clermont, entra en possession de la terre en question.

Ces faits, avec d'intéressants détails, se trouvent dans l'extrait qui suit.

« Le comté de Clermont fut engagé, le 13 août 1569, par Catherine de Médicis et Charles IX, au duc Eric de Brunswick-Nagniem (1) .. .. Le 12 décembre 1575, Erich (2) de Brunswick transmettait à femme Dorothée de Lorraine, son engagement du comté de Clermont et des dépendances, avec substitution de Charles de Lorraine, après le décès de Dorothée (Reg. du Cons. d'Etat, 8 janv. 1753). Dorothée de Lorraine, fille posthume de François, duc de Lorraine et de Bar, petite-fille de

la fin, l'extrait de la *Notice de la Lorraine*. — Les tables de l'*Hist. de Lorr.* d'A. Digot n'indiquent rien qui se rapporte au sujet.

(1) Ce dernier nom ne figure pas dans la généalogie dressée par Dom Calmet; Víton (de Saint-Allais) dit *Brunswick-Gottingen* (*Hist. généal. des maisons souveraines de l'Europe*, t. II, 2e partie, p. 138). Cf. *Journal Soc. arch. lorr.*, 1889, p. 30.

(2) L'auteur écrit tantôt *Eric*, tantôt *Erich* ; nous respectons le texte.

Digitized by Google

Renée de Bourbon, la sœur du connétable de Bourbon, rentrait, à titre d'engagiste, dans la jouissance d'une ancienne seigneurie de sa famille. Elle était comtesse de Clermont et châtelaine de Milly. Son mari mourut en 1584.

» Henri IV, invoquant son droit royal contre l'acte du duc Erich, avait saisi le comté de Clermont et les revenus, au profit d'Alphonse Ornano, l'un de ses plus fidèles partisans. Mais le Roi fit un traité de paix, le 16 novembre 1594 (1), avec le duc de Lorraine. Il fut stipulé que la duchesse Dorothée rentrerait en la possession de ses fiefs et même des arrièrés, excepté des forteresses. Mais, en 1599 (2), la veuve d'Eric abandonnait à son frère, le duc Charles, l'usufruit du comté de Clermont, moyennant une pension de 3.000 écus d'or au soleil.

» Lorsque Charles II ou III de Lorraine voulut prendre possession, l'évêque de Beauvais s'y opposa et saisit même le comté de Clermont, pour défaut de foi et hommage, que l'on devait au comté-pairie de Beauvais, d'après les lettres patentes de saint Louis, lorsque le comté de Clermont sortait, par aliénation, de la maison de France...

(1) Cette date et la suivante (1599) ne cadrent pas avec les généalogies de la maison de Lorraine, qui font mourir Dorothée en 1587 ; mais ces généalogies sont dans l'erreur : Dorothée vivait encore en 1624 : v. E. Briard, *Le poète Muzio Manfredi et Dorothée de Lorraine duchesse de Brunswick*, dans le *Journal de la Soc. d'arch. lorr.*, 1889, p. 30-31.

(2) Cette date est-elle exacte ? Charles, aurait joui bien peu de temps du comté de Clermont puisque l'auteur dit, plus loin, qu'il le céda à son fils François par acte du 9 novembre 1599.

Digitized by Google

» L'évêque de Beauvais devait perdre son procès au Conseil du Roi, et Charles de Lorraine resta paisible possesseur du comté de Clermont et des châtellenies de Milly, Creil, etc.

» François, comte de Vaudémont, troisième fils du duc Charles de Lorraine, avait pris possession du comté de Clermont, par donation de son père, le 9 novembre 1599.

» Une contestation s'était élevée entre François de Milly, écuyer, seigneur de Monceaux, d'une part, et Mgr de Vaudémont et Mme la duchesse de Brunswick-Nagniem, comte et comtesse de Clermont, d'autre part, relativement aux droits que les suzerains, le comte et le châtelain, avaient en la terre de leur vassal. Une transaction eut lieu entre le seigneur de Monceaux et Pierre Raimbaut, agent du comté de Clermont, le 30 janvier 1602 (Berzé, liasse 59).

» Le 26 août 1610, François, comte de Vaudémont, vendait à Henri II de Bourbon-Condé, ses droits d'engagiste sur le comté de Clermont. Le contrat fut confirmé, le 13 février 1611, par lettres royales... (1) »

Dom Calmet a publié le traité de 1594, mais il a pensé que les clauses auxquelles est fait allusion concernaient Clermont-en-Argonne. Dans la *Notice de la Lorraine*, à l'article de cette localité, il s'exprime en ces termes :

» Par le traité de Paix entre le Roi Henri IV et le Duc Charles III, il paroit (2) que le Comté de Clermont

(1) Abbé Renet, *Milly*, dans les *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, t. XIV (1891), p. 644-645.

(2) Cette forme dubitative semble bien indiquer que Dom Calmet n'était pas certain de l'attribution proposée.

Digitized by Google

avoit été donné pendant la Guerre à la Duchesse de Brunsvich, puisque par les Articles XIV, XV et XVI du traité de St. Germain en Laye, de l'an 1594, il est expressément porté que ce Comté sera restitué à cette Princesse, avec les fruits qui lui sont redus (1). »

Je ne crois pas utile de transcrire ici le texte des trois articles visés plus haut : ils ne laissent pas de doute sur la situation topographique de la terre dont il s'agit, car l'article XIV en rapproche immédiatement celle de Creil : « Madame la Duchesse de Brunsvig sera remise actuellement en la possession et jouissance du Comté de Clermont, Seigneurie de Creil, et de tout ce qui en dépend, excepté les forteresses (2) ».

Dom Calmet s'est donc trompé en croyant qu'il s'agissait de Clermont-en-Argonne ; cette localité n'était alors, ce semble, qualifiée que de seigneurie, et non de comté : au dernier quart du XVIe siècle et pendant les premières années du XVIIe, la Maison de Lorraine paraît avoir joui réellement du comté de Clermont en Beauvoisis.

LÉON GERMAIN.

CHRONIQUE.

A PROPOS DE SIMON MOYCET.

A la suite des articles de M. l'abbé Chatton et de M. L. Germain sur Simon Moycet, nous avons reçu de notre confrère M. Labourasse les observations suivantes :

Aux confins de la Meuse et des Vosges, on appelle

(1) *Notice de la Lorraine*, 1re édit., t. I., col. 239-240.

(2) Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1re édit., t. III, pr., col. *ccccli.*

Digitized by Google

moille (pron. *moâille* en une seule émission de voix), un tas, en forme de cône tronqué, de poignées (*bouchots*) de chanvre *femelle* non battu et placé debout en attendant la maturation du grain, — et *moûille* les tas d'échalas placés de même dans les vignes à l'entrée de l'hiver pour que la pluie passe à travers sans trop les pourrir. Votre mot *moïe* — d'où *moycette*, — terme agricole — de la même famille patoise que les précédents, doit se prononcer, à raison de son tréma : *moille*, comme Bazoilles. D'où il suit que si les armes de Simon Moycet étaient exactement parlantes, Moycet se prononçait *Moïe-cet*. C'est ainsi que dans le midi de la France le nom propre Peyré se prononce *Peilré*. Dans tous ces mots, les *l* se mouillent sans laisser trace de l'articulation. — Cela est d'ailleurs une simple hypothèse, les armes dites parlantes l'étant souvent par à peu près.

Sur plusieurs points de la Meuse et sans doute ailleurs, le verbe *chouer* a une signification ordurière et n'a pu, à cause de cela, trouver place dans mon *Glossaire abrégé*. Chouard ou Chouart en dérive naturellement, comme *vantard* de vanter, *braillard* de brailler, etc. La Fontaine, qui emprunte volontiers à l'obscène Rabelais, a dit dans sa fable critique *le Curé et le Mort*, sans y attacher, je crois, nulle idée de paillardise :

« Messire Jean Chouart couvoit des yeux son mort. »

Dans Pantagruel, livre IV, chap. 6, est cette phrase : « Deu, Colas m'faillon, qu'il feroit bon porter bourse pleine auprès de vous ! » *Deu*, dans notre patois meusien est quelquefois interjectif, ainsi que *deu mâ*, qui remplacent *mais*, jeté en interjection au début d'une

Digitized by Google

phrase comme ci-dessus. *Deu* ne me semble pas alors être une forme altérée du mot Dieu. Il n'en est pas de même dans l'expression patoise *meun'deu oui*, qui signifie certainement : mon Dieu, oui ; oui, mon Dieu. Néanmoins, il ne serait pas impossible que, dans l'apostrophe *Deu m'faillon*, Deu soit une altération du mot Dieu, employé abusivement.

Dans le patois de la Meuse, *faillon*, que j'ai écrit *faïon*, signifie frère et par extension ami. Donc *Deu, m'faillon*, se traduit par *mais, mon frère, mon ami, mon compagnon*. Vous remarquerez l'élision de *e* dans *me*, usitée dans nos patois et qui ne se trouve nulle autre part dans l'ouvrage, ce qui démontre que c'était là, du temps de l'auteur, une phrase toute faite, une apostrophe courante qu'il s'est appropriée.

Où le curé de Meudon a-t-il recueilli cette expression ? En Lorraine ? Qui sait ? N'a-t-il pas dit ailleurs, pour exprimer que tout homme, même le plus sage, a sa petite araignée : *Fou est près Tou*, jeu de mots qui signifie : Foug est près Toul ? prononcé suivant la règle patoise. C'est là aussi un dicton populaire tout local, évidemment recueilli sur place.

Les villageois aiment assez les dictons rimés ou à peu près. « Alléluia, compère Colas, les choux sont bons quand ils sont gras », en est un exemple entre mille. — Je remplace grand-père par *compère*, qui est de tradition.

H. LABOURASSE.

Digitized by Google

PIÈCES D'ARCHIVES DONNÉES PAR M. PETITMANGIN (1).

M. Petitmangin a donné, pour la Bibliothèque de la Société, une trentaine de pièces d'archives, en parchemin, qui, à l'exception d'une, datée de 1678-79, appartiennent au XVIIIe siècle ; elles sont toutes lorraines et se répartissent entre les trois régimes principaux de cette période ; Léopold, Stanislas et Royaume de France. Ces pièces, que j'ai examinées sommairement, sont des arrêts de justices, des ventes et échanges, une bonne partie en faveur d'une famille Demontzey, de Raon ; notons, de 1742, une constitution de rente pour les prieur et religieux de l'abbaye d'Etival. En général, l'objet de chacun de ces actes ne paraît pas d'un intérêt considérable ; mais, les plus anciens concernent quelques familles nobles, deux autres offrent des sceaux rares, et les derniers ne sont pas à dédaigner, vu les hauts dignitaires dont ils nous font connaître les noms et qualité ; en effet, on peut dire que, depuis les commencements du duché héréditaire jusqu'à la Révolution, la période de régime français qui a duré de 1767 à 1789 est peut-être l'une des moins connues de nos annales lorraines, parce que la plupart de nos historiens ont négligé de s'en occuper, la jugeant dénuée d'importance locale, comme postérieure à l'ère de nos souverains particuliers et de notre indépendance provinciale. Cette époque mériterait pourtant, à bien des points de vue, d'être étudiée (2) ; il serait notamment

(1) V. *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1892, p. 263.

(2) A consulter notamment : Abbé D. Mathieu, *L'ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois.*

Digitized by Google

très utile de posséder les listes des principaux fonctionnaires et dignitaires qui ont, durant ce temps, dirigé les administrations et préparé les destinées de notre patrie.

Eu égard aux considérations qui précèdent, je consignerai ici les notes spéciales que j'ai relevées en parcourant rapidement les pièces en question. Je les range, comme d'habitude, dans l'ordre chronologique.

1678. — Vente d'une maison à « Nancy neuve, Rüe de Greves (1), près des Pères Capucins (2) ». — Pardevant le tabellion général de Lorraine, comparaît le vendeur : « Haut et puissant seigneur messire Jean Jacques de Gournay, chevalier, seigneur de Secour (3), bailly de l'évesché de Metz (4), ... tant comme nommé par deffuncte haulte et puissante dame Anne de Nettancour (5), vivante veuve de feu hault et puissant seigneur messire Pierre de Gournay (6), sa belle-mère, — par son testament passé... à Nancy, 22 novembre 1639..., pour faire la fondation de la chappelle y énoncée au lieu de Secour, — que comme acquéreur et cessionnaire de la maison de ladite feue dame... » La chapelle en question,

(1) Aujourd'hui rue Charles III.

(2) Le couvent des Capucins était situé à peu près en face de l'église actuelle Saint-Nicolas.

(3) Il est qualifié plus loin : « seigneur de Secour, Viller et Courny ».

(4) V. Baron d'Hannoncelles, *Metz ancien*, II, p. 101.

(5) « Fille de Jean IV de Nettancourt, seigneur de Vaubecourt, Passavant, etc., et d'Ursule de Haussonville, et veuve (en premières noces) de Jacob de Haraucourt, seigneur de Bayon, grand-gruyer de Lorraine. » (*Ibidem.*)

(6) « Pierre II de Gournay, seigneur de Secourt, etc., conseiller d'état de S. A. de Lorraine, gouverneur de Lixheim et bailli de l'évêché de Metz... ». (*Ibidem.*)

Digitized by Google

au château de Secourt (1), était sous l'invocation de saint Livier (2). Le prix de vente s'élève à « quatre mil francs et six assiettes d'argent pesantes six marcs ». — L'acquéreur est le « sieur Pierre de Rutant, conseiller au bailliage de Nancy (3) », qui, par acte acte du 5 octobre 1679, inscrit à la suite du précédent, déclare avoir agi pour le compte de « damoiselle Catherine Bichebois, dame de Viller (4) ».

1730 (7 septembre). — Vente d'une maison, également « scituée à Nancy La Neuve, Rüe de Greves ». — Par-devant le tabellion général comparaît « Messire Amé de Gourcy (5) ; comte de Charé (6), demeurant audit lieu, se portant fort de dame Marie Jeanne de St Félix, son espouse (7) ». La maison leur appartenait « au moyen de l'abandonnement qui leur a esté fait par messires Charles et Anthoine, comtes de St Félix, seigneurs de Marimont et d'autres lieux (8), pour satisfaire au leg de la somme de dix mille livres qui a esté fait à

(1) Secourt, anc. canton de Verny (Moselle).

(2) La famille de Gournay prétendait descendre de saint Livier.

(3) Sans doute Pierre III de Rutant : Dom Pelletier, p. 726.

(4) Non citée à l'article *Bichebois* du *Nobiliaire* de Dom Pelletier.

(5) Famille d'ancienne chevalerie, anc. Gorcy, dont il n'existe pas, que je sache, de généalogie complète ; la branche de Charey est l'une des moins connues.

(6) Charey, canton de Thiaucourt.

(7) Fille de Jean-François de Saint-Félix et de Jeanne Xaubourel (*Dom Pelletier annoté*).

(8) Peut-être frères de Marie-Jeanne ; le *Dom Pelletier annoté* indique l'existence de ces deux frères et fait connaître leur mariage, mais ne dit pas leurs prénoms.

Digitized by Google

la dite dame par le testament de Mre François comte de St Félix son oncle (1) », en 1722. — Le prix est de dix milles livres tournois, quatre cents livres pour les vins et deux cents pour la coiffe. — La vente est faite « au sieur Nicolas Jacquinot, controlleur en la gruerie de Nancy, et à damoiselle Reine Claire Marquet, son épouse ».

1750. — Pièce scellée par le greffier de « la justice de la Neufville les Raon ». Tout petit sceau plaqué sous papier ; de forme ronde, il offre uniquement une rose à double corolle de cinq pétales (2).

1754. — « Nous, Antoine Maurice, écuyer, avoué à la Cour, résident à Lunéville, juge garde des terres et seigneuries du ban de Crévic (3) ... ».

1754. — Acte pardevant le bailliage de Lunéville. — « Maximilien François duc de Tennezin Ossolinsky (4), prince du Saint Empire Romain, chevalier des ordres du Roy très chrétien et de l'aigle blanche (5), grand maître et premier grand officier de la la maison du Roy de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, chef et président de son Conseil, chevalier d'honneur en la Cour

(1) Peut-être « François-Claude comte de Saint-Félix », mentionné dans l'*Invent. somm. des Archives*, B. 11.244.

(2) Sans doute d'après les armoiries de Raon-l'Etape : *De gueules à la rose d'argent, boutonnée d'or* (C. Lapaix, *Armorial des villes de Lorraine*).

(3) Ce personnage n'est pas cité à l'article *Maurice* du *Nobiliaire*.

(4) L'un des personnages les plus importants de la cour du roi Stanislas, ordinairement appelé le duc d'Ossolinsky ; enterré à Bon-Secours. Cf. la table de l'*Invent. somm. des Archives départementales*, vo *Ossolinsky*.

(5) Ordre polonais.

Digitized by Google

souveraine de Lorraine et Barrois, gouverneur des châteaux de Lunéville et d'Einville, capitaine commandant général des chasses et plaisir, et grand bailly du bailliage Royal de Lunéville... ». Il s'agit de la succession de Jean-Jacques Maillard, écuyer (1), demeurant à Lunéville.

1757. — Vente, pardevant le tabellion des « terres et seigneurie d'Ogéviller ». Le sceau, rond, de couleur jaunâtre indécise, paraît dater du XVIe siècle ; il reste une petite partie, peu distincte, de la légende ; dans le champ, un écu assez large, *à la bande*, accostée de 9 ou 10 billettes (2).

1759 (27 mars). — Acte passé au bailliage de Nancy. — « André Hercule de Rosset, duc de Fleury, pair de France, marquis de Rocozel (?) et d'Auxy, baron du Plessis aux Tournelles, seigneur de la Vernede, de Florange, Lespignan, etc., premier gentilhomme de la Chambre du Roy, chevalier des ordres de Sa Majesté Très Chrétienne, lieutenant général de ses armées, gouverneur et lieutenant général des duchéz de Lorraine et de Bar, gouverneur particulier des ville et citadelle de Nancy, grand bailly d'épée de la même ville, gouverneur et viguier des ville et viguerie Dayguemortes (3), sénéchal de Carcassonne, Béziers et Limoux, capitaine du château de Giroussens (4)... »

(1) Non cité à l'article *Maillard* dans le *Nobiliaire*.

(2) L'*Armorial* gravé de Callot décrit ainsi les armoiries de la maison d'Ogéviller (art. *Augeviller*), non données par J. Cayon : « *D'Azur, à la Bande d'Argent, munie de trois Coquilles, de Gueulles, costoyées* (sic) *de neuf Billettes d'Or.* » Cf. Perrin de Dommartin et le *Dom Pelletier annoté*.

(3) D'Aiguesmortes.

(4) Cf. La Chesnay-des-Bois, art. *Rosset*.

Digitized by Google

1774. — Bailliage de Rosières. — « Baltazard Ignace Ustado, marquis Damenzague, chevalier de l'ordre royal et militaire de saint Louis, brigadier des armées de Sa Majesté très chrétienne, mestre de camp de dragons, major du régiment de Caraman Dragons, et bailly de Rozières (1)... ».

1781. — Bailliage de Lunéville. — « Charles Just de Beauvau (2), prince du Saint Empire, grand d'Espagne de la première classe, chevalier des ordres du Roy, lieutenant général de ses armées, capitaine des gardes du corps de sa Majesté, gouverneur des villes et chateaux de Lunéville et Bar le Duc, marquis de Craon (3), baron d'Autray (4), Saint-George (5), Lorquin (6), Turquestin (7), Harbouey (8) et Petitmont (9), seigneur de

(1) Dans l'*Inventaire-sommaire des Archives*, d'après un registre de 1720 à 1723 (B. 11.003), H. Lepage mentionne un dénombrement « de *Balthazard-Gustave d'Amenzaga*, pour Sandaucourt. »

« M. Hennequin, comte de Curel, de Gelnoncourt, major de la gendarmerie de S. A. R. fut tué en duel en 1736 par le marquis d'Amenzaga. » *Dom Pelletier annoté*, art. *Hennequin*.

(2) L'aîné des nombreux enfants de Marc de Beauvau, prince de Craon, et de Marguerite de Ligniville.

(3) Nom donné à *Haroué* de 1768 jusqu'à la Révolution.

(4) Autrey-sur-Madon, canton de Vézelise.

(5) Saint-Georges, anc. canton de Réchicourt-le-Château.

(6) Anc. ch.-l. de canton, arr. Sarrebourg.

(7) Turquestein, anc. canton de Lorquin.

(8) Harboué, canton de Blâmont.

(9) « Petit-Mont, canton de Lorquin. » (*Dict. topogr.*)

Digitized by Google

Xouaguésange (1), du ban Lemoine (2), Fleville (3), Buissoncourt (4) et Morlay (5), conseiller chevallier d'honneur en la Cour du Parlement à Nancy, bailly d'épée des grands bailliages royaux de Lunéville et Bar le Duc... ».

L. G.

BIBLIOGRAPHIE

L'ANNUAIRE DE LORRAINE, 1894.

Cet annuaire, que publie pour la seconde fois la Maison Crépin-Leblond, est un volume gr. in-8° de plus de 1200 pages, qui contient, pour les trois départements lorrains, les renseignements les plus complets et les mieux distribués. Sans entrer dans le détail de sa composition, nous nous bornerons à noter ici un important préambule de 85 pages qui se rapporte à l'histoire de notre province : *La Lorraine gauloise*, par F. Jacquot ; *Les grandes industries lorraines* (glaces de Cirey, instruments de musique de Mirecourt), par E. Flavien ; enfin *La restauration de la Croix de Bourgogne*, par N. Pierson. Il est à désirer que ces notices soient continuées dans les publications des années suivantes ; elles donneront à l'œuvre entreprise par M. Crépin-Leblond, en outre de son utilité immédiate, une réelle valeur historique, grâce à laquelle ces gros volumes seront encore consultés, même après que les annonces commerciales et les indications pratiques qu'ils contiennent auront perdu leur actualité.

(1) Xouaxange, anc. canton de Sarrebourg.

(2) « Ban-le-Moine, seigneurie composée du hameau d'Allencombe, et des villages d'Angomont, Bréménil et Fenneviller. » (*Dict. topogr.*) Canton de Baccarat.

(3) Fléville, canton de Saint-Nicolas.

(4) Même canton.

(5) Morley, canton de Montiers-sur-Saulx (Meuse).

Digitized by Google

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN

Par M. Finance : Taque de cheminée avec armes de la famille de Cléron d'Haussonville.

— M. Emile Badel : Trois carreaux de poêle (xviie siècle) provenant d'une maison de Saint-Nicolas de Port.

— M. le Dr Bonnejoy : La chasse au cerf, dessin à la plume signé Bonnejoy, 1812.

DON A LA BIBLIOTHÈQUE

Par M. le commandant de la Giclais, chef d'escadrons au 15e chasseurs à Sampigny : Une liasse de douze pièces en parchemin, relatant des contrats d'acquisition au profit de la Maison-Dieu de Toul. Plus une constitution de rente de 1631, au profit de la chapelle Saint-Nicolas érigée en l'église Saint-Evre de Nancy, et un Etat des recettes et dépenses de la Maison du Roy (de Pologne) de 1737 à 1760.

VERSEMENT DE MEMBRE PERPÉTUEL

A versé la somme de 200 fr. dans les conditions indiquées dans la délibération du 8 avril 1891, et est en conséquence devenu membre perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine :

M. Paul de Rozières, lieutenant au 2e cuirassiers, à Lunéville.

(Ce versement, effectué le 29 août 1893, n'a pas été inscrit, par omission, au n° de septembre-octobre, où l'on devrait trouver sa mention).

Pour la commission de rédaction, le Président: Ch. GUYOT.

NANCY.— IMPRIMERIE G. CRÉPIN-LEBLOND, PASSAGE DU CASINO.

Digitized by Google

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

43e ANNÉE. — 2e NUMÉRO. — FÉVRIER 1894.

Procès-verbal de la séance du 12 Janvier 1894.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes informe la Société que le 32e Congrès des Sociétés savantes se tiendra, à la Sorbonne, le 27 mars prochain ; et que la 18e réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements aura lieu à la même date.

Digitized by Google

M. Laurent, archiviste des Ardennes, demande l'échange des publications de la Société avec la *Revue historique ardennaise*. L'échange est voté.

Le président donne lecture de la lettre de Mme Le Mercier de Morière remerciant la Société de l'envoi d'un exemplaire relié du dernier volume des *Documents*.

M. le docteur Wolfram, archiviste à Metz, envoie un extrait de la Revue *Sybels Zeitschrift* appréciant le volume des *Documents*, publié en 1891, *Recueil d'inventaires des Ducs de Lorraine*.

Le Président dépose sur le Bureau une demande de souscription au monument commémoratif à ériger, à Vézelise, à J.-B. Salle.

Il est donné avis du décès de M. Lamasse-Dessert, membre titulaire.

Admissions et présentations.

Sont admis comme membres titulaires : MM. l'abbé Parisot, curé de Jezainville, et l'abbé Emond, curé de Flin.

Est présenté comme membre titulaire : M. Eugène Bécourt, professeur agrégé d'histoire au Lycée de de Nancy, 59, rue Stanislas, par MM. Pfister, Duvernoy et Parisot.

Ouvrages offerts à la Société.

Baconviller, atelier monétaire des comtes et princes de Salm, par Jules Florange (Extrait du *Bulletin de de Numismatique*), in-8° de 15 p., pl.

Le Donon et ses vallées, par H. Ganier et J. Frœlich ; Nancy, Berger-Levrault, 1894, grand in-8° de 120 p., pl.

Etude sur François Chéron, par E. Mellier ; Nancy, Crépin-Leblond, 1894, in-8° de 26 p., pl.

Digitized by Google

Note sur Verdun, par Mlle Buvignier-Clouet; Nancy, Crépin-Leblond, 1893, in-8° de 8 p.

Instructions de François III à M. de Montureux, par M. R. de Souhesmes; Nancy, Crépin-Leblond, 1894, in-8° de 19 p.

Cantate à S. S. Léon XIII, par MM. de Pommery et F. des Robert.

Photographies de la table en mosaïque de bois offerte au Czar par la Lorraine, don de M. Gallé.

Les périodiques des Sociétés avec lesquelles nous sommes en échange de publication.

Lectures.

M. H. Lefebvre continue la lecture de son travail intitulé : *Le marquisat de Noviant et ses origines.*

M. Ch. Guyot donne lecture du travail de M. P. Marichal, intitulé : *Observations sur la famille de Chastenoy.* La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires* et nomme pour former la commission de révision, MM. de Mont, Germain et de Souhesmes.

MÉMOIRES

EXCURSIONS ÉPIGRAPHIQUES. — L'ÉGLISE D'HAMMEVILLE.

Le petit village d'Hammeville (1), situé sur un plateau, à 3 kilomètres au N.-O. de Vézelise, faisait autrefois partie du comté de Vaudémont. Je trouve pour la première fois le nom d'*Hamevilla* en 1179 (2).

(1) Canton de Vézelise, Meurthe-et-Moselle.

(2) H. Lepage, *Dictionnaire topographique.*

Digitized by Google

On lit dans l'Etat du temporel des paroisses (1709) : « Il y a, à un demi-quart de lieue du village d'Hammeville, une église qui est la matrice, où il y avait un village appelé Hardeval, qui est entièrement ruiné ; laquelle église a retenu le nom de Hardeval, où est aussi le cimetière de la paroisse, et où les habitants sont obligés d'aller à la messe cinq fois l'année ; et néanmoins lesdits habitants ont une chapelle où l'on fait le service paroissial... (1). »

L'église actuelle d'Hammeville paraît, en effet, dater des premières années du XVIIIe siècle ; elle est insignifiante comme presque toutes celles de cette époque ; le chœur est carré. Cette église a pour titulaire la Nativité de la Vierge (2) ; mais la patronne doit être la titulaire de l'ancienne église matrice, sainte Libaire (3). C'est elle, sans doute, que représente le tableau du chœur : une sainte tenant la palme du martyre, et auprès de laquelle paissent des moutons. Deux bustes-reliquaires offrent les images d'une reine et de saint Nicolas, avec le baquet où sont les trois enfants. Les tableaux des deux petits autels représentent l'Immaculée-Conception, d'après le tableau de Murillo, et la Sainte-Famille.

Dans les *Communes de la Meurthe*, il est dit : « En 1667, sur la demande des habitants d'Hammeville et de M. de Malvoisin, leur seigneur, le R. P. Raymond Breton, religieux du couvent des frères Prêcheurs de

(1) H. Lepage, *Communes de la Meurthe.*

(2) H. Lepage, *Statistique de la Meurthe.*

(3) Benoît Picart, *Pouillé du diocèse de Toul*, 1711, t. I, p. 370.

Digitized by Google

Nancy, établit, dans l'église de ce village, une confrérie du Rosaire, « dont le service se fera au grand autel, » lequel portera dorénavant le titre de Notre-Dame-» du-Saint-Rosaire. » Les habitants disent, dans leur requête, qu'ils ont déjà déboursé beaucoup d'argent et fait faire un beau tableau pour cette confrérie. (Cure d'Hammeville.) (1) »

Au milieu de la grande allée, devant le chœur, existe une pierre tombale, mesurant environ 2m75 de haut. Le sujet du centre est tout à fait effacé ou n'a jamais été gravé ; on lit seulement au bas :

PRIEZ DIEU POUR SON
AME

Sur les quatre bords, se trouve cette épitaphe, en caractères majuscules de la Renaissance :

CY GIST. HONNORABLE. || FEME MARIE GRILLOT EN SON VIVANT ESPOVZE DE FEV HONNOBLE || HOE (2) IEAN GRAVEL QVAND || IL VIVOIT MAIRE DE VEZELISE. LAQVELLE DECEDA LE 14e DAOUST 1597 (*main*).

Plus bas, vers le milieu de la nef, une tombe, plus petite, affecte la forme d'une croix pleine, accostée de deux supports en S ; au centre est une autre croix ornementée.

Dans le mur du bas-côté de l'épitre, on remarque, encastrée, une pierre en forme de rectangle oblong, avec un fronton arqué, retrait latéralement, et des

(1) H. Lepage, *Communes de la Meurthe.*
(2) *Homme.*

Digitized by Google

échancrures concaves aux angles inférieurs. On y lit (1)

DOM

CORAM IACET IOSEPH
NATALIS EURIOT HUIUS PAROCHIÆ
RECTOR DECANATUS SUI SCABINUS ET
FRATRUM DELICIÆ INTER QUES (2)
PASTOR ET PATER SEPELIRI (3)
VOLUIL (4) ET QUESCERE OBIIT DIE
FEBR. XXII ANNI MDCCLXX
ÆTATIS LXVIII

Un peu plus bas, dans le milieu, est gravée l'image d'un calice surmonté d'une hostie, sur laquelle semble figurer le nom de Jésus en monogramme, IHS. Puis, au-dessous, on lit encore :

REQUESCAT (*sic*) IN PACE (5).

Notre confrère, M. le curé Gillant, que j'ai consulté sur le terme d'*échevin*, a eu l'obligeance de me répondre : « Parmi les dignitaires d'un décanat, on trouve souvent

(1) Notre obligeant confrère, M. L. Heitz a bien voulu vérifier et corriger la copie de cette inscription que j'avais prise hâtivement.

(2) *Quos.*

(3) Pour l'L, le sculpteur avait d'abord fait un T ; il a ensuite ajouté le plein horizontal inférieur.

(4) *Voluit.*

(5) Traduction de l'épitaphe : « A Dieu, très bon, très grand. — Ci-devant gît Joseph-Noël Euriot, curé de cette paroisse, échevin de son décanat et délices de ses frères, parmi lesquels, pasteur et père, il voulut être enseveli et reposer. Il mourut le 22e jour de février de l'an 1770, dans la 68e annnée de son âge. Qu'il repose en paix.

Digitized by Google

le doyen, le promoteur, l'official, le greffier de l'officialité. C'est la première fois que je vois mentionné le titre d'échevin, *scabinus sui decanatûs*. Il faut alors supposer que le doyen avait une espèce de conseil, et que l'un de ses conseillers était le *scabinus*. Dans le décanat dont il s'agit, le *scabinus* était peut-être celui que l'on appelait ailleurs *promoteur* ou bien *greffier* ; à ce sujet, il y aurait lieu d'examiner les statuts de l'époque sur les *titulaires*. »

Les deux noms de familles qu'offre la première épitaphe se retrouvent dans le *Nobiliaire* de Dom Pelletier : celui de la défunte n'y figure qu'une fois : Marie, 5e enfant de Thirion Ginet, l'un des justiciers de la ville de Toul, et de sa seconde femme Madelaine Barat, qui vivaient dans le dernier quart du XVIe siècle, épousa *Gérard Grillot* (Dom Pelletier, art. *Ginet*, p. 306.)

Le nom de *Gravel*, mis parfois, surtout à propos des femmes, sous la forme de *Gravelle*, évoque plus de souvenirs.

Noble Jean de Saulcourt, apothicaire du duc de Lorraine, seigneur de Saxon et de Housséville (1), vivant dans le premier quart du XVIIe siècle, épousa « *Claude Gravelle*, nourrice de la princesse Nicole de Lorraine. » Claude était compatriote du maire de Vézelise que rappelle notre tombe ; car, le 15 février 1623, le duc de Lorraine confirma Jean de Saulcourt en la noblesse de ses ancêtres originaires de Saint-Dizier, « en considé-

(1) Cette qualification se trouve dans le document cité plus bas, n° 6.

Digitized by Google

ration de ce qu'il avait épousé *une femme du comté de Vaudémont*, issuë de noble famille, et nourrice de la princesse de Lorraine ». (Dom Pelletier, art. *Saulcourt*, p. 735).

Le nom de cette dame figure dans différents actes qui m'ont été communiqués :

1. *1624*, 12 juillet. Nancy. — « Nous Loys de Lorraine, prince de Phaltzebourg, etc. (1) », donnons pouvoir « au sieur Jean de Saulcourt, demeurant en ce lieu (de Nancy) et à la damoiselle *Claude Grauel*, son épouse, » de traiter de la vente des « places d'entre les deux villes de Nancy que (*sic*) nous appartiennent » et en remettre le prix « à nostre très cher et bien aymé Claude Lambert, trésorier général de noz finances ».. — Signé Loys de Lorraine et Henriette de Lorraine (2). — Cachet ovale, aux armes de Lorraine plein, brisées d'un lambel et surmontées d'une couronne ducale ; ledit cachet plaqué sur un écheveau de soie rose-feu qui traverse le papier. (Orig., pap., 2 ff. in-fol., dont 1 1/4 écrits ; archives de M. du H.)

2. *1626*, 26 novembre. — Copie d'obligation de 900 francs pour « Dam^elle^ *Claude Grauelle*, nourice et première femme de chambre à Madame, relicte de feu noble Jean Saucourt, contre noble Jean Choisy, jeune fils, aagé d'environ vingt deux ans (3). » (Pap., 2 ff. in-fol., mêmes archives.)

(1) Louis de Lorraine, bâtard de Guise, baron d'Ancerville, comte de Boulay, prince de Phalzbourg et de Lixheim.

(2) Femme du précédent ; fille du duc François II de Lorraine.

(3) Apparemment de la famille *Hierosme ;* v. Dom Pelletier à ce mot (p. 381), et au mot « *Choisis* ou *Choisy* », p. 128.

Digitized by Google

3. *1626*, 3 décembre. — « Obligation de M. le Baron de Lenoncourt (1), de trois mil deux cens vingt francs barrois, pour Dam^elle^ *Claude Gravelle*, vefve du feu Sr Jean Saucourt ; la présente obligation cédée à... Jean Rousselot (joaillier à Nancy) (2). »

« Sçachent tous que hault et puissant seigneur messire Charles de Lenoncourt, comte de Blainville (3), Baron souverain de Moumsoz (?) d'Oley (4), seigneur de Gondrecourt (5), Richecourt (6), Gercourt (7), Con^er^ d'estat de S. A., Bailly de St-Mihiel, a déclaré (que), comme ci-devant feu haulte et puissante dame Madame Henriette de Joyeuse, son épouse (8), comtesse et dame desdits lieux, serait demeurée redevable envers dam^elle^ *Claude Gravel*, veufve du feu Sr de Socourt, nourice et première femme de chambre à Madame... » etc. (Pap., 2 ff. in-fol. ; arch. de M. du H.)

4. *1628*, 4 mai. — Partie pour Madame la nourice : 46 fr. 6 gros. *Sébastien Gravelle* et Jean Tardvenus (9)

(1) Charles de Lenoncourt, seigneur de Gondrecourt, marquis de Blainville, comte du Saint-Empire, époux de Henriette de Joyeuse, fille du comte de Grandpré. (La Chesnaye-des-Bois, art. *Lenoncourt*, br. des seig. de *Gondrecourt*, deg. XII.)

(2) Sur ce personnage, dont le fils fut anobli en 1662, v. Dom Pelletier, art. *Rousselot* (*Charles*), p. 714.

(3) Blainville-sur-l'Eau, canton de Bayon.

(4) Olley ? canton de Conflans, Meurthe-et-Moselle.

(5) Gondrecourt, canton de Conflans, Meurthe-et-Moselle.

(6) Canton de Saint-Mihiel, Meuse.

(7) Canton de Montfaucon, Meuse.

(8) « Fille aîné de Claude, comte de Grandpré, gouverneur de Mouzon et de Beaulieu-en-Argonne, et de Philiberte de Saulx - Torpes... » (La Chesnaye-des-Bois, *loc. cit.* ; Moréri, t. VI, p. 399 ; Husson-l'Escossois.)

(9) « Jean *Bouvier*, mayeur de Vézelise, fut annobli... le

Digitized by Google

à Vézelise, tuteurs et curateurs de dame *Claude Gravelle*. Signé : Dominique Begien. (Mêmes archives).

5. Sans date. — Pièce de procédure de « Noble Charles Chuppin, peintre demeurant à Nancy (1), demandeur d'une part, contre hon^ble^ *Bastien Gravelle* demeurant à Vézelise, et noble Jean Tarvenu (2), mayeur audit lieu, tuteur et curateur aux corps et biens de Dam^le^ Claude Gravelle, veuve du feu Sr Saucourt, deffendeur... ; remontre ledit Chuppin que noble Médart Chuppin et Laurence de Louppy (3), ses père et mère... », etc. (Document incomplet ; mêmes archives.)

6. Une ancienne généalogie de la famille de Burtel (4) mentionne que « Marie de Saulcourt, épouse de Claude Desruez (5) » était « fille de noble Jean de Saulcourt,

9 décembre 1627..., avec permission de porter le surnom de *Tervenus...* », comme « issu de l'ancienne famille de François de Tervenus son bisaïel, annobli par le duc Antoine... » Son oncle, François Bouvier, avait déjà été anobli en 1566 Voir Dom Pelletier, p. 82 et 765-767. On trouve également les formes *Tardvenu*, *Tardvenus* et *Tervenus*.

(1) Fils de Médard Chuppin, anobli en 1567. Voyez Dom Pelletier (p. 130), qui, par erreur, répète cet anoblissement au mot *Paintre*, avec attribution des armoiries de la famille *Paton*. Voir *Journal de la Soc. d'arch. lorr.*, 1883, p. 94, et *Complément au Nobiliaire*, p. 247.

(2) V. la note du n° précédent.

(3) Cette alliance n'est pas indiquée par Dom Pelletier à l'art. CHUPPIN. Laurence devait descendre de *Claude Jacquot* dit *de Louppy*, anobli en 1537 (Dom Pelletier, p. 408).

(4) Appartenant également aux archives de M. du H, ; copie communiquée par M. A. de Pommery ; je l'ai cité à plusieurs reprises dans mon étdue sur *Pont-Saint-Vincent* ; Nancy, 1888, p. 68 et suiv..

(5) C'est le célèbre peintre *Claude des Ruetz*, alias *Deruet*,

Digitized by Google

seigneur de Saxon (1) et de Housséville (2), et de damoiselle *Claude Grauel* ».

7. D'après la généalogie citée dans l'alinéa précédent, Pierre Burtel, conseiller et grand juge de Sa Majesté Catholique en la cité impériale de Besançon, vivant au XVIIe siècle, épousa, en premières noces, « *Jacqueline Gravel*, fille de M. *Denis Gravel* et de Marguerite Racle de Luxeuil et La Roche (3). »

8. La table de Dufourny mentionne « *Jacques Gravel*, notaire à Bar, en 1696, t. 2, p. 208. »

etc., déclaré noble en 1621 et gentilhomme en 1632. Dom Pelletier (p 722) se trompe en nommant la mère de sa femme « Claude *Remelle*, nourrice de Madame la duchesse de Lorraine. »

(1) Saxon-Sion, canton de Vézelise.

(2) Canton d'Haroué.

(3) Je ne sais si, à la même famille, se rattacherait Robert de Gravelle cité dans la pièce suivante, également tirée des archives de M. du H. (je m'étais demandé s'il ne s'agissait pas d'un membre de la famille Perrenot *de Granvelle*, mais Robert ne figure pas dans la généalogie du *Dict.* de la Chesnaye-des-Bois):

COPIE, translatée du latin en françois, du « décret de Cæsar par lequel l'ambassadeur françois plénipotentiaire est obligé de quitter les Estats de l'Empire pour se retirer en France ».

Suit la copie du sauf-conduit :

« Nous faisons savoir par ces présentes au seigneur Robert de Gravelle, présentement à Ratisbonne, embassadeur du très Chrestien et sénérissime Roy de France, vers nos Estats impériaux ce qui suit :

« Comme la très auguste majesté de Cæsar a ci-devant observé que ledit seigneur Robert de Gravelle, tout le temps qu'il est demeuré à Ratisbonne, n'a tâché et n'a eu d'autre intention que d'arracher du chef de l'empire et de l'Estat les membres sacrés par frauduleuses suggestions... etc. »

Le sauf-conduit est daté : Vienne, 19 mars 1674.

Digitized by Google

9. Enfin, et cette mention nous ramène au pays, Dom Pelletier (p. 623), dit que Christophe-Louis Pernot, lieutenant général civil et criminel au bailliage du comté de Vaudémont, anobli en 1725, épousa, en premières noces, « N. *Gravel*, fille de *Pierre Gravel*, doyen des avocats du susdit bailliage de Vaudémont ».

LÉON GERMAIN.

DEUX LETTRES INÉDITES DU FRÈRE ESTIENNE JEAN BON D'HAZELOT, CONFESSEUR DE LA PRINCESSE MARGUERITE DE LORRAINE, FEMME DE GASTON D'ORLÉANS, A MONSIEUR DE PERPIGNAN, DOYEN DE ST-GENGOULT A TOUL.

Ayant eu récemment la bonne fortune de trouver un fragment de lettre et une lettre entière relatant la maladie et la mort de la princesse Nicole, femme du duc Charles IV, je m'empresse de les publier.

Je commencerai par la copie du fragment qui est le premier en date :

(La première feuille manque.)

... Ne savez-vous pas en quelle qualité Mad^me^ La princesse Salm a joui de la terre de Bayon et comment la obligé happrès à sortir.

Madame de Loraine est malade Elle a recu auiourdhuy le St Sacrement Je la recommande a vos prieres.

Vous avez a présent la copie de larret donné à Toul en faveur du testament de la femme de St Miel (1) qui a desherité son fils hérétique (2).

(1) Saint-Mihiel.

(2) Calviniste apparemment.

Digitized by Google

Jay fait ma commission au R. Père Donat (1) sil retourne à Blois (2) il pensera et se souviendra de ce que je luy ai dit de vostre part, Je me recommande à vos saints sacrifices et suis en vérité

Mons.

de Paris, au couvent des Picpus, 16 febvrier 1657.

Vostre très humble et très affectionné serviteur
F. Estienne. »

La suscription au verso porte :

† A Monsieur
[Monsi] eur de Perpignan (3) Doyen
de St Gengoult
a Toul

La seconde lettre est beaucoup plus intéressante, d'abord parce qu'elle est complète, et ensuite parce qu'elle contient de nombreux renseignements sur la situation des princes de la maison de Lorraine à cette époque où ils étaient entièrement à la merci du roi de France.

Je la copie :

Pax esti † à Paris le 10 Mars 57
Mons.

Pour repondre aux vostres du 25 du passé, Jay veu

(1) Le père Donat, Tiercelin de Nancy, confesseur du duc Charles IV.

(2) Ville de l'apanage du duc d'Orléans où il fit ordinairement sa résidence après la Fronde.

(3) M. de Perpignan (Didier), vicaire apostolique, chargé par le prince Théodore-Othon de l'administration de la principauté de Salm, succéda en 1633 à son oncle maternel Nicolas Sellier dans ses fonctions de doyen de Saint-Gengoult ; il les remplissait encore lorsqu'il mourut en 1685, âgé de plus de 80 ans. (Notice de M. l'abbé Bagard, curé de Saint-Gengoult (1859.)

Digitized by Google

l'aumonier de Mons. de St. Brieux qui vous salue et ma dit que la declaration du Roy est ès mains des commissaires pour lexaminer avant lenregister au Parlement de Paris et aussitost que cela sera fait il nous en fera avoir coppie j'y tiendray la main.

Cette protestation ne me nuiroit pas si elle estoit attestée si cela se peut faire je vous auray un surcrois dobligation.

Larest de Toul pour la confirmation du testament de *la femme de St. Miel* ne m'est pas encor nécessaire on vera a la suitte du temps si il pouroit servir. Je vous rend grace de vos offres, vostre affaire est asseurée si la declaration du Roy passe en Parlement comme on lespère pour moy jay encor besoin d'autre chose qui est que lon suive les coutumes de nostre pays. Les occupations de Roüen nempècheront pas quand jy seray que je ne me donne lhonneur de vous mander le train de nostre affaire.

Je recommande à vos prières Madame de Lorraine.

Monseigneur de Toul a dessein descrire dans levesché pour prier dieu pour le repos de son ame.

Elle est en depost à St. Paul, on a donné deux mille escus pour habiller son monde et fournir aux frais de ses funerailles qui ont esté de 25 Pages avec chacun un flambeau o.: a peine fait de service à St. Paul il ny point daparence qu'on en du faire.

Monseigneur le duc francois (1) et Mons. Mangin (2)

(1) Le duc Nicolas-François, frère et beau-frère du duc Charles IV, commandant des troupes lorraines pendant la captivité de Charles IV.

(2) Le président Mengin, qui alla en Espagne pour demander la liberté de Charles IV.

Digitized by Google

sont executeurs de son testament mais largent pour lexecution est aux cofres du Roy, son testament porte le payement de ses debtes que l'on trouve se monter a 7 cent mille livres et au payement de ses officiers, et en quelques œuvres pieuses Hem quando Hac eram ! On attend le retour du courier despagne que lhotel de Loraine y a envoié pour avertir le prisonnier (1) de la mort de Madame (2), on dit que Mons. d'Orléans (3) y en a envoié un second.

On est icy en peine a qui il donnera la regence (4) on parle de tant de facon que lon apprehende plustost du mal que l'on espère du bien.

Le Roy La Reine son Eminence (5) ont esté faire compliments a Mons. le duc sur la mort de Madame tousiours avec beaucoup de promesses.

La Reine a fait le mesme à la petite princesse (6) qui est tousiours à lhôtel de Lorraine, toute la bonne fortune quon fait a nos princes sont cinq cent pistoles par mois, on demande la neutralité de Remirmont (7) pour encore la petite princesse l'obtiendra ton.

(1) Le duc Charles IV, prisonnier à Tolède depuis le 26 février 1654.

(2) Sa femme, la princesse Nicole.

(3) Gaston d'Orléans, beau-frère du duc Charles IV, ayant épousé la princesse Marguerite.

(4) La duchesse Nicole avait de fait la régence, le duc Nicolas François n'ayant que le titre de Lieutenant général.

(5) Louis XIV, Anne d'Autriche, Mazarin.

(6) La princesse Anne, qui épousa par la suite le prince de Lillebonne, née à Trèves le 23 août 1639. fille, du duc Charles IV et de Béatrice de Cusance, veuve du prince de Cantecroix.

(7) Cette neutralité avait déjà été obtenue sur les instances de l'abbesse la princesse Catherine en 1638 et en 1639 (D. Calmet. T. IV. P. 238 et 266).

Digitized by Google

Le bruit court que Mons. le Comte dharcourt ira commander larmée d'Italie c'est pourquoy on lui a permis de retourner en cour, les autres disent qu'il ny veut point aller a cause quoy se veut joindre au duc de Modaine on ma dit auiourdhuy que l'on donne deux millions aux Suedois. Mais ce qui est de très véritable est que je seray toute ma vie.

Mons.

Madame (1) ma dit de vous adresser mes lettres.

Vostre tres humble et affectionné serviteur, F. Estienne (2).

Bien que cette lettre ne porte aucune suscription, il est évident qu'elle est adressée comme la première à M. de Perpignan, puisqu'elle parle encore du testament de la femme de Saint-Mihiel auquel les deux correspondants paraissent attacher un grand intérêt.

L. HEITZ.

NOTICE SUR TIERCELET

Ce village appartint à la maison d'Autel jusqu'au XVIIIe siècle, puis au baron d'Eltz, seigneur d'Ottange, et aux comtes d'Hunolstein.

En 1456, Isabelle d'Argiers, veuve de Jean d'Autel, déclare tenir « la forte maison et forteresse de *Thiexeleix* (comparer au patois *Thichelaye*), les hommes,

(1) Madame la duchesse d'Orléans.

(2) Estienne Jean Bon d'Hazelot fut chanoine de la collégiale de St-Georges à Nancy, puis prévôt de la dite collégiale et prieur de Neuviller le 2 novembre 1648 ; il mourut le 22 mars 1664. (Archives particulières de M. Heitz.) — (Décret du Duc Charles IV du 2 novembre 1648).

Digitized by Google

femmes, seigneurie, rentes et revenus d'icelle,... lesquels hommes et femmes elle tient de mormain de poursuite et de formariage. » (Coll. Lorr., n° 616, fol. 151.)

Le droit de *mormain* ne figure plus dans les dénombrements suivants, mais les autres se maintiennent jusqu'au XVIIIe siècle. Par exemple, Samson d'Autel écrit en 1561 : « A moi compette et appartient le village dudit Tiercelet, tel qu'il se contient, avec le bois et le finage d'illecq, et dont je suis seul seigneur en toute justice haute moyenne et basse. Auquel finage j'ai un signe patibulaire dressé et érigé pour faire exécuter toutes fois que le cas le requiert. Item j'ai au finage dudit Tiercelet un gagnage enclavé en plusieurs lieux entre les héritages de mes sujets dudit Tiercelet, consistant en héritages à la quantité de 274 jours de terres arables qui sont.. ..... Item, tous sujets manants et habitants au village dudit Tiercelet sont à moi de formariage et ne leur est loisible eux marier hors de madite seigneurie ni semblablement prendre tonsure petit ni grand, sauf mon gré, congé et licence. » (C. L., n° 616, fol. 218.)

Le château-fort couronnait la colline au-dessus de la fontaine actuelle de Tiercelet ; le gibet était dans l'angle des chemins de Fillière et de Longwy, du côté de la fontaine ; le village s'étendait le long de la route de Longwy sur l'emplacement du Bourenne actuel et descendait jusqu'à la fontaine ; une autre partie descendait vers la basse-cour du château, où est actuellement le village de Tiercelet. L'église se trouvait à Bourenne ; une chapelle, surtout à l'usage du seigneur, qui était tenu d'en entretenir le chœur, existait dans le Tiercelet actuel.

Digitized by Google

Le curé habitait près de la chapelle, et, pour n'avoir pas à monter la colline de Bourenne pour y baptiser les enfants, il avait fait porter l'eau baptismale dans la chapelle et ne baptisait plus que là. Il fut blâmé par les visiteurs de l'évêché de Trèves. (Heydinger, Trèves 1884.)

Tout le village, avec le château, l'église et la chapelle, fut détruit durant la guerre de Trente ans. De 86 chefs de famille, Tiercelet était tombé à 18. (C. L., n° 504.) Le quartier de Bourenne ne se releva pas de ses ruines. Un ermite s'y établit, et, au commencement du XIXe siècle, Nicolas Chevalier acheta l'emplacement de l'église, la maison et le jardin de l'ermite ; son fils y fit construire la maison que possède actuellement M. Nau.

On bâtit à Tiercelet une nouvelle chapelle sur un autre emplacement. Plus tard, on lui ajouta un clocher, assez solidement construit pour que M. l'abbé Carette pût le conserver comme une partie de la belle église gothique qu'il termine maintenant.

Le château ne fut pas reconstruit. Les habitants, qui étaient tenus d'y faire « guet et garde » en temps de guerre et de payer à son occasion cinq francs par an en temps de paix, s'exemptèrent de cette redevance, mais elle leur fut imposée de nouveau en 1771, par Philippe-Charles, comte d'Hunolstein.

Le four banal ne fut pas reconstruit après la guerre de Trente ans ; pour s'assurer que cette banalité ne serait pas rétablie, les habitants s'engagèrent en 1717 « à payer aux domaines de madame la Comtesse (Charlotte d'Autel), annuellement au jour et fête de St-Jean l'Evangéliste, trois sols neuf deniers, monnoie du pays, par chacun habitant ».

Digitized by Google

La banalité du moulin était aussi abolie de fait, mais les habitants négligèrent de la racheter. Elle leur fut donc imposée de nouveau par le baron d'Eltz, seigneur d'Ottange, héritier des comtes d'Autel à Tiercelet. « En 1724, le sieur baron d'Eltz entreprit de nouveau de s'assurer la banalité. Il était homme puissant et en crédit ; par ses violences, il se rendit redoutable aux habitants. Il employa la prison, les voies de fait et les menaces contre ceux qu'il trouvait contrevenir à ses volontés... »

Ce moulin, bâti assez loin du village, aux sources de la Moulaine, y est encore tel qu'il fut reconstruit en 1724 par le baron d'Eltz, mais son étang est presque comblé.

L'année suivante (1725), le baron d'Eltz fit venir des arpenteurs et gens de justice d'Etain ; il commanda aux habitants de Tiercelet de présenter les titres qui leur restaient, et leur fit donner les terres correspondant à ces titres. Il se fit attribuer le reste, de sorte qu'après avoir accusé une possession de 260 jours de terre en 1720 dans son dénombrement, il lui en fut attribué plus de onze cents jours en 1725. La pièce originale du partage, avec les signatures des intéressés, est aux archives de Tiercelet.

Les habitants ne cessèrent de protester contre quelques résultats particuliers de cet arpentage ; enfin, une loi de la Révolution leur permit de réclamer contre l'ensemble. La loi du 28 août 1792, art. 7, autorisait les communes à se faire attribuer les biens confisqués depuis 1669 à titre de déshérence. Mais, Tiercelet fit trop tard sa réclamation. Le comte d'Hunolstein était émigré. Il fallut demander à l'administration supérieure du

Digitized by Google

département de pouvoir « suivre contre le citoyen procureur général l'action en réintégration » Le directoire reconnut bien fondée la demande des habitants, mais refusa de l'admettre parce qu'une nouvelle loi du 10 juin 1793, section 4, article 12, attribuait les biens des émigrés à la nation, à l'exclusion des communes. L'affaire en resta là. Tous les biens furent rendus plus tard au comte d'Hunolstein, successeur du baron d'Eltz.

Je laisse de côté les nombreux procès engagés au XVIIIe siècle entre le seigneur et les habitants, et dont les pièces sont aux archives de Tiercelet.

Je termine en donnant l'étymologie du nom Lautrebesch, donné sur les cartes à un bois du comte d'Hunolstein. Ce bois n'est appelé dans les plus anciennes pièces que le bois d'Audun. Dans l'acte d'arpentage dressé par ordre du baron d'Eltz (1725), j'ai trouvé pour la première fois le bois d'Audun ou *bois de Lauterbuche*. En se rappelant que Audun est *Oth* pour les Allemands, et en écrivant l'*Otherbusch*, on aura aussitôt l'étymologie. Ne pourrait-on pas rendre à ce bois son ancien nom français, au lieu de conserver sur les cartes et dans les actes officiels sa traduction en mauvais patois allemand ?

F. Nau.

CHRONIQUE.

A PROPOS DE LA BARONNIE DE CHATILLON

Dans le dernier ouvrage de MM. Ganier et Frœlich : *Le Donon et ses vallées* (Nancy, Berger-Levrault, 1894), se trouvent les passages suivants, au sujet de

Digitized by Google

la baronnie de Châtillon, près de Cirey-sur-Vezouze :

« Le château de Châtillon est un ancien fonds dépendant des évêques de Metz. » (P. 106.) « Jusqu'en 1490, le château de Châtillon, par suite de ses reprises, demeura dans le domaine des seigneurs de Blâmont ; ensuite il passa dans celui de Salm, enfin dans celui des comtes de Linange. Ceux-ci le cédèrent aux évêques de Metz, qui en conservèrent la *propriété* à partir de cette époque. » (P. 107.)

D'après ces textes, on pourrait croire que Châtillon est resté, postérieurement au xve siècle, dans le domaine immédiat des évêques de Metz : ce serait une erreur. Nous savons au contraire qu'au moins à partir de la moitié du xvie siècle, l'évêque de Metz, resté suzerain de la baronnie, n'y conserva plus de droits de propriété.

Voici en effet la nomenclature des propriétaires de Châtillon depuis cette époque, telle qu'elle résulte d'actes authentiques en notre possession.

18 octobre 1567. — Partage d'African d'Haussonville avec ses cohéritiers, des seigneuries de Turquestein et Châtillon divisées en trois lots : « L'aisné pour les héritiers de Balthazard d'Haussonville, une autre pour les sieur et dame dudit Châtillon, et l'autre pour le sieur baron d'Haussonville. »

16 avril 1611. — Partage général de la terre et seigneurie de Châtillon en trois lots égaux. Le premier lot à René du Châtelet ; le deuxième indivis entre Mgr François de Lorraine, comte de Vaudémont, et Jean-Philippe de Nettancourt ; le troisième à Erard du Châtelet.

6 mai 1611. — Partage du second lot en deux par-

Digitized by Google

ties égales, entre le comte de Vaudémont et Jean-Philippe de Nettancourt. (C'est cette part de Nettancourt qui contient le château et forme dorénavant la baronnie proprement dite.)

17 septembre 1669. — Vente sur saisie et adjudication publique de la baronnie de Châtillon, sur Gabriel de Nettancourt, au profit de Jean Huin, pour la somme de 28,000 fr. barrois.

2 octobre 1669. — Vente par Jean Huin, écuyer, ci-devant lieutenant-général au bailliage et chancelier de l'évêché de Metz, de la baronnie de Châtillon, moyennant 5,000 rixdalers, faisant 35,000 francs barrois, à Madame Agathe-Louise, comtesse de Linange et de Réchicourt.

7 septembre 1676. — Acquêt de la baronnie de Châtillon par noble Nicolas Regnault (1), receveur et gruyer du domaine de Rosières, et demoiselle Marie-Catherine Haxaire (2) son épouse, contre haute et puissante dame Agathe-Louise, comtesse de Linange.

Depuis cette époque, la baronnie de Châtillon est restée entre les mains de la famille Regnault. Le duc Léopold a reconnu les Regnault « barons de Châtillon. » La dernière descendante des Regnault, baronne de Châtillon, Joséphine-Gabrielle, épouse du baron Antoine-Louis-François de Klopstein, est morte à

(1) Regnault : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 étoiles de gueules posées deux et une, au chef de même, chargé d'un lion léopardé d'or. « Lettres de noblesse », ou plutôt de reconnaissance ou ampliation, du 25 avril 1665.

(2) Les lettres de noblesse des Haxaire sont exposées dans les vitrines du Musée lorrain.

Digitized by Google

Châtillon en 1835, laissant la baronnie à ses six enfants, MM. Astolphe, Frédéric et Charles, barons de Klopstein, Mme la baronne de Metz et Mme la baronne de Ravinel.

Enfin, en 1848, la baronnie fut partagée en trois lots qui appartiennent actuellement, savoir : le premier lot dit de Châtillon aux enfants du baron Louis de Klopstein ; le deuxième lot dit de Pot-de-Vin aux petits-enfants du baron Astolphe de Klopstein, et le troisième lot dit de la Basse-Léonard aux enfants et petits-enfants de la baronne de Metz.

A. DE ROZIÈRES.

FIBULES MÉROVINGIENNES TROUVÉES A BASLIEUX.

On lit dans le *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, séance du 10 février 1892 (p. 82) :

« M. Courajod..., au nom de M. Alex. Bertrand, présente les fac-similés de deux fibules mérovingiennes en or, de très beau style, découvertes à Baslieux (Meurthe-et-Moselle), et acquises récemment par le Musée de Saint-Germain.

« M. G. Bapst... fait remarquer que le décor de ces fibules prend son origine dans les dessins des objets les plus usuels, tels que ceux de la vannerie.

« M. le baron de Baye... remarque que les oiseaux représentés sur les objets mérovingiens paraissent imités de ceux qui décorent certains monuments découverts dans la Russie méridionale.

« M. Durrieu... ajoute que les manuscrits permettent de ramener ces objets exclusivement à la période mérovingienne. »

Digitized by Google

DON AU MUSÉE LORRAIN

—

Par M. l'abbé Demange, curé de Blénod : Une croix russe en métal, avec bélière, de 0 m. 085, trouvée dans une sépulture à Selaincourt.

DON A LA BIBLIOTHÈQUE

—

Par M. V. de Courcel, membre perpétuel de la Société : Deux eaux-fortes de Rajon, représentant l'une Claude-François Chodron, président de la Chambre des notaires de Paris, né à Toul en 1758 (d'après un portrait peint par Steuben) ; l'autre Louis-Jules Chodron de Courcel, diplomate, mort en 1870, qui fut secrétaire du prince de Talleyrand, puis secrétaire de légation à Bruxelles et à la Haye.

Errata du numéro de Janvier. — P. 287, ligne 16, au lieu de *au sein* de la vieillesse, lire : *au seuil* de la vieillesse.

P. 283, ligne 19, au lieu de : *doit*, lire : *dut*.

DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE DE LORRAINE

XVIIe VOLUME

Catalogue des actes de Mathieu II, duc de Lorraine

In-8° de 390 pages avec une planche — Chez M. R. Wiener, trésorier de la Société, 53, rue des Dominicains.

Prix : 7 fr. sur papier vergé et 5 fr. sur papier ordinaire. — Par la poste, le port en plus.

Pour la commission de rédaction, le Président : Ch. GUYOT

NANCY. — IMPRIMERIE G. CRÉPIN-LEBLOND, PASSAGE DU CASINO.

Digitized by Google

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

43e ANNÉE. — 3e NUMÉRO. — MARS 1894.

Procès-verbal de la séance du 9 Février 1894.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

Le président donne connaissance du programme du concours pour le prix Barotte ouvert par la Société historique et archéologique de Langres.

M. Pfister demande l'envoi des publications de la Société à la Bibliothèque de la Sorbonne. Cet envoi est voté.

Le président dépose sur le Bureau le volume des *Mémoires* pour 1893.

Digitized by Google

Admission et présentation.

Est admis comme membre titulaire M. Eugène Bécourt, professeur agrégé d'histoire au Lycée de Nancy, rue Stanislas, 39.

Est présenté comme membre titulaire M. l'abbé Hamant, professeur à l'Ecole Saint-Sigisbert, à Nancy, par MM. Parisot, l'abbé Jacques et l'abbé E. Martin.

M. l'abbé Olivier adresse ses remerciements à l'occasion de son admission en qualité de membre titulaire.

Ouvrages offerts à la Société.

Annuaire de Lorraine ; Nancy, Crépin-Leblond, 1894, in-8° de 1240 p.

Un Janséniste à Saint-Mihiel, en 1650. — Le Chanoine Bayon, de la Congrégation de Notre Sauveur, par M. Dannreuther (Extrait des *Annales de l'Est*), in-8° de 18 p.

Badonviller. — Atelier monétaire des comtes et princes de Salm, par Jules Florange (Extrait du *Bulletin de Numismatique*), in-8° de 15 p., pl.

Boulay de la Meurthe, Paris, Ch. Lahure, 1868, in-8° de 394 p. (Don de M. de Courcel).

Boulay de la Meurthe (Henry-Georges). Paris, Ch. Lahure, 1873, in-8° de 94 p. (Don du même).

Pièces d'archives relatives à l'époque révolutionnaire (Don de M. le Préfet, par l'intermédiaire de M. l'Archiviste Duvernoy).

Phototypies de la fête du 22 mai 1893, à Saint-Nicolas de Port. (Don de M. Badel.)

Phototypie symbolique : Apothéose de la Religion catholique. (Don de M. de Pommery).

Digitized by Google

Les périodiques des Sociétés avec lesquelles nous sommes en échange de publication.

Comptes du Trésorier.

M. le Trésorier donne lecture des comptes de la Société, pour l'exercice 1893. — Renvoyé à la Commission des finances.

Lectures.

M. H. Lefebvre continue la lecture de son travail intitulé : *Le Marquisat de Noviant et ses origines.*

M. Ch. Guyot donne lecture du travail de M. Marchal intitulé : *La dernière délibération de la communauté de la Mothe.* La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires* et nomme pour former la Commission de révision MM. L. Germain, de Landrian et de Mont.

RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1893, PRÉSENTÉ PAR M. H. LEFEBVRE, AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES.

MESSIEURS,

Dans la séance du 13 février dernier, votre commission des finances a procédé à l'examen des comptes de l'exercice écoulé. Je viens, en son nom, vous faire connaître les résultats de cette vérification.

Est-il besoin de vous redire que la façon claire et irréprochable dont la comptabilité est tenue par notre trésorier, rendait notre tâche bien facile ? aussi n'hésiterez-vous pas à vous associer à votre commission, pour témoigner par un vote de remerciements, notre juste reconnaissance à M. R. Wiener.

Digitized by Google

Les recettes et dépenses de la Société d'archéologie et du Musée lorrain se soldent, au 23 février 1894, par un excédent de 6,728 fr. Nous ne sommes pas habitués, Messieurs, à d'aussi brillants résultats; ne nous réjouissons, toutefois, pas trop vite; notre situation est, en réalité, plus modeste que cela.

L'importance de ce boni est due à une somme de 5,000 fr. que la ville de Nancy nous a généreusement versée, pour contribuer à la restauration du bâtiment cédé par la division militaire. Si l'on fait abstraction de cette recette extraordinaire, le boni se réduit à 1728 fr. à quoi il convient cependant d'ajouter les 500 francs reçus de l'Etat en 1892, pour le volume des Documents qui n'a été imprimé qu'en 1893.

L'excédent des recettes sur les dépenses de l'année est donc effectivement de 2,228 fr. Encore faut-il dire que dans ce chiffre, figurent : 1° une somme de 800 fr. reçue l'an dernier de l'administration des beaux-arts, pour l'aménagement de la nouvelle salle du Musée et, 2° une autre somme d'égale importance, provenant des versements de membres perpétuels. Cette dernière, vous le savez, devra, aux termes de notre réglement, être convertie en rente sur l'Etat.

L'affectation spéciale de ces deux sommes réduit donc l'excédent disponible à 628 fr.

Les cotisations perçues, au 9 février, s'élevaient à 3,566 fr., au lieu de 3,554 fr., l'an dernier, à la même époque. Ces chiffres sont sensiblement les mêmes.

La comparaison entre les deux listes publiées dans les Mémoires, à un an d'intervalle, donne les résultats suivants, concernant le nombre des membres de la Société.

Digitized by Google

En 1893, figuraient 11 membres perpétuels, dont 3 décédés, et 504 membres titulaires, dont 294 reçoivent le Journal. En 1894, figurent 15 membres perpétuels dont 5 décédés et 507 membres titulaires dont 284 reçoivent le Journal. Pour les 16 membres perpétuels, il a été versé 3,200 fr. qui, placés en rente 3 0/0, rapportent environ 100 fr. Les membres vivants, s'ils payaient la cotisation ordinaire, produiraient 99 fr. Le budget de la Société n'est donc pas actuellement en perte ; par suite de l'institution des membres perpétuels.

Vous le voyez d'ailleurs, Messieurs, nous n'arrivons guère qu'à combler les vides que produisent, dans nos rangs, la mort et les démissions inévitables. C'est là, pour l'avenir de notre Société, une situation toujours précaire, qu'il importe de consolider et d'améliorer par nos efforts individuels. C'est, j'ose le dire, pour tous les Lorrains qui ont le culte des souvenirs, un but éminemment patriotique à atteindre.

Les frais d'impression de vos Mémoires et du Journal, 2,635 fr. 95 c., sont rentrés dans la moyenne normale, un peu dépassée l'an dernier. Par contre, la dépense des planches s'est élevée à 413 fr. au lieu de 300 fr., chiffre qu'il faudrait tâcher de ne pas excéder à l'avenir.

Le volume des Documents a coûté 1096 fr. 75 c., qui ont été en grande partie couverts par les 500 fr. de l'Etat, ajoutés aux 388 fr. provenant des souscriptions et ventes de volumes. Il y a lieu d'ajouter qu'il reste encore un certain nombre de souscriptions à percevoir.

Une grande prudence nous était imposée à l'égard des acquisitions pour le Musée et la bibliothèque, par la nécessité de faire face aux dépenses, encore incon-

Digitized by Google

nues, qui vont nous incomber dans la réfection du nouveau bâtiment ; sans compter les frais d'un nouveau catalogue du Musée, la dernière édition étant complètement épuisée. Aussi les acquisitions ne s'élèvent-elles qu'à 163 fr. 65, pour le Musée et à 0 fr. 0 c., pour la bibliothèque ; on ne pouvait être plus sage. Mais, d'un autre côté, la nécessité de loger le concierge en dehors du Palais ducal, pendant la durée des travaux, nous a occasionné une dépense supplémentaire de 240 fr., dépense qui, cela va sans dire, ne se renouvellera pas, le nouveau logement du concierge étant actuellement prêt à être occupé.

237 fr. 35 c. de reliures et 200 fr. pour les gages du commis de la bibliothèque, sont des dépenses nécessaires que nous retrouvons chaque année. Il en est de même des frais de recouvrements, d'assurances, de chauffage et d'éclairage qui ne varient guère. Ceux qui nous incombent dans l'entretien des bâtiments, ne sont élevés qu'au chiffre minime de 57 fr. 50 c.

Les travaux de restauration de la portion du Palais cédée par le génie militaire, sont aujourd'hui à peu près terminés. Avant peu sans doute, nous serons fixés sur le montant de la dépense totale. L'État et la ville de Nancy en ont, vous le savez, généreusement assumé la plus grosse part ; celle-ci nous est connue, elle s'élève au chiffre de 10,800 fr. se décomposant ainsi : 5,000 fr. versés par la ville, pareille somme promise par l'Etat, au jour du réglement des comptes de l'entrepreneur, et 800 fr. alloués par le ministre des Beaux-Arts ; cette dernière somme spécialement destinée à l'aménagement de la nouvelle salle du Musée.

Cet aperçu rapide suffira, je l'espère, Messieurs,

Digitized by Google

pour vous édifier sur votre situation financière et la gestion de vos intérêts, pendant le cours du dernier exercice.

H. LEFEBVRE.

MÉMOIRES

JEAN VIRIOT, D'ÉPINAL, PROFESSEUR A MILAN.
1525 † 1596.

Depuis deux ou trois ans, divers opuscules publiés sur Pierre Woeiriot, graveur célèbre du XVIe siècle, et sur sa famille ont donné lieu à un mouvement de recherches, d'heureuses trouvailles et de brochures (1) qui ont enfin éclairé les points les plus obscurs de la vie d'un artiste dont on ne connaissait guère que les œuvres.

Avec Pierre Wœiriot, sa famille est sortie en même temps des limbes qui la cachaient, et avec elle aussi j'ai mis en pleine lumière la famille des Briot qui a

(1) Celles qui portent mon nom n'ont été pour moi particulièrement que des études, des esquisses, des jalons pour assurer ma marche à travers les obscurités du sujet et celle des chercheurs sérieux que j'ai eu le bonheur de rencontrer sur mes pas. Et ici je ne saurais trop hautement exprimer ma reconnaissance à M. Marchal, de Bourmont, ancien magistrat, qui m'a aidé à la reconstitution de l'histoire presque inconnue des Wiriot, des Briot et de leurs familles. Il m'a fourni un nombre considérable de petits faits, de dates, de notes, tirées par lui des archives de la sénéchaussée de Bourmont, si bien que parfois je ne suis que son metteur en œuvre. Je dois beaucoup aussi à M. Léon Germain.

Digitized by Google

donné des artistes d'une valeur incontestable. J'ai démontré par là que Damblain, village du Bassigny barrois, a produit, dans la seconde moitié du XVIe siècle, une tribu d'artistes formés à l'école de Pierre Woeiriot. Ces faits tout nouveaux appartiennent désormais à l'histoire de l'art.

Dans l'intervalle, sur de faux indices, on a voulu rattacher à la famille du graveur, dont le nom patronymique est Wiriot, un autre lorrain du même nom et du même siècle, Jean Viriot, d'Epinal. Dom Calmet est le seul écrivain qui, jusqu'à l'heure présente, nous ait fait connaître, mais très insuffisamment, ce personnage. Dans sa *Bibliothèque lorraine*, p. 1029, il dit simplement : « Jean Viriot, natif d'Epinal, professeur de rhétorique à Milan, a fait imprimer *Dialogus tripartitus de stylo seu de variis dicendi generibus* (1), *Mediolani, tini* (sic), 1588, in-12. Nous ne savons qu'une seule particularité de sa vie, c'est qu'il fit par testament une fondation pour de pauvres écoliers de la ville d'Epinal ; mais on en a su si peu profiter, qu'on ignore aujourd'hui la nature et même le lieu de la fondation... Les quatre gouverneurs d'Epinal firent dresser aux dépens de la ville un monument à la mémoire de Jean Viriot dans la paroisse ».

La longue épitaphe de trente-six vers dont on l'a orné et que transcrit D. Calmet est un éloge qui n'est guère plus explicite. Après avoir acquis réputation, honneurs et fortune, il mourut à Milan en 1596, laissant, par legs testamentaire, une somme assez considérable,

(1) Ce titre a été fort dénaturé ; nous le rétablissons pour faire éviter de nouvelles fautes.

Digitized by Google

vu l'époque, pour une fondation en faveur de pauvres écoliers de sa ville natale,

des veuves souffreteuses,
Des jeunes orphelins et des vierges honteuses (pauvres).

Un extrait de son testament (Archives de la Meurthe, B. 5979) ajoute de plus amples renseignements sur ce legs, mais ne nous apprend rien sur le légataire (1). Il en sera parlé plus loin.

M. A. Jacquot, dans les « Wiriot-Wœiriot », s'étayant de l'autorité d'un manuscrit auquel il a eu le tort d'ajouter foi, a voulu nous apprendre que Jean Viriot serait le frère d'un certain Charles-Joseph Viriot (1507 † 1589), et que celui-ci serait le père de François II, demeurant à Neuchâteau, chevalier, seigneur de Bazoilles, tous deux ancêtres de l'auteur du manuscrit. On ne réfute pas de pareilles assertions par trop bénévoles, produit d'un rêve de vanité d'un Viriot du siècle dernier.

Ce n'est pas tout. A ces faibles notions, à ces assertions mensongères d'un généalogiste en peine de noblesse, aux difficultés jusqu'ici insurmontables du sujet, est venue se joindre une attrayante hypothèse, M. Léon Germain, dont le savoir s'attache à la vérité seule, publiait dans *la Lorraine Artiste* (1892, p. 612-614) un article curieux de M. de Raadt (*Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1892, p. 213), et appelait l'attention sur une question posée par le savant belge. Devant le portrait d'un inconnu, qui se trouve au Musée royal de Bruxelles sous le numéro 518, M. de

(1) Je ne cite pas Chevrier, Durival et quelques modernes qui répètent ou résument D. Calmet.

Digitized by Google

Raadt se demande si ce ne serait pas le portrait de Jean Viriot, le professeur de Milan. Il y avait dans cette question de quoi émouvoir les Lotharingistes. Les recherches auxquelles je me suis d'abord livré m'ont démontré le zèle et le savoir de M. de Raadt, mais ne m'ont nullement convaincu qu'il était dans la bonne voie.

La notice du catalogue du Musée de Bruxelles, consacrée au portrait de l'inconnu, bien plus explicite que celle de M. de Raadt, me parut insuffisante pour juger de l'homme, car il n'y est parlé ni de la stature, ni de l'attitude, ni surtout de l'âge approximatif qu'on peut lui donner. Je me suis donc fait envoyer de Bruxelles un croquis de cette peinture avec la réponse aux *desiderata* que j'exprimais.

Le type de la figure n'a rien d'un Français. La tête forte, la face large et pleine, le cou assez court s'adaptent bien à la corpulence énorme de l'individu. On dirait un épais, un lourd théologien hollandais ou allemand, et la peinture est bien de l'école allemande ; sur le côté d'une pierre cubique qui lui sert de table, on lit CHRISTVS ; la main gauche, très mal faite, se tient à la hauteur de la poitrine et la paume en l'air, comme si elle comptait ou pesait des arguments. Un papier, placé sur la table porte la date de 1557, avec deux vers latins dont le sens ne peut pas s'appliquer à un simple *professeur de lettres humaines* : « Contre les vents rapides et les flots impétueux, pour les adorateurs du Christ, seul, le Christ est un roc infrangible ». Cela ne pouvait guère se dire que d'un théologien ; or Jean Viriot n'a jamais été ainsi qualifié, si ce n'est par ignorance.

Digitized by Google

Dans un coin du tableau est accroché, à une tenture du fond, un écusson de forme carrée qui est ainsi blasonné : *d'azur à la fasce d'argent, accompagné de trois demi-bagues d'or, châtonnées d'un diamant, deux en chef, l'autre en pointe.* Or, c'est ce blason qui a éveillé l'attention de M. de Raadt et appelle également la nôtre ; car c'est celui de Pierre Wiriot, l'orfèvre anobli, aïeul du célèbre graveur ; toutefois il y a une différence, mais importante, c'est que l'un a des demi-bagues (1) et l'autre des bagues entières. Il y a là certes de quoi ébranler le doute, s'il faut ne pas tenir compte de la différence signalée, car cette rencontre de deux blasons identiques est chose bien rare. C'est ailleurs qu'il faudra chercher (2).

Ma conviction que Jean Viriot n'est en aucune façon le parent de Pierre, le graveur, n'en fut que plus ferme après l'examen de la date **1557** qui dut être pour l'original du portrait l'époque de son apogée dans l'histoire de sa vie.

Ce ne serait donc que trente et un ans plus tard que Jean Viriot aurait publié, en **1588**, un livre qui devait être le fondement de sa réputation ! Il n'y a pas de vraisemblance.

(1) Il faut entendre que les bagues sont coupées à la partie inférieure, les deux d'en haut par la fasce et celle d'en bas par le bord de l'écusson.

(2) Dans les recherches que j'ai faites à l'occasion de ce portrait, j'ai cru un moment pouvoir y reconnaître un humaniste des plus distingués de ce siècle, Jean Sturm, né dans le Grand-Duché du Bas-Rhin (1507-1589). Après avoir établi une imprimerie à Louvain et donné à Paris des leçons de littérature et de logique, il dut se retirer à Strasbourg à cause de son penchant pour la réformation et y fonda une Académie, mais Jean Sturm n'a pas de blason.

Digitized by Google

Mais, parlons un peu de ce fameux *Dialogus tripartitus de stylo* que personne n'a jamais vu et qu'on ne trouve nulle part. J'ai cru être plus heureux en m'adressant à Milan même, à ceux que le fait devait toucher le plus. Or voici la lettre que M. le Préfet de la *Bibliothèque nationale de Brera* m'a fait l'honneur de m'adresser en réponse aux questions qui m'intéressaient et qui devaient l'intéresser lui même. J'en donne la traduction de l'italien :

Milan, 21 octobre 1892.

Très cher Monsieur,

Le retard que j'ai mis à répondre à votre honorée lettre du 25 septembre a dépendu des recherches de tout genre que j'ai voulu faire pour essayer de vous fournir les notions que vous désiriez sur Jean Viriot. Malheureusement, malgré la diligence que j'y ai mise, elles sont restées infructueuses. Ni notre bibliothèque, ni l'autre bibliothèque de Milan, la célèbre ambroisienne, ne possèdent aucun ouvrage, ni manuscrit, ni imprimé de Viriot, pas plus que l'introuvable *Dialogus tripartitus de stylo*. Dans aucun des divers livres qui illustrent cette période et que j'ai consultés, je n'ai trouvé de notice sur lui. De plus, aux Archives de Milan, les recherches faites sur mes instances par les employés n'ont donné aucun résultat. Si Viriot est mort à Milan, on pourrait trouver copie de son testament aux archives dites de Panigarola, et même j'y ai fait faire des recherches qui n'ont pu être poussées bien avant, parce que j'ignorais le nom du notaire qui rédigea le testament. Si vous aviez cette indication et si vous vouliez bien me la faire connaître,

Digitized by Google

je pourrais avoir l'espérance de réussir au moins en cela.....

Votre très dévoué,

EMILIO MARTINI,
Prefetto della Braidense.

Un nouvel échange de lettres se fit entre nous ; il ne s'agissait plus de Viriot ; mais du nom du notaire qui avait rédigé le testament, et il m'importait de le connaître. Or le fragment du testament de J. Viriot parle bien de Julius Aubertin, son héritier, notaire public ; mais celui-ci ne pouvait comme héritier rédiger le testament ; il avait un frère Jules-César, également notaire. Etait-ce celui qui avait tenu la plume ? On n'a pas trouvé le testament dans ses cartons ; il était donc impossible de le déterrer dans les archives de Panigarola sans connaître le nom du notaire rédacteur. Les choses en restèrent là.

Tel était l'état de la question sur la personnalité de Jean Viriot, question très intéressante au fond et qui paraissait insoluble. Aujourd'hui tout va être changé et résolu. Toute obscurité se dissipe, tout cet échafaudage d'hypothèses plus ou moins brillantes, de mensonges intéressés s'écroule devant des documents authentiques, irréfutables que je viens seulement de trouver dans le tome cinquième de l'*Inventaire historique des archives anciennes de la ville d'Epinal*, imprimé en 1890 (1).

(1) Voici pourquoi je l'ai connu si longtemps après sa publication. Souscripteur de ce précieux *Inventaire*, rédigé par M. Charles Ferry, archiviste d'Epinal, j'avais, je l'avoue, par suite de circonstances particulières, oublié cette publication, lorsqu'on me rappela avec raison à mon engagement

Digitized by Google

Ils sont plus qu'abondants pour éclairer la question. Ils s'étendent particulièrement entre les pages 443 et 477 du tome V, et dans d'autres passages faciles à trouver à l'aide des tables des noms propres qui accompagnent chaque volume. Ils nous assurent que Jean Viriot n'a aucun rapport avec les Wiriot de Neufchâteau.

Une des pièces les plus importantes est le testament de Jean dont une copie latine a été envoyée de Milan aux gouverneurs de la ville, qui l'ont fait traduire aussitôt pour en assurer l'exécution. Au bas du texte français qui nous sert ici, nous lisons : « Copie translatée de latin en français sur son original envoié de Milan aux gouverneurs de la ville d'Epinal, icelle collationnée par les notaires et tabellions publicques souscrit et se concordant. » (suivent les signatures). Ce testament est trop long pour être reproduit ici. Nous n'en extrairons que ce qui est nécessaire pour satisfaire notre curiosité historique.

« Au nom de notre Seigneur... je Jean Viriot d'Epinal, fils de Viriot Grandjean... habitant de plusieurs années à Milan et de présent à la porte Ticinienne (1), sain d'esprit et d'entendement... bien que débile de corps, ay déclaré faire ce mien présent testament.....

et qu'on m'envoya vers le mois d'août dernier les volumes que je ne possédais pas. Composés chacun de cinq cents pages et plus, ils ne sont pas de lecture courante, et j'en remis l'examen après les vacances. A mon retour, je me mis à les parcourir, pensant bien que, puisque Viriot était d'Epinal, j'y trouverais ses traces quelque part. J'ai été amplement récompensé.

(1) *Ticivienne*, dans le texte imprimé, est une faute ; il faut lire *Ticinienne*, nom de la porte qui conduit sur la route du Tessin (*Ticino*, en italien).

Digitized by Google

« Je donne aux pauvres du lieu de Fontenay... (1) à perpétuité ung chascun de mes biens... à Fontenay et finage d'icelui, l'administration desquels je veux qu'elle soit au maire...

Je lègue à JEANNON *Viriot ma niepce*, fille de feu ANTOINE, *mon frère*, telle part et portions qu'à moy testateur appartient, même comme héritier de feu CLAUDE *mon frère*, en la *maison de feu mon père*... encore toute la dette que j'ai contre Jean Borellier... laquelle portion de maison et la dette elle pourra retenir pour soi ; je lui lègue aussy 500 fr. pour une fois seulement à payer... des rentes que j'ay sur la communauté de ladite ville (Epinal)... laquelle Jeannon je veux aussy être habillée de vestements lugubres de l'argent provenant desdites rentes une fois seulement après mon décès.

Je lègue à MARGUERITE *Viriot*, pareillement ma niepce, fille de feu Jean-Antoine, mon frère, cent francs à paier par iceulx gouverneurs ; item encore cent fr. à chascun des fils et fille de ladicte Marguerite.

Je lègue... à GOËRY *Viriot*, mon frère, les biens et héritages paternels à moy appartenans par tout le duché de Lorraine, excepté la part d'iceulx qui sont légués cy-dessus, auquel je lègue encore décharge de toutes les dettes que j'ay... contre lui ».

Quant aux autres rentes et revenus de ce qu'on lui doit, il les laisse

« aux gouverneurs et administrateurs dès maintenant et pour jamais employer par yceulx aux usages que s'ensuivent sçavoir : pour faire enseigner aux lettres des pauvres enffans de la dicte ville d'Espinal, marier pauvres filles et vestir les pauvres, choisissant... au préalable ceulx qui seroint parents à moy, et là où il ne s'en trouveroit aucun d'iceulx

(1) Village à 13 kilomètres de Bruyères.

Digitized by Google

choisissant des fils et filles des plus pauvres de la dicte ville.

« Quant à tous mes autres biens meubles et immeubles, deniers, droicts, actions, debtes, qui seront par moy délaissés à l'heure de mon trespas, j'institue et nomme de ma propre bouche, pour mon héritier universel, mon très aymé et autrefois disciple, Julio Albertini, notaire public et advocat à Milan... auquel je donne charge de faire inhumer mon corps etc., et satisfaire aux légats (legs) par moy faícts cy devant... »

Je n'ai pas à parler des legs nombreux faits à la famille Albertini, aux hôpitaux d'Epinal, etc. Je ne recherche pour le moment que la famille. Pour en compléter le tableau, je transcrirai une lettre des trois Viriot cités plus haut à leur frère à Milan. Elle est trop curieuse, trop intéressante pour n'en donner que l'analyse (p. 457, t. V) ; des documents de cette nature sont bien rares.

« Nous avons receu vous lettre desquelle somme fort joiieux pour la bonne afectyon que vous avez enver nous et principallement de ce que vous este en melieur sanstés que les aultre foy, la graice à Dieu, a quel nous prion qu'il lui plaice par sa graice de vous gairir bientout, afin de vous voire encor une foy, et pour ce que vous désirez de savoir noustre estait, c'est ausy noustre grand désir de le vous dire, car depuis voustre département d'avec nous, nous avons tous trois profité en bien, graice à Dieu, sy que nous espèrons que vous ceré bien contant de noustre condution.

La femme de noustre frère Anthoine se lasoit (laissa) morir en l'an 67, et il a reprin une jeune fille de la ville, laquelle ce porte for bien et ce faict bien recommander à voustre bonne graice, cy que nous estimon noustre frère Anthoine estre mieu logé (marié) que de premier ; il se tient à la meson de noustre père et est sien du tout hormis

Digitized by Google

voustre pert (part), et avec ce il a du bien pour son magniment qui va bien environ deux mil frans : il n'a que deux enfant, une fille de sa première femme, aigée d'environ dix an, et une de l'autre femme aigée environ ung an.

Noustre frère Goiry et sa première femme sont toujours demeuré en bonne santés et on gaigniez du bien, bien que il a trois enfants et toute trois filles, la première aigée de six an, l'autre de quatre an, et l'autre ung an ; il se tient à fabor (faubourg) qu'on dy à la porte de la Fontaine (porte St-Goëry) en une mason qu'il a achetez, et avec ce il a encor pour son magniment environ vingt cinq cens frans(2.500 fr.).

La femme de noustre frère Claudon ce lascit morir en l'an 64, et ledit Claudon voiant qu'il avait perdu son temps avec sa femme et que pour les grande fortune de maladie de sa dite femme avait dépendu (dépensé) la plupart de son bien, il se remesria par noustre consentement à une veuve qui aparavant estoit femme du fils Marise Bresson du Petit Ruameny, laquelle estoit bien estimée, elle avoit biauquo plu de bien que ledit noustre frère et n'avoit point d'enfans. Donc il fut par nous conciliés de ce faire, il se portent for bien et n'on point d'enfans, sinon ung orphelin qu'il nory, pour l'ongneur de Dieu. Il ont acheté une meson à dedan de la ville qu'on dy à la Haulte Rue et a avec ce encor du bien qui va pour le moins deux mil frans.

Noustre sœur se lasoit morrir en l'an 68 et loisoit deux enfant à son mary, à savoir une fille et un fils aigés de six et de sept ans. Noustre biau frère et remarié à une jeune fille qui ce porte bien et qui tient les enfans de noustre seur bien onneste, à casse qu'il sont prouche voisin de noustre frère Claudon et y tient la main.

Quand à celui de Fonteneu (1) vouste grand mère et

(1) La phrase est un peu obscure. Voici comme je l'interprète : « Du côté de notre frère de Fontenay, nous vous dirons que etc. » Il faut lire sans doute *noustre grand mère.*

Digitized by Google

mort et voustre tante Lorence est remarié à ung aultre vilage.

Nous avons demandé à M. le receveur le moien pour nous faire tenir voustre argent que vous avez en Romme, lequelle nous adit qu'il avoit deux cusin, en Romme et qu'il vous recriroit le moien comment vous lui feré recevoir vous rente et que sytout qu'il ara receu de vous et que nous en avons nouvelle, ausy nons fera il rescrire.

Quant à ce que vous dite d'envoier encor de l'autre argent, regardé bien à qui vous le donné pour nous le faire tenir, car c'est le prinsipale, mais après que nous l'aront receu il vous sera très bien rendu, qui sera la fin, priant Dieu qu'il vous doint l'acomplicement de tout vos bon désir.

Nous femme vous eusien envoier quelque chose, mais puisque vous este délibéré de retorné, nous attendon voustre venus.

Par nous Anthoine, Goury et Claudon Viriot, vous bon frère et amy, D'Espinal à Millan le 25 sept. 1570. »

Le père de tous ces Viriot s'appelle Jean. Or le nom de cette famille le plus anciennement cité dans l'*Inventaire* est précisément celui-là (1), en 1541. Il ne semble pas trop hypothétique de l'en dire le chef. Il ne serait donc pas d'Epinal, et il aurait épousé une femme de Fontenay, village, où se serait établi celui des frères Viriot qui n'est pas nommé et où serait morte leur grand mère. Comme Jean passe ce frère sous silence dans son testament, c'est que celui-ci ne vivait plus

(1) Payé à Jean Gryvel 3 g. pour une journée qu'il ait besongner a retoupper un pertuis auprès de la fontaine *Wiriot Jehan de Charmes* ad cause que ceulx de la porte de la Fontaine (*St-Goëry*) venoient en leur maison par derrière. (T. III, p. 269.)

Digitized by Google

et ne laissait pas d'enfants ; on aurait en outre l'explication de cette possession d'immeubles de Jean dans ce coin assez éloigné de son lieu d'origine.

La détermination de l'âge du testateur a besoin aussi d'être élucidé. Je ne sais plus quel écrivain a dit le premier « Jean Viriot, professeur à Milan en 1515 ». S'il l'était à cette époque, nous ne pouvons pas lui donner moins de vingt ans ; il serait donc né en 1495, et comme il est mort en 1596, il aurait eu cent un an à cette date. Etait-ce possible ? Jean Viriot ne savait pas lui-même son âge ; mais il nous l'indique approximativement.

Dans une lettre de lui datée de Milan le 11 mai 1591 (1), il dit à son ami François-Nicolas Hault, son chargé d'affaires, qui fut aussi gouverneur d'Epinal : «... J'ay bonne volonté de retorner à païs, mais mes affaires et ma débilité m'empeschent ; je suis vieuls et fort débile, et pour ce vous me ferés choses agréable ce (si) vous me escrirés encor en quelle année je suis nés. Car en faisant testament icy on met l'an, mois et jour de la nativité du testateur et ce vous le pourés sçavoir de plusieurs gens d'Espinal ; *je me recorde de la peste qui as esté avant icel de l'an 41 à Espinal*, et quand fut pendu Nicolas d'Arches et foité Michel Gemels. Vous pouré sçavoir encor quant mori ma mère et combien de temps je pouvoye avoir ».

La peste qui a précédé celle de 1541 est de 1530, la plus terrible qui se soit jamais abattu sur Epinal ; elle pouvait se graver en traits profonds dans l'esprit de très jeunes enfants. Depuis le commencement du siècle

(1) T. V, p. 463. *Inventaire* historique.

Digitized by Google

elle décimait le pays. En 1530, à Epinal, pendant les cinq mois qu'elle a duré, les bourgeois ont abandonné la ville ou sont morts. Il n'y a plus de marché, ni de foire, Epinal n'est plus qu'un désert, un lieu où on n'entend que les plaintes et les gémissements des quelques habitants qui s'y trouvent abandonnés et sans espoir de secours, et qui meurent dans leurs logements ou tombent dans les rues (Tome III, p. 247).

(*A suivre.*) Louis Jouve.

CHRONIQUE.

ALBUM DE DESSINS FAITS POUR LE PRINCE CAMILLE.

Le comte de Marsy nous communique l'article suivant, extrait du catalogue du libraire Mathias et Cie, au mois d'octobre dernier (1).

« Principe de dessin fait pour Monseigneur le prince de Camille, par son très obéissant et très respectueux serviteur Dorly, son maître à dessiner, *Nancy*, 1750, in-fol., v., fil. tr. dor. (*Aux armes.*)

« Recueil de 48 dessins au crayon noir, études de la figure humaine, d'animaux, de paysages, bergères et types dans le goût de Watteau, etc. Ce recueil, ainsi que le titre calligraphié l'indique, a été fait pour le prince Camille de Lorraine ; la reliure porte ses armes sur les plats, avec la croix de Lorraine au dos. »

Le prince dont il s'agit, de la branche de Guise-Elbeuf, était le 3e fils de Charles-Louis Ier, comte de Marsan, sire de Pons, et d'Elisabeth de Roquelaure. Viton (de

(1) A Paris, 4 bis, rue de Châteaudun : Catal. n° 96, fin octobre 1893 ; n° 566. sous la rubrique « Nancy. (Dorly artiste de) » ; pr. 80 f.

Digitized by Google

Saint-Allais) le mentionne en cest ermes : Camille-Louis, né le 18 décembre 1725. Il fut appelé le *prince Camille*, et prenait les titres de prince de Marsan, marquis de Puyguilhem, sire de Pons et comte de Pontgibaud. Il fut lieutenant-général des armées du roi. Il ne s'est pas marié (1). »

Il mourut en son hôtel, rue de Varennes, à Paris, le 12 avril 1782. L'acte de son décès a été publié dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine* (1892, p. 274). L. G.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE D'UNE FAMILLE DE LA CHEVALERIE LORRAINE, PAR LE COMTE DE LUDRES (2). — Cette famille, dont M. le comte de Ludres raconte l'histoire, c'est la sienne propre, depuis ses origines jusqu'après la Révolution ; mais l'objet principal de ses études concerne la période qui s'ouvre en 1282, avec l'installation du premier Ludres sur notre sol. Pour les siècles antérieurs, l'auteur se borne à transcrire le mémoire de dom Remy Ceillier sur la branche aînée de la maison de Frolois.

Certes, rien n'est plus intéressant, pour un lecteur lorrain, que l'histoire particulière de ces membres de l'ancienne chevalerie, qui tiennent une si large place dans les annales de notre province : grâce à un concours heureux de circonstances, les archives de Ludres se sont retrouvées intactes au sortir de la Révolution

(1) *Hist. généal. des maisons souveraines de l'Europe*, t. II, 3e partie, p. 51.

(2) 2 vol. in-8° de 434-393 p. avec 5 phototypies. — Imp. Vagner, Nancy ; Paris, Champion, 1893-94.

Digitized by Google

française, de sorte qu'elles constituent une mine précieuse de renseignements qu'il serait difficile de rencontrer ailleurs. Il ne faudrait pas croire cependant que ces deux volumes contiennent seulement des documents généalogiques : ce sont surtout les notes et un tableau final qui renferment la partie généalogique proprement dite. Mais dans cet ouvrage, il y a plus et mieux.

La vie de chacun des seigneurs de Ludres est reliée à l'histoire contemporaine du duché, dans la mesure nécessaire pour faire comprendre, même à un Français peu au courant de nos chroniques nationales, la suite des événements et leur portée. Sans doute cette manière d'envisager le sujet était assez périlleuse, et l'on pouvait craindre que l'auteur ne se laissât entraîner à une exposition trop complète des faits généraux ; mais la mesure a été bien gardée : c'est une histoire de Lorraine qui nous est ainsi donnée, par le récit des faits auxquels les Ludres ont participé, de près ou de loin ; c'est encore cependant et exclusivement l'histoire de cette maison.

Lorsque nous parlons ici d'histoire, elle n'est point restreinte aux faits de guerre, aux villes prises, aux batailles gagnées ou perdues : sans doute, les guerres ne sont pas oubliées, depuis celle que Ferri III de Ludres, dit le Grand, entreprit contre la cité de Metz, jusqu'à la campagne du duc Antoine contre les Rustauds, à laquelle Jean II et Nicolas de Ludres prirent une part brillante, jusqu'à l'expédition de Corse contre Paoli, où le chevalier Louis-François de Ludres eut un commandement, en 1768. Mais la grande histoire reste une suite d'épisodes, qui concourent seulement à nous

Digitized by Google

donner une idée générale de la situation, du genre de vie, des ressources, de l'état, intellectuel et moral, aussi bien que matériel, de la noblesse lorraine pendant ce long espace de plus de six cents ans.

Des contrats de mariage, des acquêts et des ventes, des inventaires, des testaments et des partages, M. le comte de Ludres sait extraire un grand nombre de documents précis, qui nous renseignent sur l'économie sociale des siècles écoulés, mieux que ne le feraient de longues dissertations ou des raisonnements sans base certaine. A ce point de vue surtout ces deux volumes seront consultés avec fruit, parce qu'ils répondent bien à une foule de questions que nous nous posons souvent et auxquelles la réponse est difficile : relations des seigneurs avec leurs tenanciers, valeur des terres et des parts d'héritages, causes diverses de la transformation de la classe nobiliaire au xve siècle, puis au xviiie, et finalement effets de la Révolution française sur les émigrés de cette terrible période, — tout cela se trouve dans l'histoire de la famille de Ludres, qui pouvait à bon droit être choisie comme le prototype de l'ancienne chevalerie lorraine.

Cet ouvrage sera aussi recherché par une autre catégorie de curieux qui n'ont avec les archéologues et les historiens qu'une relation assez éloignée : les amateurs d'inédit y chercheront les lettres de la Palatine à la *Belle de Ludres,* sauvées de la destruction par un hasard que nous raconte l'auteur. Si cette longue correspondance ne nous apprend rien de bien nouveau sur Elisabeth-Charlotte de Bavière, duchesse d'Orléans, en revanche, elle nous révèle sous un jour assez inattendu la chanoinesse de Poussay : ce n'est plus la séduisante Ludre, trônant à la cour du Grand roi, et excitant le

Digitized by Google

dépit de Mme de Sévigné qui ne veut de triomphe que pour sa fille ; Isabelle nous apparaît toute dévouée à sa famille, n'ayant d'autre souci que l'avenir de ses neveux et nièces, pour lesquels elle « s'ôte le pain de la bouche », pensant aux jours mauvais dont elle a souffert et qu'elle veut épargner aux siens, créant enfin ce marquisat de Bayon, qui deviendra plus tard marquisat de Frolois, et qui doit assurer « pour jamais » à l'aîné des Ludres une haute situation en Lorraine.

Mais nous en avons dit assez pour montrer combien cette histoire est neuve et quels multiples aperçus elle ouvre sur le passé de notre pays. Si nous ajoutons qu'on y trouve plusieurs planches, reproduisant (1) soit des gravures rares, soit des tableaux, tels qu'un Mignard et un Largillière, ce ne sera pas trop nous avancer de prédire que tout Lorrain, s'il ne peut ranger dans sa bibliothèque le beau travail de M. le comte de Ludres, voudra du moins le lire et saura l'apprécier à sa haute valeur.

(1) Ces phototypies sortent de la maison Royer et Bergeret, à Nancy.

VERSEMENT DE MEMBRE PERPÉTUEL

A versé la somme de 200 fr. dans les conditions indiquées dans la délibération du 8 avril 1891, et est en conséquence devenu membre perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine : M. Sidot (Louis), libraire, 3, rue Raugraff, à Nancy.

Pour la commission de rédaction, le Président : CH. GUYOT

NANCY.— IMPRIMERIE G. CRÉPIN-LEBLOND, PASSAGE DU CASINO.

Digitized by Google

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

44e ANNÉE. — 4e NUMÉRO. — AVRIL 1894.

Procès-verbal de la séance du 9 Mars 1894.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admissions et présentations.

Est admis comme membre titulaire M. l'abbé Hamand, professeur à l'Ecole Saint-Sigisbert, à Nancy.

Est présenté en la même qualité M. A. Gasquet, recteur de l'Académie de Nancy, par MM. Mellier, Favier et Ch. Guyot.

M. E. Bécourt adresse ses remerciements à l'occasion de son admission en qualité de membre titulaire.

Ouvrages offerts à la Société.

François Rosselange, curé de Villers-les-Nancy, par

Digitized by Google

l'abbé Eugène Mangenot ; Nancy, Vagner, 1894, in-8° de 34 p.

Monnaies, médailles et jetons lorrains provenant de la collection de M. F. de S., par M. Florange ; Paris, 1894, in-8° de 112 p., pl.

Notice sur la vie et les travaux de M. Salmon, par M. Georges Picot ; Paris, Firmin-Didot, 1893, in-4° de 11 p. (Don de M. Salmon-Legagneur).

Les dessins de Jean et de Joseph Richier de la collection Bonnaire, par Léon Germain ; Nancy, Vagner, 1893, in-8° de 16 p.

Note sur Simon Moycet, par l'abbé Chatton et Léon Germain; Nancy, Sidot, 1893, in-8° de 30 p.

Remiremont et le Saint-Mont ont-ils été un sanctuaire consacré au Dieu-Soleil?, par le Dr Fournier ; Saint-Dié, Humbert, 1894, in-8° de 49 p.

Pierre Gringoire, par Emile Badel ; Nancy, Voirin, 1892, in-16 de 158 p.

Le Bras d'Or de Saint-Nicolas, par le même ; Nancy, Crépin-Leblond, 1894, in-8° de 60 p., pl.

Rapports de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg (1882-1888).

Les périodiques des Sociétés avec lesquelles nous sommes en échange de publication.

Commission des Finances.

M. H. Lefebvre donne lecture du rapport présenté au nom de la commission des finances, sur les comptes de M. le Trésorier, pendant l'exercice 1893. — La Société, conformément à ses conclusions, approuve les comptes de l'exercice 1893, et remercie une fois de plus son président et son trésorier du dévouement qu'ils ne cessent d'apporter à la gestion de ses intérêts.

Digitized by Google

Lectures.

M. H. Lefebvre termine la lecture de son travail intitulé : *Le marquisat de Noviant et ses origines* ; la Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires* et nomme pour former la commission de révision MM. Léon Germain, F. des Robert et L. Lallement.

M. Ch. Guyot donne lecture du travail de M. l'abbé Chatton, intitulé : *Règlement d'un maître d'Ecole au XVIIIe siècle* destiné au *Journal*.

M. Ch. Guyot donne lecture du travail de M. L. Jouve intitulé : *Jean Viriot, d'Epinal, professeur à Milan*, destiné au *Journal*.

M. de Souhesmes donne lecture de son travail intitulé : *Les armes de Wandelaincourt*, destiné au *Journal*.

MÉMOIRES

JEAN VIRIOT, D'ÉPINAL, PROFESSEUR A MILAN. 1525. † 1596.

(*Suite et fin.*)

C'est ce tableau épouvantable qu'eut sous les yeux, sans aucun doute, le jeune Viriot qui se rappelle ainsi sa plus lointaine enfance. Admettant, pour ne rien exagérer, qu'à l'époque inoubliable de la peste de 1530, il ait eu alors cinq ans, il serait né vers l'an 1525 et serait mort dans sa soixante-et-onzième année ; cela justifierait aisément la phrase « je suis vieuls et fort débile » de sa lettre écrite en 1591. Or en 1557, à la date du portrait décrit plus haut, il aurait eu trente-deux ans, quand ce portrait indique un homme de quarante-cinq ans au moins. Et cette date présumée de sa naissance vers 1525 concorde fort bien avec celle de ses frères que l'on peut tirer de l'époque approximative de leurs mariages par la naissance de leurs enfants aînés.

Digitized by Google

Tableau généalogique de la famille de Jean VIRIOT, d'Epinal

VIRIOT GRANDJEAN (ainsi désigné dans le testament de son fils).

Sa femme paraît être du village de Fontenay.

- JEAN, d'Epinal, professeur à Milan, né vers 1525, mort en 1596.
- ANTOINE, mort av. 1596, habite la maison de son père. En 1581, est maître de la compagnie des drapiers. Ep. 1° N..., vers 1559. 2° N..., vers 1568. Une fille de chaque mariage.
  - JEANNON, née vers 1560. Ep. Claudon Saulnier, charretier.
  - MARGUERITE, née vers 1569. Epouse Claudon Tacquet, cordonnier à Epinal. Veuve en 1597.
- GOERY, quatre fois gouverneur d'Epinal. Deux fois marié. Survit à ses frères
  - Trois filles de sa première femme, vivantes en 1570.
- ANNE, morte en 1568, mariée vers 1562 à Nicolas FUSELIER.
  - Un fils, âgé de 7 ans en 1570.
  - MARGUERITE, née vers 1564, ép. Claudon Vincent, marchand.
- CLAUDE ou CLAUDON, deux fois marié. Sa première femme morte en 1564. Sa 2e femme, veuve de Maurice Bresson. Pas d'enfants.
- Un 6e enfant non cité dans le testament.

Digitized by Google

Inutile de pousser plus loin cette esquisse des membres de la famille Viriot. Un simple tableau généalogique avec quelques notes suffira pour satisfaire la curiosité et montrer que cette branche des Viriot ne présente d'importance historique qu'à propos de ce professeur qui est resté presque inconnu durant cent-cinquante ans, depuis D. Calmet jusqu'à nos jours. Du reste elle n'a pas de durée. Jean ne fut pas marié ; Antoine et Goëry ne laissèrent que des filles ; Anne, leur sœur, se maria à un Fuselier ; Claudon ne paraît pas avoir eu d'enfants. Ce n'est donc point par eux que le nom s'est perpétué. Les filles et les gendres de ces honorables bourgeois ne furent enrichis ni par l'héritage de leurs pères, ni par les legs de leur oncle Jean, qui connaissait la situation pécuniaire de la famille ; on a vu ce qu'il a fait pour elles. On les trouve pourtant unies à des familles assez honorables et relevées pour avoir fourni des gouverneurs, les Saulnier, les Fuzelier. Les legs de Jean les garantirent à peine contre la misère pour ainsi dire. La plus pauvre paraît avoir été Marguerite, fille d'Antoine, veuve à vingt-huit ans avec cinq enfants (1).

Il y a bien d'autres Viriot à Epinal, contemporains de ceux dont nous avons parlé. Ils pourraient former de nouvelles branches, mais rien n'indique leur parenté. Ce n'est pas parmi toute cette foule de Viriot du XVIe siècle, gens de tous métiers, de toutes fonctions, depuis le fossoyeur jusqu'au gouverneur de la ville, que nous trouverons des chevaliers, des seigneurs de Bazoilles, des parents des Viriot de Neufchâteau. Le Charles-Joseph Viriot qui, dans une généalogie de famille dite

(1) 1598. 100 fr. acquittés à Marguerite Viriot, nièce du testateur à cause de sa pauvreté (*Inventaire*, t. V, p. 472).

Digitized by Google

manuscrit Chapelier, nous a fait ces contes à dormir debout, était de Dompaire, et son père et son aïeul étaient de Mazelay. Ce singulier généalogiste, imposteur par orgueil et par ambition, ne paraît pas moins hardi dans la vie privée. On aura la preuve de sa moralité dans un fait que nous rejetons en note (1).

Si nous avons dégagé la personne de J. Viriot de l'obscurité qui entourait son nom et des fables dont on a été tenté de l'envelopper, il serait difficile d'aller au-delà. En dehors de la qualité de professeur de lettres qu'on lui donne, nous n'avons que bien peu de faits pour juger l'homme. L'*Inventaire* seul nous renseigne sur l'état de sa fortune et sur l'emploi qu'il en fit. Il avait des fonds constitués en rentes, à Epinal, à Châtel, à Toul, à Lyon, à Rome, à Milan ; il prêtait aux membres de sa famille, à des amis, à des villes, des sommes plus ou moins fortes, en ayant soin avec raison de prendre des garanties. Il possédait aussi des immeubles, maisons ou terres, dont il tirait bon profit. Est-ce dans ses fonctions de professeur, est-ce dans des spéculations bien conduites qu'il acquit une fortune considérable pour le

(1) « Requete adressée à l'intendant par Charles-Joseph Viriot, capitaine de grenadiers, chevalier de Saint-Louis, et Jean-Baptiste Perrin, avocat au Parlement, par laquelle ils remontrent : qu'au moment où la disette des grains menaçait la ville d'Epinal, ils furent priés par les officiers municipaux de procurer 600 reseaux de blé sur les marchés. Ils les achetèrent et ramenèrent l'abondance dans la ville et firent baisser concidérablement le prix, et par là, ils subirent une grande perte. Le conseil, après de minutieuses recherches, reconnaît que les suppliants n'ont fourni que 300 reseaux après la diminution et perdent 3 liv. par resal. Une somme de 900 liv. leur est accordée ». 1785. Inventaire, t. III, p. 1101.

Digitized by Google

temps ? Nous ne pouvons le dire ; il semble très affairé des dettes qu'on a contractées en puisant dans sa bourse ; on ne le voit pas agir en dur créancier, mais il est parfois inquiet.

Il était bon, généreux ; son testament, ses lettres le montrent aimant sa patrie et la famille milanaise des Albertini, dont un des membres fut institué par lui son héritier universel et exécuteur testamentaire. Comme il ne parle jamais de lui, nous pouvons le croire plein de modestie.

Quelle situation avait-il dans le monde ? Faut-il prendre pour de l'histoire ou pour un éloge mortuaire exagéré par reconnaissance, ces quatre vers de son épitaphe ?

> Pour son rare savoir, ses grâces, ses services,
> Il fut des grands seigneurs caressé, bien venu,
> En faveur de crédit hautement maintenu,
> De richesses comblé, d'honneur, d'état, d'offices.

Son frère, Goëry Viriot, qui était pour la quatrième fois gouverneur d'Epinal en 1597, a pu donner à l'auteur de l'épitaphe, l'année même où fut agitée l'affaire du testament, des renseignements utiles, ainsi que le marchand drapier François Hault, ami et correspondant de J. Viriot. Il n'est donc pas encore possible d'écrire une biographie satisfaisante de ce notable spinalien qui vécut et mourut à l'étranger sans oublier sa patrie d'origine qu'il venait quelquefois revoir, et véritablement elle serait intéressante et curieuse, y compris l'étrange disparition du legs fait à des familles pauvres d'Epinal. Nous en dirons quelques mots et c'est par là que nous terminerons.

Digitized by Google

Le total de ce legs était de « 5200 écus pistolets, lesquels à raison de 4 fr. 6 gros l'un, reviennent à la somme de 23,400 francs de capital, et de rente à raison de 7 pour cent par chacun an, à la somme de 1638 fr., le tout en monnayes de nos pays ». (*Inventaire*, t. V, p. 466.) Or les gouverneurs n'en reçurent jamais le capital, ils n'en touchèrent que les rentes. Voici comment:

Le besogneux Charles, duc de Lorraine, demanda aux gouverneurs que cette somme lui fût confiée, et le 21 février 1600 il leur envoya un mandement au sujet des donations de Viriot. Conformément à ce désir, les gouverneurs et les gens du conseil d'Epinal donnèrent, le 22 mai, une procuration aux chargés d'affaires du duc à Milan, pour toucher de Jules Albertini, avocat, héritier universel du testateur, la somme de 2,500 écus pistolets, et le 25 du même mois, Charles III, sans perdre de temps, envoie, contre la cession des deniers légués à la ville, une « assurance, hypothecque et obligation » reposant sur les droits du sceau, du poids, du sel et de la rivière de la Moselle (1), « laquelle rente de 1638 fr. dit-il, il sera loisible à nous et à nos successeurs et ayant cause... de la rachepter toute et quante fois que bon nous semblera, en rendant et restituant une seule fois ledict capital de 23,400 fr., nonobstant quelconque prescription que par laps de temps 30, 40 ou plus pourrait encourir et dont lesdicts gouverneurs donneront leurs lettres reversables... »

(1) *Inventaire*, t. V., p. 466, et *Archives de la Meurthe*, B 5979. M. Jacquot (*Les Wiriot-Wœiriot*) a pris un fragment de cette *assurance* pour le testament même ; de plus, il l'a transcrit d'une façon très inexacte et incorrecte.

Digitized by Google

« Assurance, hypothecque et obligation », qu'est-ce que cela est devenu ? L'*Inventaire* est muet sur ce point. A partir de 1638 on n'y trouve plus les comptes des deniers des donations faites aux pauvres par J. Viriot. Ceux qui précèdent sont incomplets. Les fondations Hurault que j'ai signalées plus haut ont des comptes qui s'étendent jusqu'en 1785. Les ducs de Lorraine ont-ils toujours maintenu leur assurance ? Ont-ils remboursé le capital ? Et cette rente, a-t-elle toujours été employée suivant les intentions du donateur ? Ce sont questions auxquelles il nous est impossible de répondre en l'absence de tout titre. D'ailleurs nous n'avons pas à les traiter ici. Nous avons dit le plus important sur Jean Viriot, d'Epinal, et montré les sources d'accès facile qui peuvent instruire sur les détails omis.

Pour terminer, disons que, il y a quelques années, la municipalité de la ville d'Epinal, vengeant l'oubli de l'histoire, a donné à une de ses rues la dénomination de Jean Viriot.

Louis Jouve.

RÈGLEMENT, FONCTIONS, CHARGES ET RÉTRIBUTIONS DU MAITRE D'ÉCOLE DE LÉNONCOURT AU XVIIIe SIÈCLE.

Dans lequel règlement sont compris les devoirs auxquels leur état de maîtres d'école, de chantres, de sonneurs et sacristains les oblige naturellement et ordinairement soit par statut ou autrement (1).

(1) Nous reproduisons, avec ses incorrections, le texte original qui se trouve aux archives municipales de Lenoncourt ; nous avons cru, pourtant, devoir épargner au lecteur les caprices de l'orthographe du scribe.

Digitized by Google

1° Sera obligé le maître d'école de faire toutes les fonctions, non seulement de maître d'école, mais encore celles de chantre, sacristain et de sonneur.

2° D'assister Monsieur le curé généralement dans toutes les fonctions pastorales, même de porter et reporter les ornements au synode où il se tiendra.

3° De se faire approuver du Seigneur Evêque sitôt qu'il sera engagé, et de produire la dite approbation à Monsieur le Curé.

4° De tenir l'école depuis la Toussaint jusqu'à la Saint-Georges, depuis les sept heures du matin jusqu'à cinq, à la réserve du jeudi soir, qui sera congé seulement lorsqu'il n'y aura pas de fête pendant la semaine, et de sonner avec une cloche l'avertissement pour entrer à l'école, faire le catéchisme au second coup des Vêpres tous les dimanches ; entendu que ce sera avec la grosse cloche, un trait en volée.

5° Tous les soirs il tiendra l'école pour enseigner l'orthographe, l'arithmétique, et le plain-chant à ceux qui seront en état de recevoir ces sortes de leçons, sauf aux écoliers à fournir l'huile pour ces exercices.

6° De blanchir généralement et tenir toujours bien propres tous les linges de l'Eglise, même des autels collatéraux, de les recoudre, raccommoder, fournir les fils et cordons des surplis ; enfin de raccommoder tous les ornements à la charge de la communauté, tels sont les ornements noirs, les chapes, tuniques, soutanes des enfants, etc., à la réserve seulement des quatre couleurs tant en solennels qu'en fériaux, qui sont à la charge de Madame la Secrète de Remiremont. Bien entendu que les fils, soie et pièces seront fournis par ledit maître d'école.

7° De préparer tous les jours ce qui est nécessaire pour le service divin, soit pour vivants, soit pour morts, etc., comme d'aller chercher et rapporter les luminaires, l'eau, le vin, etc., de fournir le sel pour l'eau bénite, et toutes les hosties grandes et petites nécessaires pour la paroisse, et d'ailleurs

Digitized by Google

d'aller chez Monsieur le Curé et prendre son heure pour la messe ès jours ouvriers.

8° De préparer toujours et tout ensemble les trois autels ès temps et fêtes solennelles, ensuite les remettre en ferie, tenant toujours les marchepieds bien propres et cirés, l'eglise balayée chaque samedi sous les bancs très-souvent, mais haut et bas avec les murs deux ou trois fois l'an ; les tabernacles, rétable, image, etc., bien époussetés avec un petit balai de joncs.

9° De tenir toujours propres et recurer souvent les plats-bassins, burettes, chandeliers, lampes, seaux ; et les vitres de l'église seront lavées une fois chaque année vers la Fête-Dieu, si la graisse ou poussière en a terni le verre.

10° Allumera et éteindra les cierges ès jours fériés et autres à l'absence du chatelain, préparera le feu de l'encensoir, la bière pour les services, mais tous les jours il allumera la lampe au second coup de la messe, pour n'allumer les cierges qu'après le dernier. Les jours de fêtes et dimanches la lampe s'allumera au 1er coup de la messe et vêpres. Pour ce qui est des jours solennels, la lampe sera allumée tout le jour : à Noël et à Pâques dès le soir ; et pendant tout l'octave de la Fête-Dieu nuit et jour puisqu'il y a une fondation à ce sujet d'une pinte d'huile à toucher pour cet effet sur la ferme de ci-devant Mitte, ensuite Houard, et à présent les héritiers du sieur Miquelot.

11° Sonner tous les jours à la pointe du jour, à midi et à soleil couché, les angelus ; mais chantera tous les jours, le soir, les prières ordinaires des temps, avec les enfants au désir de la fondation des seigneurs, mais seul s'il ne s'en trouve pas.

12° La veille des jours solennels, carillonnera à midi et à soleil couché ; les jours solennels, aux angelus du matin, à midi et aux premiers coups des messes et des vêpres : sonnera aussi au printemps pour les gelées, le matin pendant le mois de mai et pendant tout l'été aux premières apparences de nuées, et sonner à toutes les processions.

Digitized by Google

13° A la mort des adultes et plus avant, on sonnera en mort les coups d'anniversaire de la mort, mais seulement pour enterrements et services, pour le *Dies iræ* ou *Libera* ; si on sonne à d'autres heures à la réquisition des parents des défunts, chaque sonnerie se payera à part, aussi bien que les changements d'autels en noir et les traits qu'on fera sonner soir et matin aux quarantats et anniversaires. Pour les enfants on sonnera une cloche à la mort et l'enterrement seulement : le surplus se paiera.

14° Ledit maître d'école sera obligé de remonter l'horloge exactement et la tenir toujours bien réglée et comme on lui mettra bien en état, il sera obligé à la rendre de même, chargé des entretiens, à l'exception des défauts de vétusté et accidents imprévus et non de sa faute.

15° Sera aussi obligé de tenir fermées les portes du cimetière, d'empêcher les bêtes d'y paturer et d'y fréquenter, de le toujours tenir propre, sans pierres ou autres immondices, et à cet effet l'herbe lui appartiendra.

16° Il sera tenu et obligé d'entretenir la maison d'école de toutes les réparations locatives, les jardins et chenevières toujours fermés, et les autres héritages, qui sont deux prés en bon état ; mais pendant tout le temps qu'on tiendra les écoles, personne n'y fréquentera, que les écoliers ; c'est pourquoi il fera son ménage dans la chambre sur la rue, pour que les écoliers ne soient pas distraits.

17° Sera aussi tenu de chanter et faire gratis tous les services que la communauté pourrait faire faire, y compris les processions et les trois messes des Rogations, et s'entretiendra de soutane et bonnet carré.

18° Ledit maître d'école jouira de la maison d'école et des héritages en dépendants, qui sont un jardin derrière la maison — d'une chenevière contenant... — d'un pré à Bonval contenant... — d'un autre pré au paquis contenant...

19° Jouira aussi des franchises de subvention, ponts et chaussées et autres impositions et corvées de communauté

Digitized by Google

pourvu qu'il ne fasse aucun trafic ; excepté les rentes seigneuriales, qu'il payera.

20° Il recevra en outre de la communauté, chacune année, 25 écus à 3 livres l'un, moitié à la St-Martin et l'autre à la St-Georges : de chaque laboureur, deux gerbes de blé ; des manœuvres mettant de petites fermes aux champs, une gerbe aussi de blé, ou d'autres grains où il n'en a pas, de l'espèce seulement qu'il aura semée : comme aussi des déforains laboureurs sur le ban, une gerbe de l'espèce qu'ils moissonneront, suivant l'usage et comme ils prennent sur notre ban, sauf audit maître d'école de se les faire donner.

21° Jouira en outre de la fondation faite par les seigneurs au sujet des 50 francs y portés avec ses charges et qui ne regarde pas la communauté pour les lui faire rentrer : les grâces cependant et les privilèges qui lui en résultent, la communauté les soutiendra.

22° Les rétributions des maîtres d'écoles et autres officiers y joints sont ainsi taxées à l'ancienneté. Les écrivains, qu'ils apprennent ou non l'orthographe (car il sera obligé d'en dicter tous les jours), donneront chacun depuis la Toussaint jusqu'à la Saint-Georges, payables moitié à Noël et l'autre à la fin de l'écolage, 36 sols, ci. . . . 36 s.

Ceux qui n'écriront pas, ès deux termes ci-dessus et chacun une livre, ci . . . . . 20 s.

Les écoliers du soir l'après souper, qui dureront au moins deux heures, bien ce n'est qu'un supplément et plus grande facilité à ceux du grand nombre d'écoliers qui fourniront la lumière ; pour la sonnerie de la mort, d'enterrement, de la messe, la prose, les obsèques, et préparatifs ordinaires ci . . . . . 36 s.

Pour un service à trois prêtres et sonnerie de la messe, prose, virgiles, obsèques, libera et préparatifs ordinaires, ci . . . . . 36 s.

Pour un quarantat ou anniversaire d'une messe, prose, obsèques, dix-sept sols, ci. . . . . 17 s.

Digitized by Google

Pour mettre le maître-autel en noir, six sols, ci . 6 s.

Chaque trait de sonnerie extraordinaire comme à midi, le soir et le matin tant ès services qu'autres, quatre sols, ci. 4 s.

Pour enterrement d'un enfant, avec les traits de sonnerie d'une cloche à mort et enterrement, avec les préparatifs des défunts, et convoi, sept sols, ci. . . . . 7 s.

Chaque trait extraordinaire d'une cloche, deux sols, ci 2 s.

Pour rétribution d'une messe haute commune, cinq sols, ci . . . . . 5 s.

Pour un mariage, les fiançailles, 15 s. et la messe de lendemain, cinq sols, ci. . . . . 5 s.

Pour un baptême, outre les parrains et marraines, il a deux sols, de neufs sols que le père et la mère donneront sur la salière — et pour le relevage, un sol de trois.

Pour le service ordinaire des trépassés et bienfaiteurs de la paroisse, avec le trait en mort le soir et le matin, les vêpres la veille, dix sols, ci . . . . . 10 s.

Pour l'extraordinaire, même service avec les virgiles, la fête, et sonnerie, ci . . . . . 15 s.

23° Pour remédier à deux inconvénients également préjudiciables l'un au maître d'école, l'autre à la paroisse, il a été décidé : 1° pour ce qui regarde le maître d'école qu'il aura lui seul droit d'enseigner dans la paroisse suivant que les seigneurs Evêques l'ont voulu et qu'on sera obligé de lui envoyer les enfants, si ce n'est en cas extraordinaire et avec permission de M. le Curé, — 2° pour ce qui regarde la paroisse, il est très souvent arrivé que les maîtres d'école engagés ou continuant leur premier marché, se sont négligés sous prétexte d'être en bail qu'on ne pouvait casser sans procès en dommages et intérêts : et c'est pour obvenir à cet abus qu'il est arrêté et convenu pour tous les maîtres d'école, que s'ils se dérangent par la boisson ou autrement, que s'ils négligent leurs devoirs après examen bien vérifié d'inconduite ou de négligence, on pourra ou on sera en droit de les renvoyer, sans dommages aucuns ni intérêts,

Digitized by Google

obligés de se contenter seulement et précisément du rata et proportionnellement aux 25 écus de gages suivant le temps de service qu'il aura ; et le surplus soit en foin, jardinage au autrement, tiendront lieu d'augmentation pour le nouvel entrant, en payant seulement ses cultures et frais desdits héritages, à la décision des maires et gens de justice dudit Lenoncourt.

24° Enfin il est entendu que si le maître d'école n'a pas soin de raccommoder tout ce qui est à ses charges, tant pour les linges qu'autrement, le maire est en vertu des présentes autorisé à les faire raccomoder au premier avis de Monsieur le curé, et ce, aux dépens du maître d'école qui sera obligé de tenir compte et rabattre sur ses gages le prix desdits raccommodages ou linges et ornements.

25° Les 24 articles ci-dessus, contenant les devoirs, charges, obligations et rétributions des maîtres d'école de Lenoncourt ont été lus et agréés par la communauté assemblée à ce sujet et acceptés par Jean Bangard, maître d'école actuel, — à charge qu'il s'oblige de sonner toutes les cloches pour tous les baptêmes pour le pauvre comme pour le riche, et de les sonner aussi toutes à la mort d'un chacun, — en outre sera obligé de mettre la bière avec les chandeliers dans l'endroit destiné, et sera en outre obligé de lever une copie ou expédition au greffe. Fait à Lenoncourt ce 3e de l'an 1771, et le tout avec l'agrément et participation de Monsieur le Curé.

Comme les maîtres d'école jouissaient autrefois d'un petit potager, situé près la maison de cure, il jouira d'un petit terrain, lieu dit au pont Lala, pour lui tenir lieu de potager, sans que la présente condition puisse préjudicier aux droits de la communauté sur ledit terrain placé près de la cure ; et, à l'égard du sonnage, le maître d'école sera tenu de se conformer au règlement du diocèse.

(Signatures) Jean Bangard ; — Jean-Claude Henry, maire ; — Henry Poirel, greffier ; — Joseph Conte, sergent ; — J. Mathieu ; — Joseph Job ; — Jean Husson.

Digitized by Google

Fait et arrêté ce jourd'hui 14e de janvier 1771, présent le greffier soussigné, et le dit marché ne servira que pour un an seulement.

Henry Poirel, *greffier.* — Joseph Job, *syndic.*

Dans son Introduction à la Gaule Romaine, M. Fustel de Coulanges écrivait qu'au premier regard jeté sur nos anciennes institutions, on était tenté de les trouver singulières et de les regarder souvent comme le résultat de l'usurpation et de la violence ; mais qu'en étudiant les documents de chaque époque, on était amené peu à peu à un autre sentiment, et qu'on était frappé de la manière naturelle suivant laquelle s'étaient formées régulièrement et graduellement ces anciennes institutions. En rappelant dans le détail la subordination du maître d'école vis-à-vis du curé avant la Révolution, le document qu'on vient de lire pourrait suggérer une impression analogue, surtout s'il tombait sous les yeux de ceux qui, admirateurs passionnés de leur siècle, se font facilement les détracteurs de l'ancien régime. Qu'il me soit donc permis de rappeler un fait qui explique l'état de choses ancien, et qui montre qu'il y aurait ingratitude et injustice à ne voir dans la situation d'alors que le résultat d'une ingérence exorbitante du clergé en matière scolaire. Ce fait, qu'attestent d'innombrables documents, c'est que la plupart des écoles établies dans nos villes et nos campagnes ont dû leur existence à l'initiative, à la sollicitude et aux libéralités de l'Eglise. Après l'évangélisation du pays, il fut un temps assez long où les prêtres et les moines cultivaient presque seuls les lettres et les sciences : ce furent

Digitized by Google

eux qui les premiers entreprirent de tirer le peuple de son ignorance profonde. Les évêques fondèrent près de leurs cathédrales des écoles, où l'on admettait non seulement les jeunes gens destinés au sacerdoce, mais encore tous ceux qui voulaient recevoir une éducation libérale (1) ; et les religieux élevèrent près de leurs couvents des établissements semblables d'instruction. On assure qu'au VIIe siècle les cités de Toul, Metz et Verdun possédaient déjà des écoles de ce genre. Peu à peu avec le temps ces pieuses institutions grandirent et se multiplièrent de plus en plus. Les évêques, les conciles firent des recommandations et des ordonnances à ce sujet. Les prêtres soucieux de faire pénétrer une foi éclairée dans l'âme de ceux qui leur étaient confiés, reconnurent donc la nécessité d'initier ces esprits incultes aux lettres et aux sciences humaines ; ils regardèrent comme une portion de leur tâche, de procurer à leur troupeau l'instruction au moins élémentaire qui était indispensable pour acquérir une connaissance suffisante de la Religion. Ils se dévouèrent, mais il arriva que leurs obligations complexes ne leur laissèrent pas assez de loisir pour remplir les fonctions d'éducateurs ou de maîtres d'école : ils s'en déchargèrent alors sur quelqu'un du peuple qu'ils croyaient capable de les suppléer. Ainsi, la raison d'être du maître d'école à l'origine fut de seconder le curé, de lui servir d'adjoint pour ainsi dire, en instruisant et en moralisant la jeunesse : et ces attributions lui furent conservées jusqu'à la Révolution : c'est pourquoi une des conditions de son

(1) Digot, *Hist. d'Austrasie*, I, p. 209 ; III, p. 147.

Digitized by Google

admission dans une paroisse, c'était invariablement qu'il fût de bonnes mœurs et d'une doctrine orthodoxe.

Les évêques de Toul en particulier se montrèrent très zélés pour provoquer des créations d'écoles et pour presser les parents d'y envoyer leurs enfants. Déjà le concile de Savonnières (près de Toul), en 859, réclame la propagation de l'instruction du peuple et parle en faveur de la littérature profane. On lit dans une ordonnance de Mgr du Saussay, datée du 8 mai 1669 : « En chaque paroisse il y aura un maître d'école pour chanter et servir à l'église avec le sieur curé, comme aussi pour enseigner les enfants (1). » Citons encore une ordonnance de visites pastorales qui vient à la suite d'un mandement de 1695, sous l'épiscopat de Mgr Thiard de Bissy. Elle est conçue en ces termes : « Ordonnons aux pères et mères, sous peine d'estre privés des sacremens, mesme au temps de Pâques, d'envoyer exactement leurs enfans, garçons et filles à l'école, de la Toussaint à Pâques au moins, et pendant le reste de l'année le plus exactement possible ; et afin que personne ne s'excuse, nous voulons que les pauvres soient enseignés aux dépens de la fabrique, ou sur d'autres fonds s'il se peut, ou gratis (2). » Je n'insisterai pas davantage sur les textes de ce genre, qui sont nombreux. D'ailleurs la portion de dîmes qui dans un grand nombre de villages lorrains était affectée à l'entretien des écoles encore à la fin du siècle dernier, rappelle assez leur origine ecclésiastique. J'ajouterai seulement cette conclusion.

Assurément l'Eglise qui fondait des écoles, qui pré-

(1) Cf. *Pouillé scolaire de Toul*, par M. Maggiolo.
(2) *Mém. de l'Acad. de Stan.*, 1879, p. 239.

Digitized by Google

levait sur ses revenus de quoi les doter et les entretenir, qui sollicitait la charité des riches en leur faveur, et qui imposait aux parents, sous peine de refus des sacrements, l'obligation d'y envoyer leurs enfants; l'Eglise avait avant tout en vue le bienfait d'une éducation chrétienne pour les jeunes générations. Dès lors le maître d'école étant, de par le but de son institution, l'auxiliaire du curé, comme son suppléant ou son adjoint dans une partie de ses fonctions pastorales, il n'y avait ni empiètement, ni usurpation de la part du pouvoir ecclésiastique qui lui donnait des règlements, surveillait son enseignement, et l'employait hors de l'école d'une façon utile à toute la paroisse. Ses fonctions de sonneur, chantre et sacristain, étaient aussi justifiées que celles de greffier qu'il conserve encore aujourd'hui. D'autre part, les communautés jouissant à cette époque d'une plus grande liberté, n'étaient gênées par aucune législation scolaire ; et comme elles contribuaient ordinairement à la rémunération des maîtres d'école, elles avaient le droit d'inscrire au cahier des charges les conditions qu'elles entendaient imposer à celui qu'elles engageaient à leur service. La communauté de Lenoncourt en traitant avec le sien en 1771, n'a fait qu'user de ce droit lorsqu'elle a rédigé le règlement qu'on a lu plus haut.

On a plaint ces anciens instituteurs, de leur asservissement. Nous ne prétendons pas qu'il ne se soit jamais glissé d'abus dans cet état de choses; mais, où est l'institution humaine qui soit à l'abri de ces imperfections ? Leur subordination vis-à-vis du curé n'avait rien d'humiliant ni de servile. Ils devaient relever de quelque supérieur. Or quelle raison de croire que l'autorité qui

Digitized by Google

revêtait un habit religieux, était plus tracassière et plus tyranniqueque celle qui se serait exercée avec un costume civil ? Au moyen-âge le sort de ceux qui étaient sous la dépendance des seigneurs ecclésiastiques n'était pas plus dur que le sort de ceux qui avaient des maîtres séculiers : le contraire même a été souvent constaté. Un écrivain moderne qui a beaucoup observé, Taine, a cru devoir écrire en particulier des curés de campagne : « Comment ceux-ci vivent-ils avec le paysan ? Un point est sûr, c'est que le plus souvent ils ne sont pour lui ni durs ni même indifférents. Séparés par le rang, ils ne le sont pas par la distance : or, le voisinage à lui seul est un lien entre les hommes. J'ai eu beau lire, je n'ai point trouvé en eux les tyrans ruraux que dépeignent les déclamateurs de la Révolution » (Taine, *Ancien régime*, p. 42).

E. CHATTON.

Curé de Velaine sous-Amance.

CHRONIQUE.

GAUCHON RICHERET, DOYEN D'HATTONCHATEL.

Je crois avoir suffisamment établi, il y a quelques années (1), que le célèbre retable de l'église d'Hattonchâtel, attribué à l'école des Richier, a été donné par une seule personne : c'est l'ecclésiastique représenté à genoux, accompagné d'un saint prélat qui lui sert de patron (2), dans le dernier compartiment de cette

(1) *Le retable d'Hattonchâtel et Ligier Richier* ; Nancy, 1986, in-8°, 12 p.

(2) Je suis revenu à l'idée que ce prélat est saint Maur, patron d'Hattonchâtel.

Digitized by Google

œuvre importante ; j'ai ajouté que l'écusson et les initiales placés au milieu du soubassement du retable se rapportent certainement à ce donateur : la seconde de ces initiales était reconnue pour un R ; la première passait pour être un C, mais un estampage plus récent a permis d'y voir incontestablement un G (1).

Dès lors, on fut amené à se ressouvenir du texte de Dumont, disant ceci de l'ecclésiastique agenouillé : « On... voit aussi un prêtre assez semblable, pour la coiffure, au portrait de Wassebourg (2) dans son monument de la Vierge de Verdun (3). C'est, croit-on, celui de Gauchon, alors doyen de Hattonchâtel, aux frais duquel, d'après la... tradition, Richier aurait travaillé. Le nom de ce personnage sert à interpréter les lettres G. R. que l'on voit au bas du retable, avec le millésime 1523. On l'explique par les mots *Gauchon*, *Richier* (4). »

Il y a, dans ce texte, une lacune et une erreur. La lacune consiste dans le défaut d'indication des témoignages sur lesquels on pouvait affirmer que le doyen du chapitre, vers 1523, se nommait Gauchon. L'erreur existe dans la croyance que les initiales pourraient

(1) Communication de M. L. Maxe-Werly, postérieure à 1886 ; cf. Mgr X. Barbier de Montault, *Journal d'un voyage archéologique dans le diocèse de Verdun*, dans le *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1889, p. 223. — Dauban avait vu juste.

(2) Richard de Wassebourg, archidiacre de la Rivière, auteur des *Antiquitez* : v. Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 427, et *Nobil. de Saint-Mihiel*, II, 85.

(3) Ce monument, qui n'existe plus, est représenté sur la seconde gravure des *Antiquitez*.

(4) Dumont, *Les ruines de la Meuse*, t. I, *Hattonchâtel*, etc., p. 121.

Digitized by Google

s'appliquer à deux personnages différents, le donateur et le sculpteur. Ces initiales ne désignent que le nom de baptême et le nom de famille du donateur (1).

Ce personnage a été retrouvé par M. Maxe-Werly, qui m'a fait part de sa découverte (2), ainsi qu'à M. Cl. Bonnabelle ; aussi, ce confrère a-t-il pu dire il y a six ans : « En 1530, Gaucher Richeret était doyen en l'église collégiale Saint-Maur d'Hattonchâtel (3). » De plus, M. Maxe-Werly m'a renvoyé aux *Antiquitez de la Gaule belgicque* de Wassebourg, publiées en 1549, où l'auteur mentionne « maistre Gauchon, doyen de Hattonchastel, homme de saincte vie, qui fut mon precepteur. » (F. vc xxxix, v°.)

Il m'a paru opportun de consigner cette identification intéressante et de reproduire un texte qui confirme, en la développant, l'assertion de Dumont : le donateur du retable d'Hattonchâtel s'appelait Gauchon ou Gaucher (4)

(1) Comme exemple d'écusson accosté des initiales du personnage auquel il appartient, je citerai celui de « Nicolas Boucher, Docteur en Théologie » (le futur évêque de Verdun), gravé au bas du titre de *La conionction des lettres et des armes...* 1579. (J. Favier, *Trésor du bibliophile lorrain*, pl. 85).

(2) V. ce que j'ai dit du retable d'Hattonchâtel, à propos du livre de M. Marcel Lallemend, dans les *Annales de l'Est*, 1889, p 277.

(3) Bonnabelle, *Courte étude sur Hattonchâtel* ; Bar-le-Duc, 1887, p. 38 (extrait des *Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*). M. Maxe-Werly ne se rappelle pas exactement l'origine de ce renseignement.

(4) Dumont pensait que *Gauchon* était le nom de famille (v. *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, 428) ; mais, autrefois, le nom de baptême avait plus d'importance que le *cognomen* peu fixé qui devint plus tard le nom patronymique. Or, *Gauchon* peut

Digitized by Google

Richeret (1). C'est un appoint nouveau à l'étude d'un monument qui, par l'importance du travail et la précision de la date, tient une place considérable parmi les œuvres d'art de la Lorraine. LÉON GERMAIN.

THÈSES DE DOCTORAT DE M. BEAUMONT.

Le 14 avril 1894, notre confrère M. Beaumont, principal du collège de Lunéville, a soutenu devant la faculté des lettres de Nancy ses thèses pour le doctorat. Les deux sujets sont intéressants pour l'histoire lorraine : la thèse latine, sur l'abbaye de Luxeuil, bien que la célèbre abbaye fût située dans le comté de

fort bien être le diminutif d'un nom de baptême : « *Gaucher* est aussi un nom de saint limousin du XIIe siècle, en latin *Valtherus*, dit le martyrologe de Chastelain, ce qui ferait de Gaucher une forme de Gauthier, mais ce doit être un *th* imprimé pour un *ch*, et il faut, avec Förstemann, considérer Gaucher comme une forme du vieux nom germanique *Walcher* (*Wal* vaut *Gau*) qui signifie *voyageur auguste.* » (Lorédan Larchey, *Dict. des noms*, p. 184-185.)

(1) « Michel *Richeret*, clerc-juré de la Chaulcée » (La Chaussée) est cité dans un acte du roi René en date du 30 avril 1464, relatif à la noblesse de Demenget Desponville. (Dom Pelletier, *Nobiliaire*, p. 192.)

Lionnois a reproduit l'épitaphe de Jean *Richeret*, abbé de Saint-Paul de Verdun, mort le 18 août 1471 (*Recueil des sépultures anciennes et épitaphe de Saint Paul de Verdun*, 1779 ; réimpr. par Cayon, Nancy, 1865, v. p. 4, n° 9) ; Dom Calmet et M. l'abbé N. Robinet (*Pouillé de Verdun*, I, 256) écrivent, non *Richeret*, mais *Richelet* : il ne serait pas impossible que ce fussent là deux variantes d'un même nom (diminutifs de *Richer*), et que le doyen d'Hattonchâtel fût parent de l'abbé prémontré de Verdun : on se fixerait sur ce point si l'on pouvait confronter les armoiries des deux personnages.

Digitized by Google

Bourgogne ; — mais surtout la thèse française, sur le règne de Léopold. M. Beaumont a conquis son grade avec éloges, et le public pourra bientôt apprécier le mérite de ses études sur Léopold, fondées sur un grand nombre de documents inédits. Comme on l'a justement fait remarquer, à cette occasion, la création récente de la chaire d'Histoire de l'Est de la France à notre faculté commence à porter ses fruits, et toute une pleïade d'historiens s'apprêtent à renouveler la science des D. Calmet et des Digot.

DONS A LA BIBLIOTHÈQUE

Par M. P. Pierre : Phototypie d'une vue de Saint-Nicolas-de-Port, d'après une aquarelle ayant figuré au Livre d'or offert au Tsar par la Lorraine.

Par M. Letixerant, à Saint-Mihiel : Etat des villes et villages employés à l'entretien annuel des chaussées sur les grandes routes de Lorraine et Barrois, suivant les distributions faites en l'année 1754. Premier arrondissement de Nancy, sous le sr Jacquin, sous-ingénieur (Ms. in-8° carré, daté de 1755).

Par M. L. Robert, à Pont-à-Mousson : Calque d'un dessin du siècle dernier représentant la fontaine de la grande place de Pont-à-Mousson ; — Photographie de la même fontaine (détruite en 1862).

Erratum. — Dans le n° de janvier, page 15, ligne 7, au lieu de *moycette*, lire : *moyette*.

Pour la commission de rédaction, le Président : Ch. GUYOT

NANCY.— IMPRIMERIE G. CRÉPIN-LEBLOND, PASSAGE DU CASINO.

Digitized by Google

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

44e ANNÉE. — 5e NUMÉRO. — MAI 1894.

Procès-verbal de la séance du 13 Avril 1894.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

Le président donne communication du programme du concours pour le prix Herpin, à décerner en 1896, par l'Académie de Stanislas, et du programme des concours ouverts par la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

Admissions et présentations.

Est admis comme membre titulaire M. A. Gasquet, recteur de l'Académie de Nancy.

Digitized by Google

Sont présentés comme membres titulaires M. D. Hun, rédacteur en chef du journal *Le Vosgien*, 15, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Epinal, par MM. Quintard, Germain et Ch. Guyot ; et M. l'abbé Louis Jean, curé de Châteauvoué (Alsace-Lorraine), par MM. Germain, Guyot et de Souhesmes.

M. l'abbé Hamant adresse ses remerciements à l'occasion de son admission comme membre titulaire.

Nécrologie.

Le président donne avis du décès de M. F. Liénard, secrétaire perpétuel de la Société philomathique de Verdun, et de celui de M. Sérot-Almeras-Latour, conseiller à la Cour de Nancy, membre titulaire.

Ouvrages offerts à la Société.

3e Catalogue de Monnaies, médailles et jetons français, par M. J. Florange ; Paris, 1894, in-8° de 28 p.

Conte de Noël, par M. Labourasse ; Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1894, in-8° de 28 p.

Addenda à Manonville et ses seigneurs, par M. H. Lefebvre; s. l. n. d., in-8° de 6 p.

Généalogie des Barrois-Manonville, par M. le Bon d'Hamonville ; s. l. n. d., in-8° de 14 p.

Le mathématicien Albert Girard, par M. H. Dannreuther; Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1894, in-8° de 6 p.

L'église d'Hammeville, par M. Léon Germain ; Nancy, Sidot, 1894, in-8° de 16 p.

Les cloches du collège Gilles-de-Trèves, à Bar-le-Duc, par le même ; Nancy, Sidot, 1894, in-8° de 35 p.

Les restes du Téméraire sont-ils à Bruges ou à

Digitized by Google

Nancy? par M. G. Save ; Nancy, Voirin et Kreis, 1894, in-8° de 12 p.

Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine, par M. le comte de Ludres ; Paris, Champion, 1893-94, 2 vol. in-8° de VIII, XVIII, 334 et 394 p., pl.

Les périodiques des Sociétés avec lesquelles nous sommes en échange de publication.

Publication d'un volume de Documents.

M. Duvernoy donne lecture, au nom de la commission de rédaction, du rapport concluant à la publication d'un nouveau volume consacré au travail de M. P. Marichal : *Catalogue des volumes 1 à 725 de la collection de Lorraine*, conservée à la Bibliothèque nationale, à Paris. La Société charge son président d'en préparer la publication.

Echanges.

Le Directeur du *Giornale araldico* demande l'échange de ses publications avec celles de la Société. Renvoyé au bureau.

Lectures.

M. Ch. Guyot commence la lecture du travail de M. Watrinet intitulé : *Notice sur Morhange.*

Il donne lecture du travail de M. l'abbé Demange intitulé : *Une curieuse statue de sainte Anne*, et du travail de M. Labourasse, *Une ancienne coutume, le Cogneu*, tous deux destinés au *Journal.*

Digitized by Google

MÉMOIRES

UNE CURIOSITÉ HÉRALDIQUE. — LES ARMES DES WANDÈLAINCOURT.

Il n'est pas rare de voir plusieurs familles porter les mêmes armoiries ; malgré les richesses du blason et les combinaisons multiples auxquelles il se prête, les héraldistes se sont répétés, quelquefois avec intention, souvent par mégarde. Mais trouver, dans la même région, vingt-cinq familles de noms différents portant les mêmes armes, le fait m'a paru digne d'être signalé.

Ces armes si répandues sont très héraldiques et très artistement composées ; malgré quelques variantes, on peut les blasonner ainsi, d'après Didier Richier: *D'azur à la bande componée d'or et de gueules de six pièces, à l'aigle au vol abaissé d'argent brochant sur le tout.* Plusieurs armoriaux reproduisent ces armes, avec des modifications plus ou moins importantes : la bande est componée tantôt de cinq pièces (1), tantôt de quatre seulement (2), ailleurs cette bande se transforme en pal (3), et souvent l'aigle est au vol éployé.

J'ai dit dans un précédent travail (4) que ces armoiries

(1) Callot, *Le Hérault d'Armes*, f° 443 v° ; Dom Pelletier, *Nobiliaire de Lorraine*, p.p. 115, 178, 273, 304, 324, 816 ; *Nobiliaire annoté*, II, f° 153.

(2) *Callot, l. c.*, f°s 449 r° et v° ; *Nobiliaire annoté*, II, f° 114 ; Lionnois, *Principes du Blason*, p. 36.

(3) *L'Armorisme* (*Austrasie*, année 1858, p. 558).

(4) *Notice sur Souhesmes* (*Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.*, année 1881, p. 76).

Digitized by Google

avaient appartenu à seize familles différentes ; depuis lors, j'en ai découvert neuf autres qui les ont également portées. Ces vingt-cinq familles paraissent toutes tenir leurs armes des Wandelaincourt, ancienne maison du Barrois qui a dû s'éteindre vers le milieu du XVIe siècle et qui tirait son nom d'un petit fief (1) situé près de Souhesmes. Il m'a semblé intéressant de rechercher comment avait pu s'effectuer cette transmission.

On sait que les articles LXXI de la Coutume de Bar et II de la Coutume de Saint-Mihiel favorisaient les reprises de noblesse utérine, en permettant à l'enfant, né du mariage d'un père roturier et d'une mère noble, de suivre l'état de sa mère, à condition de renoncer au profit du duc à la totalité des biens de la succession paternelle, à Saint-Mihiel, ou au tiers seulement, à Bar. Dans ce cas, l'enfant prenait le nom, les armes et le degré de noblesse de la mère (2). En fait, cependant, les reprises de nom étaient exceptionnelles.

La Recherche de Didier Richier donne de nombreux exemples de ces reprises. Voici celles qui concernent la maison de Wandelaincourt.

I. — 1° Richier, 2° Toussaint.

1° *Bailliage de Saint-Mihiel*, f° 65. — Pacquette, fille de Richier de Fromeréville, « sorty et issu de la maison de Vandelaincourt ».

Bail. de Clermont, f°s 22 et 44 v°. — Perette Richier, Didier Richier, Jean et Albin Richier, ces derniers petits-fils d'un « appelé Richier » réputé gentil-

(1) Aujourd'hui *Vadelaincourt*, canton de Souilly (Meuse).

(2) Cf. *Ordonnance du 25 mai 1707* et J. Le Paige, *Nouveau commentaire sur la Coutume de Bar* (1711), p. 125.

Digitized by Google

homme étant « venuz et extraictz de ..... l'ancienne maison de Wandelaincourt ». L'*Armorisme* (1) fait mention de Jean Richier en transformant en pal la bande de ses armes, mais Callot n'a pas commis cette erreur (2).

Les Richier ont anobli les Toussaint.

2° *Bail. de Bar*, n° 61 (3). — Jean Toussaint dit Richier, fils d'un roturier et de Collette Richier, dont il porte les armes.

II. — Chappé.

Bail. de Clermont, f° 6. — Bastien Chappé porte également les armes de Wandelaincourt « sans touteffois « ne mavoir peu donner aultre raison de par qui, ne « don elles leur viennent ».

Ib. f° 48. — Laurent Chappet produit les mêmes armoiries « sans me donner, dit le poursuivant d'armes, « d'où ne par qui il les porte ».

Bail. de Bar, *N° 19.* — Christophe Chappé figure encore avec les mêmes armes.

Enfin Dom Pelletier (4) dit que Villernet (probablement Villemet) Chappé fut anobli le 9 février 1523.

III. — 1° Lambinet, 2° Joachin, 3° Saillet, 4° Courtois, 5° Verry de la Plume, 6° Estienne dit de Saint-Estienne, 7° Petit-Colin, 8° Waultrin, 9° Grandpierre.

1°, 2°, 3°. *Bail. de Clermont, f° 24.* — Humbert

(1) *Austrasie*, année 1858, p. 558.

(2) *Hérault d'Armes*, f° 449 v°.

(3) Nous ne connaissons qu'une copie inexacte et sans authenticité de la Recherche de Didier Richier dans le Bailliage de Bar. A défaut d'une pagination certaine, j'ai préféré renvoyé au numéro d'ordre.

(4) *Nobil. de Lorraine*, p. 115.

Digitized by Google

Saillet descend très indirectement de la maison de Wandelaincourt. Il était fils de Didier Saillet qui avait suivi la noblesse de sa mère, Didette Joachin, laquelle avait elle-même repris la noblesse de sa mère, Pacquette Lambinet, fille de Didier Lambinet, « venu de la maison de Wandelaincourt ». Il y a donc ici une triple reprise. Humbert Saillet figure dans l'*Armorisme* (1) et dans le *Hérault d'armes* (2).

Une autre branche de la famille Saillet avait relevé les armes des Gabbez qui portaient eux-mêmes celles des Simonet comme nous le verrons plus loin. Enfin Dom Pelletier (3) signale l'anoblissement, en 1591, d'une autre famille ou d'une troisième branche de la famille Saillet, qui reçut d'autres armoiries.

4°, 5°, 6°. — Les Saillet à leur tour firent anoblir les Courtois et les Verry et ils transmirent leurs armes aux Saint-Estienne. Le 26 juin 1651, Jean Courtois, fils d'un roturier et de Nicole Saillet, fut autorisé à suivre la noblesse de sa mère et à prendre ses armes (4). Le 2 septembre 1670, Jean le Prieur, Ecuyer, Sieur de Rocquemont, épousa Marie Anne de Saint-Estienne, fille de N. et de Catherine Saillet, dont elle portait les armes (5). Le 21 mars 1731, Antoine et Gérard Verry

(1) *Austrasie,* année 1858, p. 535.

(2) F° 449 v°.

(3) *L. c.*, p. 728, et E. Michel, *Biographie du Parlement de Metz*, p. 479.

(4) *Ib.*, p. 178.

(5) *Nobil. annoté*, III, f° 69 v°. — Le véritable nom de la famille de Saint-Estienne était *Estienne* (V. Etat civil de Souhesmes, baptêmes de 1678, 1679, 1683, 1685, 1687, 1688, 1691, 1692).

Digitized by Google

de la Plume obtinrent permission de relever la noblesse, le nom et les armes de Nicole Saillet, leur mère (1).

7°, 8°, 9°. — Les Lambinet transmirent encore leur noblesse aux Petit-Colin, et par eux aux Waultrin et aux Grandpierre.

Ib. f° 29. — Nicolas, Romain et Jean Grandpierre se rattachent aux Wandelaincourt par une descendance encore plus lointaine que les Saillet : il leur faut quatre reprises de noblesse utérine pour remonter jusqu'à eux. Leur père était roturier, leur mère, Barbe Waultrin, était elle-même fille d'un roturier et de Collette Petit-Colin, dont la mère, Marion Lambinet, était fille de Jean Lambinet, « extrait de la maison ancienne de « Wandelaincourt..... Par la descente de ladicte Marion, « venue de maison noble, tous ses descendants pou- « voient prendre et estre nobles. » Et le poursuivant d'armes ajoute : « Ne m'ont produict aucune armoirie « pour ce qu'ilz prétendent porter celles des Lambinets « qui sont les armoiries de Wandelaincourt, portées « par plusieurs particuliers. » Dom Pelletier (2) rapporte la réhabilitation des Grandpierre, sous la date des 1 et 16 août 1556.

Bail. de Bar, N° 50. — Didier Richier constate la noblesse de Jean, Bernard, François et Fremy Petit-Colin, qui, comme nous venons de le voir, la tenaient probablement des Lambinet dont ils portaient les armes.

IV. — 1° Gallavaulx, 2° Geoffroy dit de Saint Remy, 3° Jacquinez, 4° Gabbez, 5° Bertinet, 6° Maugisson, 7° Gillet, 8° Le Mareschal.

(1) Dom Pelletier, *l. c.*, p. 815.
(2) *L. c.*, p. 324.

Digitized by Google

1°. *Ib. f° 39.* — Olry et Nicolas Gallavaulx « sortis et yssus de l'ancienne noblesse de Wandelaincourt ». Nicolas est cité dans l'*Armorisme* (1) et le *Héràult d'Armes* (2).

Ib. f° 40. — Jean Gallavaulx alias Baudin, beau-père de Jean Bertinet et grand-père de Jean Maugisson dont il sera parlé plus loin. « Il porte pour armoirie ainsy que les ci-devant Gallavaulx. »

Ib. f° 44. — Jean alias Chrestophe Gallavaulx porte les armes de Wandelaincourt « pour en estre descendu ».

Ib. f° 52. — Jean Gallavaulx alias les Enffans « descendu de l'ancienne maison de Wandelaincourt, lesquelz sont estez tousiours tenuz et réputez nobles et gentilzhommes ».

Dom Pelletier (3) rapporte qu'un descendant de cette famille, Nicolas Gallavault, fut réhabilité, le 22 janvier 1721, comme issu au 5e degré de Jean Gallavault de Jandelaincourt (probablement Wandelaincourt) dont la noblesse avait été reconnue en 1581. E. Michel (4) fait également mention de cette famille.

Les Gallavaulx ont fait anoblir les Geoffroy de Saint-Remy, Jacquinez, Bertinet, Maugisson, Gillet et Le Mareschal.

2° *Ib. f° 33 v°.* — Nicolas Geoffroy dit de Saint-Remy, est dit fils de Odin Geoffroy dit Gallavaulx, sans doute du nom de sa mère, dont il avait probablement relevé la noblesse, car Didier Richier ajoute : « Il porte pour armoiries comme elles sont cy dessoubs painctes, que

(1) *Austrasie* (année 1858), p. 558.
(2) F° 449.
(3) *L. c.*, p. 273.
(4) *Biographie du Parlement de Metz*, p. 185.

Digitized by Google

sont les armoiries de Wandelaincourt » et nous venons de voir que les Gallavaulx portaient ces armes. L'*Armorisme* (1), le *Hérault d'Armes* de Callot (2), le *Nobiliaire annoté* de D. Pelletier (3), et les *Principes du Blason* de Lionnois (4) font mention de Nicolas Geoffroy dit de Saint-Remy, dont parle également M. Dumont dans le *Nobiliaire de Saint-Mihiel* (5).

Ib. f° 35. — Jean Jacquinez, Didier et Claude Jacquinez sont les arrière-petits-fils d'un roturier qui avait épousé Jacquemette Gallavaulx dont ils ont pris les armes « qui sont les armoiries anciennes de Wandelaincourt ». — Jean Jacquinez figure dans le *Hérault d'Armes* de Callot (6).

A leur tour, les Jacquinez ont anobli une branche de la famille des Gabbez.

4° *Ib. f° 51.* — François Gabbez, fils de Didier Gabbez et d'Ysabeau Jacquinez, releva les armes de sa mère « que sont celles que ceulx de Wandelaincourt portent. » Une autre branche de la famille des Gabbez avait relevé les armes des Simonet et portait : *D'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules dressé contre un estoc d'or* (7). En rapportant ces armoiries, le Président Jeantin transforme l'estoc en arbre (8).

5° *Ib. f° 38.* — Jean Bertinet est fils d'un roturier et de Mariette Gallavaulx « fille de feuz Michel Gallavaulx

(1) *Austrasie*, année 1858, p. 558.
(2) F° 449.
(3) II, p. 114.
(4) P. 36.
(5) I, p. 37.
(6) F° 449.
(7) *Bail. de Clermont*, f° 38.
(8) *Manuel de la Meuse*, I, p. 695.

Digitized by Google

noble homme venu et descendu de l'ancienne noblesse de Wandelaincourt ». Lui-même a épousé Bastienne Gallavaulx, fille de Jean Baudin dit Gallavaulx, et Didier Richier ajoute : « Ne ma montré aucune armoirie ». — Jean Bertinet aurait dû, suivant la Coutume de Bar, prendre les armes de sa mère, c'est-à-dire celles de Wandelaincourt ; cependant Dom Pelletier (1) dit, d'après le P. Hugo, que Charles III l'autorisa, le 19 octobre 1583, à suivre la noblesse de sa mère et à porter ses armes : *D'argent à l'aigle de sable éployée et couronnée d'or.* J'ai déjà signalé cette anomalie (2) sans trouver d'explication satisfaisante. M. Dumont signale Jean Bertinet dans dans son *Nobiliaire de Saint-Mihiel* (3) et E. Michel fait aussi mention de cette famille dans la *Biographie du Parlement de Metz* (4).

6° *Ib. f° 41.* — Jean Maugisson est fils d'un roturier et de Barbe Gallavaulx. Il figure dans l'*Armorisme* (5) et dans le *Hérault d'Armes* (6).

7° *Ib. f° 42.* — Nicolas Gillet, fils d'un roturier et d'Ysabel Gallavaulx. Dom Pelletier (7) rapporte cette reprise, sous la date du 24 juin 1577.

8° *Ib. f° 43.* — Jean et Pierre-François Le Marescha[l] dit des Gallavaulx, petits-fils d'un roturier et de Jeanne Gallavaulx dont ils portent les armes « qui sont les armoiries anciennes de Wandelaincourt ».

(1) *L. c.*, p. 51.

(2) *Notice sur Souhesmes* (*Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.*, année 1884, p. 75).

(3) II, p. 425.

(4) P. 26.

(5) *Austrasie*, année 1858, p. 558.

(6) F° 449 v°.

(7) *L. c.*, p. 304, et *Nob. annoté*, II, f° 3 v°.

Digitized by Google

V. — Jantin.

Bail. de Bar, n° 49. — Martin, Jean et Claude Jantin portent de Wandelaincourt, sans autre explication.

VI. — Grand-Jean.

Ib. n° 51. — François et Remy (ou Fremy) Grand-Jean portent les mêmes armes. Le premier figure dans le *Hérault d'Armes* (1), et le second dans l'*Armorisme* (2). Le *Nobiliaire annoté* de D. Pelletier (3) fait aussi mention de cette famille.

VII. — 1° God, 2° Burluraux.

Le *Nobiliaire annoté* de D. Pelletier (4) signale ces deux familles comme écartelant leurs armes avec celles de Wandelaincourt.

Barbe God, fille d'un roturier et de Barbe de Wandelaincourt qui elle-même était fille de Didier de Wandelaincourt et d'Alix d'Issoncourt, portait *Ecartelé au 1 et 4 de Wandelaincourt, au 2 et 3 d'argent à la croix de gueules* (qui est d'Issoncourt). — Plus tard, un membre de cette famille se fit réhabiliter, en 1665, et les armes que D. Pelletier lui attribue (5) d'après un nobiliaire manuscrit, paraissent peu exactes.

2° Enfin, les Burluraux, à la suite du mariage de Didier (II) Burluraux avec Barbe God, écartelèrent leurs armes : *De Gueules semé de croisettes besantées au pied fiché d'or, à la tour d'or*, d'Issoncourt au 2e quartier et de Wandelaincourt au 3e.

(1) f° 443 v°.
(2) *Austrasie*, année 1858, p. 538.
(3) II, f° 153.
(4) I. f° 220.
(5) *L. c.*, p. 310.

Digitized by Google

Le tableau ci-dessous résumera la question et permettra de suivre les transmissions successives qui font l'objet de cet article :

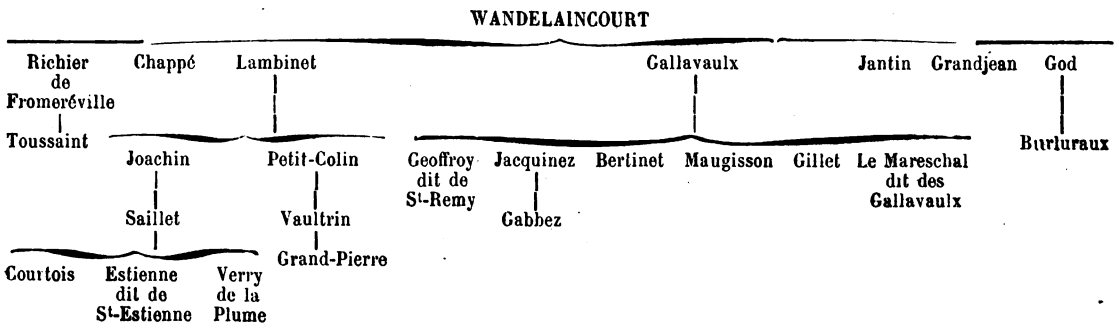

R. DE SOUHESMES.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

FONDEURS DE CLOCHES LORRAINS EN ALLEMAGNE.

A l'occasion de mon article bibliographique : *Fondeurs de cloches lorrains en Allemagne*, paru en juillet 1893 dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, M. le Dr Wolfram, Directeur des Archives de Metz, a eu l'obligeance de m'adresser, par l'intermédiaire de M. Léon Germain, les renseignements complémentaires ci-après, dus à M. de Wernicke, l'auteur de la notice analysée :

« Brocard. — A cette famille appartiennent aussi, « à Walbeck, dans le cercle de Gueldres : « *Nicolas* « *Brochard, Michel Brochard Mont. Fecit 1620* » « ainsi que « *Brouckar Edmumdus et Ludovicus* », « qui figurent, en 1627, sur une cloche à Vorst, dans « le cercle de Kempen. Sur une deuxième cloche, du « même lieu et de la même année, se trouve, outre le « nom de fondeur « *Claudius Plumre* », une estam- « pille avec l'inscription : « *Brochard Aumond* ».

« Rosier, *Jean*, se rencontre déjà en 1667, avec « *Jean Arnold*, à Amstetten, bailliage de Geislingen ; « Il fond aussi, en 1695, la cloche communale de « Backnang.

« Hemong, *Pierre*, se présente seul, en 1647, dans « l'église paroissiale de Hüls, cercle de Kempen.

« Dubois, *François*, refondit en 1643 trois cloches à « Armwalde, dans la Neumark. L'une d'elles fut « refondue en 1852 ; les deux autres portent une mar- « que de fondeur et les initiales $\frac{\text{F. D.}}{\text{L M.}}$

Digitized by Google

« Lorrains, sans indications plus précise de leur « pays d'origine, sont aussi les BERNARD dont l'un, por- « tant le prénom *Pierre*, fondit en 1698, de concert « avec *Nicolas Arnold*, trois cloches pour l'église « paroissiale de Donauwœrth et trois autres à Stœdlen, « dans le bailliage d'Ellvangen ; d'autre part on ren- « contre *Antoine* en 1708 à Malmédy.

« MAILLARD, (J.) et DE LA PAIX (J.) paraissent aussi, « en 1662, dans l'église succursale à Orlishausen, dans « le duché de Saxe-Weimar.

« JULLIEN, *Joseph*, exerce déjà en 1623 à Drevenack, « cercle de Rees, si toutefois il n'y a pas erreur de « lecture dans l'ouvrage de Clemen.

« PARIS, *Antoine*, figure aussi en 1658 dans l'église « abbatiale de Werden-sur-la-Roër ».

Notre érudit confrère, M. Léon Germain, ayant l'intention de publier un travail d'ensemble sur les fondeurs de cloches lorrains, je me borne aujourd'hui à traduire les renseignements qui précédent en exprimant à MM. de Wernicke et Wolfram mes remerciements pour leur obligeante communication.

L. SCHAUDEL.

LE R. P. PATRICE DE SAINT-DIÉ, CAPUCIN.

Nous avons relevé le titre suivant dans le catalogue de vente d'une bibliothèque :

« La vie du Révérend P. Patrice de Saint-Dié, prédicateur capucin, lecteur en théologie (par René Gastineau). *Blois*, *Jules Hotot*, 1665, pet. in-8 relié en parch. »

Digitized by Google

UNE EXCURSION A LA MOTHE.

Quel est le Lorrain qui ne connait l'histoire de la Mothe, ce boulevard de notre pays au temps des grandes guerres du XVIIe siècle ? Qui ne sait, au moins sommairement, le terrible épisode de la dernière résistance et de la ruine, si simplement et si dignement raconté par du Boys de Riocour ? Et pourtant, combien peu sont allés visiter l'emplacement de la ville ruinée, accomplir un pieux pèlerinage à la montagne qui devrait être, pour nous, aussi sacrée que les Thermopyles pour les fils de Léonidas ? Si les visiteurs de la Mothe sont rares, ce n'est pas pourtant que le voyage soit bien difficile : la ligne du chemin de fer de Merrey à Neufchâteau passe tout auprès : que l'on descende à la station de Bourmont ou à celle de Goncourt, une courte promenade de quelques kilomètres conduit à Soulaucourt ou à Outremécourt, deux villages situés au pied de la Mothe.

On ne visite plus la Mothe, parce qu'on est persuadé qu'il n'y a plus rien à y voir. On nous a tant parlé d'une destruction complète, on a si souvent abusé de la formule : « etiam periere ruinæ » que personne ne se soucie plus d'un déplacement qui serait sans compensation aucune. Eh bien, on se trompe : non seulement les amateurs de beaux paysages peuvent y apprécier un horizon magnifique, un ensemble de collines boisées et de plaines riantes qui n'est point sans grandeur ; mais la Mothe n'a pas été tellement ravagée que l'on ne retrouve rien de ses débris.

« En 1734, — nous dit une relation du siècle der-

Digitized by Google

nier (1) — on reconnaissait encore toute la ville ; on en suivait toutes les rues bien pavées, on distinguait les bâtiments publics et les maisons des particuliers, dont plusieurs avaient encore leurs murs, hauts de dix, quinze et vingt pieds, parfaitement bien blanchis. Enfin, les fortifications existaient presque encore en leur entier, et toutes les contrescarpes conservaient leurs formes, ainsi que les bastions... ». Depuis, le temps a certainement fait son œuvre : les murs des maisons se sont écroulés tout à fait ; trop souvent les superbes fortifications ont servi de carrières, dans lesquelles les villages voisins sont venus s'approvisionner de pierres de taille ; enfin le plateau, autrefois nu, a été boisé, et une jeune forêt de pins ne permet plus d'embrasser par une vue d'ensemble les débris de la vieille forteresse. Mais enfin ces débris existent encore, nombreux, imposants, et méritent qu'on s'intéresse à leur conservation.

Le 8 mai dernier, quelques membres de la Société d'archéologie lorraine, sous la conduite de notre obligeant confrère M. le comte de Landrian, ont eu le plaisir de faire à la Mothe une excursion qui, nous l'espérons, ne sera point sans profit. Bientôt nos *Mémoires* vont reproduire un important travail de M. Marchal, ancien magistrat à Bourmont, sur la dernière délibération de la communauté de la Mothe, avec une notice sur les familles des principaux signataires de cette délibération. Il était donc intéressant pour nous de revoir les lieux mentionnés dans ce travail ; nous étions

(1) Mentionnée par J. Simonnet, *Relation des sièges et du blocus de la Mothe*, etc. p. 311 (In-8° de 468 p. avec pl. ; Chaumont, Cavaniol, 1861).

Digitized by Google

de plus attirés par une découverte récente que nous faisait connaître M. le curé d'Outremécourt : en cherchant de la pierre au flanc de la montagne, on avait mis à jour de longues galeries souterraines contemporaines du siège, et dont il fallait apprécier la situation ainsi que le mode de construction.

Notre première étape a été pour Outremécourt ; ce petit village a recueilli les épaves de la forteresse ; là notamment le chanoine de Landrian, un aïeul de notre confrère, a édifié, avec les pierres de la collégiale de la Mothe, une église construite sur le modèle de l'édifice détruit, dans laquelle furent rapportées bon nombre de dalles funéraires avec d'autres souvenirs de la vieille cité (1). De là, en une demi-heure de montée assez douce, on atteint le plateau par le retranchement du nord, auquel se joignent les bastions de Danemark et de Vaudémont. On peut ensuite parcourir toute la ville, dont les rues sont très apparentes, bordées de chaque côté par une succession d'excavations qui ne sont autres que les caves des anciennes maisons. On aboutit au sud à la demi-lune ou pointe d'Isches, ainsi nommée du gouverneur Antoine de Choiseul, seigneur d'Isches, qui y fut tué lors du siège de 1634.

C'est près de là, au pied de l'ancien bastion Saint-Nicolas, que se trouvent les excavations dont nous avons parlé : galeries assez basses aujourd'hui, à cause des débris qui les obstruent en partie, mais dans lesquelles on pouvait autrefois circuler debout, avec

(1) Voir à ce sujet la notice intitulée : *Outremécourt ou l'héritage de la Mothe*, in-8°, p. 68 (Langres, 1883), par M. l'abbé Liébaut, curé d'Outremécourt, que nous tenons à remercier de sa cordiale hospitalité.

Digitized by Google

des retraits de loin en loin pour faciliter les rencontres en sens opposés. Elles sont voûtées, et bien que la maçonnerie ne soit point aussi soignée que celle du rempart lui-même, il est hors de doute cependant qu'elles ont été construites par les assiégés et qu'elles servaient à la défense, pour permettre de descendre dans le fossé et de s'opposer aux travaux de l'ennemi. Ces galeries sont donc curieuses au point de vue de la tactique militaire d'alors ; elles doivent être conservées, et leur déblaiement complet serait très désirable. Quant à ce qui subsiste de l'ancien bastion, c'est un mur qui apparaît encore sur plus de trois mètres de haut et vingt de long ; le surplus est engagé dans un amoncellement de terre et de blocailles datant de la destruction de la ville. Ces belles pierres, de grand appareil, étaient menacées d'un enlèvement prochain : grâce à notre intervention, chaudement appuyée par M. le curé de Soulaucourt, la municipalité de cette commune, sur le territoire de laquelle se trouve aujourd'hui la partie nord de l'ancienne ville, s'est empressée de donner des ordres pour qu'il ne soit plus touché désormais à ce dernier vestige des remparts de la Mothe. Nous voulons mieux encore ; c'est là qu'il faut graver tout au moins une inscription commémorative des héroïques combats de 1634 et 1645 ; ce devoir pieux, la Société d'Archéologie saura le remplir, et nous sommes certains qu'elle ne rencontrera qu'aide et sympathie pour arriver à ce résultat.

Quant au surplus de la vieille cité, il sera facile d'en indiquer sur place les rues, les portes, les principaux édifices, par une suite de jalonnements, que la section vosgienne du Club alpin français est prête à entreprendre.

Digitized by Google

Grâce à ce travail peu coûteux, la visite du plateau de la Mothe deviendra, même sans guide, intéressante et instructive ; nous pourrons espérer que non seulement les Lorrains feront plus nombreux l'ascension de la montagne, mais aussi que de toutes les villes d'eaux voisines : Bourbonne, Vittel, Contrexéville, Martigny, les touristes choisiront la Mothe pour le but de leurs excursions préférées. La Mothe étant ainsi mieux connu, la conservation de ses ruines sera désormais assurée (1).

CH. GUYOT.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Une décision de M. le Garde des sceaux, du 23 avril, transmise par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, vient d'autoriser le versement, aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, des documents conservés au greffe de la Cour d'appel de Nancy et provenant des anciennes justices des duchés de Lorraine, à l'exception toutefois des arrêts de la Cour souveraine, dont la Cour d'appel conserve le dépôt.

Nous nous félicitons de cette mesure, qui malgré la restriction qu'elle comporte donne satisfaction au vœu depuis longtemps exprimé par tous ceux qui s'occupent de l'histoire lorraine. Il reste à souhaiter que le transfert ainsi autorisé puisse être bientôt réalisé : mais il

(1) En rendant compte de cette excursion à la Mothe dans le *Bulletin de la Section Vosgienne du Club alpin français* (p. 41-45, 1894), notre confrère M. A. de Metz-Noblat indique avec beaucoup de précision les itinéraires que doivent suivre les excursionnistes pour gagner la Mothe, depuis Nancy, Epinal, Mirecourt, etc. Cette intéressante notice est suivie d'une bibliographie très complète, à laquelle nous ne pouvons que renvoyer le lecteur.

Digitized by Google

ne sera possible que lorsque les travaux importants entrepris dans les bâtiments de la Monnaie seront achevés, et cet achèvement pourra bien encore tarder jusqu'à l'année prochaine.

ADDITIONS AU CATALOGUE DES ACTES DE MATHIEU II.

Dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Alterthumskunde* (Jahrgang V, 1, 1893), M. le Dr Wolfram, directeur des Archives départementales à Metz, après avoir apprécié notre dernier volume de *Documents* et exprimé le désir de voir notre Société continuer de semblables publications pour toute la série des ducs de Lorraine, mentionne deux actes de Mathieu II, non relevés par M. de Morière, et qu'il a trouvés à Metz, dans le fonds confié à sa garde; nous allons les reproduire en traduisant le texte allemand du *Jahrbuch* (p. 7) :

Le duc Mathieu donne à Walther, abbé de Saint-Pierremont, le fief de Wiecourt, qu'Egidius de Cumis avait possédé jusqu'alors. Témoins : Dominus Drogo de Nancei, Theodoricus clericus de Walscherange, Arnulphus frater ejus, Gerardus de Prenei, Hugo scabinus Metensis, Hugo capellanus ducis.

Sans date. — B. 3552, cop. ch. XVIIIe siècle.

Le duc Mathieu II et Catherine son épouse abandonnent aux moines de Sierck la maison que ces moines habitent et les affranchissent d'un cens qu'ils devaient pour une vigne. Ils abandonnent pareillement aux moines le Cunisberg, pour le défricher et le mettre en culture.

1238, fête de Saint Jean-Baptiste. — H. 3568, cop. ch. XVIIIe siècle.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

MANUEL DE DIPLOMATIQUE, PAR A. GIRY.

Pendant longtemps nous n'avons eu sur la diplomatique et la paléographie que des ouvrages vieillis, peu maniables et très coûteux. Enfin, en 1890, M. Pron publiait un *Manuel de paléographie*, un peu sommaire et superficiel peut-être, mais le très bienvenu tout de même (1). Voici maintenant que nous arrive le *Manuel de diplomatique* de M. Giry (2), qu'attendaient avec impatience tous les médiévistes. Nous allons donner un abrégé de la table des matières : mieux que toutes les phrases, il fera comprendre l'importance du travail de M. Giry.

Livre I : Préliminaires de la diplomatique (objet et histoire). — Livre II : Chronologie technique (dates d'années, commencements de l'année, dates de mois et de jour ; en appendice à ce livre se trouvent une table chronologique, une série de calendriers, un glossaire des dates, et une table alphabétique des principaux saints). — Livre III : Eléments critiques de la teneur des chartes (titres et qualités des personnes, noms de lieu, langue des documents diplomatique). — Livre IV :

(1) M. Pron donnera soit en 1895, soit en 1896, une troisième édition entièrement refondue, et très augmentée, de son manuel.

(2) A. Giry, professeur à l'École des Chartes, directeur adjoint à l'École pratique des Hautes-Etudes. — *Manuel de diplomatique*. Un fort vol. in-8° de XVI-948 pages. Paris, Hachette, 1894 (20 francs).

Digitized by Google

Parties constitutives des chartes (caractères extérieurs des chartes, division des documents diplomatiques : protocole et texte). — Livre V : Les chancelleries (chancellerie pontificale, chancellerie des souverains de la France, chancelleries étrangères, chartes ecclésiastiques, chartes seigneuriales). — Livre VI : Les actes privés (les notaires publics, les juridictions, les principales espèces d'actes privés). — Livre VII : Les documents faux (actes subreptices, actes récrits, actes faux). — Un index bibliographique et une table alphabétique détaillée terminent le volume.

Cet ouvrage fait le plus grand honneur à la science française et à M. Giry. Nous n'attendions pas moins du savant professeur qui enseigne la diplomatique avec tant de clarté et de méthode aux élèves de l'Ecole des Chartes et de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes. Nul doute que ce livre ne reçoive de tous ceux qui étudient l'histoire du Moyen-Age l'accueil qu'il mérite. Mais c'est surtout aux travailleurs de la province qu'il rendra de grands services. Ils pourront faire ou compléter, à l'aide du manuel de M. Giry, leur instruction en matière de diplomatique ; au cours de leurs recherches ils y trouveront des renseignements utiles. Bref, ce livre sera pour eux à la fois un éducateur et un guide.

R. PARISOT.

SOUSCRIPTIONS AU TOME XVIII DES DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE DE LORRAINE (AU 26 MAI 1894).

Volumes à sept francs : Bibliothèque publique de Nancy. — M. Deprez, Paris. — Dr Wolfram, Metz (2 ex.). — M. L. Wiener, Nancy. — M. l'abbé Frizon Verdun. — M. L. Quintard, Nancy. — M. A. Jacob, Bar-le-Duc. — M. J. Marchal, Bourmont. — M. H.

Digitized by Google

Lefebvre, Nancy. — M. L. Germain, Nancy. — M. Bonvalot, Paris. — M. l'abbé Pierfitte, Portieux. — M. de Ravinel, Lunéville. — M. l'abbé Chapelier, Lamarche. — M. P. de Mont, Nancy. — M. Langlard, Nancy. — M. O. Cuvier, Nancy. — M. de Dumast, Nancy. — M. F. Seillière, Paris. — M. de Lambertye, Cons-la-Granville (2 ex.). — M. L. Laprevote, Nancy. — M. R. Baudouin, Toulouse. — M. A. Bourgeois, Epinal. (Total 25 exemplaires).

Volumes à cinq francs : M. Favier, Nancy. — M. Deprez, Paris. — M. Bonnabelle, Bar-le-Duc. — M. Maxe-Verly, Paris. — M. Larguillon, Nancy. — M. Pfister, Nancy. — M. Ch. de Ravinel, Villé. — M. Ch. Guyot, Nancy. — M. Heitz, Vézelise. — M. l'abbé Jacques, Nancy. — M. F. des Robert, Nancy. — M. E. Duvernoy, Nancy. — M. l'abbé Vanat, Lunéville. — M. Konarski, Bar-le-Duc. — M. l'abbé Beugnet, Nancy. — M. V. Riston, Malzéville. — M. de Mitry, Paris. — M. Florange, Paris. — M. l'abbé Paulus, Puzieux. — M. de Riocour, Aulnoy-sur-Seille. — M. de Haldat, Nancy. — M. l'abbé Demange, Blénod-les-Toul. — M. A. Denis, Toul. — M. Durand, Amiens. — M. A. de Barthélemy, Paris. — M. l'abbé Chatton, Velaine-sous-Amance. — M. l'abbé Didrit, Nancy. — Bibliothèque municipale de Bar-le-Duc. — M. L. Schaudel, Grand'Combe de Morteau. (Total 30 exemplaires).

DON AU MUSÉE LORRAIN

Par M. Noviant, ancien négociant : Clé d'un coffre du XVIIe siècle.

Pour la commission de rédaction, le Président: Ch. GUYOT

NANCY. — IMPRIMERIE G. CRÉPIN-LEBLOND, PASSAGE DU CASINO.

Digitized by Google

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

44e ANNÉE. — 6e NUMÉRO. — JUIN 1894.

Procès-verbal de la séance du 11 Mai 1894.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

Le Président donne communication du programme du Congrès archéologique de France, dont la 61e session se tiendra à Saintes et La Rochelle, au mois de mai 1894.

La Société archéologique de Sens célèbrera ses *Noces d'or*, les 19, 20 et 21 juin prochain ; elle invite les membres de la Société à prendre part à ces fêtes.

La Fédération archéologique et historique de Belgique

Digitized by Google

tiendra son 9e congrès, à Mons, du 5 au 8 août prochain; elle envoie le programme de cette réunion.

L'Académie de Stanislas invite les membres de la Société à sa séance publique annuelle qui aura lieu le 17 de ce mois.

M. l'abbé Doyotte, curé-doyen de Haroué, communique la pétition qu'il adresse à l'autorité municipale de Haroué pour obtenir que l'on donne aux rues de cette localité les noms des personnages célèbres qui y sont nés.

Le Président informe la Société que, le Comité du Musée, sur la proposition de M. de Souhesmes, l'a chargé de demander à l'autorité municipale de veiller à la conservation de la Croix-Gagnée. — Il rend compte d'une excursion faite récemment par quelques membres de la Société à la Mothe, et des démarches qu'il va faire pour obtenir la conservation du bastion Saint-Nicolas et la pose d'une inscription commémorative. — Il entretient la Société de l'ouverture de la souscription au 18e volume des Documents.

Admissions et présentations.

Sont admis comme membres titulaires : M. Hun, rédacteur en chef du *Vosgien* à Epinal, et M. l'abbé Louis Jean, curé de Châteauvoué.

Sont présentés comme membres titulaires : M. Pierrel, professeur au collège de Lunéville, par MM. Denis, L. Germain et Beaumont ; le comte Antoine de Mahuet, rue Gambetta, à Nancy, par MM. de Souhesmes, Germain et Guyot ; le comte de Lamirault, ancien conservateur des forêts, à Lay-Saint-Christophe, par MM. le comte de Landrian, de Mont et Bernard de Jandin.

Digitized by Google

M. Gasquet adresse ses remerciements à l'occasion de son admission en qualité de membre titulaire.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès de M. Collin, membre titulaire.

Ouvrages offerts à la Société.

Les Roches, l'Abbaye, le Sépulcre de Saint-Mihiel, sonnets par M. L. Laurens; Nancy, Vagner, 1894, in-8° de 22 p., 1 pl.

Extrait du « *Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde* » rendant compte de diverses publications de la Société, par M. le Dr Wolfram, de Metz; s. l. n. d., grand in-8° de 9 p.

Notice sur la « Celléide » de H. Joly, par A. Collignon ; Nancy, Berger-Levrault, s. d., in-8° de 14 p.

Partage du comté de Salm en 1598, par le baron F. Seillière ; Saint-Dié, 1894, in-8° de 72 p.

The chronology of the cathedral churches of France, par Barr-Ferree ; New-York, 1894.

Les périodiques des Sociétés avec lesquelles nous sommes en échange de publication.

Lectures.

M. Ch. Guyot commence la lecture du travail de M. Watrinet intitulé : *Notice sur Morhange*. La Société vote l'impression de la première partie de ce travail dans ses *Mémoires* et nomme pour former la commission de révision MM. Germain, Lefebvre, Guyot.

Il donne lecture des travaux de Mgr Barbier de Montault : *Une boîte à agnus du XVIIe siècle*, et de

Digitized by Google

M. Schaudel : *Bibliographie* ; *Decempagi-Tarquimpol*, destinés au *Journal*.

MÉMOIRES

UNE CURIEUSE STATUE DE SAINTE ANNE.

M. Clairier est bien connu à Toul par son goût pour les antiquités. Sa maison est devenue un véritable petit musée, où, au milieu d'objets de toutes sortes, ont pris place quelques raretés, dignes d'attirer l'attention des archéologues.

Cet amateur possède en particulier une collection de plaques de foyer, l'une des plus importantes de ce genre qui existent en Lorraine. On y remarque une série de sujets religieux de l'Ancien et du Nouveau Testament représentant : La tentation d'Adam et d'Eve, — Le jugement de Salomon, — Les noces de Cana, — Le baptême de Jésus-Christ, — La Samaritaine, — La crucifixion ; les taques armoriées des évêques de Toul Bégon et Drouas, et du comte de Carlinford, semblable à celle du Musée lorrain, qui a été publiée par la Société d'archéologie lorraine (1), etc.....

La petite cour intérieure de la maison est ornée elle-même de statue et de débris de sculptures de provenances diverses. On y voit un Saint Mansuy, fort joli, quoique disproportionné ; l'enfant du gouverneur avec la boule traditionnelle est représenté à sa gauche, tandis qu'un moine, à genoux, à sa droite, semble indi-

(1) Léon Germain, *Plaque de foyer aux armes de François Taafe, comte de Carlinford*, extr. du *Journal de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1882, p. 179.

Digitized by Google

quer que la statue était primitivement destinée à un couvent. La plupart des statues recueillies par M. Clairier sont intéressantes ; quelques unes fourniraient des modèles à peu près irréprochables à nos statuaires, si ignorants des traditions et du symbolisme chrétien. Qu'on me permette de signaler encore un petit groupe mutilé, qui représente les apôtres autour du rocher de l'Ascension, et un magnifique monument gallo-romain, en parfait état de conservation (1).

Je laisse de côté les mille bibelots qui décorent l'intérieur des appartements de M. Clairier, pour arriver de suite à une très curieuse statue de sainte Anne, que l'infatigable chercheur a trouvée récemment, au faubourg Saint-Evre, près de Toul.

La statue, en pierre, est peinte et mesure environ 1 m. 02 de hauteur. Sainte Anne est représentée debout. Ses traits ne trahissent pas un âge fort avancé ; sa guimpe et le voile qui recouvre sa tête, laissent à découvert un large front, mais cachent presque entièrement les cheveux, qui ne s'aperçoivent que vers les tempes. La sainte est vêtue d'une robe avec ceinture et d'un manteau assez court, qu'une cordelière retient sur la poitrine. Elle a un livre fermé dans sa main droite et, sur son bras gauche, elle porte la Sainte-Vierge, allaitant l'enfant Jésus. Marie est vêtue comme sa mère, mais son manteau est plus ample ; son visage, non emprisonné dans une guimpe, est encadré par ses cheveux et le voile. On voit sur sa tête les traces d'une couronne qui a été brisée. La Sainte-Vierge présente

(1) Il a été publié par M. G. Save dans la *Lorraine-Artiste*, 1893, p. 180 ; Mais, nous sommes tenus à des réserves sur l'interprétation qu'en donne l'auteur.

Digitized by Google

le sein à son divin Enfant, assis sur ses genoux. Tel est, dans son ensemble, le curieux groupe, que j'ai pu examiner à loisir, chez M. Clairier. Je n'ai rien à dire de sa sculpture qui n'est pas mauvaise.

Cette découverte m'a paru d'autant plus intéressante qu'il y a trois ans, M. Charles Vincens, directeur de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille, en faisant connaître un monument analogue, trouvé à Pennes, en Provence, affirmait « *que cette figuration de sainte Anne et de la Vierge Marie était un document nouveau et unique dans l'histoire de l'art chrétien* (1) ».

La statue de Toul est absolument identique à celle de Pennes ; la position de sainte Anne qui est debout, ne constitue pas de différence sensible et le livre un des attributs de sainte Anne, complète très heureusement le symbolisme de la statue. Elle est aussi de la même époque, c'est-à-dire du xve siècle, peut-être un peu plus récente, comme l'indiquent les caractères du style.

Du reste, cette naïve représentation de sainte Anne, pour marquer sa dignité de Mère de la Mère de Dieu, ne semble avoir eu de vogue qu'au xve siècle et surtout au xvie siècle (2). J'ai signalé déjà, dans mon travail

(1) De l'iconographie de sainte Anne et de la Vierge Marie à propos d'une statue du xve siècle, par M. Charles Vincens, directeur de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille, membre correspondant de la Société des Etudes historiques de Paris, de la Société Philotechnique, etc... Paris, 1892.

(2) Parmi les plus anciens monuments iconographiques du culte de sainte Anne en Lorraine, rappelons la *Taque des quatre saintes* (Musée historique lorrain), publiée par

Digitized by Google

sur *les vitraux de l'église de Blènod-lès-Toul* (1893), une scène analogue ; or, ces vitraux sont du commencement du XVIe siècle.

On en peut dire autant de la figuration de la Vierge allaitant l'Enfant Jésus, qui est beaucoup moins rare. Le musée de la cathédrale de Toul en possède un charmant spécimen peint sur bois. Pendant que la Vierge, assise, présente le sein à son divin Enfant, quatre anges, en aubes et dalmatiques, chantent les gloires du futur Rédempteur du monde. Une main indiscrète a barbouillé, il est vrai, le sein de Marie, mais le tableau a néanmoins conservé toute sa fraîcheur. C'est une exquise miniature, s'il est permis de donner ce nom à un panneau de plus d'un mètre carré.

Je n'ai rien à ajouter à la savante étude de M. Vincens sur l'*Iconographie de Sainte Anne et de la Vierge Marie*. Je ne fais que corroborer ses conclusions, en signalant la statue de la collection Clairier.

Abbé M. DEMANGE.

UNE LETTRE DU CHANOINE DORVISY DE VERDUN SUR LE BATARD DE VAUDÉMONT.

Nicolas Dorvisy mourut le 16 janvier 1765, laissant, d'après Dom Cajot, des notes critiques sur le chapitre de la Madeleine dont il était membre. Il était amateur

M. Léon Germain dans la *Lorraine-Artiste*, 1892, p. 291, et la tombe d'Isabelle de la Réauté, publiée par M. L. Maxe-Werly dans le *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1892. (Cf. *Journal de la Soc. d'Archéol. lorr.*, 1893, p. 141).

Digitized by Google

de livres, car on connait son *ex libris* avec ses armoiries et sa devise : *Ambulemus in lumine Domini.*

Le bâtard de Vaudémont doit être un frère consanguin du duc René II (1) et il se distingua pour faire rentrer la Lorraine sous le sceptre de ce prince. Dom Calmet en parle souvent (2). En 1476, il est à l'escalade du château de Vaudémont, à la prise de Bayon. Au premier siège de Nancy, ses troupes campaient près de la Commanderie de Saint-Jean. Il conduit à la reprise d'Epinal près de cent cavaliers et René II au moment de partir pour chercher du secours près des Suisses, le charge de défendre Gondreville avec trois cents hommes. Il ne resta pas inactif, car sa garnison fit pendant la nuit une pointe sur Laxou, massacrant tous les Bourguignons qu'elle rencontrait ; mais ceux logés près l'église en sonnèrent les cloches, ce qui fit mettre sur pied toute l'armée qui croyait avoir le duc René à ses trousses. La troupe lorraine gagna alors les bois avec un bon butin, poursuivie quelque temps par les ennemis munis de fallots. A la bataille de Nancy, le bâtard était à l'avant-garde, sous les ordres d'Oswald de Thierstein. Après le siège de Nancy, on n'entend plus parler du bâtard de Vaudémont qui se retira à Verdun

(1) Jean était fils bâtard d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont ; par conséquent, il était oncle du duc René II. Sur ce personnage, v. Léon Germain, *Les seigneurs de Beaumesnil de la maison de Lorraine*, (*1458-1604*) ; Bernay, 1884, p. 24-28. Depuis, il a été question de lui dans *La guerre de Sedan*, par Henri Lepage (Mém. de la Soc. d'arch. lorr., 1884). Sur ce dernier évènement, cf. P. Marichal, *Le traité conclu en 1497 entre René II, duc de Lorraine et Robert II de la March, seigneur de Sedan* (mêmes Mém., 1892). — (N. D. L. R.).

(2) *Hist. de Lorr.*, 1re édit, t. II, col., 1030, 1036, 1037, 1048, 1050 etc.

Digitized by Google

comme nous l'apprend la lettre suivante adressée à Dom Calmet (1).

A. BENOIT.

A †. A copier. 27 avril 1749 (2).

Mon Révérend Père,

Je souhaiterais pouvoir vous témoigner les remerciements que méritent les savants ouvrages que vous donnez au public depuis si longtemps, mais pour ne pas abuser des moments que vous employez si utilement, trouvez bon que je vous présente ici quelques notes que j'espère devoir vous faire plaisir au sujet du Bastard de Vaudémont à l'occasion duquel vous marquez dans le premier tome de votre histoire de Lorraine que vous faites réimprimer qu'il est souvent parlé de lui dans l'histoire ; mais qu'on n'y voit pas son nom, et qu'il était encore vivant le 26 février 1503.

Jean, Bastard de Vaudémont, a résidé à Verdun pendant plusieurs années et la tradition de notre chapitre veut qu'il demeurait dans une maison du cloitre fort proche de l'église de la Madelaine. Le 22 juin 1488, Nicolas Bourailles, curé de Récicourt fut reçu et installé Doyen de l'Eglise Collégialle de Sainte Madelaine en vertu de lettres apostoliques et sur la recommandation de Monsieur Jehan Bastard de Vaudémont.

L'an 1491, l'Evêque de Verdun, Varin de Dommartin, obtint du même chapitre la première prébende qui vaquerait en faveur de Ferri fils naturel dudit Jean, Bastard de Vaudemont. Il ne fut cependant jamais reçu chanoine de la collégiale ; mais cela prouve l'estime que l'Evêque faisait dudit batard de Vaudémont et la considération qu'avait pour lui le chapitre qui a des lettres de Rome qui l'exemptait de recevoir aucun fils illégitime.

(1) Manuscrit de la Bibliothèque de Nancy, n° 150, Lettres à Dom Calmet, n° 100, 2 feuillets, in-4° original.

(2) Ecriture de Dom Calmet.

Digitized by Google

Enfin le dit bâtard de Vaudémont fut enterré le 2 octobre 1509 en l'église de la Madelaine devant l'autel qui est à gauche en entrant au chœur. Sur sa fosse, il a une épitaphe de cuivre large de trois pieds 8 pouces sur plus de 8 pieds de longueur. Il est représenté avec une cuirasse sur laquelle ses armes sont gravées scavoir : parti, 1 et 4 de Lorraine pur, et 2 et 3, fascé d'argent et de sinople, (supposé que le graveur ait marqué juste) (1).

Au bas de la tombe est gravé un casque entouré de plusieurs plumes de paon avec cette devise écrite en caractères romains :

NVLLA HIC PERPETVA EST HOMINI CONCESSA VOLVPTAS.

En bas, est écrit en lettre gothiques ces quatre lignes :

Cy. gist honneste et redoute Seigneur Messire Jehan Bastard de Vaudemont, jadis chevalier, seigneur de Florines, de Pech et de Dampvillers, qui a fonde dans l'eglise de ceans V anniversaires es Bigiles Nre Dame et mourut l'an de grace M Vc et IX le premier jour d'octobre

Priez pour lui.

Nous avons grande attention d'exécuter les dits V anniversaires les jours qui précédent immédiatement les cinq principales Fêtes de la Sainte Vierge ou quelques jours auparavant en cas d'empêchemeut. Ces services étaient autrefois annoncés *pro Domino Bastardo* ; mais depuis quelques années, on les annonce *pro Joanne de Vaudemont laïco.*

Si vous êtes curieux d'avoir une copie figurée de la susdite tombe ; je me ferai un véritable plaisir d'aider à la

(1) Les armes des anciens comtes de Vaudémont étaient : burelé d'argent et de sable.

Digitized by Google

déchiffer la personne que vous m'adresserez et de vous donner en cela une petite preuve du respect profond avec lequel j'ai l'honneur d'être très parfaitement

Mon très Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur, DORVISY, chanoine de la Madelaine.

A Verdun le 29 août 1749.

Monsieur le Sueur, Imprimeur à Nancy pour faire rendre s'il lui plaît

Au très Révérend

Le très Réverend Père Dom Auguste Calmet, abbé de Senones, ancien Président de la Congrégation de Saint Vanne et de Saint Hydulphe.

A Nancy.

Remarques sur Jean Bastard de Vaudémont, 1749 (Ecriture de Dom Calmet).

UNE LETTRE INÉDITE DU DUC NICOLAS FRANÇOIS.

Bien que cette lettre ne soit ni datée ni signée, il y a gros à parier qu'elle émane de l'époux de Claude de Lorraine, fille du Duc Henri. Tout, en effet, dans cette lettre, indique un départ précipité et l'itinéraire prescrit marque la route suivie par l'ancien Cardinal de Lorraine pour se rendre à Besançon auprès de son frère le Duc Charles IV à la suite des persécutions dont il fut l'objet de la part du Roi de France qui, à l'instigation du Cardinal de Richelieu, voulait faire annuler le mariage du Duc Nicolas-François avec sa cousine, mariage contracté à Lunéville dans la nuit du 18 février 1634.

Notre intention n'étant pas de retracer cette page de l'histoire de Lorraine, nous renverrons le lecteur à la deuxième édition de Dom Calmet, t. V, 125 et 130 ;

Digitized by Google

il se rendra un compte exact des raisons qui obligèrent le Duc Nicolas-François et la princesse Claude, son épouse, à fuir leurs états, déguisés en charbonniers ; le récit de Dom Calmet lui expliquera comment les fugitifs n'avaient que 200 francs pour entreprendre un voyage qui devait les conduire à Florence, chez leur tante la grande Duchesse de Toscane, fille du Duc Charles III de Lorraine.

LOUIS HEITZ.

AUTOGRAPHE.

Brie (1) je vous envoi cest home expres pour vous dire que je désire quausytost cest resue vous marchies avec largent que vous deves avoir ressu a Nancy droit a Montreu sur Sonne (2) et que vous donnies se billet au capitaine du lieu pour prendre de luy largent que Nicola maporta de Nancy quant il y fust, et que vous achevast les 100000 mil franc lesquels vous parteres a Vezou (3), et aures soing que dans le voiage vous ne couries hasart soit en prenant convoy, soit en prenant vre temp a propos faict diligence seu (4)

En marge : vre beau trésorier ma laissé partir avec 200 francs.

Cette lettre pliée en six (une seule page) porte comme inscription sur le cinquième pli en partant de l'entête :

A Briet mon valet
Cito de chambre

A chaque extrémité est un joli petit cachet de cire

(1) Briet (François) homme de chambre du Duc, anobli le 10 mai 1616. (Complément au nobiliaire de Lorraine par Henri Lepage et Léon Germain, page 298, art. 1077).

(2) Monthureux-sur-Saône.

(3) Vesoul.

(4) Le dernier mot est caché par une tache d'encre.

Digitized by Google

rouge aux armes de Lorraine, recouvrant un cordonnet de soie bleu de ciel.

OUVRAGES LORRAINS A LA BIBLIOTHÈQUE DE BESANÇON.

Notre confrère M. Paul Lallemand, conseiller à la Cour d'Appel de Besançon, a l'obligeance de nous écrire :

« La Société d'Emulation du Doubs vient de publier le Catalogue des Incunables de la Bibliothèque de Besançon, œuvre posthume de M. Castan. En le parcourant, j'y ai remarqué deux ouvrages qui intéressent la Lorraine :

I (1)

« Heures à l'usage de Toul. Paris, (Philippe Pigouchet) pour Simon Vostre (1508). — Gd in-8° (justific. 190 mill. - 111).

» Exempl. imprim. *sur Vélin.*

» Edition omise par Brunet dans sa Notice sur les Heures gothiques.

» 100 ff. n. ch., sign. T (sigle s'appliquant à l'ensemble des sign. du livre), a-b (8 ff.), c (4 ff.), d-h (8 ff.), i (10 ff.), ā, ē, ī (8 ff.), ō (6 ff.). — (F, 1 r°) Titre, gr. marque de « Simon Vostre », et plus bas :

» Ces presentes heures a lusaige de Tou (*si* sont || toutes au long sans riēs requerir : auec les

(1) L'édition des Heures à l'usage de Toul dont suit la description n'est pas mentionnée par Beaupré dans sa *Notice bibliographique sur les livres de liturgie des diocèses de Toul et de Verdun...* (Nancy, 1843); pourtant il en cite une de date antérieure. M. Lallemand nous fait remarquer que cette édition de 1508 est elle-même antérieure aux Heures à l'usage de Metz, « qui sont fort recherchées et ont atteint 1500 fr. à la vente Chartener ».

Digitized by Google

mir || acles nostre dame /z les figures de l'apocalipse /z de || la bible /z les triumphes de Cesar || — (Id. v°) Almanach pour XXI ans || V cens VIII — V cens XXVIII.

» (F° 2. r°) Anatomie humaine : fig. d'un squelette.

» 14 grav. s. b. occupant une page entière, 7 grav. moy., dont quatre communes avec les Heures à l'usage de Rome ci-dessus décrites ; nombreuses petites gravures : celles qui encadrent les pages se conposent des séries annoncées sur le titre, et en plus de la Danse des Morts qui se voit dans les bordures des cinq Livres d'heures de Simon Vostre que nous possédons. De cette Danse des Morts, Gabriel Peignot a fait une description, en y ajoutant quelques détails sur les autres séries d'images qui encadrent le plus habituellement les pages des Livres d'heures édités par Simon Vostre. (Recherches sur les Danses des Morts, Dijon 1826, pp. 149 et suiv.)

« Exemplaire décoré d'un réglage interlinéaire à l'encre rose et d'initiales en or sur cartouches alternativement en bleu et en pourpre.

» Ex-libris : (F. supér. de garde) « J'apartiens à Nicolas » Pouget, fermier || des droict du sceau du Tabellion- » nage || de Nancy en Lanné 1700 et dudepuis || con- » *seill*er secrétaire || ord*inai*re de S. A. R. POUGET || » — Et depuis à Durival. 1750 (1) »

» Rel. de la fin du XVIe s., en carton couv. de veau brun ; tranches dor. ; sur les plats, le groupe des instruments de la passion en gaufrure dorée.

(1) « Pouget (Nicolas), conseiller secrétaire du duc de Lorraine, avait été anobli le 10 septembre 1721, et Durival (Jacques), originaire de Normandie, maire de Saint-Aubin, avait obtenu la même faveur par lettres-patentes du 10 septembre 1760. (Henri Lepage et Léon Germain, *Complément du Nobiliaire de Lorraine*, pp. 136 et 332.) »

Digitized by Google

» Provient du cabinet de Jean-Jacques Bruand, acquis par la ville de Besançon en 1827 (1).

II

« Je trouve dans le même catalogue, au n° 134, un exemplaire de la *Cité de Dieu*, dont le 2e volume porte les armes suivantes : *vairé d'argent et d'azur, à trois pals de gueules, au chef d'or chargé de deux tourteaux de gueules*.

» M. Castan les attribue à la famille lorraine de Roucel-Warneville. Outre les armoiries, le volume présente la mention :

» Ce liure est à seigneur Perrin Roucel S. de Tal-
» lange fil de feu Noble homme seigneur Nicole Roucel
» Lainsne (2) qui dieu absolue. »

» Plus bas : « T. de Gournay ; *Dum spyro spero.* »

» Enfin : « Et est presentement à moy Jacque de
» Gournay Sr de Bazoncourt filz de feu Sr Thiebault de
» Gournay lequel il ma eheu donnez p. son testament. »

» Je trouve les armes des Roucel dans les planches de Husson-l'Escossois, mais avec des émaux différents, et le nom de *Roncelz.* »

Les personnages dont il est question sont faciles à retrouver dans le *Metz ancien* du baron d'Hannoncelles. « La Maison de Roucelz était issue de celle de Champel, l'une des plus anciennes de la ville. » L'écusson gravé est : *de vair, à trois pals de gueules, au chef d'or,*

(1) « Ce volume, imprimé après l'année 1500, ne porte pas de numéro dans le *Catalogue des incunables* ; il n'y est décrit qu'à titre de curiosité et comme complément à la liste des Heures du xve siècle que possède la Bibliothèque. »

(2) L'aîné.

Digitized by Google

chargé d'une étoile de sable accostée de deux besants de gueules ; l'étoile a l'apparence d'une brisure de cadet. — « Nicole Roucel, dit l'aîné, écuyer, maître-échevin en 1446 et échevin, mourut le 14 octobre 1475, et avait épousé Marguerite, fille de Werry de Toult... » -- *Perrin* est évidemment le dernier de leurs fils, savoir :

« Pierre Roucel, maître-échevin en 1480 et 1490, mort le 1er septembre de cette année, qui, de Françoise Cœur-de-Fer, dame de Talange..., qu'il avait épousée le 13 janvier 1482, laissa pour fille unique Perette Roucel, morte le 18 juillet 1508, mariée le 20 juin 1497 à l'âge de neuf ou dix ans seulement, à *Thiébault de Gournay*, écuyer, maître-échevin en 1503, dont elle fut la première femme. » (*Metz ancien*, II, 230.)

Le livre ne passa point aux enfants issus de cette union, car *Jacques* naquit du second mariage de Thiébault de Gournay avec « Marguerite Desch » (Perette Roucel était morte le 18 juillet 1508). M. d'Hannoncelles le désigne ainsi : « Jacques de Gournay, seigneur de Bazoncourt, du Ban-Saint-Pierre, Jouy, etc., lequel épousa Catherine, fille d'Antoine de Chahanay et d'Eléonore de Dommartin, qui se remaria à Nicolas de Landres, seigneur de Fontoy, mort en 1583... » (*Metz ancien*, II, 96.)

L'une des filles de Jacques de Gournay fut « religieuse de Sainte-Marie-aux-Dames ». Cette maison était-elle située en Franche-Comté, et serait-ce ainsi que le livre arriva à la Bibliothèque de Besançon ?

III

Il existe aussi, dans la même Bibliothèque, un exemplaire du rarissime Armorial gravé de J. Callot, exem-

Digitized by Google

plaire d'autant plus remarquable qu'il est annoté par le baron Hennequin, le fameux secrétaire du duc Nicolas-François. M. Lallemand a bien voulu, nous envoyer une transcription de ces notes, que nous comptons publier ultérieurement.

LÉON GERMAIN.

SAISIE RÉELLE DES SEIGNEURIES DE BEAUMONT ET GIRAUVOISIN, DU COMTÉ DE GUISE ET DES AUTRES BIENS DE LA SUCCESSION DU PRINCE ANNE DE LORRAINE-HARCOURT. 1743-1743.

Notre confrère M. S. Thomas nous a remis, pour la bibliothèque de la Société, la copie d'une pièce de procédure recueillie par lui dans les papiers du regretté M. Jules Gouy, et qui présente des particularités curieuses pour notre histoire locale. Nous ne pouvions insérer ici *in extenso* ce procès-verbal d'huissier, très long et de lecture fort aride ; du moins, nous en donnerons le resumé et nous essaierons d'en montrer l'intérêt.

Il s'agit d'un procès entre les héritiers d'Anne-Marie-Joseph de Lorraine, prince de Guise, de la maison d'Harcourt, au sujet de la distribution de son héritage. Le prince était mort en 1739, et son fils unique, Louis-Léopold, devait être tué prématurément quelques années après, en 1747, à l'armée d'Italie. Mais au moment du procès il existait encore, tandis qne ses deux sœurs avaient déjà disparu : c'étaient Elisabeth-Sophie, épouse de Louis-Armand, duc de Richelieu et maréchal de France, puis Louise-Françoise-Henriette, devenue duchesse de Bouillon, par suite de son

Digitized by Google

mariage avec Emmanuel-Théodore de la Tour d'Auvergne.

La fille, alors mineure, du duc et de la duchesse de Bouillon devait épouser le prince de Beauvau, plus tard lui aussi maréchal de France. Dans ce procès, elle est représentée par le comte d'Evreux, son tuteur, et elle plaide contre son oncle, Louis-Léopold de Guise, ainsi que contre ses cousin et cousine, Louis-Anthoine, duc de Frousac, et sa sœur, les enfants du duc et de la duchesse de Richelieu.

Les défendeurs ont été reconnus devoir à Mlle de Bouillon une somme de 595.176 livres de France, représentant sa part dans la succession de ses grands-parents, le prince et la princesse de Guise. Louis-Léopold, Louis-Anthoine et sa sœur n'ont pas répondu au commandement de l'huissier chargé de réclamer la somme due, et, en conséquence d'arrêts de la Cour souveraine, il va être procédé à la saisie réelle des biens de la succession situés en Lorraine ; en seront ensuite *décrétés*, c'est-à-dire vendus en justice pour désintéresser les créanciers.

L'exécution doit porter les domaines de Beaumont-en-Woëvre, Girauvoisin, Fréméréville et Gironcourt, la moitié de la seigneurie de Foulcrey et d'Avricourt, enfin la terre et seigneurie de Guise, formant le comté de ce nom, et comprenant les lieux de Guise, Méréville, Maron, Pulligny, Ceintrey, Voinémont, Colombey, Allain-aux-Bœufs et Viterne (1). L'acte que nous ana-

(1) Beaumont-en-Woevre, Meuse, a. Verdun, c. Charny. — Girauvoisin, Meuse, a. et c. Commercy. — Fremeréville, Meuse, a. et c. Commercy. — Gironcourt ? — Foulcrey

Digitized by Google

lysons donne spécialement le détail de la procédure en ce qui concerne Beaumont et Girauvoisin ; les autres terres ont été déjà l'objet de formalités semblables.

C'est spécialement le comté de Guise dont les destinées nous paraissent intéressantes à rappeler au sujet de cet exploit d'huissier. Il s'agit d'une terre lorraine, dont le chef-lieu était l'ancien village d'Acraignes, situé dans la vallée du Madon, au-delà de Pont-saint-Vincent, à quelque cinq lieues de Nancy. Anne de Lorraine-Harcourt avait acquis cette seigneurie et avait obtenu, en 1718, qu'Acraignes prendrait le nom de Guise, pour devenir le chef-lieu d'un nouveau comté, érigé en sa faveur.

Or, en 1752, le comté de Guise, composé des mêmes terres que celles qui venaient d'être saisies en 1744, était acheté, pour 400 mille livres de France, par Charles-Louis, comte de Ludres, qui fit changer encore une fois le nom de Guise en celui de Frolois, comme souvenir de la maison bourguignonne dont il tirait son origine, et fit transférer sur sa nouvelle acquisition le titre du marquisat de Bayon. La vente était passée par devant Me Blénod, notaire à Paris, et les vendeurs étaient le duc de Fronsac, sa sœur, et la princesse de Beauvau, c'est à dire des mêmes personnes qui se

ancienne Meurthe, a. Sarrebourg, c. Réchicourt-le-Château. — Avricourt, actuellement Meurthe-et-Moselle, a. Lunéville, c. Blamont. — Guise, autrefois Acraignes, actuellement Frolois, Meurthe, a. Nancy, c. Vézelise. — Méréville, Meurthe, a. et c. Nancy. — Maron, *idem*. — Pulligny, Meurthe, a. Nancy, c. Vézelise. — Ceintrey, Meurthe, a. Nancy, c. Haroué. — Voinémont, *idem*. — Colombey, Meurthe, a. Toul. — Allain-aux-bœufs, Meurthe, a. Toul, c. Colombey. — Viterne, Meurthe, a. Nancy, c. Vézelise.

Digitized by Google

trouvent indiquées comme parties au procès de 1744, à l'exception de Louis-Léopold, mort dans l'intervalle, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus.

Nous devons en conclure que la saisie réelle n'avait pas été suivie du *décret* des terres saisies. Sans doute le tuteur de Mlle de Bouillon, satisfait d'avoir fait reconnaître les droits de sa pupille et d'avoir pris des sûretés suffisantes pour l'avenir, n'avait pas poussé plus avant, et s'était contenté d'une liquidation amiable. Mlle de Bouillon s'était ensuite mariée, et il est permis de supposer que l'entremise du prince de Beauvau, son époux, ne fut pas étrangère à la conclusion de la vente qui fit passer l'ancien comté de Guise entre les mains de Charles-Louis de Ludres : on sait en effet les relations intimes qui de tout temps existèrent entre la maison de Beauvau et celle de Ludres. Frolois et ses dépendances ne devaient plus changer de maître jusqu'à la Révolution.

Cette dévolution est expliquée avec détails dans le beau livre de M. de Ludres intitulé : *Histoire d'une famille de la Chevalerie lorraine* (tome II, p. 225-226). Les indications puisées dans cet ouvrage, jointes à celles que nous fournit l'exploit d'huissier de 1744, nous ont permis de reconstituer facilement les éléments du procès que nous venons de raconter.

CH. GUYOT.

CHRONIQUE.

LA STATUE DE HÉRÉ ET LE BUSTE DE GRINGOIRE.

Dans le programme des fêtes organisées à l'occasion du concours régional à Nancy, se trouvaient les inau-

Digitized by Google

gurations de deux monuments élevés à Héré et à Gringoire, deux personnages bien connus, et intéressants à des titres fort divers pour l'histoire lorraine.

Le crime exécrable qui a causé la mort du Président de la République et imposé le deuil à tous les Français, a eu pour conséquence nécessaire la suppression de toutes les fêtes projetées. Donc Héré et Gringoire ont été privés des discours qui avaient été préparés en leur honneur. L'architecte de Stanislas se tient majestueusement debout, adossé à l'Arc-de-Triomphe, sur la terrasse de la Pépinière ; le héraut d'armes du duc Antoine, le vieux poète du XVIe siècle, a trouvé sa place rue de Serre, dans le square où jadis notre regretté confrère L. Lallement avait voulu placer le grand orateur de la Restauration.

Nous nous bornons à mentionner ce double événement.

NOTE SUR LA FAMILLE HÉRAUDEL.

Dans le volume des *Mémoires* de la Société d'Archéologie lorraine pour 1892, M. Marchal, de Bourmont, a publié de la famille Héraudel une généalogie d'autant plus intéressante qu'elle a été dressée sur pièces. Il convient d'y ajouter les renseignements suivants :

Jean Héraudel, auteur de l'*Elégie* qui a rendu son nom célèbre, demeurait à Saint-Mihiel au moment de son anoblissement (28 janvier 1611). C'est là que naquit son fils Jean. Il se fixa ensuite à Nancy. Il y exerçait la profession d'avocat quand le duc Henri II le nomma son conseiller et secrétaire, en 1618 (*Archives de Meurthe-et-Moselle*, B. 1395).

Digitized by Google

L'année suivante (8 juin 1619), fut baptisé dans l'église Notre-Dame son fils Philippe. Devenu veuf d'Hallewy Mauljean, fille de Jean Mauljean seigneur de Liouville, il se remaria le 17 mars 1629 avec d^elle^ Françoise Toupet, fille de feu noble Etienne Toupet, avocat à Nancy. Cette union est attestée par le registre paroissial de Saint-Evre, qui nous apprend en outre qu'elle nécessita les dispenses habituelles, la cérémonie ayant eu lieu pendant le carême.

Jeanne Plumeret, qu'il épousa dans la suite, fut donc sa troisième femme ; il y a tout lieu de croire qu'il n'en eut pas d'enfant.

Comte E. FOURIER DE BACOURT.

FAMILLE DE JEANNE D'ARC. — RECTIFICATION.

C'est par erreur que dans la Famille de Jeanne d'Arc, p. 112 et 113, nous citons, comme l'aînée des enfants de Jean III Haldat du Lys et de Marguerite Gérardin, *Jeanne-Charlotte*. Elle était fille de Joseph Haldat du Lys et de Louise de Martinet. Elle épouse à Beurey, agée de 32 ans, François-Louis Labrèche, procureur au bailliage de Stainville. Jean III Haldat du Lys et Marguerite Gérardin eurent de leur mariage :

1° Marie-Thérèse, née en 1728, épouse Yves Roussel, écuyer, lieutenant aux grenadiers de France. Elle mourut à Gondrecourt, le 10 janvier 1752, peu de jours après la naissance de Jean-Yves Roussel, son fils ;

2° Marie-Barbe, née à Liffol en 1729, religieuse, morte à Bar le 6 pluviôse an X.

3° Marie-Marguerite, née à Gondrecourt le 25 mars

Digitized by Google

1733, épouse Jean-François-Florentin Vaultier, conseiller du Roi, receveur général des fermes et de l'hôtel de ville à Bar-le-Duc.

Sa dernière descendante épousa en 1849 Charles-Louis-Xavier Fourier de Bacourt, père de notre érudit confrère le comte E. Fourier de Bacourt.

4° François de Haldat du Lys, seigneur de la Tour Saint-Blaise, chevalier de Saint-Louis, épouse le 6 août 1765, à Ligny, Marguerite-Charlotte de Lescaille, veuve de Louis-Hyacinthe de Piat de Braux, mort dans les neiges à Saint Aubin ; ils n'eurent pas de postérité.

G. DE BRAUX.

BIBLIOGRAPHIE

La *Correspondance historique et archéologique* (1), dans un de ses derniers numéros, publie une notice sur les *Mémoires* et le *Journal* de notre Société, ainsi que sur notre souscription concernant le *Catalogue de la collection de Lorraine*. Nous relevons aussi, dans le fascicule du 25 mai, un article de M. E. Coyecque, intitulé : *A propos de Jeanne d'Arc.*

2e LISTE DE SOUSCRIPTION AU TOME XVIII DES DOCUMENTS (AU 26 JUIN 1894).

Volumes à sept francs : M. Lot, Paris. — M. Degermann, Sainte-Marie-aux-Mines. — M. Sidot, Nancy (2

(1) Paraissant le 25 de chaque mois, par fascicule de 32 p. Prix de l'abonnement 10 fr. Rédacteur en chef : M. F. Mazerolle, 11, quai Conti, à Paris.

Digitized by Google

ex.). — M. Friot, Nancy. — M. Ch. René, Mézières. — Archives départementales des Ardennes. — M. l'abbé Lhôte, Saint-Dié. — M. Champion, Paris (6 ex.). — M. P. Lallemand, Besançon. (En tout 15 exemplaires).

Volumes à cinq francs: M. Pélicier, Châlons-sur-Marne. — M. Giry, Paris. — Bibliothèque publique de Lunéville. — M. Badel, Nancy. — M. A. Guyot, Lunéville. — M. Décourt, Neuilly. — M. de Saint-Hillier, Verdun. — Société philomatique vosgienne. — M. l'abbé Didier-Laurent, Thiéfosse. — Société philomatique de Verdun. — M. L. Auvray, Paris. — M L. Bossu, Boulogne-sur-Mer. — M. Michel, Ugny. (En tout 13 exemplaires).

DON FAIT AU MUSÉE LORRAIN

Par M. de Vernéville, résidant, supérieur du Cambodge : Grande hache en serpentine trouvée sur la rive du Tollé-Sape, affluent du Mékong.

ACQUISITIONS

Reproduction en bronze du portrait de François Briot, qui se trouve sous le plat de l'aiguière.

Bas-relief en bronze d'Auguste Digot, d'après le médaillon de Viard, sculpteur.

Pour la commission de rédaction, le Président: Ch. GUYOT

NANCY.— IMPRIMERIE G. CRÉPIN-LEBLOND, PASSAGE DU CASINO.

Digitized by Google

Cliché de Mr Morquin, Toul.

STATUE DE SAINTE ANNE

XVe SIÈCLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

44e ANNÉE. — 7e NUMÉRO. — JUILLET 1894.

Procès-verbal de la séance du 8 Juin 1894.

PRÉSIDENCE DE M. QUINTARD, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

Le Président donne connaissance à la Société de la distinction accordée à notre confrère, M. le docteur Bonnejoy, qui a reçu une nouvelle médaille d'honneur de la Société d'encouragement au Bien.

Le Comité de la Société Archéologique et Paléontologique de Charleroi demande l'échange de ses publications avec celles de la Société. Renvoyé au Bureau.

Nécrologie.

Il est donné avis du décès de M. de Bouvier, membre

Digitized by Google

titulaire, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Nancy.

Admissions et présentations.

Sont admis comme membres titulaires : M. Pierrel, professeur au Collège de Lunéville ; le comte Antoine de Mahuet ; le comte de Lamirault, ancien conservateur des forêts.

Est présenté en la même qualité M. de Bouvier, rue de la Source, 10, à Nancy, par MM. de Montjoye, Quintard et Ch. Guyot.

Ouvrages offerts à la Société.

Les fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans (6-8 mai 1894), par le comte de Marsy ; Compiègne, Lefebvre, 1894, in-16° de 24 p.

Antiquités du Mont-Héraple. — Examen d'une fouille faite par M. Huber en 1892, par MM. Maxe-Werly et le colonel G. de la Noë (extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. LIII), in-8° de 34 p., planches.

Dalle funéraire de Jean de Troussey, abbé d'Evaux, mort en 1404 (extrait des *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, 3e série, tome III), par L. Maxe-Werly et Emile Pierre, in-8° de 7 p., pl.

Examen de quelques questions numismatiques et historiques (extrait de l'*Annuaire de la Société de Numismatique*, année 1894) ; par L. Maxe-Werly, in-8° de 28 p., pl.

Jeanne d'Arc à Nancy, par E. Badel ; Nancy, Crépin-Leblond, 1894, in-8° de 16 p., figures.

De Callot à Jean Lamour, par le même ; Nancy, A. Voirin et L. Kreis, 1894, in-16 de 36 p.

Digitized by Google

Notice sur Jean Viriot (extrait du *Journal de la Société*, mars et avril 1894), par L. Jouve ; in-8° de 22 p.

De Luxoviensium abbatum potestate, thèse latine par H. Baumont ; Nancy, Berger-Levrault, 1894, in-8° de 113 p.

La Cloche d'Héricourt (extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, 1893), par L. Germain ; in-4° de 4 p.

Le Chemin de fer, sonnet, etc , par L. de Rouvroy publié par l'Académie des Jeux floraux, 1894, in-8° de 8 p.

Lectures.

M. A. Collignon donne lecture de son travail intitulé : *Souvenirs artistiques et littéraires de la bataille de Nancy*. — La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires* et nomme pour former la commission de révision MM. Favier, Mellier et L. Wiener.

M. Léon Germain donne lecture de son travail intitulé : *Le castrum Rista et Riste-sur-Feste*, destiné au *Journal*.

MÉMOIRES

CORRESPONDANCE RELATIVE A L'EXHUMATION DU TÉMÉRAIRE, EN 1550.

Charles le Téméraire était enterré depuis soixante douze ans dans la collégiale de Saint-Georges à Nancy lorsque Charles-Quint et la reine Marie de Hongrie gouvernante des Pays-Bas réclamèrent à la duchesse Christine de Lorraine et au régent Nicolas de Vaudémont les ossements de leur aïeul.

Digitized by Google

M. Lepage dans le Tome premier, et le chevalier de Linas dans le Tome cinquième des Bulletins de la Société d'archéologie lorraine, ont donné, avec les détails les plus intéressants et les pièces justificatives les plus authentiques, l'historique de cette exhumation qui eut lieu le 22 septembre 1550 mais qui avait été sollicitée par Philippe le Beau du vivant même de René II et en 1518 par l'archiduc Charles (1). La correspondance de ces princes est perdue. En revanche, nous avons trouvé trois lettres sur le même sujet dans un ancien recueil manuscrit de la maison de Luxembourg (2). Deux de ces lettres servent de préliminaires aux négociations entreprises en vue du transport des ossements du Téméraire à Luxembourg. La troisième est une sorte de compte-rendu de la cérémonie présenté à la duchesse de Lorraine et au Régent par le sénéchal Pierre du Châtelet.

Ces trois missives étaient renfermées dans une enveloppe sur laquelle le trésorier-archiviste Alix avait écrit : « Les ossemens de feu Charles duc de Bourgogne rendus aux envoyés de la royne d'Hongrie (3) ». Aucun historien n'a connu l'existence de ces pièces dont la publication est destinée à compléter les notices qui ont déjà paru sur cet intéressant sujet.

Bourgogne n° 89.

Madame, depuis nos lettres écrites la royne d'Hongrie m'aist envoyé quéry et m'a commadé expressément escrire à

(1) « Missives de Philippe archiduc au duc René, et Charles archiduc, au duc Antoine etc. touchant le corps de déffunt duc Charles de Bourgogne (1518) ». Layette Luxembourg II, n° 28.

(2) Bib. Nat. Bitche, Schaumbourg, Luxembourg.

(3) « Et d'une main plus récente : septembre 1550. »

Digitized by Google

V. Excellence que la Majesté de l'Ampereur et elle desireroict grandement avoir les os du duc Charles qui est antaré à Nanssy quil varoict voullentier sy vostre Excellence et Monsieur de Vaudemont et ceux de vostre conseille feriés diffigulté de luy donner et quil seroict bien mary de le voz demander s'il pançoict estre reffuzé por estre chosse qui ne vous importe de rien et que por ceste causse il voulloict quele vous escrives et que le plus tout quil ceroict pocible, il voz pleut m'an fere antandre vostre intancion, afin que S. M. le peut savoier avent son partement et que Votre Excellence le face le plus cecretement quel porait sans fere mancion quil viennent d'eux sinon que V. Excellence pora dire quel a advertissement que Leurs Magesté désireroit ravoier le dit cors por antandre seullement la voullanté de Mons. de Vaudemont et de ceux du conseille, et le plus tout que V. Excellence pora me fere antandre vous intancion et la lettre que V. E. m'an escriverat que je les puice montrere ou bien qu'il voz plesse l'escrire à la Royne qui desire fort de breffe le savoier. »

Il y a loin de ce langage à une revendication appuyée sur un traité : toutes les précautions sont prises, au contraire, pour éviter à la fois un refus officiel et un ravisement subséquent de la Cour lorraine. *Célérité et discrétion*, tel est le mot d'ordre qui devra servir aux négociateurs et, s'il y a lieu, à leurs commissaires.

La duchesse Christine ayant fait bon accueil à la demande ci-dessus exprimée, la reine de Hongrie lui écrivit :

Ma bonne niepce, conforme à mes précédentes jay depescher le suffragant de Cambray (1) avec le justicier des nobles de

(1) Martin de Cupère, abbé de Crespin, évêque de Calcédoine et suffragant de Cambrai.

Digitized by Google

Luxembourg (1) pour aller en Lorraine quérir le corps et ossemens de feu de très recommandée mémoire le duc Charles de Bourgogne que Dieu absoille suyvant a l'accord et consentement sur ce fait, chargez le faire sans bruyt ou grand pompe comme d'eulx entendrez, vous requerant bien à cestes les croire et en l'exécution de leur charge donner toute deue et favorable addresse affin que tost ils soient de retour comme ne doubte sauré bien faire. Et sur ce, ma bonne niepce prie le Créateur vous donner sa grace. Escript à Bruxelles le XXVI d'aoust 1550. 8n

Vostre bonne Tante Marie

(Plus bas) Ispleghem (et sur le dos) A Madame ma bonne niepce la duchesse douaigière de Lorraine (2).

L'exhumation des ossements de Charles le Téméraire eut lieu le 22 septembre 1550. Le cérémonial de la cérémonie avait été réglé par Antoine de Beaulaincourt lieutenant du gouverneur de Lille et roi d'armes de la Toison d'Or qui rédigea un rapport très circonstancié le 5 octobre (3). Du côté des lorrains, on rédigea pour le « Registre noir de Saint-Georges » un procès-verbal beaucoup plus court. La Duchesse et le Régent avaient quitté Nancy pour ne pas s'y trouver en même temps que les envoyés de Charles-Quint. Voici le compte rendu que leur fait de la cérémonie le sénéchal Pierre du Châtelet :

Madame et Monseigneur,

Depuis vostre partement les envoyés de la royne d'Hon-

(1) Cristophe de Schauenbourg, seigneur de Prische.

(2) Avec un cachet de cire rouge, l'écu d'Autriche sur un aigle à double tête.

(3) M. de Linas l'a publié dans son article intitulé : « Translation des restes de Charles le Téméraire de Nancy à Luxembourg. Manuscrit d'Antoine de Beaulaincourt, roi d'armes de la Toison d'or. »

Digitized by Google

guerie assavoir l'abbé de Saint-Crépin, l'aîné de Schambourg (1) justicier de Luxembourg accompagné de son frère le capitaine, du s^r de la Grainge (2), et de Toison d'or, hérault (3), arrivarent en celieu vendredi dernier XIX jour de ceprésent mois après la présentation des lettres de créances addressant à Votre Excellence nous requirent leur vouloir délivrer les ossemens de feu M. le duc Charles de Bourgogne ce que en vertu de l'ordonnance et pouvoir qu'il vous a pleu nous donner avons cejourdhuy après la messe haulte de Requiem que les dicts envoyés ont faite dire en l'eglise Sainct George où ledict herault vestu de sa coste d'arme portant par dessus le grand collier de l'ordre tenant ung cierge allumé en sa main s'est présenté à l'offrande: finie icelle grande messe avons fait faire à leur requeste ouverture et assisté les dicts envoyés jusques ad ce que les dicts ossemens ont esté trouvez joingnant la sépulture dudict feu seigneur Duc et trouvez à la profondeur de cinq ou six pieds dans terre lesquels ils ont en grande révérance pris et mis en ung linge blanc et posé en un cercueil qu'ils ont fait faire à raison que celui dudict feu seigneur estoit tout pourry, et ce mesme jour enmenez sans quilz ayent voulu avoir assistance de messieurs du clergé ny de nous et sans aultre cérémonie fors que durent la messe ilz firent mectre 4 cierges sur le grand aultel et 2 torces devant et ainsy l'ont enmenez dont pour nostre acquist avons bien voulu advertir vostre Excellence et que depüis vostre partement n'est survenu aucuns affaires qui importent à Nostre Souverain Seigneur vostre filz (4) aussi que de tout nostre pouvoir satisferons à

(1) Christophe de Schauenbourg était accompagné du colonel Bernard de Schauenbourg son frère, seigneur de Scudberg.

(2) Ferry de Brandebourg, seigneur de Mezembourg et de La Grange.

(3) Antoine de Beaulaincourt, roi d'armes de la Toison d'or.

(4) Charles III, alors mineur.

Digitized by Google

tous ce qu'il vous plaira nous comander aydant le Créateur lequel nous supplions

Madame et Monseigneur,

Vous donner en parfaite santé longue et bonne vie

De Nancy ce XX° jour de septembre

Votre très humble et obeissant serviteurs

Pierre du Chastellet, G. de Phaffenhof (1).

(sur le dos) A Madame et Monseigneur de Vaudémont à Augustes (2).

Cte E. F. DE BACOURT.

LETTRES D'EXEMPTION POUR UN APOTHICAIRE DE VIC.

Nicolas Beaucourt, par les bons soins qu'il sut rendre aux soldats des garnisons de Vic et Moyenvic, mérita en 1643 et en 1645 des lettres d'exemption de taille, garde, logement militaire, etc. La faveur qu'il obtint de deux gouverneurs de ces places, M. de Suze et le maréchal de la Ferté Sennecterre montre assez toute la dextérité que le digne praticien déployait dans l'exercice de sa profession.

Nous, Sieur de Suze, Gouverneur pour le Roy des villes et chateaux de Vic, Moyenvic ez Evéchés de Metz,

Avons exempté et exemptons le sieur Beaucourt de tout logement, impost, contributions, gabelle, subsides, impositions, gestz, levée des deniers ordinaires ou extraordinaires, garde des portes, corvées et autres factions des bourgeois, Attendu qu'il sert actuellement le Roy dedans la garnison dudit Moyen Vic par l'assiduité qu'il lui rend par sa profes-

(1) Guérard de Paffenhofen bailli du comté de Vaudémont avait assisté le 22 septembre à la délivrance des restes du duc de Bourgogne, avec le sénéchal et le prévôt de Saint-Georges.

(2) Reste la marque du cachet.

Digitized by Google

sion d'Apothicaire comme il a fait dans le temps du temps de M. de Fouquier et autres gouverneurs, fournissant médicamens et drogues pour la nécessité des soldats malades et blessez. A ces Causes, nous Ordonnons aux Maire et échevins de la ville dudit Vic de le laisser iouir pleinement, paisiblement de la présente ntre Exemption et defendons à tous huissier et sergent de l'interpeller ou molester à telle peine que de droit.

faict à Vic le 27e janvier 1642.

M. de Suze mourut, d'après *la Gazette de France*, un an après avoir signé cet écrit. Il s'était distingué, étant capitaine au régiment de Normandie, à la prise de Bingen en 1635 et quatre ans après, il avait aidé à la défaite des troupes lorraines devant Morhange.

Le maréchal de la Ferté-Sennecterre, général des armées du Roy, gouverneur des duchés de Lorraine et Barrois, Ville et citadelle de Nancy, Vic et Moyenvic, etc.

Ayant recognu la nécessité qu'il y a d'Appothiquer notre garnison de Moyenvic pour servir à la nécessité des soldats et bien informé de la prudhommie, fidélité et capacité de la personne de Nicolas Beaucourt, maitre apothicaire demeurant à Vic, l'avons par ceste effet retenu et retenons pour servir aux nécessités des soldats de notre dite garnison.

L'avons exempté et exemptons de toute taille, Jest imposition, garde des portes, logement ordinaire et extraordinaire et de toute autres charges que le Bourgeois est chargé. Ordonnons à tous et un chacun de nos magistrats de le laisser pleinement iouir de la présente Exemption et de ne l'inquiéter en aucune façon que ce soit.

Fait et donné en notre place de Moyenvic Ce jourd'hui XX7me May mil six cent cinquante cinq.

Le m. de Laferté-Sennecterre.

(Sceau en cire rouge).

A. BENOIT.

Digitized by Google

JETON A L'EFFIGIE DE LOUIS XV ET AUX ARMES DE NANCY.

Parmi les jetons de la ville de Nancy que possède le Musée lorrain, se trouve un plomb à l'effigie de Louis XV portant au revers les armes de la ville. Cette pièce assez énigmatique n'avait pas été cataloguée, vu son état de détérioriation ; elle nous a néanmoins paru assez singulière pour fixer notre attention, ne sachant si elle était copiée sur un jeton authentique, ou faite pour l'amusement d'un collectionneur.

Le hasard vient de mettre entre nos mains une nouvelle pièce semblable, mais cette fois en bronze, probablement l'original qui a servi au surmoulage au plomb de notre Musée.

La face représente le buste de Louis XV, dans les dernières années de sa vie ; autour on lit : LUD. XV REX CHRISTIANI.. ; au revers, les armes de la ville de Nancy, que l'on trouve sur les jetons des années 1729 et 1733.

Cette pièce présente une certaine épaisseur, que n'ont pas d'habitude les jetons, et pour cause, car nous nous trouvons en présence de l'assemblage de deux jetons différents, fondus et soudés ensemble, puis d'un travail de lime sur la tranche, assez apparent pour en faire découvrir la supercherie.

Evidemment la figure de Louis XV est bien postérieure aux armes de la ville employées ici ; peut-on hasarder l'hypothèse que cette pièce serait un essai fait après la mort de Stanislas, pour perpétuer le souvenir de la réunion de la Lorraine, ou plutôt de la ville de Nancy, à la France ?

Quoi qu'il en soit, il nous a semblé utile de signaler cette fantaisie numismatique aux collectionneurs

Digitized by Google

lorrains. Rappelons, à ce sujet, l'essai monétaire qu'ava fait notre compatriote Thuillié, fondeur de cloches en 1796, d'une pièce fort rare également, qui se trouve dans la collection du Musée lorrain ; c'est au même que l'on pourrait peut-être attribuer la pièce que nous venons de signaler.

LUCIEN WIENER.

BIBLIOGRAPHIE

DECEMPAGI-TARQUIMPOL.

Sous ce titre, M. le Dr Wichmann, de Metz, publie dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, Metz 1892, un compte-rendu, en allemand, des fouilles pratiquées dans le cours de ces dernières années sur l'emplacement du village de Tarquimpol.

L'objet de ce travail n'est pas nouveau pour la *Société d'Archéologie lorraine*, dont les publications ont déjà fourni de nombreux et importants matériaux. En effet, depuis MM. Beaulieu et Beaupré qui, les premiers, ont identifié Tarquimpol avec la station *Decempagi* de l'Itinéraire d'Antonin et de la Table de Peutinger, plusieurs confrères, parmi lesquels je trouve cités MM. Ancelon, Benoit, Barthelémy, Cournault, ont abordé cette question dans nos Mémoires. Notre Société ne saurait, à mon avis, se désintéresser de fouilles qui sont de nature à éclairer ou à jeter un jour nouveau sur les recherches de nos devanciers. J'ai donc cru utile de traduire et de résumer, en quelques pages, l'intéressant rapport de M. le Dr Wichmann, auquel on doit rendre

Digitized by Google

hommage pour l'exactitude et la précision de son travail.

Après avoir passé en revue les opinions émises jusqu'à ce jour sur l'emplacement de la station *Decempagi* attribuée d'abord à Dieuze, puis à Tarquimpol, l'auteur exprime judicieusement l'idée que la question sera définitivement tranchée lorsqu'il sera établi que Tarquimpol et non Dieuze est situé sur la grande voie romaine de Metz à Strasbourg.

On sait que le village actuel de Tarquimpol occupe la sortie d'une presqu'île formée par deux bras de l'étang de Lindres, à environ 4 kilom. au sud-est de Dieuze. Or, en automne 1891, l'étang se trouvant à sec, des fouilles, pratiquées dans le lit desséché, eurent pour résultat de mettre au jour la voie antique dans le bras oriental aussi bien que dans le bras occidental entre lesquels le village est enserré. La voie romaine débouche, à l'est, de la forêt de Mühlhardt, coupe les deux bras de l'étang et le village en touchant la pointe septentrionale de l'île Lafolie et court ensuite en ligne directe, à travers la forêt de Saint-Jean, sur Marsal où elle traverse la Seille. Or, Dieuze est situé à environ 3 kilom. au nord de cette voie qui, large de 7 à 8 mètres, reliait Metz à Strasbourg.

L'auteur rappelle les découvertes faites lors de la restauration de l'église paroissiale en 1884-1885. Il s'est trouvé que presque tout le sous-sol de cette église était rempli d'ossements et de cercueils ; mais, tout parut avoir été antérieurement bouleversé et pillé. Les cercueils étaient brisés et les ossements jetés pêle-mêle. On compta en tout 39 cercueils et 200 têtes. Les tombes, orientées comme l'église à l'est-nord-est,

Digitized by Google

étaient disposées dans la nef sur 4, 5 ou 6 rangs ; dans le chœur, le milieu était resté complètement libre. Plusieurs tombes se prolongeaient sous le mur d'enceinte ; quatre étaient restées en dehors, sur le cimetière, mais tout proche du mur.

Les cercueils se divisaient en trois catégories. La première comprenait 9 tombeaux en pierre calcaire de Tincry, d'une seule pièce, plus larges et plus élevés à la tête qu'aux pieds.

La deuxième catégorie est représentée par 27 tombes formées chacune d'un assemblage de 14 à 18 pierres taillées, 3 ou 4 formant le fond, les côtés et le couvercle ; une dalle de même grandeur était dressée à la tête et aux pieds.

Les tombes de la troisième catégorie, au nombre de 3 seulement, étaient semblables à celles de la seconde, en ce qui concerne le fond et le couvercle ; mais les quatre côtés formaient une maçonnerie en pierres taillées comparables à des pavés, le côté plat à l'intérieur. On a reconnu que ces pierres provenaient d'une tour voisine comprise dans l'enceinte fortifiée.

Le contenu de l'une des tombes de la troisième catégorie, que le hasard avait conservé intacte dans l'angle gauche supérieur de la nef, indique que l'on est en présence de sépultures franques. Parmi les objets dignes d'être mentionnés se trouvaient : une bague en or, une autre en bronze argenté, un peigne en os, 73 perles d'un collier, parmi lesquelles deux vraies perles, d'autres en verre, quelques morceaux d'ambre, un grand nombre de boules multicolores, dés et cylindres en terre. Plus loin, une tête de cheval trouvée entre deux cercueils et le fragment long de 55 centim.

Digitized by Google

d'une épée, plaident encore en faveur de l'origine franque des tombeaux.

Cinq ans après, en automne 1890, la Société de Metz entreprit de nouvelles recherches. Les fouilles furent commencées sur la hauteur au nord-ouest, puis elles s'étendirent sur quatre autres points de la presqu'île. Partout, on retrouva les traces d'anciens habitants. Sur la hauteur, vulgairement appelée « vieux château », les découvertes confirmèrent l'hypothèse d'un ancien temple qui de là dominait la contrée.

Dans un champ qui longe le rempart à l'est, à quelques mètres de ce dernier, on tomba sur un ancien chemin de 4 mètres de large se dirigeant du sud-ouest au nord-est et, à côté, vers l'ouest, sur les ruines d'une construction importante, comme l'indique la découverte de bases, chapiteaux et tronçons de colonnes en grès rouge des Vosges et en pierre de Tincry.

Les fouilles, poursuivies sur ce point en automne 1891, établirent que les murs de cette construction avaient disparu ; seule une aire bétonnée de 18 mètres de côté était conservée à une faible profondeur. La maison, les écuries et les bâtiments ruraux étaient devenus la proie des flammes avec les habitants, hommes et animaux. Le bétail dut être considérable et les rares objets recueillis indiquent une certaine aisance.

En fouillant l'étang pour découvrir la voie antique dans le bras oriental, on tomba en différents endroits sur des restes de murs ; mais le peu de temps disponible ne permit de les suivre que sur un seul point. Là furent exhumées les fondations d'un bâtiment, de 41 mètres de long sur $13^{m},50$ de large, divisé en six compartiments. Il fut donc démontré que l'ancienne

Digitized by Google

ville ne couvrait pas seulement la presqu'île, mais s'étendait sur des points aujourd'hui envahis par l'eau. Il s'ensuit que si, à l'époque gallo-romaine, l'étang existait déjà, il n'avait pas encore atteint l'étendue actuelle.

M. le Dr Wichmann aborde ensuite l'examen d'une autre question qui n'avait pas encore reçu une solution satisfaisante. Tarquinpol était-il l'emplacement d'un ancien camp romain ?

La station antique de *Decempagi* était entourée d'un rempart de 1100 mètres de circonférence, déjà souvent rencontré et signalé. De la Sauvagère l'a donné pour un pentagone ; Beaulieu pour un hexagone irrégulier à angles très obtus, assez grand pour contenir 6000 légionnaires avec leurs auxiliaires. Dom Calmet avait également vu dans cette place un ancien camp romain. Or, le rempart encore visible ne répond nullement à la configuration carrée ou rectangulaire d'un camp : c'est un polygone irrégulier à côtés et angles inégaux.

Les fouilles dans le rempart ont fait découvrir d'anciens murs et les fondations de tours, dont l'une située à 20 mètres au sud du clocher de l'église.

En automne 1892, le rempart fut fouillé à l'est, le long du chemin des Halieux. Tandis que l'on espérait tomber là sur un mur d'enceinte ou sur une tour, le directeur des travaux fut très surpris de rencontrer une maison romaine d'une conservation exceptionnelle. Les détails de cette découverte avec le plan de l'habitation figurent dans l'*Annuaire* de 1892. Quatre pièces et deux corridors ont été mis au jour ; les chambres étaient chauffées au moyen d'hypocaustes dont les conduits distribuaient la chaleur sous les planchers et jusque

Digitized by Google

dans les cloisons. Un revêtement de stuc orné de peintures recouvrait les parois intérieures des pièces.

Partout on remarque des traces d'incendie ; mais il n'a pas été, comme ailleurs, retrouvé d'objets restés dans le feu. Aucun instrument, aucune monnaie, pas même un tesson de poterie mélangés aux décombres. La maison avait donc été vidée avant l'incendie et ceci exclut l'idée de destruction par un ennemi. Après le déménagement, les bâtiments auront été renversés ; la plupart des murs restèrent debout et furent simplement recouverts de terre.

A l'époque romaine, un chef militaire ou les autorités de la ville auront décidé l'érection de ce rempart ; tout ce qui se trouvait sur la ligne de défense fut voué à la destruction. Il est probable qu'après une attaque qui finit par la destruction de *Decempagi*, la résolution fut prise de reconstruire la ville sur une étendue plus restreinte ; les parties trop basses, aujourd'hui recouvertes par l'eau, furent abandonnées et la nouvelle enceinte n'enveloppa que la partie méridionale de la presqu'île.

Une autre remarque importante fut faite : le rempart, au-dessus de la maison détruite, a été construit en grande hâte, ce que prouve l'emploi, sans aucune règle, des pierres de taille et tronçons de colonnes. Parmi ces derniers se trouva le côté éclaté d'un gros chapiteau ressemblant exactement au bénitier de Lindres-Haut dont il fixe ainsi l'origine. Les pierres ont dû être renfermées dans le rempart avec les décombres pour donner à l'ouvrage plus de solidité ; mais elles gisent irrégulièrement éparses. Il n'y a d'exception que pour deux tronçons de colonnes auxquels on a assigné une

Digitized by Google

place déterminée. L'un, de 0m,54 de diamètre est dressé sur l'un des murs de l'habitation en ruine et l'autre, de 0m,40 de diamètre, en est écarté d'un mètre. Tout à côté s'élèvent les restes d'une tour qui avait pour fondement les murs de l'un des corridors et les décombres accumulés tout autour. La circonférence d'environ 4 mètres montre la même ligne courbe que la tour au sud de l'église ; mais il s'en fallait de beaucoup qu'elle fût aussi solidement construite. Les cinq ou six couches de grosses pierres calcaires encore visibles étaient reliées, à l'extérieur seulement, avec du mauvais mortier. Tout enfin indique que, contrairement à ce qui a été observé pour la tour méridionale, la fortification dont il s'agit fut élevée à la hâte. La comparaison entre les deux constructions est frappante : Au sud, un mur solide avec des tours fortes en pierres régulièrement taillées et maçonnées ; à l'est, sur une maison renversée, un retranchement composé de décombres et de débris de colonnes.

Différentes solutions se présentent ici à l'esprit :

Ou bien la construction du rempart n'était pas encore terminée lorsque la guerre éclata de nouveau et, pour se préserver d'une irruption soudaine, on compléta la fortification aussi rapidement que possible en élevant un retranchement là où la construction d'un mur était projetée.

Ou bien, le plan prévoyait pour le sud une protection plus forte, parceque là se trouvait le point faible de la défense, les trois autres côtés étant garantis par l'étang qui aurait donc déjà existé. Une circonstance remarquable plaide en faveur de cette dernière hypothèse.

La voie romaine forme, dans le bras de l'étang qui se

Digitized by Google

prolonge à l'ouest entre le village et l'île Lafolie, de même que dans le bras oriental, un angle obtus ouvert au nord. Pourquoi cette disposition, alors que rien ne semble présenter d'obstacle au tracé de la voie en ligne droite ?

L'explication donnée par M. le Dr Wichmann me paraît fort admissible ; je la traduis ci-après :

« Si, pour la défense de *Decempagi*, les Romains avaient arrêté l'eau à cette hauteur, elle dut, en ces endroits les plus profonds s'avancer davantage et la route, qui fermait l'étang au sud comme une digue, devait former les angles dont il s'agit. La presqu'île ainsi limitée n'aurait, dès lors, eu besoin de mur fortifié que sur le seul côté exposé qui la reliait à la terre ferme.

Cette hypothèse implique naturellement l'organisation d'une défense sur la digue de Lindres-Bas. Une troisième défense peut être admise sur le *Rœmerberg*, situé au nord-est de l'étang ? « Si jamais une troupe romaine, dit l'auteur du rapport, se tenait dans la contrée, c'est sur cette hauteur qu'elle dut avoir son camp. A *Decempagi*, il n'a pas, jusqu'ici, été trouvé la moindre trace d'une garnison romaine et, par conséquent, d'un camp romain antérieure au IVe siècle. Toutefois, il est permis de penser qu'après la perte du *limes* et de la frontière du Rhin, *Decempagi* dut être regardé, sur la nouvelle ligne de défense, comme un point d'appui sur la route de Metz à Strasbourg .»

Les conclusions à tirer des fouilles poursuivies jusqu'à ce jour, sont formulées comme suit par M. le Dr Wichmann :

« *Decempagi* fut un établissement gaulois et non un

Digitized by Google

camp romain. Plus tard seulement, la ville eut une signification militaire. Cette station gallo-romaine eut jadis une bien plus grande étendue que les limites du village actuel et l'étang environnant ne le font supposer ; mais, lorsqu'une fois elle eût été conquise et brûlée par l'ennemi, elle fut rebâtie dans un circuit bien plus restreint ».

L. SCHAUDEL.

CHRONIQUE.

ADDITIONS AU CATALOGUE DES ACTES DE MATHIEU II.

Nous recevons de notre érudit confrère, M. Marichal, une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

Ayant rencontré par hasard, aux Archives nationales, deux actes de Mathieu II qui ont échappé à M. de Morière, je crois utile de les communiquer à la Société d'archéologie lorraine, regrettant de n'avoir pu le faire plus tôt.

J'ajouterai que l'acte 47 du Catalogue de M. de Morière existe en original aux Archives nationales (J. 914). Cette pièce figure dans l'inventaire des titres enlevés de la Mothe, publié par H. Lepage (p. 140, avant-dernier alinéa).

Voici la notice des deux actes signalés par notre confrère ; ils prendront, dans le catalogue des actes de Mathieu II, les nos 159 *bis* et 218 *bis*.

159 *bis*. — 1232, fête de Saint-Urbain, pape (25 mai).

Philippe, sire de Gerbéviller, donne à l'abbaye de

Digitized by Google

Sturzelbronne la moitié de deux moulins sis à Insming. Mathieu, duc de Lorraine, et le comte de Lunéville mettent leurs sceaux à l'acte.

Orig. Arch. nat., S. 2220.

218 *bis.* — 1239, juin.

Mathieu II, duc de Lorraine, et Jean de Fontoy confirment les lettres d'Eudes, abbé de Saint-Denis, en date du mois de juin 1239, portant accord entre le prieur de Garmerenges (Volmerange-lès-Œntrange) et Geoffroy, avoué dudit lieu et de Tantevenne (Tantebonne ?), vassal dudit Jean de Fontoy.

Orig. Arch. nat., S. 2208.

NOTE A PROPOS DE LA LETTRE DU CHANOINE DORIZY SUR LE BATARD DE VAUDÉMONT.

Dans son intéressant article publié dans le dernier n° du *Journal de la Société d'archéologie lorraine* et intitulé : « *Une lettre du chanoine Dorvisy* [lire : Dorizy (1)] *de Verdun sur le bâtard de Vaudémont* », M. A. Benoit se trouve en contradiction, quant à la date de la mort de ce chanoine, non seulement avec l'historien Dom Cajot, mais aussi avec M. l'abbé Robinet, l'auteur regretté du *Pouillé du diocèse de Verdun*. Or, l'acte de décès de Nicolas Dorizy donne raison à Cajot et à l'abbé Robinet contre M. A. Benoit, car il est ainsi conçu :

(1) *Dorvisy* n'est certainement qu'une simple faute d'impression puisque M. A. Benoit, parlant du même chanoine dans *Les bibliophiles, les collectionneurs, etc., des Trois-Evêchés*, écrit : *Dorizi*, ou *d'Orizi* (page 30).

Digitized by Google

« Monsieur Nicolas Dorizy prêtre et chanoine de la « Madelaine est décédé le seize *février* mil sept cent « *soixante quatre* après avoir reçu très pieusement les « sacrements d'Eucharistie et d'Extrême onction ». (*Archives municipales de Verdun*, G. G. 70).

Ajoutons que, d'après des « *Notes relatives à l'église de la Magdelaine de Verdun, tirées d'un de ses nécrologes en 1785* ». Nicolas Dorizy, quoique qualifié de chanoine de la Madelaine, aurait cependant, dès 1763, résigné son canonicat à J. Colin, du diocèse de Toul, né en 1721.

Quant à « Ferri fils naturel dudit Jean, Bastard de Vaudémont », il est probable que, s'il ne fut jamais reçu chanoine de la collégiale malgré la prébende qu'il y avait obtenue, c'est parce qu'il n'était ni docteur, ni licencié en théologie ou en droit, car une bulle d'Eugène IV, de l'an 1431, défendait aux gens de condition servile ou de naissance illégitime de posséder des canonicats de la Madelaine, à moins qu'ils n'aient obtenu l'un de ces grades.

Il est à remarquer que le chapître de la cathédrale, tout comme celui de la Madelaine, devait avoir en haute estime le bâtard de Vaudémont : Nicolas Guédon, dans son *Précis des conclusions faites en chapître depuis l'année 1428 jusqu'en 1550*, mentionne un acte du 25 juin 1489, par lequel « En faveur de M. le Duc de Lorraine et de M. le Batard, on promet à M. Rogier Goutiet la première prébende qui vacquera ».

Mlle BUVIGNIER-CLOÜET.

Digitized by Google

LE CHATEAU DE DHAUN (PRUSSE RHÉNANE.)

Sous ce titre, M. P. Zeiller a fait paraître dans le *Bulletin du Club alpin français*, section vosgienne (mai 1894), une intéressante notice qui n'est pas uniquement descriptive, car elle contient des détails très circonstanciés sur la maison des *Wild und Rheingrafen*, qui ont joué un rôle important dans notre histoire, et dont l'une des branches a régné à Senones jusqu'en 1793.

DOCUMENTS ITALIENS CONCERNANT LA LORRAINE

Nous recevons de notre confrère Mgr B. de Montault la note suivante :

Le catalogue des Archives des maîtres des cérémonies de la chapelle papale, publié en italien dans les *Analecta ecclesiastica*, Rome, 1893, contient l'indication de deux documents relatifs à la Lorraine, p. 417, 425 :

« Tome 45, page 2, Ambasciatori di Baviera e Lorena.

« Ibidem, Controversia præcedentiæ orta Romæ inter « Residentes ducis Bavariæ et Lotharingiæ. »

NÉCROLOGIE

M. L'ABBÉ NICOLAS ROBINET.

Une nouvelle bien fâcheuse vient de nous surprendre : celle de la mort prématurée de notre confrère M. l'abbé N. Robinet, chapelain de la cathédrale de Verdun, décédé le 8 juillet, à l'âge de 50 ans.

L'œuvre scientifique de M. Robinet a été la prépara-

Digitized by Google

tion d'un *Pouillé du diocèse de Verdun,* qui devait comprendre trois volumes et dont le premier, paru en 1888, fut très bien accueilli par le public instruit. Nous sommes informé que sept feuilles du tome II sont déjà imprimées ; l'auteur a légué tous les matériaux massés à l'un de ses confrères, qui, nous l'espérons, saura continuer dignement son œuvre.

L. GERMAIN.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN

Par M. Boidin, conseiller de Préfecture :

Portrait de J.-J. Grandville, peint par lui-même.
— — aquarelle de Rinck, 1839.
— — aquarelle de Al. Gény, 1845.
— — médaillon en plâtre. Sans nom d'auteur.

Cinquante-huit dessins originaux de J.-J. Grandville, faits depuis son enfance jusqu'à sa mort. Cette collection fera apprécier le talent si varié de notre concitoyen, et surtout ses qualités toutes particulières dans la reproduction des détails de la physionomie humaine et de ses diverses expressions.

Suivant les volontés de Armand Grandville son fils, M. Boidin a réparti la totalité de ces dessins entre les trois établissements de la Ville de Nancy : le Musée de peinture, la Bibliothèque publique de la Ville et le Musée lorrain.

Par la Ville de Nancy : Portrait au crayon de Cézard-Charles-Léopold Thomas, officier municipal de la Ville

Digitized by Google

de Nancy en 1791. — Souvenir offert par son petit-fils de Stanislas Thomas.

3e LISTE DE SOUSCRIPTION AU TOME XVIII DES DOCUMENTS (AU 26 JUILLET 1894).

Volumes à sept francs : M. de Braux, Boucq. — M. R. Parisot, Nancy. — M. L. Munier, Paris. (Total 3 volumes).

Volumes à cinq francs : M. Hermerel, Paris. — M. L. Munier, Paris. — M. Staat, Strasbourg. — M. l'abbé Idoux, Thuillières. (Total 4 volumes).

Cette liste et les deux précédents forment un ensemble de 90 volumes souscrits. Ce nombre nous permet d'entreprendre l'impression du Catalogue de la Collection de Lorraine, qui sera commencée prochainement. Nous ne publierons plus de nouvelles listes ; toutefois, ceux de nos confrères qui se décideraient tardivement peuvent encore faire connaître leur intention, dont il sera tenu compte pour fixer le chiffre du tirage.

Pour la commission de rédaction, le Président : CH. GUYOT

NANCY.— IMPRIMERIE G. CRÉPIN-LEBLOND, PASSAGE DU CASINO.

Digitized by Google

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

44e ANNÉE. — 8e NUMÉRO. — AOUT 1894.

Procès-verbal de la séance du 13 Juillet 1894.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

Le Président a reçu du Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes le programme du 33e congrès des Sociétés savantes, fixé au 16 avril 1895, ainsi qu'une convocation pour ce congrès.

Il est donné avis de l'ordonnancement, par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, au nom de la Société, d'une somme de 500 francs destinée à la publication du *Catalogue de la Collection de Lorraine*, conservée à la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

L'Académie de Metz envoie le programme des concours ouverts pendant l'année 1894-1895.

La Société industrielle de Mulhouse demande la souscription de la Société d'archéologie à ses publications. Renvoyé au Bureau.

La Fédération archéologique et historique de Belgique rappelle que son IXe congrès se tiendra, à Mons, du 5 au 8 août prochain.

M. Boidin fait connaître qu'il adresse au Musée lorrain plusieurs portraits et 58 dessins de Grandville, donnés par M. Armand Grandville.

Admissions et présentations.

Est admis comme membre titulaire M. de Bouvier, rue de la Source, 10, à Nancy.

Sont présentés en la même qualité M. l'abbé Marchal, curé de Saint-Germain, par MM. l'abbé Chatton, Léon Germain et Charles Guyot; M. Louis Pierson, à Mirecourt, par MM. A. de Rozières, M. Maure et Ch. Guyot.

Le Comte de Mahuet et le Comte de Lamirault adressent leurs remerciements à l'occasion de leur admission comme membres titulaires.

Ouvrages offerts à la Société.

Sonnet à la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, par L. Laurens; Nancy, Vagner, 1894, in-8° de 2 p.

Discours prononcés à la séance générale du Congrès, le samedi 31 mars 1894, par MM. Levasseur et Spuller; Paris, Imprimerie Nationale, 1894, in-8° de 44 p.

Inventaire de la pharmacie de l'Hôpital Saint-Nicolas de Metz, par le Dr P. Dorveaux; Paris, Welter, 1894, in-8° de 73 p. (De la part de M. Sidot).

Digitized by Google

Notes sur les anciens inventaires du Trésor des Chartes de Lorraine, par M. Paul Marichal ; Nancy, Crépin-Leblond, 1894, in-8° de 74 p.

Les Vitraux de l'église de Blénod-les-Toul, par l'abbé M. Demange; Nancy, Crépin-Leblond, 1894, in-8° de 35 p., pl.

Choix de Lettres tirées de la collection d'autographes de la Bibliothèque municipale de Nancy, par M. J Favier; Nancy, Berger-Levrault, 1894, in-8° de 55 p.

Les Arts décoratifs en Lorraine, par M. Badel ; Nancy, Voirin et Kreis, 1894, pet. in-8° de 56 p.

Gringoire, poésie d'Emile Hinzelin ; Nancy, Crépin-Leblond, 1894, pet. in 12 de 8 p.

Excursion dans l'Argonne par un Rémois (M. Jadart); Reims, Michaud, 1894, in-8° de 43 p.

Note sur les anciens moules à gâteaux, par M. Maxe-Werly ; s. l. n. d., in-8° de 7 p.

M. l'abbé A. T. Barbier, par l'abbé Pierfitte ; Saint-Dié, Humbert, s. d., in-8° de 19 p.

Les périodiques des Sociétés avec lesquelles nous sommes en échange de publication.

—

M. Parisot demande quelques renseignements sur les travaux que la Société se propose de faire exécuter sur l'emplacement de la ville de la Mothe. La question sera mise à l'étude et discutée à la prochaine séance.

Lectures.

M. Ch. Guyot donne lecture du travail de M. Hermerel intitulé : *Savigny et Xugney* (Recherches numismatiques). La Société vote l'impression de ce travail

Digitized by Google

dans ses *Mémoires* et nomme pour former la Commission de révision MM. Germain, L. Wiener et Quintard.

M. Ch. Guyot donne lecture du travail du comte E. Fourier de Bacourt intitulé : *Anciens chants populaires du Barrois*. La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires* et nomme pour former la commission de révision MM. Germain, F. des Robert et R. de Souhesmes.

M. G. Michaut commence la lecture de son travail intitulé : *Notice sur le peintre Claude Charles*.

MÉMOIRES

LE SAC DE L'ABBAYE DE HAUTE-SEILLE EN 1789. — RELATION FAITE PAR F. CLAUDON, RELIGIEUX DE CETTE ABBAYE.

Publiée et annotée par J. FAVIER.

Ce 11 août 1789.
De l'abbaye de Haute-Seille.

Messieurs (1),

L'événement tragique qui est arrivé à l'abbaye de Haute-Seille (2) ces jours derniers méritant d'être

(1) Cette relation est adressée aux membres du « Comité permanent des trois ordres réunis de la Ville de Nancy ». Elle fait actuellement partie des collections de la bibliothèque de cette ville (Liasse n° 7).

(2) Haute-Seille, abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée, en 1140, par Agnès de Langstein, comtesse de Salm, était située à quelque distance et à l'ouest de Cirey (Meurthe-et-Moselle).

L'attaque déjà si sérieuse que F. Claudon rapporte ici n'a

Digitized by Google

connu du public, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que d'en envoyer une relation, la plus succinte possible, à votre honorable comité, pour l'engager, à la vue de ces atrocités, d'avoir pitié des maisons voisines qui pourraient se trouver dans un cas aussi triste, et leur procurer des secours nécessaires que le maire royal de Blâmont (1) nous a refusés.

Sur les derniers jours du mois de juillet, on nous avertissoit de toute part, que plusieurs communautés se proposoient de venir faire une incursion dans notre maison, pour chercher et fouiller dans nos archives ce qui pourroit les y concerner. Ces bruits nous paroissoient si singuliers et si inouis, que nous n'y fîmes d'abord aucune attention ; d'autant plus que nous savions que nous n'avions aucun titre de la plupart de ces communautés dont nous étions menacés. Mais, malheureusement pour nous, ils n'étoient que trop fondés.

Le premier d'août on vient nous avertir, au moment que nous nous mettions à table, qu'une horde de bri-

été que le prélude d'événements autrement graves qui eurent lieu sans doute pendant la Terreur, car « il ne reste plus aujourd'hui du couvent, brûlé pendant la Révolution, dit l'historien Lepage, que les engrangements, la maison du portier, et une partie du portail de l'église, servant d'entrée à un jardin potager ». — L'affaire du 1er août 1789 a été rappelée par M. de Martimprey de Romécourt, dans une notice de l'*Abbaye de Haute-Seille*, imprimée dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, année 1887.

L'auteur y donne quelques extraits du rapport du conseiller du roi, Laplante, chargé d'ouvrir une enquête à ce sujet.

(1) Blâmont, dont le maire royal était alors M. Chazel, se trouve à environ huit kilomètres à l'ouest de Haute-Seille.

Digitized by Google

gands très nombreux (1) s'approchait de la maison, armée de fusils, de pistolets, de haches, de bayonnettes, de bâtons. Nous fermâmes nos portes, attendant avec grande frayeur (comme il est aisé de croire) l'issue de ce grand attroupement. Ils étoient quatre cents environ. Ils commencèrent par briser et forcer la grande porte de notre basse cour ; ils furent bien vite à celle de notre intérieur qu'ils vouloient également forcer. Mais nous prîmes le parti de la douceur et de l'arrangement. Ils exigèrent de nous qu'on leur fît voir nos archives, qui n'étoient que le vain prétexte du brigandage qu'ils se proposoient de faire dans la maison ; car la plupart étoient bien assurés de ne point trouver ce qu'ils affectoient de chercher. Quoi qu'il en soit, nous nous engageâmes à les satisfaire, mais sous condition qu'il n'y auroit que les municipaux de chaque communauté qui entreroient dans nos archives. D'abord cette condition ne fut point remplie : une fois notre première porte intérieure ouverte, ils vouloient tous entrer, et il y en entra plus de quatre-vingts, au lieu de vingt dont on étoit convenu. Dans cet instant ceux qui restèrent au dehors commencèrent à se mutiner et à demander du pain avec une fureur qui n'est pas à dire.

On leur livra tout ce qui se trouva de pain, à peu près dix miches. Nous étions en même temps menacés au dedans comme au dehors. Ainsi jugez de notre position.

(1) Composée, d'après le rapport de Laplante, d'habitants des communes de Hesse, Biberkirch, Trois-Fontaines, Hartzwiller, Hermelange, Niderhoff, Tanconville, Cirey, Bertrambois et Lafrimbole. Les habitants de Hesse étaient à la tête des autres.

Digitized by Google

Je crois, Messieurs, ne pouvoir me dispenser ici de rendre hommage à l'acte courageux et généreux que M. de Prémont (1), seigneur de la baronnie de Cirey notre voisin, a bien voulu donner, et de vous prier en conséquence de vouloir bien daigner accueillir la vérité de ce qui s'est passé ; car sans lui nous eussions peut-être péri et été massacrés, ainsi qu'il a été consigné dans le procès-verbal dressé à Haute-Seille par la Justice de Nancy ; il pourroit être ignoré d'une quantité d'honnêtes gens, ce qui nous détermine à vous en donner connoissance ; car un brave citoyen qui s'expose pendant six heures de suite, comme il l'a fait, doit être

(1) Joseph-Sigisbert Arnould de Prémont, chevalier, baron de Cirey, marié, en 1774 ,à l'âge de 17 ans, à Madeleine-Félicité de Mortal, avait été seigneur de Saint-Germain, près de Châtel en Vosges, jusque vers 1784, époque à laquelle il acheta la baronnie de Cirey. Il est moins connu pour son dévouement envers ses voisins de Haute-Seille, que pour le fameux procès en séparation qu'il soutint pendant de longues années, contre sa femme. Les nombreux mémoires et factums publiés par les deux parties sont remplis de griefs aussi piquants que ceux qui émaillent les procès en divorce auxquels nous assistons de nos jours. Il paraît que l'on n'a jamais connu que la discorde dans ce malheureux ménage, car la dame de Prémont dit « qu'elle s'aperçut, en descendant de l'autel, qu'elle étoit la plus malheureuse des femmes », et elle assure ensuite « que la journée même de ses noces, elles n'entendit sortir que des reproches amers de la bouche de son mari ; que la première nuit qui fut toute occupée par une scène étrange, où elle fondit en pleurs, fut pour elle le signal de toutes les autres ».

J.-S.-A. de Prémont figure sur la liste des émigrés du département de la Meurthe ; la déclaration de ses biens, dans le district de Blâmont, porte qu'il en avait pour 18.000 francs et 8.000 arpents de bois estimés 240.000 francs.

Digitized by Google

connu de tous les siens. Voici la copie du procès-verbal à son sujet :

« ...Que M. de Prémont, seigneur de Cirey est venu, accompagné de plusieurs de ses gens, à leur secours (en parlant de nous), apprenant l'attroupement qui se formoit au devant de l'abbaye ; qu'il a fait tous ses efforts pour calmer tous ces furieux ; qu'il en a contenu plusieurs dans de justes bornes, et qu'ils lui sont redevables de la conservation de leur vie et de leur maison que ces séditieux vouloient réduire en cendres, et qu'il ne s'est retiré qu'après avoir passé plus de six heures au milieu d'eux et sur les avertissements réitérés qu'on lui a faits de se retirer ».

Voilà ce qui a été attesté par M. notre prieur et tous les confrères et autres témoins oculaires. Il est très certain qu'il a lui-même couru risque pour ses jours ; il y avoit plusieurs de ces gens ivres dans ce tumulte, qui ont prononcé toutes sortes de menaces contre lui, pas moins que de lui couper la tête. Il est arrivé chez nous à midi, et n'en est parti qu'à six heures, au moment où il a vu hacher la porte de notre intérieur, et d'autres s'y opposer ; il a jugé que s'ils ne pouvoient se concilier entre eux, il étoit nécessaire de s'en aller ; d'autant qu'on venoit de l'avertir qu'on avoit entendu dire à quelqu'un de la bande : « il faut prendre garde à ce j. f.-là, il a la langue trop dorée, il nous abuse et nous dupe . C'est un de ses sujets et laboureurs qui, après avoir courru plus d'une heure après luy, pour l'engager, par toutes sortes de suppliques, à s'en aller, l'a comme enlevé, en l'assurant qu'il couroit beaucoup de danger et qu'on le menaçoit très fort de tous côtés.

Les mutins qui étoient au dehors perdant patience

Digitized by Google

d'attendre ceux qui étoient en dedans, et qui cherchoient en vain ce qu'ils ne pouvoient trouver ; voyant d'ailleurs que nous donnions des rafraîchissements à ceux-cy, pour adoucir leur rage de ce qu'ils ne trouvoient pas de leurs titres, commencèrent environ vers les cinq heures, à crier, comme des furieux, qu'on leur donnât du vin et qu'on leur ouvrît les portes. On les leur ouvrit en effet aussitôt, à la persuasion de ceux qui étoient au dedans ; d'autant plus qu'ils commençoient à les rompre à coups de haches.

C'est alors que commença le tumulte le plus effrayant : ils couroient partout en brisant tout ce qu'ils trouvoient sous leurs mains ; rien n'étoit capable de les arrêter. Comme ils forçoient les portes de notre cave, on leur fit sortir, par une issue dérobée, une pièce de vin d'environ vingt mesures (1) sur laquelle ils se jetèrent comme des brutes.

Quand ils furent pris de vin, le fracas augmenta encore bien davantage ; on ne peut se rendre au juste, telle étoit grande la confusion, les cris, les jurements, les blasphèmes, les menaces ; c'étoit vers les six heures.

C'est dans ce moment que M. le prieur s'évada comme il put, pour aller nous chercher du secours à Lunéville ; au moins pour une autre visite (2) dont ils nous menaçoient encore. Mes autres confrères en avoient fait autant ; j'étois resté seul sans le savoir au

(1) La « mesure » contenait environ 44 litres.

(2) Lunéville est à 35 kilomètres de Haute-Seille, les secours devaient donc mettre un certain temps avant d'arriver.

Digitized by Google

milieu de ces forcenés qui, voulant me rendre responsable de la fuite de M. le prieur, me menoient de tous côtés, la hache et le fusil en haut, pour le leur faire trouver. Voyant que je ne leur découvrois pas, ils prirent le parti de m'emmener. Une vingtaine de ces brigands me saisirent et me disputèrent, en se battant avec d'autres de différentes communautés, à qui m'auroit pour otage. L'un m'arrachoit d'un côté, l'autre de l'autre ; j'étois écartelé de tous, et ainsi maltraité pendant un quart d'heure, jusqu'à ce que le plus fort parti m'eût gagné et emmené. A peine fus-je à deux ou trois cents pas de la maison, qu'une douzaine de cette troupe, reconnoissants sans doute des attentions que je leur avois marquées, m'arrachèrent des mains de mes ravisseurs et me mirent à même de m'aller cacher dans nos greniers à foin, où je restai jusqu'à la fin du tumulte, c'est-à-dire à neuf heures du soir.

Tous ces brigands, fait à fait qu'ils quittoient le champ de bataille, nous menaçoient à grands cris qu'ils reviendroient sous peu de jours, et en bien plus grand nombre et qu'ils mettroient le feu aux quatre coins de la maison, si on ne leur trouvoit des titres. C'est sur ces menaces que M. le commandant des carabiniers de Lunéville a bien voulu nous envoyer quarante hommes, le lendemain du saccage, qui nous ont un peu tranquilisés, et qui peut-être ont empêché les brigands de revenir. Mais ces cavaliers nous quittèrent le mardi matin, ce qui nous remit dans une nouvelle consternation ; d'autant plus que le jour marqué pour leurs forfaits étoit le lendemain.

Heureusement pour nous que nous avons pris, le lundi, la précaution d'envoyer une lettre circulaire dans

Digitized by Google

toutes les communautés dont nous appréhendions si fort la visite, par laquelle lettre nous leur promettions de leur donner pleine et entière communication de nos titres et archives, quand ils le jugeroient à propos, sous condition qu'ils nous les rendroient, et qu'ils ne viendroient pas par attroupement, mais seulement les officiers municipaux de chaque communauté.

Notre précaution a réussi à merveille ; la plupart de ces communautés sont venues de la manière que nous demandions. Nous leur avons donné communication de nos archives, et donné à plusieurs les titres qui les concernoient. Nous ne laissions pas que d'être toujours dans une bien triste perplexité, par les bruits qui couroient sans cesse, que cette horde qui nous avoit menacés de venir nous bruler, étoit toujours dans le projet de tenir leur parole, au nombre de mille ou quinze cents.

Enfin vendredi dernier, MM. les officiers de la maréchaussée sont venus chez nous, escortés d'une trentaine de carabiniers, pour constater le délit et faire les poursuites nécessaires. On peut dire que ces messieurs, de juste, ont fait un coup d'héroïsme dans leurs opérations. Avec leurs trente hommes ils ont donné l'alarme dans le pays et effrayé trois communautés qui sembloient être la terreur de tout le pays ; ils ont arrêté et poursuivi les deux plus mutins de ces endroits, ainsi que les plus coupables. Leurs sages procédures ont mis partout l'alarme chez la canaille, et la tranquilité et le calme chez les honnêtes gens et surtout dans notre abbaye, où nous espérons être en sûreté actuellement, au moins jusqu'à l'hiver.

J'oubliois d'observer que le jour même que la pre-

Digitized by Google

mière troupe des carabiniers nous est arrivée, nous avons commencé par déloger tous nos meubles (1), voire même notre vin ; de sorte que nous ne craignions plus rien que pour notre maison, notre peu de grain et notre foin.

J'espère, Messieurs, que vous voudrez bien ne pas trouver mauvais que j'aie la liberté de vous faire ce détail circonstancié autant que j'ai pu le faire ; mais permettez que j'aie l'honneur de vous observer que l'écriture ne peut jamais rendre au parfait les faits. A la mort près, nous avons essuyé tous les outrages possibles, ainsi que M. de Prémont ; nous désirons ardamment que tout Nancy et toute la province puisse être informés de la bonté et générosité de son cœur, ainsi que de sa bravoure, sagesse et prudence.

Nous avons l'honneur, MM. nos confrères et moi, de vous présenter etc.

F. Claudon.

Religieux profès de l'abbaye de Haute-Seille.

(1) C'est sans doute grâce à ce déménagement que les archives échappèrent à l'incendie qui ruina plus tard tous les bâtiments de l'abbaye. Les archives départementales de Meurthe-et Moselle renferment encore 120 cartons ou liasses de pièces relatives aux cisterciens de Haute-Seille.

Digitized by Google

EXISTE-T-IL IDENTITÉ DE LIEU ENTRE LE « CASTRUM RISTA » ET « RISTE-SUR-FESTE » ?

Albéric de Trois-Fontaines rapporte sous l'an 1215, dit Dom Calmet, que « Henri, comte de Bar, prit et rasa *le Château de Riste*, au Diocèse de Metz, parce qu'il causoit de grand maux dans ce Pays : *Castrum quod dicebatur Rista in Diocesi Metensi, ipsi civitati injuriosum satis et damnosum Comes Barri Henricus, in Ascensione Domini, potenter cepit et subvertit* » (1).

Aucun historien n'a pu encore déterminer la position géographique de ce château. Il était alors possédé par *Conrad, seigneur de Riste*, fils de Hugues, seigneur de Lunéville, qui appartenait à la maison de Castre (Blies-Castel). Or, la question se complique par le fait que, dans des chartes des années 1315-1317, Burnique, petit-fils de Conrad se qualifie seigneur de Riste-*sur-Feste*. La difficulté d'expliquer ce dernier mot a entravé toutes les recherches et, à ma connaissance, deux historiens seulement, Dom Calmet, au XVIIIe siècle, et le R P. Hipp. Goffinet, S. J., dans le *Cartulaire d'Orval*, publié en 1879, ont émis des opinions qui se rapportent à cette question de géographie médiévale.

Voici ce que dit Dom Calmet dans sa *Notice de la Lorraine*, à l'article « *Riste*, ou *Riche*, ou *Risse* ».

« Riste est un village du diocèse de Metz, situé entre Morhange au nord, et Château-Ouël au midi. On croit

(1) Dom Calmet, *Notice sur la Lorraine*, art. *Riste*. — Cf. les *Monumenta Germaniae. Scriptores*, t. XXIII, p. 903. L'éditeur a admis l'indentification, proposée par Dom Calmet, avec Riche.

Digitized by Google

avec beaucoup d'apparence que c'est de ce lieu que la maison de Riste, autrefois très-illustre en Lorraine, tiroit son nom et son origine. Dans des lettres de 1312, 1315 et 1317, il est marqué que Riste est situé sur la *Fere* ou la *Feste*. Mais nous ne connoissons, dans ce pays, ni rivière ni ruisseau du nom de *Feste* La *Fenche* a sa source à *Audun du Roman* (1), passe à Boulange, village du Bailliage de Briey ; elle entre sous terre et en sort plusieurs fois. »

L'orthographe *Fère* doit être le résultat d'une mauvaise lecture de *Feste*; je ne l'ai rencontrée nulle part, et Dom Calmet a dû se tromper en citant l'année 1313 ; c'est seulement dans des actes de 1315-1317 que je trouve le nom de *Riste-sur-Feste* et que Burnique se dit seigneur de ce lieu. De plus, il n'est guère admissible que le mot *Feste* provienne de *Fenche*, aujourd'hui *Fensch* (en allemand *Fentsch*), dont les plus anciennes formes signalées par le *Dictionnaire topographique* sont *Fontes* (950) et *Feuschen* (1403). Enfin, s'il s'agissait d'un cours d'eau du pays de Briey, cela empêcherait de maintenir l'identification avec Riche près de Morhange. Je nie cette identification, mais en me fondant sur d'autres considérations : le comte de Bar n'aurait pas eu intérêt à ruiner un château situé dans ces parages, loin de sa domination ; c'est bien du côté des possessions de ce comte, vers le nord, que s'exerça l'activité de Conrad ; on l'y voit seigneur de Pierrepont et figurant dans des chartes de l'abbaye d'Orval ; en outre, les formes anciennes du nom de *Riche* éloignent toute idée de rapprochement philologique avec *Riste* ; voici les trois

(1) Audun le-Roman.

Digitized by Google

que fournit le *Dictionnaire topographique : Rocheringa*, 927 ; *Rich*, 1202 ; *Richtz*, 1782.

La seconde identification a été formulée d'une manière tout-à-fait incidente dans le *Cartulaire d'Orval*, à propos d'une charte de Folmar, sire de « Rist. », datée de 1211 (ce Folmar était le frère aîné et le prédécesseur de Conrad). Le P. Goffinet y a mis cette note : « Rista ou Sainte-Marie... *Resta* est encore un lieu-dit, situé à une demi-lieue de Sainte-Marie. » En même temps, il renvoie à une charte de 1214, où figure *Fulco, miles de Rista, sive de Sancta Maria*. L'auteur admet, et au premier abord la chose semble évidente, que ce lieu serait Sainte-Marie près d'Etalle, mais je crois que c'est là une erreur. Foulque, chevalier de Riste, — qui semble ne point appartenir à la famille des seigneurs du lieu, — ne figure que cette fois dans le *Cartulaire* ; le nom qu'il portait pouvait donc désigner une localité assez éloignée. D'ailleurs, je n'ai pu retrouver, dans les environs de ce Sainte-Marie, aucun lieu appelé d'un nom similaire à *Rista*. Après avoir consulté le savant éditeur et annotateur du *Cartulaire*, qui n'avait pas conservé d'indication plus explicite, je me suis adressé à feu M. Clément Maus, de Vieux-Virton, particulièrement versé dans la connaissance de la topographie de l'arrondissement ; il m'a répondu avoir cherché vainement l'endroit en question. J'ajoute que, quand bien même il s'agirait ici de Sainte-Marie près d'Etalle et d'un lieu-dit *Rista* ou *Resta* placé dans le voisinage, on ne pourrait y reconnaître le lieu du château détruit en 1215, car nous nous trouverions dans les décanats wallons de l'archidiocèse de Trèves, tandis que le château dont parle Albéric faisait partie du diocèse de Metz.

Digitized by Google

Si les recherches de Dom Calmet et de plusieurs savants qui se sont occupés de la question n'ont pu aboutir, c'est qu'ils prenaient pour point de départ un fait qui me semble faux, à savoir que le château de Riste, détruit en 1215, et celui de Riste-sur-Feste des chartes de 1315-1317, auraient été situés dans un seul et même lieu. A la suite de longues recherches et aidé d'un ami défunt dont je rappellerai ultérieurement le nom avec reconnaissance, je me suis convaincu que Riste-sur-Feste est, non seulement distinct du Riste de Conrad, mais encore qu'il faut le chercher dans une contrée tout-à-fait différente et même très éloignée.

En effet, le château de Conrad ne fut jamais rebâti, si bien que ce personnage paraît avoir abandonné la qualité de *seigneur* de ce lieu vers la fin de sa vie (la dernière charte connue est de 1242) et que son fils aîné, Henri de Riste, semble ne l'avoir jamais portée. Mais, tandis que ce Henri et son fils aîné, Jacquemin, paraissent avoir mené une existence assez effacée dans le pays messin, Burnique, le second fils d'Henri, fut un personnage remuant, plein d'ambition et de projets, qui retourna tenter la fortune du côté des possessions de son bisaïeul, Hugues de Lunéville, possessions situées en bonne partie dans la contrée des Vosges et où certaines terres devaient avoir passé à la branche de Riste. Les biens que Burnique y pouvait avoir d'héritage s'y augmentèrent sans doute par des acquisitions de différents genres et surtout par le mariage qu'il réussit à contracter vers 1314 avec Jeanne, fille du seigneur de Blâmont, l'une des plus puissantes familles de la région. C'est vers ces parages que Burnique dut porter toutes ses préoccupations et songer à construire un château considérable, en y rattachant le nom de sa famille.

Digitized by Google

Dans un prochain article, je m'attacherai à déterminer la position topographique du *castrum Rista*, et plus tard, j'en viendrai à Riste-sur-Feste.

LÉON GERMAIN.

DOUNOT, JURISCONSULTE ET MATHÉMATICIEN (1574-1640).

Bien que dans son livre sur la Géométrie d'Euclide il s'intitule barisien, Didier Dounot est, en réalité, un enfant de Ligny. Son père, maître Didier Dounot, était procureur ès sièges de Ligny. Le 8 juillet 1562, Jean de Luxembourg lui donne une procuration pour faire échange avec le comte de Vaudémont de leurs sujets de Baudremont et de Courcelles (1). En 1568, il épouse à Ligny Nicole Hanel, et en 1570 nous le trouvons investi de la charge de procureur fiscal du Comté. En 1579, il représente aux Etats généraux du Barrois plusieurs communautés, Mesnil, Loisey, etc., et le seigneur de Custine, Hubert de Moidrey, pour son fief de Contrisson. Il s'établit comme avocat à Bar où il demeurait encore en 1589 (2). Rentré dès 1592 (3) à Ligny, il y mourut avant le mois de novembre 1595, dateà laquelle Charles Dounot est désigné fils de *feu* maître Didier Dounot (4).

(1) Coll. Lorr. Ligny. T. 640.

(2) Août 1589. Nicole Hanel femme à Me Didier Dounot, demeurant à Bar.

(3) Juillet 1592. Nicole Hanel femme à honorable homme Didier Dounot, procureur à Ligny.

(4) 13 novembre 1595. Me Charles Dounot principal du Collège.

Digitized by Google

Maître Didier Dounot et Nicole Hanel eurent, à Ligny, six enfants connus :

Antoine, né en 1569 marié vers 1596 à Isabeau Lescaille.

Charles, né en 1570 fut principal du collège et chanoine de la Collégiale de Notre-Dame en 1597.

Didier, qui suit.

Claude, né le 12 septembre 1575, curé de Longeau, et chanoine de la Collégiale en 1610.

Claudine, mariée à François Savigny, sergent au baillage de Bar, dont elle eut sept enfants de 1612 à 1620.

Anne, morte le 21 avril 1592.

Didier Dounot que ne citent ni Brunet, ni la Biographie générale des jurisconsultes et mathématiciens français, ni la Biographie des frères Michaud non plus que Peyrard dans ses Œuvres d'Euclide en grec, latin et français, naquit à Ligny en Barrois le 14 février 1574. Comme ses frères et sœurs il y reçut le baptême. Son intelligence était remarquable puisqu'il mena de front avec un succès égal l'étude du droit et celle des sciences. Le 20 avril 1599, il est parrain à Ligny de Madeleine, fille de noble Simon Fleury et de Claudine Vignon. Dans l'acte, il est désigné : *licencié ès lois*, *avocat au Parlement de Paris, fils de M. Didier Dounot avocat à Ligny*. Il est *docteur ès droits et professeur en la divine mathématique aux Académies du Roi* quand il fait paraître à Paris en 1620 une savante traduction de la Géométrie d'Euclide sous ce titre : *Les Eléments de la Géométrie d'Euclides mégarien traduicts et restitués à leur ancienne breuété selon l'ordre de Theon aus-*

Digitized by Google

quels ont esté adioutez les quatorze et quinzième d'Ipsiclès Alexandrien (1).

Voici le passage le plus remarquable de la préface.

« Quant aux quatorze et quinziesme liure, j'auois delibéré les retrancher du tout, n'estās iceux d'Euclides, que mesmes ils sont superflus à l'ouurage des Elemens, qui doit estre terminé à l'inscription des cinq figures regulières dans une mesme sphère : Veu mesmes que la fin d'iceux (comme enseigne Proclus) est la mesure d'icelles cinq figures, que Platon au Thimée appelle mondaines : attribuant la Pyramide au feu, le Cube à la terre, l'octaëdre à l'air, l'icosaëdre à l'eau, et le dodecaëdre au ciel, le tout enfermé dans une mesme sphère. Toutefois considérant le petit nombre de propositions, bien qu'elles n'ayent gueres d'vtilité, ie les ay ioinct auec les autres. Voila mon trauail : reçois-le (Amy lecteur) et qu'il te profite. Adiev ».

Dounot estime donc qu'en publiant sa géométrie, Euclide a voulu mettre le lecteur en état de comprendre la philosophie de Platon. Cette opinion originale mérite d'être remarquée.

En 1611 Dounot fit paraître un nouveau livre, devenu rarissime, sous ce titre : *Confutation de l'invention des longitudes ou de la Micrométrie de l'Aimant* (2). En 1617 il revient à Ligny pour tenir sur les fonts baptismaux Claude, fille de François Sauvigny et de

(1) Paris, chez Jacques Le Roy à l'Espérance devant le Collège de Cambray 1610 in-4°. Nous possédons un exemplaire relié aux armes de Roger de Buade, sieur de Cussy huissier des ordres du Roi, mort en 1655. La seconde édition est de 1613.

(2) Paris, in-4°.

Digitized by Google

Claudine Dounot. Il est qualifié *docteur en droict demeurant à Paris.* A partir de cette époque nous perdons sa trace jusqu'en 1640, mais nous savons qu'il jouissait de l'estime et de l'amitié des savants. Le 15 septembre 1640, Descartes écrit au père Mersenne : « ..... pour ce que je voudrois bien mériter les bonnes grâce de M. Dounot que j'ai connu de réputation il y a plus de vingt ans. » Le Père de la philosophie moderne voulait alors soumettre à Dounot sa règle d'extraction des racines de binômes. Les relations des deux savants ne furent pas de longue durée, car dès le 8 janvier 1641 Descartes écrit : « Je prie Dieu pour les âmes de MM. Dounot et de Beaugrand ».

En publiant le résultat de nos recherches sur Dounot, nous ne prétendons pas apprendre sur lui beaucoup plus de détails que ceux que l'on connaît déjà, mais, en établissant son origine véritable, le restituer à la ville de Ligny qui a le droit de considérer le jurisconsulte et mathématicien Dounot comme l'un de ses enfants.

Cte Fourier de Bacourt.

CHRONIQUE.

INSCRIPTIONS A DIEUZE.

La première, qui se trouvait dans l'église paroissiale, posée devant la chaire, fut transportée le 9 septembre 1792 à la mairie, d'où elle a disparu. Dom Pelletier parle de la famille Toupet, à laquelle appartenaient les deux personnages nommés dans cette inscription.

La seconde se trouve encore dans l'église, sur une

Digitized by Google

très petite tablette de marbre, à près de trois mètres du sol, dans l'ancienne chapelle où fut transporté en 1605 le sépulcre qui fut brisé à la Révolution. L'emplacement où il se trouvait primitivement existe encore dans un enfoncement du mur méridional de l'église.

Enfin la troisième inscription se voit sur chacun des deux vases en fonte posés sur les montants de la porte cochère de la cour de l'habitation Risse, près de Dieuze.

I

Epitaphe sur le décès et le trépas de feu noble homme Balthasar Toupet, et feue Françoise Toupet, sa fille.

Tout est sujet à la mort rapineuse,
Tout ce qui est dans ce monde luisant,
A son plaisir, elle va ravissant,
En lui ostant la clarté lumineuse,
On peut le voir en l'ame généreuse
Dont le corps est ci devant gisant,
C'est Balthasar Toupet qui fleurissant
Estoit trilleur des salines de Dieuze,
Duquel l'esprit en son âge plus tendre
De vingt cinq ans de luy fesoit attendre
Une vertu telle qu'avoit son père,
Aussi Françoise unique en sa famille,
Y gît, lesquels, Anne Valot, sa mère,
Pleure perdant son mari et sa fille,
Et mourut ledit sieur Toupet le 1er mars 1575 et
Sa dicte fille le 3e mai 1577.

Dormiant somno Pacis æternæ.

Digitized by Google

II

Barthel Benedict esch
Vin en la justice et église
Cofrere de la Confrairie du S.
Sacremet y érigée et Collette
Fremyn sa femme, Touchez de pié
té envers le mistère de nostre
rédemption ont construits
cette Chapelle y transportans
du Collatérale senestre du
Chœur de céans le sepulchre
représenté de NTRE SAVLVEVR
qu'après avoir employé jusques
a la concurrance de HVICT
cents Frans tant à la réparaon
du Dict sépulchre qu'en la cons
truction de la dicte chapelle
y ont fondé une MESSE par cha
CVN Iour de vendredi pour cela
dottans de six centz Frans.
Vous qui lisez, dites que
Dieu en soit leur Content Ment (1)
Ce XIXe janvier 1605.

III

M. de Laprade, Cap. d'artillerie
Inspecteur des forges
Et Fonderies de la Marine (2).
1790.

(1) Contentement.

(2) Jean François de Cabannes de la Prade, capitaine commandant au corps royal d'artillerie des colonies, écuyer, nscrit au bailliage épiscopal de Vic en 1789.

A. BENOIT.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

ANTIQUITÉS DU MONT HÉRAPLE.

MM. Maxe-Werly et le colonel de la Noë viennent de publier, dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de France (1), une notice concernant des fouilles faites en 1892, dont les résultats sont doublement intéressants pour les lecteurs de ce Journal : d'abord il s'agit d'une localité qui se rattache à la région lorraine, le mont Héraple, Hiéraple ou Hérapel, situé commune de Cocheren, à quatre kilomètres de Forbach ; ensuite l'heureux inventeur de la nombreuse série d'objets gallo romains décrits dans la notice est notre confrère, M. Emile Huber, de Sarreguemines.

Une inscription jadis trouvée sur le Héraple et transportée au musée de Metz permet d'assigner une date certaine aux constructions élevées en ce lieu : elles remontent au règne de Tibère, vers l'an 20 avant J.-C. Les fouilles de M. Huber, qui doivent être continuées, ont déjà fourni d'importants résultats ; tous les objets recueillis sont de la même époque (antérieurs au IVe siècle), ils proviennent d'un lieu que notre confrère croit avoir été la demeure d'un marchand de produits pharmaceutiques. Monnaies, verres, poteries, pierre et marbre, fers, bronzes, os et ivoire : telles sont les

(1) 6e série, tome III, *Mémoires*, Paris 1894 ; p. 129-162 ; 11 planches.

Digitized by Google

divisions du catalogue dressé par M. Maxe-Werly, à l'appui duquel de nombreuses planches permettent d'apprécier la valeur de ces trouvailles.

Enfin M. le colonel de la Noë décrit spécialement une montre solaire gallo-romaine, de la même provenance. Ce petit instrument en bronze remplaçait suffisamment les clepsydres et les cadrans solaires et donnait l'heure avec une exactitude très suffisante pour les besoins ordinaires de l'existence.

Ch. G.

VERSEMENT DE MEMBRE PERPÉTUEL

A versé la somme de 200 fr. dans les conditions indiquées à la délibération du 8 avril 1891 et est en conséquence devenu membre perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine :

M. Louis Pierson, à Mirecourt.

Pour la commission de rédaction, le Président: CH. GUYOT.

NANCY.— IMPRIMERIE G. CRÉPIN-LEBLOND, PASSAGE DU CASINO.

Digitized by Google

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

43e ANNÉE. — 9e ET 10e NUMÉROS
SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1894.

MÉMOIRES

NOM D'UN CÉRAMISTE ÉMAILLEUR INSCRIT SUR UN FRAGMENT DE PANNEAU EN TERRE CUITE VERNISSÉE, DATÉ DU XVIe SIÈCLE, TROUVÉ AU CHATEAU DE MOUSSON.

Le nom PAVLIN et la date 1547, séparée du nom par une bande horizontale chargée de 6 points en relief (1), se trouvent sur un petit fragment de carreau

(1) Au premier abord, on croirait à un blason, mais ce serait une exception bien bizarre aux convenances et aux traditions que ce mélange, sur le même cartouche, d'un motif héraldique, d'un nom et d'une date; il faut voir dans cette bande un simple motif ornemental.

Digitized by Google

en terre vernissée provenant de l'enceinte du château de Mousson.

La découverte de ce fragment est déjà ancienne. En 1852, lors des fouilles qu'ils pratiquèrent dans la plate-forme du château, MM. Thibaux, capitaine d'artillerie, et Chéry, propriétaire de cette plate-forme, rencontrèrent à 4 mètres de profondeur, sous une couche énorme de matériaux de démolitions, des carreaux de terre émaillée qui reposaient sur un pan de mur abattu. Quoique brisés par la chute, ces carreaux étaient cependant complets et les fragments n'en étaient pas dispersés.

Digitized by Google

Les morceaux de trois ou quatre panneaux furent ainsi recueillis et, dans la crainte d'un éboulement, ces fouilles furent abandonnées parce qu'elles n'auraient pu être continuées qu'après des terrassements dont on ne voulut pas faire les frais. Ces carreaux appartenaient plutôt à un revêtement mural d'une des salles du château qu'à un de ces grands poëles dont la mode venait d'Allemagne. La position qu'ils occupaient paraît le prouver, ainsi que la particularité qu'ils ne présentaient au dos aucune trace de suie. La salle dans l'emplacement de laquelle les fouilles furent faites est celle qui prenait jour sur la vallée de la Moselle, vis-à-vis le village de Blénod, par deux grandes fenêtres dont on reconnaît encore aujourd'hui les ouvertures.

Ces objets furent donnés et dispersés il y a longtemps ; seul le petit fragment dont il s'agit avait été conservé comme souvenir à cause de l'inscription qu'il portait (1).

Aussi, on ne peut aujourd'hui, qu'enregistrer cette inscription. Les fouilles de 1852 seront reprises sans doute un jour et le reste du revêtement montrera quelle fut l'œuvre dont on n'a que la signature et la date. En attendant, des recherches sur le nom de Paulin ne seront peut-être pas infructueuses.

En effet, à cette date de 1547 donnée par l'inscription, la Lorraine à cause de son voisinage immédiat de l'Allemagne pouvait déjà avoir des céramistes émail-

(1) Je l'avais vu en 1872 et je l'avais complètement oublié depuis longtemps ; ce n'est que dernièrement qu'il m'est revenu à la mémoire en examinant un panneau de terre émaillée trouvé également à Mousson. Je suis allé le revoir et en prendre l'empreinte.

Digitized by Google

leurs capables de rivaliser avec leurs émules de Nuremberg. Ce Paulin, dont le nom n'a rien de germanique, serait-il l'un d'entre eux, choisi pour décorer l'une des salles du château de Mousson, dont l'œuvre de reconstruction commencée par le duc Antoine, vers 1521, s'achevait alors (1) ?

—

Nous possédons encore une autre pièce de céramique de la provenance de Mousson, ainsi que le fragment dont je viens de parler. Elle a été trouvée dans un endroit différent du château et dans une fouille antérieure à celle de 1852, sur laquelle, vu l'éloignement du temps, je n'ai pu recueillir que des renseignements oraux assez vagues.

La description en est peut-être bonne à donner à cause d'une particularité assez curieuse dans le motif qu'elle représente.

C'est un grand panneau émaillé de 39 centimètres de haut sur 25 de large à glaçure ocre clair flambé de vert par place. Il a pour motif principal un Christ en croix, en haut relief. De chaque côté de ce Christ se voient, dans le haut une tête d'ange ailée, en-dessous et à la hauteur des hanches du Christ, un ange drapé tenant un calice (?) et dans le bas une figurine d'enfant complètement nue ornée seulement d'un collier à médaillon. Ces deux figurines ou statuettes du bas de la composi-

(1) Le Musée lorrain possède quelques carreaux en terre vernissée que le catalogue indique comme étant de fabrication lorraine.

Cpr. Maxe-Werly, *Etude sur les carrelages du moyen-âge*, extrait des Mémoires de la Société des antiquaires de France, 1894, p. 257-272.

Digitized by Google

tion décorative du panneau paraissant être une de ces fantaisies d'artistes et une de ces nouveautés hardies comme la Renaissance en donne des exemples. C'est un de ces mélanges d'antiquité païenne et d'iconographie chrétienne que Mentagna et Raphaël venaient d'inaugurer en Italie. Il est difficile en effet de pas reconnaître dans ces deux enfants vus de face adossés au champ du panneau et levant les bras en avant, l'attitude des statues d'adorants antiques.

Le Christ et les statuettes ont été moulés à part, rapportés et ajustés sur le fond avant l'émaillure. L'entourage du sujet est, comme d'habitude, architectural : en bas un socle mouluré ; à droite et à gauche deux étroites colonnettes cannelées, à bague ornée d'une tête ; en haut une corniche rectiligne saillante, ornée de deux têtes d'anges. Le dessus de la corniche montre les pédicules de deux ornements, vases ou pommes de pin, qui ont été brisés et qui se détachaient au-dessus dans le prolongement de l'axe de chaque colonne. Ce panneau semble être un des côtés de la partie supérieure d'un grand poële.

L. ROBERT.

LE CASTRUM RISTA.

Dans un article précédent (*Journal*, juillet 1894), je me suis attaché à prouver que le château de Riste, dont le chroniqueur Albéric mentionne la destruction en 1215, et celui de Riste-sur-Feste, cité dans des chartes de 1315-1317, ne sauraient avoir existé en un même lieu. Je me propose actuellement d'étudier la situation topographique de la première de ces forteresses.

Digitized by Google

Au plus haut que l'on puisse remonter, il semble que Riste se trouvait déjà dans les possessions des comtes de Bar. Duchesne (*Maison de Bar*, p. 25) cite parmi les enfants du comte Renaud le Borgne et de Gisèle de Vaudémont : « N... de Bar, épousa le Comte Sauvage en Allemagne, dont elle procréa deux filles, à sçavoir Mahaut, femme de Manassé, comte de Rethel, et *Chunegonde, mariée au Seigneur de Riste* ». Je pense que cet époux était Hugues, seigneur de Lunéville (père de Conrad) ; et, comme il n'y a pas lieu de croire que ses ascendants aient possédé la terre de Riste, on est disposé à admettre qu'elle lui fut apportée par sa femme, qui devait l'avoir reçue de l'héritage de sa mère *N.* de Bar ; les comtes de Bar demeurèrent suzerains de Riste.

Il me paraît hors de doute qu'il faut reconnaître les restes de cette forteresse au lieu dit « château de Pierre de Bar » qui existe au-dessus du *bois de Riste*, sur le territoire de la commune d'Homécourt.

J'ai commencé à fonder cette opinion sur l'analyse d'une charte datée du « samedy devant la St-Barthélemy (23 août) 1320 », par laquelle Edouard, comte de Bar, fait une donation à Jean de la Tour, échevin et aman de Metz, Baudouin Bagard et Bertrand le Hongre, citain de Metz ; le comte leur donne en fief ce qu'il possède en plusieurs endroits, entre autres « *le bois du Riste, scitué entre Briey et Haumecourt* (1) ». Or,

(1) Ch^er de Sailly, *Première excursion dans le Barrois mosellan*, dans les *Mém. de la Soc. d'arch. et d'hist. de la Moselle*, 1868, p. 203 ; « Inventaire de *du Fourny*, — Sac coté *Mélanges.* » — Bibl. publ. de Nancy : Dufourny, t. X, p. 87 : *Mélanges*, 21.

Digitized by Google

ayant consulté feu M. le Ch^er de Sailly, qui avait publié cette analyse et habitait le pays, je reçus de lui les indications suivantes :

« 1° le *Castrum Rista* existe encore à l'état de ruines excessivement sérieuses au-dessus d'Homécourt ;

» 2° *le bois de Riste* n'a pas remplacé le castrum..., mais continue à le flanquer au sud et au nord, et même aujourd'hui, à l'entourer et à l'envahir... »

Cet emplacement convient à tout ce que nous savons du château détruit en 1215 : il faisait partie du diocèse de Metz et des terres dépendantes des comtes de Bar ; il est voisin de Sainte-Marie-aux-Chênes (environ 3 à 4 kilom.), ce qui répond au *Rista sive Sancta Maria* de la charte de 1214 ; la continuité du nom est attestée par des documents où figurent différents personnages qui le portèrent et paraissent être de cette région (j'en donnerai bientôt la liste) ; enfin, on sait que Conrad consentit à abandonner ses droits sur Riste en 1242 et, précisément vers cette époque, me disait M. de Sailly, on voit le comte de Bar faire des libéralités autour du Riste près d'Homécourt : « c'est ainsi que Franche-Pré et partie des bois-enveloppe de l'ex-*castrum Rista* sont donnés par le comte de Bar aux Prémontrés de Justemont, qui n'ont perdu cette possession qu'à la Révolution. »

Quant au nom populaire, *château de Pierre de Bar*, indiqué par M. de Sailly, je ne lui ai pas demandé ce qu'il en pensait, mais il me paraît naturel, sans que j'aie pu encore faire des recherches sur ce point, de le rattacher à quelque prince de la Maison de Bar, seigneur de Pierrepont ou de Pierrefort ; car, on doit se rappeler que la terre de Pierrepont, aussi bien que

Digitized by Google

celle de Riste, appartenait à Conrad ; il renonça à toutes deux au profit du comte de Bar en 1242. (*Catalogue des actes de Mathieu II*, dans le *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, 1893, p. 34 : Bibl. nat., fonds franc., 11863, f° 83 v°.)

M. de Sailly aurait donc, au moins dans des lettres particulières, élucidé la question de Riste s'il n'avait pas cru devoir donner au *Riste-sur-Feste* de 1315-1317 le même emplacement. Ne pouvant trouver de meilleure explication de *Feste*, il considérait ce mot comme une forme romanisée de l'allemand *festung* (forteresse, château), mais cela semble impossible ; comme je l'ai dit plus haut, Burnique, qui releva le nom de Riste exerçait son activité dans une région bien éloignée du pays de Briey ; en outre, le comte de Bar n'aurait pas laissé ce personnage, à cette époque, revendiquer le vieux Riste.

Un document curieux, qui me paraît corroborer l'emplacement indiqué du fief des comtes de Bar, était resté inconnu jusqu'au moment où je l'ai fait imprimer dans les *Publications* de l'Institut de Luxembourg (vol. XLI, 1890) : c'est un accord, du 29 novembre 1387, entre Robert, duc de Bar, et le gouverneur du duché de Luxembourg, touchant le marquisat du Pont, la succession de feu Pierre de Bar, la forteresse de Mesnil (1) et *Rist*, la garde de la cité de Verdun, le comté de Chiny, etc.

Voici maintenant la liste des personnages que j'ai retrouvés comme ayant porté le nom de Riste sans se rattacher à la maison de ce nom ; j'y joins ceux qui me

(1) Cette localité n'a pas encore été identifiée.

Digitized by Google

paraissent avoir été désignés à tort sous le nom de Riste par quelques historiens.

1. « Dès l'an 1090, dit Dom Calmet, je remarque *Haimon de Riste*. Voyez notre Histoire de Lorraine (1) ». — Il s'agit évidemment de *Haymo de Rich* qui figure dans deux chartes relatives à l'abbaye de Saint-Mihiel, l'une de la comtesse Sophie, entre 1078 et 1093 (2), l'autre de 1102 (3). Mais il me paraît très contestable que *Rich* désigne *Riste*.

2. « *Simon de Riste* fut témoin dans le titre de fondation de l'abbaye de l'Etanche par le duc Mathieu, en 1148. » (Note de J. Cayon. Il s'agit de l'Etanche près de Neufchâteau ; Dom Calmet écrit « *Simon de Ristoil*, et frater ejus Albertus » : *Hist. de Lorr.*, pr., 1re édit., t. II, col. cccxxxiii ; 2e édit., t. V, col. 333.) — V. aussi le n° suivant.

3. « *Simon, voué de Riste*, » et « *Everard de Riste* » sont « cautions du traité de paix entre le duc Ferry III et Thiébaut, comte de Bar, en 1208. » (Dufourny, renv. au t. VIII, p. 556.) Parmi les témoins de l'un des traités de cette paix, Dom Calmet (*Hist. de Lorr.*, 1re édit., t. II, col. 135) indique : « *Laurent de Rite* » (sic.)

4. *Jacobus de Rista*, à Jœuf, vivait au début du xiiie siècle. (Note de M. de Sailly.)

5. « *Fulco*, miles *de Rista*, sive de Sancta-Maria », renonce, en août 1214, aux prétentions qu'il élevait

(1) *Hist. de Lorr.*, 2e édit., t. VII, Dissert., col. *cxxix*.

(2) *Hist. de Lorr.*, preuves, 1re édit., I, 479 ; 2e édit., II, 350.

(3) *Hist. de Lorr.*, 1re édit., I, 515 ; 2e édit., III, 49.

Digitized by Google

contre l'abbaye d'Orval au sujet d'une donation de son oncle maternel, Soibert de Mussy. (*Cartul. d'Orval* p. 169.)

6. *Jean de Riste* donne le four de la Neuville à l'abbaye de Châtillon, en 1220. (Jeantin, *Manuel de la Meuse*, p. 1624.)

7. « Dominus *Petrus*, miles *de Rusto* », renonce, le 5 mars 1227 (anc. st.), à ses prétentions à charge de l'abbaye d'Orval en ce qui concerne Villancy ; il désigne ainsi son fils : « Arnulphi, filii mei, cognomento Marendel. » (*Cartul. d'Orval*, p. 196.)

8 *Pierron de Riste* est cité, par M. de Sailly, « avant 1256, à Homécourt. » Il est le père d'Androwin, qui suit.

9. *Androwin de Riste*, fils de Pierron, qui précède, donne en 1256 la cure de Moyeuvre à l'abbaye de Saint-Pierremont. (Note de M. de Sailly.)

10. « *François de Riste*, à Jœuf et à Homécourt », intervient, « dans le premier quart du XIVe siècle, en faveur du chapitre de la cathédrale de Metz, se plaignant des usurpations d'Oulry le Bel : c'est un acte de voué ! » (Note de M. de Sailly.)

11. « *Marquand de Riste* tient en fief masculin, du duc René, des biens à Hunenweiller, en 1434. » (Dufourny, renv. au t. I, p. 233.)

12. *Jean de Ristes*, seigneur de Thillombois, figure dans une charte du 4 décembre 1439. (Bibl. nat., ms. latin, n° 9072. — Extr. d'une note de M. le marquis de Nettancourt-Vaubecourt, d'après une indication de M. Viellard.)

13. Dom Calmet fournit ce renseignement sans date ; mais peut-être s'agit-il de Riche, plutôt que de Riste :

Digitized by Google

« Un seigneur nommé *Coneman de Riste*, de Blanche-Eglise et Bussey, et Jean de Valdrevange, tous deux gentilshommes, eurent la tête tranchée devant la grande église de Metz, ayant été pris faisant le dégât sur les terres du duc de Bar et de la cité de Metz. »

En somme, je crois que le château de Riste, le *castrum Rista*, détruit en 1215, est encore représenté par les ruines, nommées le « château de Pierre de Bar », qui se trouvent tout contre le bois de *Riste*, sur le territoire de Homécourt, canton de Briey.

Dans un article ultérieur, je m'efforcerai de rechercher en quelle région a pu exister le château de Riste-sur-Feste.

LÉON GERMAIN.

LES ŒUVRES D'ART DE L'ÉGLISE DE CHATEAUVOUÉ. — LES DEUX BÉNITIERS. — L'AUTEL SAINT LAMBERT. — L'AUTEL DE LA SAINTE-VIERGE. — LES QUATRE RELIQUAIRES. — LA CHAIRE A PRÊCHER. — LE CONFESSIONNAL. — LE BAPTISTÈRE. — UN ÉCUSSON DE 1693.

Les deux bénitiers, universellement admirés (1), sont l'œuvre de Pincedé qui, d'après la tradition, mit sept ans à les faire. Un artiste sculpteur, M. Pierson de Vaucouleurs, les estime métalliquement de 3000 à 4000 francs. On n'est pas d'accord sur le genre de pierre qui

(1) « On ne peut rien voir de plus finement gracieux que les deux bénitiers en gypse, représentant une fontaine jaillissante enguirlandée de têtes de séraphins... » (Schmit, (*Mém. Soc. Arch. lorr.*, IIIe série, V, . 1877 , p. 341, article *Château-Voué.*)

Digitized by Google

a servi à les composer. M. Schmit veut que ce soit du gypse ; M. Pierson et plusieurs autres archéologues disent que c'est du marbre rouge. Effectivement cette pierre a l'apparence du marbre d'un blanc mat légèrement teinté d'ocre rouge. Les bénitiers représentent une fontaine d'eau vive qui jaillit et retombe dans un bassin. Le tout est enguirlandé de six têtes d'anges artistement frisés et du plus gracieux effet. L'artiste y a mêlé aussi quelques autres ornements plus sévères. Le croquis de ces bénitiers se trouve, paraît-il, à la Direction des Beaux-Arts à Paris. D'après les hommes compétents, les deux anges adorateurs du grand autel de Château-Salins, ces merveilles de finesse et d'expression, sont de même style et travaillés dans la même pierre. Enfin M. Kraus dit, et son assertion a besoin d'être vérifiée, qu'il y a une œuvre semblable dans l'église de Fénétrange.

L'autel de saint Lambert est en chêne, admirablement travaillé. De chaque côté de la statue moderne de saint Martin se trouvent quatre colonnes à chapiteau corinthien, cannelées ; le tiers inférieur est rond, chargé de guirlandes et d'arabesques. Le panneau de l'autel est sillonné de moulures et d'arabesques avec, çà et là, de jolis bustes d'enfants et de belles têtes d'anges. Au-dessus de l'autel nous retrouvons l'iconographie du dix-huitième siècle : tout en haut, l'œil encadré dans un triangle représente le Père-Eternel ; au-dessous, apparaît l'image du Saint-Esprit sous forme de blanche colombe ; plus bas, entouré d'anges, le Christ en buste bénit de la main droite et tient de la gauche contre sa poitrine un globe cerclé surmonté d'une croix. Son visage calme et serein est celui de l'âge mûr. Il semble dire *Ego vici mundum*. La partie supérieure des colonnes est surmontée de sculptures en forme de bouquets.

Digitized by Google

L'autel de la Sainte-Vierge, attribué à Sébastien Bèze, est bien moins orné que l'autel de saint Lambert. Les colonnes sont rondes, sans cannelures, à chapiteau composite. Les bouquets qui surmontent les colonnes sont légers et ressemblent à des flammes. Un écusson artistement travaillé fait partie de cet autel. C'est un morceau de chêne sculpté, portant deux écussons accolés, tous deux en ovale. Le 1er écu est *d'argent à deux fasces de gueules accompagnées de douze billettes de même posées 5, 4 et 3,* qui est de Hunolstein. Le 2e est *d'or à l'amphistère le vol ouvert de sable armé et lampassé de gueules*, qui est de Martaineville (1).

Les quatre reliquaires, œuvre de Jean-Claude Bèze, sont hauts de quarante centimètres. Chacun d'eux forme une boîte ovale en bois de poirier, supportée par un pied et surmontée de fleurs variées. Comparés les uns aux autres ces reliquaires ont leurs fleurs disposées différemment.

La chaire à prêcher, en beaucoup de points semblable à celle de Conthil (2) qui porte dans ses moulures la date de sa construction, 1745, est incontestablement du milieu du dix-huitième siècle, bien que M. Kraus, trompé par un écusson daté, soit d'avis qu'elle est de la fin du dix-septième. Le baldaquin est entouré d'une guirlande en glands de rideau. Une sorte de colonne

(1) Philippe-Charles d'Hunolstein, seigneur de Châteauvoué, épousa en 1749 Marie-Thérèse de Martaineville. C'est entre 1753 et 1766 que fut posé cet écusson et sans doute aussi l'autel.

(2) C'est une tradition à Conthil que la belle chaire à prêcher de l'église est l'œuvre d'un sculpteur de Châteauvoué.

Digitized by Google

est suspendue au-dessous, tandis que, au-dessus, des arceaux soutiennent un globe et, sur le globe, un ange qui sonne de la trompette. Le dossier a dans son milieu une sorte de médaillon oval où est sculpté un évêque qui, couvert d'une mitre et s'appuyant sur une crosse, annonce solennellement la parole de Dieu ; on pourrait croire que c'est saint Martin, patron de la paroisse (1). Le tablier de la chaire est octogonal et chacun des quatre côtés les plus en vue porte la statue d'un évangéliste avec son symbole biblique. Ces statues sont de même bois que la chaire. Nous avons remarqué que saint Luc tient un tableau représentant la Sainte-Vierge avec l'enfant Jésus dans ses bras : saint Luc est le patron des peintres et des artistes. Toute la chaire est très ornementée, sauf la rampe qui ne l'est que médiocrement. Pincedé et Benoît Bèze l'ont faite ensemble tant pour la menuiserie que pour la sculpture.

Le confessionnal est orné de nombreuses sculptures variées, particulièrement d'arabesques, mais ce qui fait sa principale décoration, c'est sa partie supérieure qui a au milieu une colombe représentant l'Esprit-Saint et de chaque côté, une corbeille de fleurs. Le tout est en chêne sculpté.

Le baptistère est richement orné. Le couvercle porte un globe surmonté d'une croix; il est orné de guirlandes, d'arabesques et de différents dessins. On remarque en bas deux têtes d'anges fort gracieuses. Le baldaquin est entouré d'une guirlande et surmonté d'un crucifix également en chêne.

(1) A Conthil, au lieu d'un évêque c'est la baleine rejetant Jonas de son sein, pour aller prêcher la pénitence.

Digitized by Google

Un écusson en chêne sculpté, servant autrefois de clef de voûte à l'ancien chœur gothique de l'église (1), est fixé à la partie supérieure de l'arc triomphal. Il n'a pour ornements extérieurs qu'une couronne de comte du Saint-Empire avec la date 1693. Cet écusson a sept quartiers. Il porte *parti au premier d'argent à deux fasces de gueules accompagnées de douze billettes de même posées couchées 5. 4. 2 et 1*, qui est de Hunolstein ; *au second reparti d'un et coupé de deux, savoir : au premier d'argent à l'aigle éployée à deux têtes de sable*, qui est de Trachenberg ; *au 2e d'azur au lion lampassé de gueules*, qui est de Gleichen, *au 3e d'or à l'anille de sable ou d'azur, au 4e d'argent à la rose de gueules, au 5e d'argent à trois étoiles de gueules posées 2 et 1 ; et au 6e palé et contrepalé d'argent et de gueules de huit pièces, les 3e et 5e* qui sont de Hatzfeld, les 4e et 6e qui sont de Rosenberg (2). Voilà un écusson un peu compliqué. Quoiqu'il en soit, nous avons là sous les yeux les armoiries de Marie-Elisabeth de Hatzfeld, mariée en 1666 au baron Félix-Charles de Hunolstein, seigneur de Châteauvoué, avec le titre de « Comtesse de Gleichen et d'Hasfeld », morte en 1706 et « inhumée dans sa chapelle de l'église de Châteauvoué (3) » devant l'autel de la Sainte-Vierge, le 9 octobre.

Le touriste qui passera à Châteauvoué ne manquera pas, après avoir visité les ruines de l'antique château,

(1) Démoli en 1869 et remplacé par un plus vaste.

(2) Vide : *Les Souverains du Monde*, 1734, tome III, p. 26 et l'Armorial de Rietstap.

(3) Registres des actes religieux au presbytère, A, 1682-1706.

Digitized by Google

d'aller voir les armoiries et les richesses artistiques de l'église. Il admirera comme tous les connaisseurs ces chefs-d'œuvre de grâce et de délicatesse sortis des mains d'artistes pauvres et villageois (1).

HIRTIUS.

LA MAISON DE COMMERCY, D'APRÈS M. B. PROST.

Notre confrère M. P. Lallemand me communique une brochure datant d'une quinzaine d'années (2), dans laquelle le savant historien franc-comtois M. B. Prost énonce, sur la généalogie de la maison de Commercy, des opinions très différentes de celles qui furent admises par M. Dumont (3). Dans la seconde partie du XIIe siècle, le seigneur de Commercy se nommait Simon et sa femme Nicole. Or, d'après Dumont, ce Simon appartenait à la maison de Broyes ; la seigneurie lui aurait été apportée par sa femme, fille de Thiébaut, seigneur de Commercy, et d'Etiennette de Bar ; tandis que, d'après M. B. Prost, Simon était bien seigneur héritier de Commercy et en portait le nom ; sa femme, Nicolette, avait pour père Humbert IV, sire de Salins.

Les deux auteurs ne sont pas non plus d'accord sur

(1) « Le Château-Voué mérite une visite de tous les archéologues lorrains. » A. Benoit. *Quelques inscriptions lapidaires dans la vallée de la Haute-Seille*, 1887.

(2) *Champagnole et ses environs*, par F. Guillermet et B. Prost ; Lons-le-Saunier, imp. J. Declume, 1880, in-8°, 83 p., nombreuses planches lithographiées. — Le chapitre auquel je fais allusion, *Montrivel*, est signé de M. Prost seul ; les extraits que je donnerai plus loin sont compris entre les pages 49 et 54.

(3) C.-E. Dumont, *Hist. de la ville et des seigneurs de Commercy* ; Bar-le-Duc, tome Ier, 1843.

Digitized by Google

la postérité issue de ce mariage ; cependant tous deux retrouvent, à la quatrième génération, un Simon seigneur de Commercy. Mais, là encore, la divergence est fondamentale. Dumont dit que ce personnage appartenait à la maison de Montfaucon-Montbéliard et qu'il devint seigneur de Commercy par son mariage avec Elisabeth, probablement fille de Gaucher II de Broyes, petit-fils du Simon dont il a été question plus haut. Au contraire, si l'on en croit M. B. Prost, Simon II était bien le descendant direct, l'arrière-petit-fils de Simon I. — En d'autre termes, Dumont fait succéder la maison de Montbéliard à celle de Broyes, alors que M. B. Prost range tous ces seigneurs dans une même maison, à laquelle il ne donne d'autre nom que celui de Commercy. Où réside la vérité ; elle est pour nous difficile à découvrir, car les listes des seigneurs de Commercy, et des personnes que l'on considère comme appartenant à leurs familles, sont excessivement embrouillées et contradictoires ; il faudrait beaucoup de temps, un travail considérable, un espace étendu, pour rechercher les éléments de la question, les classer, les discuter et en tirer des conclusions.

Toutefois, M. B. Prost est un historien dont le nom fait autorité ; quand bien même il se tromperait sur l'origine de la maison de Commercy, les renseignements qu'il donne sur quelques-uns de ses membres seraient encore très intéressants. Il m'a donc paru utile d'extraire de son travail ce qui se rapporte à ces seigneurs lorrains ; avec ces passages sous les yeux, on pourra faire, selon les circonstances, des comparaisons fécondes en résultats, et préparer la solution des problèmes qui s'y rattachent.

Digitized by Google

C'est à propos de l'histoire de Montrivel que M. Prost s'occupe de la maison de Commercy.

« Le premier seigneur de Montrivel dont les chartes révèlent le nom, est, dit-il, le fils puîné de Humbert III, sire de Salins : Humbert IV, qui, vers le milieu du XIIe siècle, partagea avec son frère Gaucher III la succession paternelle et eut dans son lot, sous la mouvance des sires de Salins, le val de Miéges, Montrivel, etc.

» Humbert IV ne laissa qu'une fille, appelée Nicolette (1), qui épousa un seigneur lorrain, Simon de Commercy (2), et lui apporta en dot l'héritage de son père. Tel fut le point de départ de l'établissement de la maison de Commercy en Franche-Comté ; elle y occupa dès lors un rang distingué et y posséda jusqu'au XIVe siècle les terres de Montrivel et de Château-Vilain.

» ... Simon de Commercy fonda ce château (Château-Vilain) vers l'an 1186. Il est permis de conjecturer qu'il transforma également en forteresse, à la même époque, le donjon primitif de Montrivel...

» Plusieurs titres, de 1186 à 1198 environ, émanent ou font mention de Simon de Commercy. Il essaya vainement de se soustraire à la suzeraineté de Gérard, comte de Vienne et de Mâcon, devenu seigneur de Salins par son mariage avec Maurette, fille unique de Gaucher III ; il dut enfin comparaître devant lui et se déclarer son vassal. Il mourut vers l'an 1198 (3).

(1) Dumont (*l. c.*, p. 25) l'appelle « Nicole, fille de Thiébaut (de Commercy) et d'Etiennette (de Bar) ».

(2) Dumont (*ibidem*) l'appelle « Simon, seigneur de Broyes..., fils de Hugues III, seigneur de Broyes, Chateauvillain, Arc-en-Barrois, Baye, Neelle, Villenosse et Champigny-sur-Aube ».

(3) V. à la fin : Note *A*.

Digitized by Google

» Son fils aîné, Hugues (1), hérita de Montrivel et de Château-Vilain ; il vivait au commencement du XIIIe siècle, et n'eut qu'un fils, du nom de Gaucher (2).

» Gaucher I de Commercy, seigneur de Château-Vilain et de Montrivel, figure, en 1225, au nombre des exécuteurs testamentaires de Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon. Au mois de juillet 1227, il reçut de Ponce, sire de Cuiseaux, et de sa femme Laure de Sennecey, l'hommage lige des terres de Clairvaux, de Saint-Sorlin et de Virechâtel. Le duc de Bourgogne Hugues IV ayant acquis, en 1224, la seigneurie de Salins de Marguerite de Vienne et de Josserand de Brancion, son mari, Gaucher se refusa d'abord à reconnaître l'autorité de son nouveau suzerain ; il finit cependant par se soumettre, et reprit de lui en fief lige, le 1er septembre 1236, les forteresses de Montrivel et de Château-Vilain.....

» La cession de la seigneurie de Salins que Hugues IV fit, l'année suivante, à Jean de Chalon, en échange du comté de Chalon et de la terre d'Auxonne, fournit à Gaucher de Commercy le prétexte d'une nouvelle tentative d'indépendance ; mais, cette fois encore, il fut obligé de renoncer à ses prétentions et de subir

(1) Dumont (p. 33-34) donne cinq enfants à Simon et à Nicole, dont les deux premiers sont : « Hugues, qui régna à Broyes » et Gaucher, seigneur de Commercy. — V. à la fin : Note *B*.

(2) Sans doute le même que Dumont considère comme le frère puîné de Hugues et qu'il nomme Gaucher I de Broyes ; ce dernier, dont il ne connaissait pas l'alliance, serait mort « après 1244 et avant 1248, laissant plusieurs enfants dont deux fils sont connus : l'un appelé GAUCHER, comme son père, et l'autre HENRI » (p. 39).

Digitized by Google

la suprématie de son puissant adversaire. Le 3 mars 1241 (*n. st.*), de concert avec ses fils, il réitéra, à l'égard de Jean de Chalon, le traité de soumission complète que six ans auparavant lui avait imposé le duc de Bourgogne... Le 28 septembre de la même année, il étendit à douze ans la période pendant laquelle le seigneur de Salins pouvait occuper momentanément Château-Vilain, et promit de reprendre de lui en fief cette maison forte et celle de Nans, si Othon II de Méranie, comte de Bourgogne, n'en réclamait pas lui-même l'hommage. Celui-ci, paraît-il, ne l'exigea pas, et au mois de mai 1242, Gaucher reconnut définitivement tenir de la mouvance de Jean de Chalon, les châteaux de Montrivel, de Château-Vilain, de Charbonny et de Nans, ainsi que tout ce qu'il possédait dans le comté de Bourgogne. Le dernier acte constatant son existence porte la date de 1246. De son mariage avec la fille d'un des seigneurs de Fouvent (1), il eut six enfants : 1° Simon, qui continua la branche de Commercy en Lorraine (2), et dont Jean de Chalon épousa en troisièmes noces la fille, du nom de Laure (3) ; 2° Guillaume, mort jeune ; 3° Gaucher II (4), qui con-

(1) Alliance inconnue de Dumont.

(2) Ainsi que je l'ai dit plus haut, Dumont (p. 43) considère ce personnage comme appartenant à la maison de Montfaucon et devenu seigneur de Commercy par son mariage, en 1265, avec Elisabeth. Il le nomme Simon de Montbéliard, fils d'Amédée de Montfaucon et de Mahaut de Sarrebruck ». V. à la fin, la note *C*.

(3) Dumont (p. 46) nomme bien une fille de ce nom, mais lui fait épouser « en 1302, Ancel de Joinville ».

(4) Ce Gaucher II et son frère Henri ont été connus de Dumont comme seigneurs de Commercy, par un acte de 1248. Voir, à la fin, la note *D*.

Digitized by Google

tinua la branche de Château-Vilain ; 4° Henri (1), seigneur de Montrivel ; 5° Alice, mariée à Gauthier de Coligny, seigneur d'Andelot-lez-Saint-Amour ; 6° une autre fille, mariée à Ponce de Cuiseaux.

» Henri de Commercy, seigneur de Montrivel, vivait en 1257. Au mois de janvier 1261 (*n. st*), il fit hommage à sa nièce Laure, femme de Jean de Chalon, de la terre de Montrivel ; formalité que son frère Gaucher remplit en même temps pour Château-Vilain. En 1262, il abandonna le finage de Champagnole, et mourut quelques années après, sans alliance, instituant héritier son frère Gaucher.

» Gaucher II de Commercy réunit ainsi les deux seigneuries. Au mois de juin 1273, il les reprit de fief du comte Othon de Bourgogne, sire de Salins. Treize ans plus tard, on le retrouve sous la suzeraineté des de Chalon ; le 6 juillet 1286, il prête foi et hommage à Jean II de Chalon-Arlay, pour ses châteaux de Montrivel et de Château-Vilain, et pour ses possessions de Champagnole, ... etc.

» Gaucher épousa Marguerite de Bellevesvre, dame de Couthenans et de Saint-Didier en Bourgogne. Il eut d'elle un fils Gaucher III, seigneur de Château-Vilain, et trois filles : Guillemette, dame de Montrivel, mariée à Guillaume de Sainte-Croix, seigneur de Longepierre ; Agnès, mariée à Thibaut de Neufchâtel, et Marguerite, dame de Beauregard. En 1293, il assigna à sa femme, comme douaire, la moitié de la châtellenie de Montrivel et de « la ville » de Champagnole, à la place des terres de Couthenans et de Saint-Didier, et des 600

(1) V. la note précédente.

Digitized by Google

livres, constituant sa dot, qu'il avait données à Gaucher et à Guillemette, leurs enfants, en les mariant. Il mourut avant l'an 1300, et laissa une succession chargée de dettes. Pour les payer, sa veuve fut contrainte de vendre à Jean de Chalon-Arlay, le 19 septembre 1301, la moitié de la ville de Champagnole, moyennant la somme de 3,000 livres, et de lui échanger l'autre moitié contre la jouissance, sa vie durant, des deux tiers des produits du péage de Jougne. Le 26 octobre 1308, elle lui fit hommage de sa portion de la seigneurie de Montrivel. Deux ans auparavant, elle avait, par son testament, fondé à Champagnole un hôpital qu'un incendie détruisit à la fin du XVIe siècle.

» Guillemette de Commercy apporta entre autres biens, à Guillaume de Sainte-Croix, son mari, la moitié de la châtellenie de Montrivel. Il paraît même que sa mère lui céda, au moins temporairement, l'autre moité..... Deux ou trois ans après (après 1307), à la mort de sa mère, Guillemette réunit définitivement toute la seigneurie de Montrivel ; devenue veuve, elle la vendit à Hugues de Chalon-Arlay, le 29 décembre 1315, pour le prix de 2200 florins..... »

La généalogie établie par M. B. Prost s'éloigne beaucoup, on le voit, de celle qu'a dressée Dumont. On pourra les comparer et, en étudiant les documents contemporains, on parviendra, sans doute, à fonder sur preuves une filiation authentique.

J'avais écrit ce qui précède lorsque j'ai retrouvé des lettres de notre regretté confrère M. Ch. Chapellier, bibliothécaire de la ville d'Epinal, qui me paraissent venir à l'appui des allégations de M. Prost, au moins

Digitized by Google

en ce qui touche le dernier degré, c'est-à-dire l'erreur du prétendu passage de la seigneurie de Commercy dans la maison de Montfaucon-Montbéliard-Sarrebrück (1).

Dans mon travail sur Ancel de Joinville, j'avais dit, croyant pouvoir m'appuyer sur le P. Anselme et sur Dumont, que ce seigneur épousa en premières noces « Laure de Sarrebrück » fille de « Simon de Montbéliard-Montfaucon, comte de Sarrebrück, sire de Commercy (2) ». Or, m'a écrit, M. Chapellier, ce personnage n'a jamais existé. Il s'agit de Simon de Commercy (le fils du Gaucher II de M. B. Prost), qui épousa Mahaut (3) de Sarrebrück ; celle-ci, devenue veuve, se remaria à Amé III, sire de Montfaucon. Ce sont les enfants du premier lit qui héritèrent de Sarrebrück ; dans le nombre il faut citer, disait-il, Laure de Commercy, troisième femme de Jean de Chalon l'Antique (M. Chapellier n'a pas dit si c'est la même qui fut mariée à Ancel de Joinville). — « Ainsi donc, ajoutait-il, malgré le Père Anselme, malgré M. Dumont et d'autres, veuillez bien constater que *jamais* aucun Montbéliard n'a été comte de Sarrebrück. »

Dans une lettre postérieure, M. Chapellier me disait

(1) Dumont nomme « Simon de *Montbéliard* » comme fils d' « Amédée de *Montfaucon* » et comme père de « Jean de *Sarrebruck* ». En réalité, le nom de la maison serait *Montfaucon* ; il est très dangereux, pour la sûreté de l'histoire et la régularité des généalogies, de changer facilement le nom patronymique.

(2) *Ancel, sire de Joinville* ; Nancy, 1884, p. 7.

(3) Dumont dit avoir trouvé des titres où la femme de Simon est appellée Mahaut, mais il pensait que ce pouvait être un second nom d'Elisabeth.

Digitized by Google

encore : « Simon II, comte de Sarrebrück, mort avant 1247, épousa Lorette de Lorraine ; de ce mariage vint Mahaut, comtesse de Sarrebrück, morte le 30 août 1276 ; mariée : 1° à Simon, sire de Commercy (1), fils aîné de Gauthier (2), sire de Commercy ; 2° à Amé III, seigneur de Montfaucon, mort le 15 janvier 1280.

» Du premier mariage de Mahaut sortit Simon IV, comte de Sarrebrück, sire de Commercy, qui fut père de Jeanne de Commercy-Sarrebrück (3).

» (V. pour la comtesse Mahaut : Bibl. nat., Fonds français, 5397, f° 17 v° ; *idem*, fonds latin 1004, f° 207 ; *idem*, Collection Moreau 891, f° 41, cartulaire de Montfaucon ; accord au sujet du douaire de Mahaut, comtesse de Sarrebrück, avec les enfants de son premier lit : Simon, Ferry, Jacquemin et Laure, année 1257.)

» Vous le voyez, les preuves abondent... L'abbé Guillaume dans son *Histoire des sires de Salins*, publiée vers 1757, donne la généalogie des Commercy ; et ce qui concerne Mahaut et ses enfants est en conformité absolue avec les titres (4). » M. Chapellier me renvoyait aussi à « l'*Histoire des sires de Montfaucon*, par Gingins, Lausanne, 1859, publication de la *Société d'histoire de la Suisse romande.* »

(1) V., à la fin, la note *E*.

(2) Evidemment le même que le *Gaucher* de M. Prost.

(3) C'est cette Jeanne que M. Chapellier m'indiquait, je crois, comme femme de Jacques de Vaudémont, sire de Bainville, et mère de Marguerite de Vaudémont, femme de Guillaume de Vienne, de qui descendent les Bauffremont-Ruppes. C'est par là que M. Chapellier, chargé de recherches par le prince de Bauffremont-Courtenay, duc d'Atrisco, s'intéraissait particulièrement à ces généalogies.

(4) V., à la fin, la note *F*.

Digitized by Google

Je transmets ces indications à ceux de nos confrères qui voudront approfondir la question.

LÉON GERMAIN.

Note *A*. — Dumont, p. 33, dit, d'après le P. Anselme et Dom Calmet : « On ignore l'époque fixe de la mort de Simon, arrivée, croit-on, en 1202. »

Ce retard sur l'époque indiquée par M. Prost paraît confirmé par l'acte suivant :

« 1202. — Simon, seigneur de Commercy, donne à l'hôpital la maison de Roger de Nuisement ainsi que la terre labourable que celui-ci tenait sous son fief. Il pose pour condition que les frères n'achèteront rien, sans sa permission, de ce qui relève de lui dans ce village et que chaque année, ils lui donneront, sa vie durant, un bonnet de coton (n° 4). »

(*Cartulaire de la commanderie de Saint-Amand* (Marne), par M. A. de Barthélemy, dans le *Cabinet historique*, 1882).

Note *B*. — Dumont, croyons-nous, a raison de dire que le successeur de Simon, vers 1202, comme seigneur de Commercy, se nommait *Gaucher ;* or ce Gaucher ne pouvait guère être que fils de Simon et frère de Hugues.

C'est évidemment ce seigneur qui est appelé *Vacher* dans l'acte suivant ; le changement de *Gau* ou *Wal* en *Va* n'a rien d'anormal.

« Vacher, seigneur de Commercy, accorde au chapitre le droit de prendre dans la forêt de Void du bois de chauffage, le chêne excepté, pour son château de Void. Vers 1200. » (*Invent. somm. des Archives de Meurthe-et-Moselle.* Supplément à la série G, p. 17, col. 2.)

Note *C*. — En réalité, Dumont n'a connu que Simon III de Commercy, fils de Simon II et petit-fils de Gaucher II. Simon II mourut vraisemblablement avant son père ; c'est pourquoi il ne figure pas avec ses frères Gaucher II et Henri dans l'acte de 1248. Mais, ces deux derniers ne tardèrent pas à s'éloigner de Commercy, pour prendre possession des seigneuries de Montrivel et de Châteauvillain ; Mahaut,

Digitized by Google

veuve de Simon II, resta dame douairière de Commercy, seigneurie qu'elle apporta, au moins pendant la minorité de Simon III, à son second mari, Amé III de Montbéliard; par là, sans doute, doit s'expliquer la confusion faite entre les maisons de Commercy et de Montfaucon-Montbéliard.

Note *D.* — « Après la mort de leur père, dit Dumont, Gaucher II et Henri rendirent en décembre 1248, avec leur mère, foi et hommage, pour le fief de Commercy, à Jacques de Lorraine, évêque de Metz. Ce fut un sieur de Montfaucon qui fut leur représentant dans cette cérémonie, peut-être était-il au nombre de leurs écuyers (1) ? C'est là malheureusement tout ce que l'on sait de leur règne... »

Cet acte a été mentionné dans un inventaire des Archives de la Moselle, d'après la copie d'un vidimus, ainsi qu'il suit :

« Décembre 1248. — Copie certifiée exacte par Lefebure, conseiller du Roi, maison et couronne de France, d'un vidimus passé sous le scel de Jean Anselme, official de la cour de Metz, pardevant Simon *Veudehanep* (2) et Simon *Demange*, notaires apostoliques de la cour de Metz, le 6 août 1381, des lettres adressées à Jacques, évêque de Metz, par A..... dame de Commercy, veuve de Q..... seigneur de Commercy, de Gauthier et Henry, ses enfants, auxquels ils mandent qu'il lui plaise recevoir A..... seigneur de Montfaucon, à son hommage du fief de Commercy et des appartenances du château; l'en investir ou son épouse et lui en donner la possession actuelle sauf ses droits et ceux de ses enfants, et d'autant, y est-il dit, que lesdits Gauthier et Henry n'ont point de scel, ils prient le chapitre de Sainte-Anathalie de Salme (3) d'y mettre le sien avec celui de ladite dame. — Cette copie a été collationnée sur le cartulaire en parchemin dressé par Th. Alix. — 1 feuille (parchemin). »

(1) Il s'agit, à n'en pas douter, d'Amé III de Montfaucon, époux de Mahaut veuve de Simon de Commercy, frère aîné de Gaucher II et de Henri.

(2) Vaudchamp ?

(3) Evidemment *Saint-Anathoile de Salins;* l'ortographe réelle est *Anatoile*.

Digitized by Google

(*La Moselle administrative*, publiée par M. Edouard Sauer, archiviste de la Préfecture. Année 1857, p. 360. *Archives départementales*. Inventaire des Archives de la Moselle, série B. Article 2-B. — Chambre royale. N° 89 (p. 410).

L'initiale Q est certainement inexacte ; c'était un G, indiquant Gaucher Ier. Cela est prouvé par l'analyse suivante du même vidimus, qui existe encore et s'est trouvé compris dans une vente de documents et autographes faite le 28 mai 1887 par la maison Eugène Charavay (n° 237 du *Catalogue*).

« Pièce en latin sur vélin ; Metz, 6 août 1381, in-4 obl.

» Vidimus par l'officialité de Metz, d'une charte d'A., veuve de G., damoiseau de Commercy (déc. 1248), à l'évêque de Metz, Jacques de Lorraine, pour recevoir l'hommage d'A., seigneur de Montfaucon, apparenté aux seigneurs de Montbéliard. »

Ainsi le prénom, jusqu'ici inconnu, de la femme de Gaucher Ier, commençait par un A. Cet indice pourra aider à trouver davantage.

Après cet acte, Dumont perd de vue Gaucher II et Henri : « On ignore, dit-il (p. 41), s'ils ont laissé des héritiers ; tout porte à penser que Gaucher eut une fille et que cette fille fut ELIZABETH. » En réalité, ces seigneurs paraissent avoir abandonné leur part de Commercy pour prendre possession, le premier de Montrivel, le second de Châteauvillain.

Note *E*. — Voici une difficulté : M. Chapellier dit que Simon de Commercy épousa Mahaut de Sarrebrück, remariée ensuite à Amé III de Montfaucon ; il ajoute que son fils aîné fut Simon IV, comte de Sarrebrück et sire de Commercy ; nous verrons que Mahaut était déjà remariée en 1255. Or, Dumont n'a connu, à cette époque, qu'un Simon, comte de Sarrebrück et seigneur de Commercy ; tous les titres dont il fait mention sont postérieurs à 1255, et la femme de ce seigneur est également appelée Mahaut, sans que l'on sache à quelle famille elle appartenait. Il est bien singulier que deux seigneurs, père et fils, de même nom, aient épousé des femmes également de même nom.

Nous avons dit que Mahaut était remariée dès 1255 ; l'acte suivant la prouve ; il est même bien probable qu'elle l'était

Digitized by Google

dès 1248 et que c'est son second époux qui, a cause de cette alliance, figure dans l'acte cité plus haut relativement à Gaucher II et Henri de Commercy.

Le 13 janvier 1255 (v. st.), les citains de Toul se mettent en la garde de Thiébaut, comte de Bar ; au premier rang des cautions se place « mes sires Amis de Monfaucon sire de Commarcei ». (Natalis de Wailly, *Notice sur les actes en langue vulgaire du XIIIe siècle contenus dans la collection de Lorraine à la Bibliothèque nationale*, n° 50). — Très probablement Amé ou Amédée de Montfaucon était seigneur de Commercy à cause du douaire de sa femme.

L'acte que voici est plus intéressant encore ; c'est vraisemblablement celui auquel M. Chapellier a fait allusion :

1257, août. — Giles, évêque de Toul, accorde « seignor Ami de Monfaucon et Mahaut sa fame, d'une part, et les enfanz dou premier mari à la dite dame, c'est à dire Simon, Ferri, Jacquemin et Lourete, d'autre ». (N. de Wailly, *l. c.*, n° 63.)

C'est donc à ce dernier Simon que se rapportent les actes recueillis par Dumont et qui vont de 1269 à 1305 (p. 43-46) ; déjà, touchant le premier, il affirme que la femme de ce seigneur y est appelée Mahaut ; il ajoute que « Simon se désigne bien comme fils d'Amé de Montbéliard », mais on disait peut-être parfois *fils* au lieu de *beau-fils* ou *fillâtre*.

Voici un acte antérieur, que Dumont n'a pas connu :

1261, 16 décembre. — Philippe, évêque de Metz, donne en accroissement de fief « à nostre amé nevou Symon seignor de Comarcei » cent livres de messins. (N. de Wailly, *l. c.*, n° 77.)

Les trois suivants sont également nouveaux :

1274, 20 octobre. — Lettre de « Simons cons de Sarebruche et sires de Commarcei ». (N. de Wailly, *l. c.*, n° 160.)

1285, mai. — Testament de « dame Mahaus, contesse de Sarebruche et dame de Commercei ». (*Ibidem*, n° 247.)

1296, 29 avril. — « Smons (*sic*), cuens de Sarebruche et sires de Commarcey », constitue son « amei cousin mon signour Thiebaut de Lorenne », plège d'une somme de cent livres de bons messins envers sire Philippe le Gronnais, citain de Metz. (*Ibidem*, n° 346.)

Note *F*. — J'ai pu examiner, à la Bibliothèque publique

Digitized by Google

de Nancy, l'*Histoire généalogique des sires de Salins...*, par M. J.-B. Guillaume, prêtre...; Besançon, s. d., 2 vol. in-4°. — La généalogie qu'elle renferme s'accorde, en effet, avec les renseignements fournis par MM. B. Prost et Chapellier, mais elle en donne d'autres, que je me propose de reproduire dans un autre article, et elle complète cette généalogie de quelques noms nouveaux. Je vais les indiquer.

1. — Simon (II) aurait eu, de Mahaut de Sarrebrück, trois fils ; nous connaissons l'aîné, Simon III, et le cadet Jacquemin ; le second serait : « Ferry, qui partagea la seigneurie de Commercy avec son frère (Simon). » (T. I, p. 148.)

2. — La femme de Simon III est appelée : « Elisabeth de Broyes, Dame en partie de Commercy. » (P. 149.)

Ainsi la maison de Broyes aurait réellement possédé une partie, sinon la totalité, de la seigneurie de Commercy, et le prénom d'Elisabeth indiqué par Dumont, sans connaissance exacte de la question, serait authentique.

3. — Gaucher III, seigneur de Châteauvillain épousa, avant l'an 1284, « Isabelle de Montagu, fille de Philippe de Montagu, Chevalier, Seigneur d'Antigny... De cette alliance sortirent deux filles.

» 1° Marguerite de Commercy, femme de Jacques du Quart, Chevalier, Seigneur dudit lieu...

» 2°. N..... de Commercy, alliée à Gerard de Chauvirey, Chevalier, Seigneur dudit lieu... » (P. 163-166.)

4. — Marguerite, la dernière des sœurs de Gaucher III, fut « vraisemblablement épouse de Robert de Monnet, Seigneur de Beauregard, vivant en 1290 et 1308. » (P. 159.)

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE D'APRÈS DUMONT.

SIMON DE BROYES, 1181, † vers 1202, épouse Nicole, fille de Thiébaut, sgr de Commercy.

- HUGUES, sgr de Broyes.
- GAUCHER Ier, sgr de Commercy, 1202, † vers 1248, ép. N...
  - GAUCHER II, sgr de Commercy, 1248, ép. N... ?
    - ELISABET *alias* MAHAUT, héritière de Commercy, ép. Simon de Montbéliard, 1269-1305.
      - JEAN Ier, etc.
  - HENRI, sgr de Commercy, 1248.
- REGNAULT.
- AGNÈS ou GIGUELLE, ép. Frédéric comte de Toul.
- ELISABETH, avouée de Commercy, 1229.

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE D'APRÈS J.-B. GUILLAUME, B. PROST, CHAPELLIER, ETC. (1).

SIMON de Commercy, † vers 1202, ép. Nicolette de Salins.

- HUGUES, sgr. de Montrivel, ép. Alix de Vergy.
- GAUCHER I (2), sgr. de Commercy, etc., 1225, † vers 1248, ép. A. de Fouvent.
  - SIMON II, † avant 1248, ép. Mahaut de Sarrebruck, remariée à Amé III de Montbéliard, † en 1276.
    - SIMON III, sgr de Commercy, ou Simon IV, comte de Sarrebruck, 1261-1305; ép. Elisabeth de Broyes.
      - JEAN, etc.
    - FERRY.
    - JACQUEMIN.
  - GUILLAUME, † jeune
  - GAUCHER II, sgr de Commercy en partie et de Châteauvillain, et ensuite de Montrivel, 1278, † avant 1300, ép. Marguerite de Bellevesvre.
    - LAURE, ép. Jean de Chalon.
    - GAUCHER III, sgr de Châteauvillain, 1293, ép. Isabelle de Montagu.
      - MARGUERITE, ép. Jacques du Quart.
      - N., ép. Gérard de Chauvirey.
    - GUILLEMETTE, ép. Guillaume de Sainte-Croix.
  - HENRI, sgr de Commercy en partie et de Montrivel, 1248-1266, † sans post.
  - ALICE, ép. Gauthier de Coligny.
  - N., ép. Ponce de Cuiseaux.
  - AGNÈS, ép. Thiébaut de Neufchâtel.
  - MARGUERITE, ép. Robert de Monnet, sgr de Beauregard.

(1) Complétée par les documents signalés dans les notes.

(2) J.-B. Guillaume et M. B. Prost considèrent Gaucher II comme fils et non frère de Hugues. Ne connaissant pas leurs preuves, je ne puis encore me ranger à cette opinion.

Digitized by Google

ACTES DE MARIAGE, DÉCÈS ET INHUMATION DE DUCS ET DUCHESSES DE LORRAINE ET DE PRINCES ET PRINCESSES DE LA MAISON DE LORRAINE, D'APRÈS LES COPIES AUTHENTIQUES DES ARCHIVES DU PRINCE DE BAUFFREMONT, DUC D'ATRISCO.

Acte de naissance et de baptême de l'Impératrice Marie-Thérèse.

(Extrait des registres de la chapelle du palais impérial, à Vienne.—*Liber baptizatorum, confirmatorum, matrimonio junctorum et defunctorum serenissimorum Austriæ Archiducum, erectus a me Jacobo Antonio Stancheri. Aulæ Cæsareæ et Imperialis Palatii Viennensis p. t. Parocho, et Augustissimæ Imperatricis Amaliæ, Josephi Primi Cæsaris relictæ Viduæ Cœremoniario. Anno Domini 1713, die 1 januarii.* — Fol. 14).

Anno Domini 1717, die 13 maii, sacris Cæsareis catholicisque regiis Majestatibus, nempe Augustissimo Romanorum Imperatori Carolo sexto, et Augustissimæ Romanorum Imperatrici regnanti Elisabethæ Christinæ, ejus conjugi, natæ principi ex regia electorali domo Braunschweig-Limburg-Wolfenbütlischer linea, circa horam septimam matutinam nata est serenissima Archidux Austriæ et Infans Hispaniæ legitima filia, quæ, eadem die, circa horam octavam vespertinam, in Antecamera seu magna Ordinis Equestris sala (*vulgo* Ritterstuben) palatii imperialis Viennensis, a celsissimo et reverentissimo Principe et Episcopo Viennensi Sigismundo, ex comitibus de Kolonitz, me Jacobo Antonio Stancheri aulæ Cæsareæ parocho, et Augustissimæ Imperatricis viduæ Amaliæ Wilhelminæ cœremoniario,

Digitized by Google

cum stola super rochetto, prœsente magnâ pompâ, et consuetis cœremoniis juxta formam Sanctæ Romanæ Ecclesiæ rite baptizata fuit.

Serenissimæ Archiduci in baptismo sequentia nomina sunt imposita : Maria, Teresia, Walburga, Amalia, Christina. Patrini fuerunt beatissimus Papa Clemens XI, et ambæ Augustissimæ Imperatrices viduæ, Eleonora Magdalena Teresia, et Amalia Wilhelmina ; loco Pontificis stetit illustrissimus et reverentissimus dominus Georgius Spinula, nuntius Apostolicus ad aulam Cæsaream. In hoc solemni actu, præfato Episcopo adstabant et assistebant quatuor reverentissimi Prælati infulati, nempe dominus Josephus Breitenbucher, præpositus Viennensis ad S. Stephanum, dominus Carolus, abbas ad Scotos, dominus Ferdinandus, præpositus ad S. Dorotheam, et dominus Antonius, abbas monasterii Monseratensis, unà cum domino Cœremoniario de Nolleur, et tribus capellanis Cæsareis. Finita baptismi functione, Episcopus intonavit *Te Deum laudamus*, etc. ; ultimo dedit pontificalem benedictionem.

Acte d'inhumation du Prince Charles-Alexandre de Lorraine (1).

(Extrait du registre aux actes de décès de la paroisse de Sainte-Gudule de Bruxelles, année 1780. — *Copie de l'extrait mortuaire de S. A. R., pour être mise dans les registres de l'Eglise de Sainte-Gudule, envoiée de la part du gouvernement au chapitre de l'Eglise collégiale et parois-*

(1) Charles-Alexandre de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas, né à Lunéville le 12 septembre 1712, mort au château de Tervueren, près Bruxelles, le 4 juillet 1780.

Digitized by Google

siale de S. S. Michel et Gudule, et est comme s'ensuit in verbis).

Carolus Alexander, Lotharingiæ ac Barri Dux, VI. Idus julii MDCCLXXX in hac æde, D : D : Michaeli et Gudilæ sacra intra terræ viscera, ultimam mortalium omnium sedem, conditus est. Natus erat Princeps optimus pridie Idus decembris MDCCXII ; Belgicæ provinciis a Maria-Theresia Augusta prœfectus, eas per annos VII et XXX carentis affectu rexit ; rebus domi militiæque fortiter œque ac preclare gestis, diem suum extremum clausit, animamque quam sacra exomologesi non semel perpurgaverat, sumto pluries immortalitatis pharmaco, Conditori suo reddidit in regia Aræ Furensi IV. Nonas julii MDCCLXXX ; in omni vita beneficus Princeps, et bonorum omnium memoria dignissimus. Vixit annos LXVII, menses VI, dies II et XX.

Le 10 juillet 1780 est S. A. R. inhumé à la susdite Eglise collégiale par son Eminence le cardinal Jean-Henri, comte de Franckenberg et Schellendorff, archevêque de Malines, etc., assisté du chapitre et clergié de cette Eglise collégiale et paroissiale et de toute la Noblesse, conseaux et magistrats ; et le dit chapitre avec leur clergié ont chanté trois *Miserere* avant l'enterrement, dont le *Libera* est chanté en musique par les musiciens de la Cour ; après quoi S. A. R. est mis dans la cave où sont enterrés les Archiducs Albert et l'Infante Isabelle, comme aussi le jeune Prince de Bavière tous de glorieuse mémoire, sous l'Autel du très Saint-Sacrement de Miracle, dans le chœur du Vénérable, entre 10 et 11 heures du soir ; le

Digitized by Google

13 du même mois de juillet 1780 à 6 heures du soir sont faites les vigiles pour S. A. R. par son Eminence le dit Cardinal, assisté du même chapitre, et le 14 du dit mois, le service avec trois messes, scavoir : la première par l'Evecque d'Anvers *de Sancto Spiritu*, la seconde par l'Evecque d'Ypres *de beata Maria Virgine*, et la dernière et troisième messe de *Requiem* par le dit Cardinal, assisté de plusieurs prélats, chapitre de Ste Gudule et de toute la Noblesse, dans laquelle troisième messe S. A. le prince Staremberg a été à l'offerande avec un grand flambeau blanc à la main, etc., etc.

Signé : A. Huygens, Grafmeester, 1780.

CHRONIQUE.

—

FONDATION PAR MARGUERITE DE SAVOIE, DUCHESSE DOUAIRIÈRE DE LIGNY ET DE BRIENNE, D'UNE ÉGLISE ET MAISON DE RETRAITE POUR LES FEMMES VEUVES A LIGNY-EN-BARROIS ET DONATION DE CET ÉTABLISSEMENT AUX ANNONCIADES DU MÊME LIEU.

La *Copie de deux chartes appartenant à M. F. Liénard, à Verdun*, a été insérée avec un court préambule dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, année 1890, p. 444-448. Nous croyons devoir signaler cette communication et reproduire le *Rapport* de M. Ludovic Lalanne, membre du Comité, qui la résume :

« M. Félix Liénard, correspondant du Ministère, nous

Digitized by Google

envoie la copie de deux chartes dont les originaux sont en sa possession. — La première, en français, est la charte de fondation d'une maison de retraite pour les femmes veuves à Ligny-en-Barrois et de la donation aux dames religieuses du monastère de la Nonciade, faite le 29 mars 1560, par Marguerite de Savoie, comtesse douairière de Ligny et Brienne, et veuve d'Antoine de Luxembourg. — La seconde (en latin) est l'approbation donnée à cette fondation, au nom de l'évêque de Toul, le 12 avril 1560, par Sébastien Mengin, vicaire général. — Ces pièces offrent des particularités assez importantes pour que j'en demande l'insertion au *Bulletin*. »

Dans son préambule, M. Liénard dit que « l'emplacement de cette maison est connu à Ligny sous le nom de Cour-Sainte-Marguerite ». La fondatrice commence, en effet, par mentionner la création d'une église, dédiée à cette sainte : « Avons faict bastir et édifier, begnir et sacrer une esglise en nostre ville de Liney formée d'autelz, ymages, clochier, cloches et aultres choses nécessaires à une esglise, avec cimetière... Laquelle esglise avons dédié soubz le nom et invocation de la glorieuse saincte Marguerite vierge et martyre... »

La ville de Ligny doit à Marguerite de Savoie plusieurs œuvres charitables. « Il est impossible, ainsi s'exprime le P. Chevreux, de dire tout le bien qu'elle a fait autour d'elle... Sans parler de ses fondations dans l'église paroissiale, disons que c'est elle qui a établi et fondé le monastère des Annonciades (1), celui des Ca-

(1) Cf. Cl. Bonnabelle, *Notes sur Ligny-en-Barrois* ; Bar-le-Duc, 1881, p. 25.

Digitized by Google

pucins, le premier de cet ordre en Lorraine (1), le collège pour l'instruction supérieure de la jeunesse (2)..... et *la Maison de Sainte-Marguerite*, en faveur des pauvres femmes veuves, qui, pour y entrer, ne prenaient d'autre engagement que celui de passer le reste de leur vie dans la viduité. Enfin, ce fut elle qui fonda la chapelle de Notre-Dame des Vertus en 1567... (3) »

LÉON GERMAIN.

ECHANGE DE DEUX FEMMES CONTRACTÉ ENTRE ROBERT DE JOINVILLE ET L'ABBÉ DE SAINT-MIHIEL, EN 1265 (*a*).

Les documents relatifs à la question du servage dans la Lorraine et dans le Barrois sont très nombreux, comme le prouvent les savants travaux parus depuis quelques années sur la loi de Beaumont. La pièce que nous publions ci-dessous n'a donc réellement d'intérêt que parce qu'elle a été écrite en langue vulgaire, à une époque où le latin était encore employé dans la plupart des actes officiels.

L'une des parties contractantes, Robert de Joinville (*b*),

(1) *Idem*, p. 24.

(2) *Idem*, p. 17.

(3) *Notre-Dame des Vertus à Ligny-en-Barrois*, par le R. P. Chevreux ; Bar-le-Duc, 1864, p. 53.

(*a*) Nous croyons intéressant de reproduire cet article, communiqué par M. Favier au *Bulletin hist. et philol. du Comité des travaux historiques*, 1893, p. 276 (fasc. reçu en juin 1894). Nous y ajoutons quelques notes, distinguées de celles de l'auteur par des appels en lettres italiques. — Léon GERMAIN.

(*b*) Fils aîné de Gui de Joinville, sire de Sailly ; v. J. Simonnet, *Essai sur l'hist. et la généal. des sires de Joinville*, p. 74. — M. Maxe-Werly a restitué à Guy I de Joinville,

Digitized by Google

était petit-fils de Geoffroy IV, sire de Joinville, qui assista au siège d'Acre en 1190, et dont un autre petit-fils fut le fameux Jean de Joinville, l'historien de saint Louis. Ce dernier fut, aussi bien que son cousin, en relations d'affaires avec l'abbé de Saint-Mihiel, car le P. de l'Isle, dans son Histoire de l'abbaye (1), rapporte que « le sire de Joinville, sénéchal de Champagne, et Alix (2), son épouse, vendirent à Vautrin II et au couvent de Saint-Mihiel, au mois de mars 1275, une rente de vingt septiers de grains (*c*)... »

Le seigneur de Sailly, dont nous retrouvons ici le nom, est cité par le P. Anselme avec cette simple mention : « Vivait l'an 1256. Femme Auneix, fit son testament en 1278 (3). »

Vautier II, abbé de Saint-Mihiel, 1252-1279 (*d*), a,

sire de Sailly, une tombe précédemment attribuée à Guy III, qui se trouvait à l'abbaye d'Ecurey et a été transportée au Musée de Bar-le-Duc : *Tombe d'un sire de Sailly de la maison de Joinville...*, extr. du *Bull. arch. du Comité des travaux hist.*, 1890, p. 89, pl. - - J'en ai parlé dans le *Journal de la Société d'Arch. lorr.*, 1891, p. 191.

(1) *Histoire de la célèbre et ancienne abbaye de Saint-Mihiel*, par le R. P. D. J. de l'Isle, Nancy, Hœner, 1757, in-4°, p. 153.

(2) Alix de Risnel était la seconde femme de Jean de Joinville.

(*c*) J'ai publié cette charte en 1879 : *Chartes inédites des sires de Joinville concernant l'abbaye de Saint-Mihiel et le village de Bure* (*Meuse*), extrait du *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, sept.-oct. 1879. — Trois chartes qui suivent sont publiées par M Alfred Jacob, archiviste de la Meuse.

(3) *Histoire généalogique de la Maison de France*, t. VI, p. 700.

(*d*) Cf. Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, I, 82-85.

Digitized by Google

paraît-il, contracté souvent des échanges de ce genre, comme l'affirme le même P. de l'Isle (*op. c.*, p. 149) : « Jean, commandeur de Marbole (*e*) en Lorraine, et Vautier II, abbé de Saint-Mihiel, firent un échange qui consistoit en ce que Emmeline du village de Maicrains (*f*), femme appartenante à cet abbé, appartiendroit dans la suite au commandeur, elle, ceux et celles qui en descendroient, en place d'Ozanne, aussi femme de Maicrins, qui fut cédée à l'abbé avec toute sa postérité. L'échange est de 1264 (*g*). Nous passons sous silence de semblables échanges dont les actes authentiques se rouvent dans nos cartulaires. »

Le document original que nous publions, provenant de la collection de M. Noël, notaire honoraire mort à Nancy en 1856 (n° 243 de sa collection), appartient maintenant à la bibliothèque de cette ville (liasse n° 122). Il est écrit sur un morceau de parchemin d'environ un décimètre carré, encore muni de la lanière à laquelle était suspendu le sceau, aujourd'hui disparu.

« Li achainges dune fame par mon^r de Saillei.

» Je. Robers de Joinville sire de Saillei fas savoir a tos ceals que ses lettres verront et orront que jai donei en eschanges as religious barons et honestes. Labbei et lo covent de Seint Michiel de Seint Mihier Meline ma fame la fille Pariset mon home de Bures. heritauble de peire et de meire entierement si cum drois hoirs puet et doit heriter. et il me ont donee encontre li devant dit abbes et li covens de Seint Mihier une lor famme

(*e*) Marbotte, canton de Saint-Mihiel.

(*f*) Mécrin, canton d'Apremont.

(*g*) Cf. Dumont, *Ruines de la Meuse*, II, 142-143 (Commanderie de Marbotte).

Digitized by Google

Rehour la fille Huguet de Bures mesmes heritauble ausi de peire et de meire. Et por ce que ce feit ferme chouse est estauble, ai je saellees ses lettres de mon sael qui furent faites lan dou milliaire Notre Signor mil CC et sexante et cinc (*h*). »

J. FAVIER.

NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR LA FAMILLE HÉRAUDEL.

M. J. Marchal a publié dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine* pour 1892 (p. 321-332) un intéressant travail intitulé : *La famille Héraudel d'après les Archives du bailliage du Bassigny*. On peut y joindre quelques notes complémentaires puisées à d'autres sources.

Au nombre des enfants de Nicolas Héraudel et d'Aprône d'Aucy (p. 322-323), Dom Pelletier nomme en dernier lieu la fille suivante, restée inconnue de M. Marchal : « 4° Marguerite, épouse de Franç. d'Ourches ». Les deux auteurs ne s'accordent pas entièrement pour la liste des enfants de différents membres de la famille.

A la fin du même article, Dom Pelletier fournit le renseignement suivant qui ne se retrouve pas dans le travail de M. Marchal et s'applique à Jean, auteur de l'*Elégie*, dont il parle aux pages 325-327 :

« Un autre Jean Heraudel, intendant des affaires de S. A., épousa Françoise Toupet, morte le 14 septembre 1681, et fille d'Etienne Toupet, écuier, seigneur de Lezey en partie, et de Françoise Poiresson. » (Cf. art. *Toupet*, p. 794.)

(*h*) M. A. Jacob (v. note *c*) a publié une charte très analogue, mais datée de juillet 1258, également en langue vulgaire : Robert de Joinville, sire de Sailly, et l'abbaye de Saint-Mihiel font échange d'hommes à Bure.

Digitized by Google

Ce Jean Héraudel fut marié trois fois, ainsi que l'a expliqué récemment M. le comte E. Fourier de Bacourt (*Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 1894, p. 141).

Il y a eu entre les familles Héraudel et Mageron une alliance que je ne retrouve pas dans la généalogie dressée par M. Marchal.

D'une part, à la fin de l'article relatif à cette dernière famille, et comme devant vivre, ce semble, vers la fin du XVIIe siècle, Dom Pelletier nomme : « FRANÇOIS DE MAGERON, seigneur de Montigny (1) et Bauclair (2), épousa N. Héraudel, de laquelle, selon plusieurs mémoires, il n'eut point d'enfans. »

D'autre part, notre confrère M. Beauzée-Pinsart, de Stenay, m'envoie la mention suivante d'un acte de baptême, intéressant ses ancêtres, tiré des registres de la paroisse de Mont-devant-Sassey :

« Du 27 septembre (1688). Baptême de Pierre, fils de Guillaume de Husson, Gendarme du Roy, et de Damoiselle Barbe de la Marre, sa femme, demeurant en cette paroisse. Pierre Galopin (3), parin. Mareine, Dame Jeanne Héraudel, épouse Mageron, seigneur de Montigny, Saumory (4) et Bauclaire. » Il pense que cette Jeanne est celle dont M. Marchal parle à la p. 328 et dont cet auteur ne connaissait pas l'alliance.

LÉON GERMAIN.

(1) Montigny-devant-Sassey, canton de Dun.

(2) Beauclair, canton de Stenay.

(3) Sur cette famille, cs. mon travail *Mont-devant-Sassey*, Bar-le-Duc, 1888, p. 33.

(4) Canton de Dun.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

GEORGES DE LA TRÉMOÏLLE, COMTE DE LIGNY. — INVENTAIRE DU CHATEAU DE LIGNY-EN-BARROIS, 1481.

Dans l'histoire du comté de Ligny en Barrois, le rôle de la Maison de Luxembourg est si considérable que ce nom absorbe souvent l'attention et que l'on oublie les personnages d'autres familles qui ont possédé la même terre. Je n'aurais donc pas eu l'idée qu'il pût y avoir des documents relatifs à cette ancienne principauté lorraine dans le *Chartrier de Thouars* (1) et dans les *Archives d'un serviteur de Louis XI* (2), si je n'avais reçu de M. le baron O. de Watteville une brochure qui m'en a révélé l'existence.

Ces ouvrages splendidement édités, dit M. de Watteville, « sont dus à la munificence éclairée de M. le duc Louis de la Trémoïlle » et renferment « des pièces d'une importance capitale pour l'histoire générale, que l'auteur a toutes puisées dans les précieuses archives de sa maison, et a publiées en les éclairant par des notes savantes ». Tous deux rapportent à « Georges (3), deuxième fils de Georges de la Trémoïlle (premier ministre de Charles VII), et de Catherine de l'Ile-Bouchard. » Bien que cadet, ce gentilhomme occupa de hautes positions. « Sire de Craon, comte de Ligny, il fut suc-

(1) *Le Chartrier de Thouars*, documents historiques et généalogiques publiés par le duc Louis de la Trémouïlle; 1 vol. in-f° ; Paris, 1877.

(2) *Archives d'un serviteur de Louis XI*, par le même; 1 vol. in-4°, Nantes, 1888.

(3) « Né en 1430. »

Digitized by Google

cessivement gouverneur de Touraine, puis de Champagne et de Brie, du Barrois et, après la mort de Charles le Téméraire, des deux Bourgognes. Il fut en outre chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, à la création en 1469, grand maître et grand chambellan héréditaire de Bourgogne, etc. »

Comment devient-il comte de Ligny en Barrois ? « A » la suite de « certains grans, énormes et détestables » cas, crimes, délitz et maléfices, commis et perpétrez » par feu Loys de Luxembourg (1), comte de Saint-Pol, » de Brienne et de Liney (Ligny), à l'encontre de notre » personne, de notre autorité et majesté royale ». Louis XI, par décision de janvier 1475 (2), après avoir fait « exécuter corporellement... ce criminel de crime « de lèse-majesté,... donna de grâce espéciale », la ville, comté, terre et seigneurerie de Liney, au pays de Barrois, propriétés confisquées sur Saint-Pol, à Georges de la Trémoïlle (3). Ce fut dans ce château de Liney

(1) Il s'agit du fameux connétable.

(2) « *Archives d'un serviteur de Louis XI*, p. 84. »

(3) Dans la *Notice de la Lorraine*, t. I, col. 656-657, Dom Calmet dit : « Le même Roi Louis XI, ayant fait exécuter à mort en 1481 Louis de Luxembourg son beau-frère, qu'on accusoit de fomenter la guerre, confisqua sur lui le comté de Ligni, et le donna au Seigneur de la Tremoüille, qui en jouit quelque tems : après quoi il passa à Louis d'Orléans, Duc de Longueville... » On voit que Dom Calmet se trompe sur la date de la confiscation et de la donation par le roi.

Dans son *Etude sur les seigneurs de Ligny* (Bar-le-Duc, 1880, p. 34), M. Cl. Bonnabelle n'est pas tombé dans cette erreur. Le connétable, dit-il, ayant été exécuté le 19 décembre 1475, ses biens furent « confisqués par sentence des commissaires choisis à ce faire par le roi, qui donna ensuite le comté de Ligny, ainsi que les terres appartenant au

Digitized by Google

qu'il mourut quelques années plus tard ; et l'inventaire du mobilier, dressé le 30 septembre 1481 », fait « connaître tout à la fois l'importance du château et la façon dont il était meublé. »

La brochure de M. de Watteville a pour titre : *Un intérieur de grand seigneur français au xve siècle* (1). L'auteur a eu en vue, non pas de suivre Georges de la Trémoïlle dans sa vie publique, mais de rechercher « ce que les documents nous apprennent sur sa vie privée, sa vie intime. » Cette étude est faite avec beaucoup de charme et de savoir ; sous une forme singulièrement attrayante, elle présente une analyse de documents et un commentaire aussi piquants pour la curiosité qu'importants pour l'histoire du mobilier, des mœurs et de la gastronomie. Ce qui est dit de l'inventaire, très étendu, du château de Ligny serait à transcrire en entier, mais il faut me borner et je ne reproduirai que le début, qui fera pressentir l'intérêt de la suite.

« Le château, dont il ne reste plus aucuns vestiges (2), était de moyenne grandeur. Il comprenait, outre la chapelle, quatorze ou quinze chambres ou salles et la cuisine. De ces pièces, six seulement, suivant

comte de Saint-Paul dans le Barrois, à Georges de la Trémouille, seigneur de Craon, qui en jouit sa vie durant ; mais ce dernier étant mort sans enfants, en 1481, le roi en fit don à Louis, bâtard de Bourbon... »

(1) Par M. le baron Osc. de Watteville, directeur honoraire des sciences et des lettres au Ministère de l'Instruction publique ; Paris, Emile Lechevalier, 1890, gr. in-8°, 31 pages (extr. de la *Revue de la France moderne*, janvier 1890).

(2) L'auteur se trompe ; il reste encore du château une grosse tour, très pittoresque, où une petite chambre, assez bien conservée, passa pour être celle qui vit naître le B. Pierre de Luxembourg.

Digitized by Google

toutes probabilités, étaient des chambres à feu, car l'inventaire nous apprend que ce château ne comptait que dix landiers, plus les deux « gros chenets » de la cuisine ; et sur ces cinq pièces, trois se trouvaient dans ce qui formait l'appartement (comme on dirait aujourd'hui) du sire de Craon. Cet appartement, comme le reste du château, était succinctement meublé. Le luxe alors consistait surtout dans la somptuosité des vêtements, des armes, des bijoux. Quant aux meubles, on se bornait au strict nécessaire. « En la salle de Monsei- » gneur », comme parle l'inventaire, on ne trouvait qu' « un lict de duvet », le seul du château, réservé sans doute aux hôtes de qualité, une table, un banc, un buffet et une couchette ; car l'usage était de faire coucher dans la chambre un serviteur de confiance. C'est bien là, comme nous venons de le dire, le strict nécessaire ; le superflu était représenté par « six pièces de » tapisseries ouvrées » et un ciel de lit garni de deux rideaux verts ; en plus, deux landiers pour la cheminée.

« Plus simple encore était « la chambre de Monseigneur », car elle avait le même mobilier, sept pièces de tapisseries, plus deux autres pour la « couverte du lict », un grand et un petit ciel de lit, mais elle ne renfermait pas de buffet. Ce meuble était remplacé par une salle spéciale, la « *garde robe* » où, naturellement, on conservait les étoffes en pièces, les vêtements, etc. C'était encore une chambre à feu : il y avait les deux landiers de rigueur, point de tapisseries, mais « deux » tables garnies de tréteau (1) et d'un bancq — item six » arbalestre d'acié. Item deux chaires percées. »

(1) « Pour couper et coudre les vêtements confectionnés dans le château. ».

Digitized by Google

« L'armement *général* du château (il ne faut pas oublier que chaque homme d'armes, écuyer, archer, etc., était propriétaire de ses armes), l'armement était complété par « trois Thiolles (1) à bender arbalestres », par une serpentine et 17 haquebouthes (2) placées « dans » la salle basse où mangent les gentilzhommes ». »

J'en ai dit assez, je pense, pour donner un avant-goût des choses excellentes qui existent dans les deux grands ouvrages de M. le duc de la Trémoïlle et dans la brochure, si intéressante, de M. le baron de Watteville. LÉON GERMAIN.

LES CARRELAGES AU MOYEN-AGE.

Dans une étude publiée par la Société des antiquaires de France (3), M. Maxe-Werly se propose de rechercher si, avant les premières années du XIIe siècle, il n'a pas existé, en dehors de la mosaïque, un genre de pavement autre que celui en carreaux de 12 à 14 centimètres de côté, attribué aux Cisterciens qui en conservèrent, croit-on, pendant quelque temps le monopole.

Nous ne voulons extraire de cette étude que les mentions intéressant notre région.

Si l'auteur refuse d'attribuer au XIe siècle les carreaux

(1) « Dans l'inventaire de l'artillerie du roi en août 1463, cité dans les pièces justificatives des *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie* par S. M. l'empereur Napoléon III, cet appareil se nomme *Tigolles*, on trouve aussi Signolles et Titolles C'était un espèce de vindas ou de crannequin. »

(2) « Cette arme, nouvelle alors, venait d'Allemagne et s'appelait en allemand *Hack-Busse*, d'où notre mot Arquebuse.

(3) Mémoires, 6e série, tome 3e, 1894 ; p. 257-272, avec dessin dans le texte.

Digitized by Google

vernissés rencontres par A. Digot dans l'église de Mousson, bâtie vers 1080, il est néanmoins convaincu qu'avant l'apparition des pavés en terre cuite de forme carrée, aux ornements incrustés, dont la fabrication avait fait de si grands progrès dès le milieu du XIIIe siècle, il a existé une industrie intermédiaire, procédant de l'art du mosaïste, mais substituant aux pierres, de taille et de couleur différentes, la terre vernissée et de teintes diverses.

Dans cette période de transition, les pavages étaient composés de morceaux de terre cuite aux formes multiples, coudés à angles, taillés en olives, en triangles, en rectangles, etc., et assemblés ensuite pour former un tout harmonieux. C'est à ce mode de décoration qu'appartiennent des spécimens que possède le musée de Bar-le-Duc, et qui furent recueillis en 1869, par par M. A. de l'Escale, sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Lisle-en-Barrois, fondée vers 1140. Ces pièces à dimensions variées et dont chacune a une teinte uniforme ne proviennent point du pavé de l'église, commencée en 1162 et dédiée seulement en 1202 ; ils sont de beaucoup antérieurs et doivent avoir fait partie d'un édifice ancien, rasé vers 1162 et remplacé par le cloître attenant aux bâtiments de l'abbaye.

Ch. G.

DONS AU MUSÉE LORRAIN

Par M. F. Barthélemy : Une hache en silex trouvée dans les alluvions de la Moselle, à Montigny-les-Metz.

— M. Alb. Jacquot : Moulage en plâtre d'un bas-relief provenant de l'abbaye de Saint-Benoît-en-Woèvre.

Digitized by Google

— M. L. Wiener : Gravure de Jacquard et Mangeot, 1734 ; sujet : Arc de triomphe à la gloire de Charles V.

— M. L. Le Brun, avocat à Lunéville : Trois fragments de poterie gallo-romaine, trouvés à Deneuvre ; un fragment de poterie gallo-romaine, trouvé à Grand, représentant une lionne et un sanglier ; un racloir en silex, trouvé dans une sépulture à Azerailles en 1883.

— M. le baron de Dumast : Une taque de cheminée en fonte, aux armes de Lorraine.

ACQUISITIONS

Sceau ovale en cuivre, aux armes de France, avec la légende : Domaine de Lorraine.

Médaillon en bronze, portrait de Grandville.

INSCRIPTIONS NOUVELLES.

(Lectures à mettre à l'ordre du jour pour les séances ultérieures de la Société).

M. Watrinet, *Notice sur Morhange* (*suite*). — M. A. Benoît, *L'acrostiche du cloître des Capucins à Nancy*. — M. l'abbé Jean, *Le Chastel de Château-voué*. — M. le Comte de Marsy, *Impressions d'un voyageur à Nancy, en 1689*. — M. L. Germain, *Sainte Marie Majeure et l'abbaye de Pont-à-Mousson*. — M. H. Labourasse, *Sainte Hoïlde*. — M. le Comte E. Fourier de Bacourt, *Charles III et les diamants de la Couronne ; Mémoire sur le marquisat de Nomeny ; Les amours de Charles IV ; Les litanies de Lorraine*.

Pour la commission de rédaction, le Président : Ch. GUYOT.

NANCY.— IMPRIMERIE G. CRÉPIN-LEBLOND, PASSAGE DU CASINO.

Digitized by Google

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

43e ANNÉE. — 11e NUMÉRO. — NOVEMBRE 1894.

Procès-verbal de la séance du 3 Août 1894.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

La Ligue syndicale pour la défense des intérêts du travail, de l'industrie et du commerce demande à la Société de désigner un délégué pour la représenter dans le Comité du monument que le commerce nancéien propose d'élever en souvenir de la visite de M. Carnot à Nancy. La Société charge son président de s'entendre à cet égard avec les autres Sociétés nancéiennes.

La Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe

Digitized by Google

demande l'échange de ses publications avec celles de Société. La Société estime qu'il n'y a pas lieu d'accepter cette offre.

La Société lorraine de photographie demande également l'échange de publications. La Société vôte cet échange.

Admissions.

Sont admis comme membres titulaires : MM. Louis Pierson, à Mirecourt, et l'abbé Marchal, curé de Saint-Germain.

M. Pierrel adresse ses remerciements à l'occasion de son admission comme membre titulaire.

Ouvrages offerts à la Société.

Etude sur les carrelages au moyen-âge, par L. Maxe-Werly (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*) ; Paris, 1894, in-8° de 16 p.

La république de Saint-Marin en 1893, par R. de Souhesmes (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*) ; Nancy, Berger-Levrault, 1894, in-8° de 20 p.

Armorial de la Recherche de Didier Richier, précédé d'une notice, par R. de Souhesmes ; Nancy, Crépin-Leblond, 1894, in-8° de 130 p.

Les périodiques des Sociétés avec lesquelles nous sommes en échange de publications.

M. Léon Germain donne connaissance d'un article qu'il a publié dans le *Journal de Montmédy* (N° du 24 juillet 1894) sur l'étymologie du nom de Montmédy.

M. l'abbé Jean, curé de Châteauvoué, envoie un travail sur l'*Ancien château de Châteauvoué* qui sera lu à une séance ultérieure.

Digitized by Google

Le Président rend compte des démarches qu'il a faites auprès des Sociétés d'archéologie voisines pour obtenir leur adhésion au projet d'érection d'un monument à La Mothe. Sa circulaire était ainsi conçue :

Nancy, 21 juillet 1894.

Monsieur le Président,

A l'occasion des travaux de déblaiement qui ont été récemment entrepris sur l'emplacement de l'ancienne ville de la Mothe, et qui ont mis à découvert une portion du rempart, les restes du bastion St-Nicolas, la Société d'Archéologie lorraine, dans le but de sauver ce dernier vestige de la ville détruite, a résolu de faire graver sur ce bastion une inscription rappelant les sièges héroïques dont cette ville a été le théâtre. En agissant ainsi, nous ne nous plaçons pas, bien entendu, au point de vue exclusivement lorrain ; nous voulons honorer le souvenir des deux armées et des braves qui sont tombés autour de la Mothe, sans distinction de drapeau.

Quelques-uns de nos confrères ont été d'avis d'aller plus loin ; ils voudraient en outre élever, sur la principale place de la Mothe, un monument capable de perpétuer d'une manière plus certaine la mémoire des grands faits d'armes que je viens de rappeler. Avant de prendre une décision à cet égard, notre Société m'a chargé de demander aux Sociétés voisines s'il leur conviendrait de s'unir à nous dans ce but patriotique, et si nous pouvions compter sur leur concours, moral et pécuniaire.

Plusieurs représentants des familles dont les membres ont combattu devant la Mothe adhèrent déjà à notre projet. La dépense ne semble pas devoir être très forte, et la quote-part de chacun pourrait n'être pas considérable.

J'ai porté à l'ordre du jour de notre prochaine séance du 3 août, — la dernière avant les vacances, — la discussion de ce projet. Je serais heureux qu'il vous fût possible de me

Digitized by Google

faire savoir pour cette date si la Société que vous présidez est d'avis de se joindre à nous, auquel cas j'aurais l'honneur de vous tenir au courant des résolutions que nous devrons vous proposer ultérieurement

Veuillez agréer, etc.

La Société archéologique de Chaumont a répondu qu'elle regrettait que son faible budget ne lui permît pas de contribuer d'une manière effective à l'œuvre entreprise, mais ses membres participeront à la souscription.

La Société historique et archéologique de Langres s'associe au projet et s'inscrit pour une somme de 50 francs.

La Société décide d'adjoindre à son bureau quelques-uns de ses membres pour l'organisation de la souscription et l'exécution du monument projeté. Elle nomme dans ce but MM. Genay, de Landrian, Parisot et Marchal.

Lectures.

M. Michaut termine la lecture de son travail intitulé *Notice sur le peintre Claude Charles*. La Société vote l'impression de ce travail dans ses *Mémoires*, en réservant toutefois la partie du travail relative à l'inhumation de Claude Charles à Saint-Nicolas, et nomme pour former la commission de révision MM. Hannequin, le commandant Larguillon et L. Wiener.

MÉMOIRES

NOTE SUR UNE THÈSE INÉDITE DE NICOLAS-FRANÇOIS DE LORRAINE, ORNÉE D'UNE GRAVURE ÉGALEMENT INÉDITE D'APPIER HANZELET.

Dans le volume des *Mémoires* de la Société d'archéo-

Digitized by Google

gnoscitur nisi per reflexam. Tale est universale formaliter; materialiter autem sunt ipsa natura individua quatenus sunt principium similium operationum, quæ vniuersaliter non acquiruntur per notitiam abstractiuam a distinctijs.

III.

Natura realis secundum se nec communis est, nec incommunicabilis. Habere potest rationem vniuersalis etiam in vnico individuo, dummodo alia sint in potentia Logica. Vniuersale adæquate diuiditur in quinque species, Genus scilicet, Species, Differentiam, Proprium, & Accidens. Genus de multis specie, Species de multis solo numero differentibus prædicatur in quid. Vtrumq; potest esse tantum includit inferiora.

IV.

Definitum generis definitione non est 2a. intentio generi præcisè, nec natura secundum se, sed quatenus subiacet generi ati. Differentia vltima simplex est, nec includit in se ipsa pluriores: ea sen est constituitur ex 2. subiectis, ab omni alio proindeque necessario est quid positum. Sola illa accidentia faciunt 2m. prædicabile, quæ non dimanant ab essentia, idoque cogitari possunt separata; reliqua ad quartum pertinent.

V.

Naloga a pure Æquiuocis & vniuocis distincta merito ignoui Aristoteles. Ab iis præcindi non potest conceptus communis, & sic nomen analogum immediate multa significat. Tripliciter sunt, Attributionis, Proportionis, & Mixta. Numerus Categoriarum communis denarius assignatur. In iis directe collocantur entia 1a. intentionis, vniuoca, completa, per se, & finita in essentia reliqua reducuntur.

VI.

Supremum genus prædicamenti substantiæ est ens per se subsistens: abstrahit a corporeo & incorporeo, corruptibili & incorruptibili, atque ita Cœlos & Intelligentias comprehendit, 1a. dumtaxat excepta, quæ infinitate sua omnem ordinem transcendit. Qualitas adæquate diuiditur in 4. species: Habitus & dispositio, sicut & cæteræ specierum combinationes non distinguntur nisi accidentaliter.

VII.

Relatiua sunt quibus hoc ipsum est esse ad aliud aliquo modo subsistere. Relatio per quam in rebus esse constituuntur non distinguitur ante operationem intellectus ab ipso fundamento. Tunc realis est cum ratione subiecti, fundamenti, & termini est independens ab intellectu, atque ita relationem Dei ad creaturas realè dici nihil prohibet. Nulla est de essentia absoluta; interdum tamen necessario consequitur essentiam.

In terminis simplicibus 4. tantum esse possunt oppositionum genera; duo positiua, relativa scilicet & contraria; & duo negatiua, nempe privatiua & contradictoria. Disparata non pugnant secundum certam habitudinem, & ideo opposita non sunt.

III.

Neterpretatio est vox articulata explicans animi sensa, ac quod significet cum tempore & sit nota eorum quæ de alio prædicantur. Vtrumque in finitati potest etiam in propositione, licetid in verbo prudenter non vsurpetur. Verbum [Est] numquam ita absoluitur a tempore, vt id tantum copula, licet non semper requirat existentiam actualem subiecti.

IV.

Nomen infinitum affirmari potest de subiecto non existente: vnde non valet consequentia a propositione de 3a. adjacente ad propositionem de 1a. Nomum aliud Abstractum quod significat formam prædicam a Proposito aliud Concretum quod vtrumque simul connotat: duplex est, Adiectiuum quod connotat in recto subiectum extraneum formæ significatæ; Substantiuum contra; propterea q; reddit suppositum verbo.

V.

Nuntiatio est oratio interpretatiua iudicij mentis. Describitur tantum cum dicitur oratio in qua inest verum vel falsum. In mente est cognitio iudicans aliquid de aliquo. Bono sensu & simplex & composita qualitas dici potest. Diuiditur in affirmatiuam & negatiuam tanquam genus in species. Veritas complexa ita illi propria est, vt tamen in simplici etiam apprehensione sua veritas reperiatur a transcendentali diuersa.

VI.

Veritas enuntiationis aut est Identica, aut Formalis. Identica quinde prædicatum affirmatur de subiecto ratione suppositi seu materialis significatiui; formalis quatenus ratione formalis significati, vnde Adiectiuum & Verba semper faciunt propositionem veram in sensu formali, non in identica; Concretum autem subsistentia possunt vtroque modo. Vt Concretum de Concreto affirmetur sufficit identitas subiecti.

VII.

Abstractum de Abstracto prædicari potest in sensu formali, modo tamen prædicatum sit de essentia subiecti tanquam sua superius. Potest etiam interdum Concretum de Abstracto alterius Concreti, sicut & vice versa; non tamen de suo proprio, nisi sit transcendentale. Ad veritatem enuntiationis requiritur adæquatio, vt in termino redupliato continetur vel prædicatum, vel causa seu ratio ipsius prædicati.

minate vera, aut determinate falsa, sed indeterminate; licet tota distinctiua sit necessario vera: vnde immerito damnatur Aristoteles erroris, quasi hac in re Fidei Catholicæ, proindeque veritati conformia minime senserit.

III.

Ormalis est consequentia a prædicato infinito affirmato ad finitum negatum, & a finito affirmato ad infinitum negatum; sed non contra, nisi quando supponitur subiectum existens. A diuisis ad conuincta non licet argumentari quando prædicata tum subiecto, tum sibi mutuo accidentaria sunt, aut quando vnum in altero involuitur; aliquoi licet: sicut & a conuinctis ad diuisa quando vnum non accidit alteri.

IV.

Discursus essentialiter plures exigit enuntiationes realiter inter se distinctas quarum vna inferatur ex alia. Inferri autem vnam ex alia nihil aliud est, quam causari ex illa quoad assensum; atque ita illatio non est nisi vnum realiter distinctum a conclusione; sed est ipsa eius dependentia quoad assensum ab assensu præmissarum, quæ facit certam operationem essentialiter differre a secunda eisque veluti pars eius formalis.

V.

Vdicium de bonitate consequentiæ necessarium non est ad assentiendum conclusioni: vt neque actus reflexus ad præmissas, quæ ita determinant intellectum, vt manente illarum assensu absolutè necessitetur circa conclusionem, & quoad speciem, & quoad exercitium actus. Syllogismus nec in solis præmissis, nec in conclusione solu, sed in vtrisque simul essentialiter consistit. Illatiuus nullus est qui simul non sit probatiuus.

VI.

Vis rectitudinis syllogisticæ fundatur duobus illis principijs, quæ vulgo dicuntur De omni, & De nullo: proindeque ex puris negatiuis, aut particularibus nihil concludi potest. Tribus Aristotelicis figuris quartam addere impossibile est. 1a. ex majore particulari, aut minore negatiua nihil directè colligit, sicut nec 2a. ex duab. affirmatiuis, aut majore particulari; nec 3a. ex minore negatiua. Vnde tantum sunt 14. modi vtiles.

VII.

Ex minore vniuersali negatiua & alia affirmatiua rectè concludit: minus extremum de majoritin qualibet figura. Vt redupliciative concludatur non debet poni redupliciatio ex parte medij terminiaut minoris extremi, sed ex parte majoris. Conclusio semper sequitur debiliorem partem: tamen ex majore de necessario, & minore de inesse sequitur conclusio de necessario in prima figura.

hent principia in speculatiuis, ita finis in practicis: proindeque rectè Philosophus tractatum de moribus ab vltimo fine auspicatur. Est autem finis id propter quod amatum cætera appetuntur. Fines intermedij rationem finis proprie non habent.

III.

Minum actionum humanarum finis est aliquis vltimus, ad quem tamen non semper actu elicito, sed implicite saltem & virtute referantur. Actiones porro illæ censentur humanæ, quarum homo dominus est. In his ita homo agit propter finem, vt se ipse ad illum moueat. Irrationalia agunt quidem etiam proprie propter finem, sed quali ab alio mota, non autem ad illum se mouentia.

IV.

Bonum vsque adeo omnia appetunt, vt ne ipsa quidem libera voluntas malum quà malum possit appetere, aut bonum aueriari sub ratione boni. Non sunt idem formaliter bonum & finis, sed bonum latius extenditur. Rectè diuiditur in vtile, jucundum, & honestum, quod peculiari ratione bonum morale nominatur, cum sit obiectum proprium appetitus rationalis, & finis præcipuus actionum humanarum.

V.

Possibilis est homini vera perfectaque beatitudo, qua tamen nullus in quocumque statu huius vitæ constitutus, etiam originalis iustitiæ potiri potest, sed necessario in altera meliore vita tanquam virtutis præmium expectanda est. Hic inchoatam tantum possumus obdinere, quæ in omnium virtuum, maxime vero Theologicarum collectione est posita, spe potius, quam ipsa boni possessione beati.

VI.

Beatitudo obiectiua vnica est, sita non in bono aliquo creato, nec in omnium collectione; sed in bono increato tantum. Formalis est aliquid contentum, operatio nimirum vitalis immanens, a beato elicita in parte rationalis, essentialiter in sola Dei contemplatione consistens, ad quam tamen bona & gaudium ita necessario consequuntur, vt sine miraculo non possit ab ijs beatus abstinere.

VII

Oluntarium est quod est a voluntate, intellectu cognoscente singula in quibus est actio. Involuntarius autem quod est a principio extrinseco contra voluntatis inclinationem. Liberum est quod est a voluntate, posita intellectus adtentiuità, potente operari & non operari; quo fit vt minus late pateat, quam voluntarium, & hoc quam spontaneum, quod in brutis etiam reperitur, cui adæquate coactum opponitur.

Harum veritatum, Deo duce, assertor sedebit Illustrissimus Princeps NICOLAYS FRANCISCVS A LOTHARINGIA *Marchio de Hatton-chastel.*

Pro anna celebritate Academica Collegij Mussipontani SOCIETATIS IESV *die 14. Iulij, Horâ ante meridiem 9. Anno Domini M DC. XXI V.*

PERMISSV SVPERIORVM, MVSSIPONTI, Apud IOANNEM APPIER HANFELIT, Serenissimi DVCIS & Vniuersitatis Typographum & Sculptorem Iuratum.

Digitized by Google

Digitized by Google

logie pour 1890, nous avons donné la description des gravures et des produits typographiques d'Appier Hanzelet connus jusqu'alors.

Au cours de ce travail, nous avons mentionné plusieurs pièces fort rares faisant partie des collections particulières du conservateur émérite de notre Musée lorrain. Il y a quelque temps, M. Lucien Wiener, toujours heureux dans ses recherches, vient encore de découvrir, dans les cartons d'un marchand d'estampes, à Paris, une thèse précieuse et intéressante à plus d'un titre.

En parlant du séjour que Nicolas-François fit à l'Université de Pont-à-Mousson, (*Mémoires* de la Société pour 1888), nous avons rapporté que ce jeune étudiant avait soutenu des thèses de rhétorique, au moment des fêtes données en 1623, pour la canonisation de saint Ignace et de saint François-Xavier; ces thèses ne nous sont connues que par la description qui en est donnée dans le *Sacra atque hilaria Mussipontana*; nous avons rappelé la fameuse thèse que Callot a gravée pour les *Conclusiones physicæ* présentées par ce prince en 1625; nous avons parlé aussi des thèses, excessivement rares, que Nicolas-François fit graver et imprimer, en 1627, pour son doctorat en théologie, mais qu'il ne put soutenir publiquement parce qu'il venait de recevoir le chapeau de cardinal.

Aucun document ne nous avait mis sur la piste des *Assertiones logicæ et morales* qu'il soutint en public, le 14 juillet 1624. Le placard qui se trouve aujourd'hui entre les mains de notre confrère est venu nous la faire connaître, en même temps qu'elle nous permet d'ajouter une pièce importante à la liste des œuvres d'Appier Hanzelet.

Digitized by Google

Comme toutes les thèses de cette époque, celle-ci se compose de deux parties : la gravure et le texte. La gravure est signée *A. Hanzelet*, et le texte sort également des presses de ce graveur-typographe.

Par ses dimensions, par le dessin, par la mise en scène des personnages, cette gravure rappelle celles que nous avons décrites dans l'œuvre d'A. Hanzelet, sous les titres : *1623. Thèses soutenues pendant les fêtes de S. Ignace et S. François-Xavier ;* et *1624. Thèse de théologie de Claude Alix de Veroncourt.*

C'est une sorte de temple élevé à la gloire des rois et ducs d'Austrasie et de la maison de Lorraine : à droite et à gauche, une double colonnade richement décorée et soutenant une corniche ornée de génies et de statues, avec les inscriptions : *Austrasiæ regibus*, et *Lotharingiæ ducibus*, abrite une série de bustes dont les premiers portent : 1° *Ragnero magno Lotharingiæ duci.* 2° *Gisilberto Henrici I imp. genero.* 3° *Henrico I Lothar.* 4° *Lothario cæsari supremo regi Austrasiæ.* 5° *Ludovico pio imperatori regi christianissimo.* 6° *Carolo Magno I occid. Imp. reg. christian.* Les colonnades sont reliées, au centre, par un portique surmonté d'un dôme, au fronton duquel on lit : *Sine principio — Domus Henricæa suorum — Sine fine.*

En avant de ce temple, au premier plan, à droite, deux guerriers, vêtus à l'antique, soutiennent les bustes de René II et de Charles III, dont les inscriptions : *Renato II Caroli Burgundionum ducis victori*, et *Carolo III, clementi pio fœlici Universitatis Mussip. fundatori*, sont gravées sur des tablettes par des génies ; à côté de ce groupe, d'autres génies portent les bustes et les inscriptions de Baudouin et de Charles II :

Digitized by Google

Balduino Buillonæo Hierosolimorum servatori, et *Carolo II Audac. Armis et litteris clarissimo.* A gauche un Mercure sculpte le buste de François II et une femme (le génie de l'Église), celui d'Antoine : *Francisco sapienti probor* et *patri sceleratorum vindict. Antonio bono lutheranorum profligatori, Nanceii instauratori.* A côté de ce groupe, de nouveaux génies portent les bustes et les inscriptions de Godefroy de Bouillon et de Raoul : *Godefrido IV Buillonæo Hierosolimæ regi*, et *Ratulpho strenuo templi ducalis positori.*

Vers la bordure de droite, les armes de Lorraine écartelées de celles de France ; vers celle de gauche, les armes de la ville de Pont-à-Mousson ; au centre, l'écu de la maison de Lorraine porté et couronné par des génies ; un autre génie soutient un trophée d'armes et d'étendards qui doit en compléter la décoration.

Au second plan, sur la gauche, le duc Henri II et sa femme debout contemplent et encouragent tous ces artistes qui travaillent à glorifier la maison ducale ; le graveur, en bon courtisan, leur fait dire : *Numerabimur et nos*, « Et nous aussi nous serons du nombre (1) ».

H. 0,303, L. 0,420.

Le texte, dédié à Henri II, se compose des vingt-huit propositions de logique et de morale, présentées en quatre séries de sept chacune, et imprimées sur quatre colonnes. Elles sont terminées par ces mots : *Harum veritatum, Deo duce, assertor sedebit Illustrissimus*

(1) Pour les portraits des ducs, A. Hanzelet s'est inspiré des médaillons que Woëiriot a gravés pour l'*Austrasiæ reges... per N. Clementem... descripti Coloniæ 1593*, notamment pour Antoine et François qui y sont exactement copiés.

Digitized by Google

Princeps Nicolaus Franciscus a Lotharingia... pro annua celebritate academica collegii Mussipontani... die 14 julii... M.DC.XXIV. Le nom de l'imprimeur est indiqué en ces termes : *Apud Joannem Appier Hanzelet, serenissimi Ducis et Universitatis typographum et sculptorem juratum.*

Cette partie mesure : H. 0,360, L. 0,430, bordure comprise.

J. FAVIER.

NOTE SUR LE COMMENCEMENT DE L'ANNÉE DANS LA CHANCELLERIE DES DUCS DE LORRAINE.

M. Le Mercier de Morière a, dans son excellent livre publié par les soins de la Société d'archéologie lorraine, consacré un chapitre à la recherche de la date à laquelle la chancellerie ducale commençait l'année. Cette question est, comme on le sait, difficile à résoudre surtout en ce qui concerne la Lorraine. Tandis qu'en France et aussi en Flandre et dans l'archevêché de Cologne on commençait généralement l'année avec le jour si mobile de Pâques, dans l'évêché de Metz et dans l'archevêché de Trêves on suivait au contraire le style de l'Annonciation, c'est-à-dire qu'on commençait l'année dans ces deux derniers pays au 25 mars. En Lorraine la chancellerie ducale a-t-elle toujours suivi le mode usité, soit en France, soit à Metz, ou bien avait-elle son style propre et commençait-elle l'année ou au 25 décembre, ou au 1er janvier ? Cette question jusqu'ici n'a pas encore été complètement résolue ; elle n'a encore été traitée que pour une période. Nous savons bien qu'en 1579 le style de la Circoncision (année commençant au 1er janvier) a été introduit en

Digitized by Google

Lorraine, mais nous ne savons qu'imparfaitement ce qui se pratiquait antérieurement à cette date. M. de Morière, autant que je puis le savoir, est le premier savant qui se soit occupé de cette question. Il est arrivé à établir que, pendant le règne de Mathieu II 1220-1251), le style de l'Annonciation (année commençant au 25 mars) était suivi par la Chancellerie ducale.

Pour la période du règne du duc Thiébaut (1303-1312), Dom Calmet nous offre un moyen d'investigation. Au tome II de la 1re édition de son *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine* (preuves, col. 562) il reproduit le contrat de mariage entre Guy de Flandre et Marguerite de Lorraine, fille de Thiébaut, duc de Lorraine, contrat fait par Thiébaut, « duc et marchis de Loherraine », et Guys de Flandre. Ce contrat est daté ainsi : « données à Cirkes en l'an de grâce mil trois cens et onze, le mercredy devant Paikes Floris. » Cela serait le 31 mars *1311*, si on applique à la Lorraine le style de l'Annonciation (en 1311, le jour de Pâques tombe le 11 avril).

Mais Dom Calmet, dans le texte de son *Histoire de Lorraine*, dit à la page 437 : « Le contract est daté de Sierkes le mercredy devant Pâques fleuries de l'an 1311, c'est-à-dire *1312* avant Pâques *selon notre manière de compter.* »

Cette supputation n'est possible qu'avec le style de Pâques, c'est-à-dire en admettant que la chancellerie ducale a terminé l'année 1311 à Pâques (11 avril) *1312*. Est-ce exact ? En d'autres termes : a-t-on admis au lieu du style de l'Annonciation, tel qu'il était usité au milieu du 13e siècle, au siècle suivant, le style de Pâques ?

Digitized by Google

Les renseignements que nous possédons sur les personnes qui ont pris part au contrat de mariage ci-dessus nous donnent le moyen de trancher avec sûreté cette question.

Guy de Flandre, qui accompagnait Henry VII, roi d'Allemagne, dans son voyage en Italie (voir Ferreto de Vicenza, *Hist. rerum in Italia gestarum*, Muratori §§ IX 941 ss. lib. IV, cap. 1, et Albertinus Mussatus *Hist. Augusta sive de gestis Henrici VII Caesaris*, Muratori §§ X 9 ss. lib. I cap. 7), est mort à Pavie de la peste qui sévissait à Brescia (Johannes de Cermenate, *Hist. de situ etc. ac de Mediolanensium gestis sub imperio Heinrici VII*, Muratori §§ IX 1225 ss. cap. 42) et a été enterré à Tortone. L'armée du Roi, après avoir campé devant Brescia de la mi-mai à la mi-septembre 1311 (voir Böhmer, *Reg. imp.* N° 345-430), arriva à Tortone les 17 et 18 octobre de la même année. Guy de Flandre était donc mort en 1312 et le contrat de mariage qu'il a conclu avec Thiébaut a dû avoir été dressé en 1311.

Ces faits prouvent que, sous le règne de Thiébaut, la chancellerie ducale n'a pas introduit en Lorraine le style de Pâques et nous autorisent à dire qu'à cette époque le style de l'Annonciation était en usage tout aussi bien qu'au temps de Mathieu II.

G. WOLFRAM.

Observations complémentaires sur la note précédente.

Nous devons remercier M. le Dr G. Wolfram d'avoir, par une indication précise, rappelé l'attention sur la question fort importante du commencement de l'année,

Digitized by Google

au moyen-âge, dans les différentes parties de la Lorraine, où cette date a été variable.

La charte qu'il cite est, en effet, très significative à l'égard du duché de Lorraine. Déjà, en l'examinant, il y a douze ans, j'étais arrivé à une conclusion identique, mais à l'aide d'une preuve différente, qui corrobore celle que fournit M. Wolfram. Par un acte en date du 12 janvier 1334 (v. st.), la même Marguerite de Lorraine réclame les arrérages de sa dot pour 24 années *et plus* ; la charte relative au mariage remonte donc certainement à l'année 1311 (1).

Cette question du commencement de l'année avait préoccupé M. Würth-Paquet lorsqu'il entreprit le Répertoire des chartes luxembourgeoises et surtout lorsqu'il publia le Catalogue des archives de la collection de Reinach ; mais, dans l'introduction de cette publication, il ne reproduit un renseignement précis que sur Metz : « Vigneulles dit dans ses Mémoires (Stuttgard, 1852, p. 34) : Nous prenions à Metz le milliaire de l'Annonciation (25 mars). — D'après Michelant, Préface, p. 18, ibid., l'année commençait à Metz au 19 mars, jour de l'élection du premier échevin. — L'usage de commencer l'année à Pâques a duré en France jusqu'à l'édit de Charles IX, donné au mois de janvier 1563, v. st., dont le 39e article ordonna de dater

(1) V. mes *Notes histor. sur la Maison de Lorraine....*, Nancy, 1882, p. 39 ; ou dans les *Mém. de la Société d'archéologie lorraine*, 1882, même page). Je parle de l'acte de 1334, aux pages 47-48 (*Mém.*, mêmes pages), d'après le P. Hipp. Goffinet. *Les comtes de Chiny* ; Arlon, 1880, p. 473-474 ; il a analysé cet acte d'après le *Compte-rendu de la Commission d'histoire* de Belgique, série III, t. X, p. 107.

Digitized by Google

les actes publics et particuliers en commençant l'année au 1er janvier.... En Lorraine, le duc Charles III établit le même usage par un édit du 15 novembre 1579. Auparavant, dit dom Calmet, il n'y avait rien de fixe dans le pays (1) ; les uns commençaient l'année à Noël, les autres au 25 mars, les autres à Pâques... (2) ».

Pour ce qui concerne particulièrement une grande région où s'est trouvée englobée une portion de la Lorraine mosellane, on peut consulter la savante *Etude sur les chartes luxembourgeoises du moyen-âge*, par M. N. van Werveke (3).

Mais la question vient d'être récemment traitée d'une manière générale et avec de nombreuses citations en notes, par M. A. Giry, dans son *Manuel de diplomatique* (Paris 1894, p. 118-120), auquel devront recourir tous ceux qui seront tentés de reprendre le sujet.

Je suis disposé à croire que, dans le duché de Lorraine, on suivit habituellement, au moyen-âge, le style de Trèves (25 mars), et qu'il en fut de même dans le duché de Bar, jusqu'à l'époque où, la partie de ce duché située sur la rive gauche de la Meuse étant devenue mouvante de la couronne de France, on dut, dans ce « Barrois mouvant », adopter l'usage français, c'est-à-dire commencer l'année à Pâques.

A la fin du XVIe siècle, d'après le compte du prévôt

(1) Cela ne me paraît pas tout à fait exact; il y eut seulement diversité suivant les régions et les temps.

(2) *Chartes de la famille de Reinach...*, formant le t. XXXIII des *Publications de la Section hist. de l'Institut R. G.-D. de Luxembourg*, v. p. 3.

(3) Luxembourg, 1889, ch. VI, § 1 (extr. des mêmes *Publications*, t. XLI.)

Digitized by Google

Thierry Blampoys, « le milliaire se change à Saint-Mihiel le jour de Notre-Dame en mars » (1).

Encore en 1512-1513, dans le même Barrois non mouvant, on voit, par le compte du prévôt de Longuyon, que « le milliaire se change le jour de Notre-Dame en mars, *selon le style de Trèves* » (2).

Mais, une curieuse remarque à faire, c'est que, déjà au moyen-âge, le 1er janvier était appelé le *jour de l'an*. Dans le compte du receveur du comté de Vaudémont, à cette date de l'année 1410 (n. st.), j'ai trouvé la mention suivante : « Marcredi premier jour de janvier et jour de l'an » (3).

Dans un compte de Jean Gerlet (président des comptes de Lorraine), pour 1517-1518, je lis : « Aux officiers de la maison de mondit seigneur le duc, 59 fr. que monseigneur leur a ordonné en bonne estraine le le premier jour de l'an » (4).

LÉON GERMAIN.

RESTITUTION AU DUC MATHIEU 1er D'UNE CHARTE ATTRIBUÉE AU DUC MATHIEU II.

M. le Dr Wolfram, directeur des Archives départementales à Metz, a signalé récemment deux chartes non datées, dont il propose d'augmenter le catalogue des actes de Mathieu II, duc de Lorraine, dressé par M. L. de Morière.

(1) *Invent.-somm. des Archives départ. de la Meuse*, B. 1044 ; le compte est pour 1398-1401.

(2) *Ibidem*, B. 1972.

(3) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 9702.

(4) *Idem*, B. 1022.

Digitized by Google

L'attribution de la seconde à ce duc est certaine, puisque « Catherine, son épouse », y est nommée (1). Mais la première me paraît devoir être restituée au duc Mathieu Ier, qui régna de 1139 à 1176. Mon attention s'y est portée à cause de la présence du nom, d'ailleurs altéré, d'un personnage dont je m'occupe particulièrement. L'époque de l'acte étant incertaine, il m'a paru nécessaire de tenter d'identifier les noms que l'on y remarque ; si l'on voulait n'en négliger aucun, la recherche serait longue ; mais, les notes qui vont suivre me semblent suffire à la solution que j'ai indiquée.

Voici l'analyse de cette charte telle qu'elle a été transcrite dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine* (mai 1894, p. 117) :

Le duc Mathieu donne à Walther, abbé de Saint-Pierremont, le fief de Wiecourt, qu'Egidius de Cumis avait possédé jusqu'alors. Témoins : Dominius Drogo de Nancei, Theodorius clericus de Walscherange, Arnulphus frater ejus, Gerardus de Prenei, Hugo scabinus Metensis, Hugo capellanus ducis.

Sans date. — B. 3552, cop. ch. XVIIIe siècle.

Il me parut qu'au lieu de *Cumis*, nom tout à fait inconnu, il fallait lire *Cunis* (2) et qu'il s'agissait de Gilles seigneur de Cons, localité dont j'étudie depuis

(1) La femme du duc Mathieu Ier était *Berthe* de Souabe.

(2) Cette forme génitive se trouve quelquefois dans les documents que j'ai transcris sur les seigneurs de Cons. Y aurait-il un rapprochement à faire entre ces personnages et le *Cunisberg* cité dans la seconde des chartes signalées par M. Wolfram ?

Digitized by Google

longtemps l'histoire. Je fis part de mon doute à M. Wolfram, qui voulut bien me dire que cette rectification lui paraît très plausible, puisque l'on ne possède de l'acte en question qu'une copie du siècle dernier. Gilles était un puissant dynaste, qui, dans un acte en faveur de l'abbaye de Châtillon, se qualifie seigneur de la forteresse de Cons, par la grâce de Dieu : *Ego Egipdius, Dei gratia Cunensis Oppidi dominus* (1).

J'ai recueilli sur lui une trentaine d'actes dont le plus ancien qui soit daté remonte à 1173. A partir de 1216, Jacques, fils de Gilles, lui succède comme seigneur de Cons, et l'on croirait que Gilles était décédé, si son nom ne reparaissait vers 1230 dans deux chartes du cartulaire d'Orval (2). Mais, de ces considérations il me vint déjà la présomption que la charte devait être antérieure à 1216 et par conséquent au règne de Mathieu II.

Avant d'aller plus loin, je tins à identifier Wiecourt. L'influence de Gilles de Cons, et même ses possessions, s'étendaient, vers le sud, jusqu'au bassin du Rupt-de-Mad et il n'est pas surprenant de lui trouver des fiefs dans la région de Briey.

Le nom de Wiecourt ne figure pas dans la table du catalogue des actes de Mathieu II. D'après le *Dictionnaire topographique de la Moselle*, il s'agirait sûrement de Homécourt ; parmi les formes anciennes, on

(1) Acte non daté : Cartulaire de l'abbaye de Châtillon, aux Archives de la Meuse.

(2) H. Goffinet, *Cartulaire de l'abbaye d'Orval*, p. 206 et 212. La seconde charte n'est pas datée ; après l'avoir placée « vers l'année 1230, l'auteur, aux *errata*, la reporte entre 1222 et 1225, mais je la crois plus ancienne.

Digitized by Google

voit : *Wucort*, *Vuecourt*, 1132 ; *Viecortz*, 1261, *Vieicourt*, 1292. Le même ouvrage désigne ce lieu comme « franc alleu appartenant à l'abbaye de Saint-Pierremont en ban et en justice particulière. — Il lui avait été donné, en 1132, par Nicolas de Chasnier. »

Je n'ai pas à accorder ici cette donation avec la charte du duc Mathieu ; la seule chose qui importe actuellement, c'est de noter cette relation de Wiecourt avec Homécourt et l'abbaye de Saint-Pierremont.

Mon examen dut se diriger ensuite sur le nom de l'abbé cité dans la charte : *Walther* ; il est inconnu de Dom Calmet pour l'époque de Mathieu II, car cet historien n'a trouvé, de 1218 à 1270, d'autre nom que celui de *Nicolas*. Mais le même auteur indique *Gautier*, « Abbé en 1177, mort le 16 Février », et « *Vatier* ou *Vautier* », qui « vivoit en 1190 » (1).

Toutefois, c'est surtout le nom de Drogon de Nancy qu'il m'a paru intéressant d'examiner de près ; si je ne me trompe, ou ne connaît d'une manière précise qu'un personnage ainsi appelé : il fut sénéchal (*dapifer*) du duc de Lorraine et semble être mort, au plus tard, en 1177. Voici quelques indications sur ce personnage.

Le P. Vignier a imprimé une charte, sans date, du duc Thierry en faveur du prieuré de Molesmes ; parmi les témoins figure « *Drogo senescaldus* ». Le duc Thierry mourut vers 1115 ; mais il resterait à savoir si cette charte est authentique (2).

(1) *Hist. de Lorr.*, 1re édit., III, dissert., col. clxxiij. — La seconde édition n'ajoute rien de plus.

(2) *La véritable origine des très illustres maisons d'Alsace, de Lorraine...*, Paris, 1649, p. 113.

Digitized by Google

Dans le *Dictionnaire topographique de la Meurthe*, à l'article *Nancy*, H. Lepage mentionne, d'après des chartes de l'abbaye de Beaupré : « *Drogo de Nanceiaco*, 1127-1168. »

« Vers l'an 1140 », *Drogo Nanceii* est témoin dans une charte du duc Mathieu règlant les droits des voués de l'abbaye de Saint-Evre (1).

Deux ans après, *Drogo de Nancey* figure, au même titre, dans un acte du duc donnant cinq poiles dans les salines de Vic à l'abbaye du Tart (2).

En la même année 1142, Mathieu, duc de Lorraine, confirme la donation faite par *Drogo de Nancey*, à l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois, de la cour du mont de Pagny avec le ban, depuis la corvée du seigneur Wilerme jusqu'à la forêt de Bayonville (3).

En 1148, *Drogo de Nanceio* est également témoin à l'acte de fondation de l'abbaye de l'Etanche, près de Neufchâteau, par le duc de Lorraine (4).

En 1153 ou 1155, dit Dom Calmet, d'après un document dont l'authenticité n'est pas suffisamment établie, Drogon de Nancy échangea au duc Simon « son château de Nancy et la ville contiguë contre le château et

(1) *Hist. de Lorr.*, 1re édit., II, pr.. col. cccxix ; 2e édit., V, pr., col. 312.

(2) *Ibidem*, 1re édit., II, pr., col. cccxxij ; 2e édition, V, pr., col. 318.

(3) Arch. M.-et-M., H. 1151 ; j'ai pris l'analyse dans l'*Inventaire sommaire* et recherché la date, qui n'y est pas donnée.

(4) *Hist. de Lorr.*, 1re édit., II, pr., col. cccxxxiij ; 2e édit , V, pr., col. 333.

Digitized by Google

la châtellenie de Rosières, Lénoncourt, le ban de Moyen et Haussonville » (1).

Dans une charte de 1175, par laquelle Arnould, archevêque de Trèves, confirme les biens de l'abbaye d'Orval situés à Villancy et dans le voisinage, on lit : « *Quoddam etiam jus quod* Drogo de Nancei *in prædicto banno in feodo a jam dicto Rogero* (2) *tenuit, et ipse Drogo benivole cum uxore et filiis abstipulavit, acceptis a vobis octodecim libris* » (3). On voit aussi figurer *Drogo de Nanci* parmi les témoins d'une charte par laquelle Mathieu Ier, duc de Lorraine, concourt à la donation faite à l'abbaye d'Orval par Gauthier de Cons (père de Gilles), son vassal, de la vigne dite du Clos de Bayonville ; cette charte, non datée, est antérieure à 1176, époque de la mort du duc (4).

D'après une généalogie de la maison de Lenoncourt, qui sera citée plus loin, on trouve le nom de *Drogon de Nancy* dans une charte de Simon duc de Lorraine, pour l'abbaye de Clairlieu, le 14 (5) mai 1176.

Par un acte de cette même année 1176, sans mention chronologique plus précise, le duc Simon confirme les biens et privilèges de l'abbaye de Beaupré. Au nombre des témoins figure : *Drogo de Nancei* (6).

Par une autre charte de la même époque (...*indictione*

(1) Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1re édit., I, 1104-1105, etc.; Lionnois, *Hist. de Nancy*, I, 9-10.

(2) Roger de Mussy.

(3) *Cartul. d'Orval*, p. 58.

(4) *Ibidem*, p. 63.

(5) On place au 13 mai la mort du duc Mathieu Ier.

(6) Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1re édit., t. II, pr., col. ccclxix-ccclxx ; 2e édit., t. VI, pr., col. 22.

Digitized by Google

viij... jan. ij anno Domini mclxxvi...), le duc Simon atteste que Drogon de Nancy s'est donné à Dieu dans la même abbaye et a fait présent à ce monastère de ce qu'il avait à la Chapelle : « *Notum facimus... quod homo nobilis et potens in diebus suis* (1) Drogo *videlicet* de Nancei *qui patris mei seneschalcus existerat, et fidelis auricularius secretorum...* » (2).

Dom Calmet place vers 1177 une charte non datée, par laquelle « la duchesse Berthe, veuve de Mathieu Ier et régente pendant la minorité ou l'absence de son fils Simon II (3) », confirme la donation de Blanzey à l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois ; on y voit encore comme l'un des témoins : *Drogo de Nanceio* (4).

Je reproduirai aussi à titre de renseignement ce qui se rapporte au même nom dans le *Dictionnaire de la noblesse* par La Chesnaye-des-Bois et Badier (3e édit.); on sait que l'illustre famille de Lenoncourt a porté primitivement le nom de Nancy ; dans le préambule de la filiation généalogique, les auteurs citent différents personnages qu'ils n'ont pu y faire entrer sûrement : « *Drogon de Nancy*, disent-ils, Sénéchal de Lorraine,

(1) Cette expression pourrait indiquer, non le décès de Drogon, mais sa mort selon le monde, c'est-à-dire son entrée en religion.

(2) *Ibidem*, 1re édit., II, pr., col. ccclxviij ; 2e édit., VI, pr., col. 22. — Cf. H. Lepage, *Les offices des duchés de Lorraine et de Bar*, dans *Mém. Soc. arch. lorr.*, 1869, p. 78, au chapitre des Sénéchaux.

(3) Ainsi s'exprime H. Lepage dans les *Communes de la Meurthe*, à l'art. *Blanzey* ; mais il n'y a là qu'une supposition.

(4) *Hist. de Lorr*, 1re édit., II, pr., col. ccclxxviij ; 2e édit., VI, pr., col. 30.

Digitized by Google

souscrivit à une Charte de Thierry, Duc de Lorraine (1). Le même, ou un autre *Drogon de Nancy*, qui en souscrivit aussi une de Simon, Duc de Lorraine, pour l'abbaye de Clairlieu, le 14 mai 1176, prit l'habit de Religieux dans l'abbaye de Beaupré, Diocèse de Toul. Il y fit une donation du consentement de ses deux fils, *Simon* et *Wautier*, qui fut ratifiée par le Duc Simon, le 11 Janvier 1176 (2), et il y est dit que ce *Drogon de Nancy* avait été Sénéchal du feu Duc Mathieu, son père. Le P. Jérôme Vignier, de l'Oratoire, aux preuves de ses *Tables généalogiques de la Maison de Lorraine*, a marqué, p. 113, pue c'est de ce Drogon que sert la Maison de Lenoncourt. L'abbé Le Laboureur paraît être de ce sentiment ».

Il semble ainsi que Drogon de Nancy ne vivait plus, ou du moins n'avait plus d'existence civile, après 1177.

Je n'ai rien trouvé de certain sur les autres personnages cités dans la charte.

En somme, Gilles de Cons paraît avoir été seigneur de la localité dont il portait le nom, de 1173 à 1216; Drogon de Nancy n'existait plus apparemment dès 1177 ; un abbé de Saint-Pierremont, appelé *Gautier*, ce qui correspond à *Walther*, mourut, suivant Dom Calmet, le 16 février 1177 ; Mathieu Ier fut duc de Lorraine de 1139 à 1176 : la charte dont il s'agit doit donc lui être restituée et semble appartenir aux quatre dernières années de sa vie.

(1) Il s'agit évidemment de la charte publiée par Vignier.

(2) Il s'agit, sans aucun doute, de la charte citée plus haut, où Dom Calmet a lu, non *11 janvier*, mais *Jan. ij*.

Digitized by Google

Le document y gagne en intérêt puisqu'il se rapporte à une époque plus ancienne que l'on ne pensait, et nous devons remercier M. le Dr Wolfram de nous en avoir fourni l'indication.

LÉON GERMAIN.

CHRONIQUE.

—

CHARTE DE CATHERINE, DUCHESSE DE LORRAINE, RELATIVE AUX DIMES DE DAMPICOURT.

En faisant une recherche sur la famille de la Tour en Ardenne, j'ai retrouvé la copie d'une charte de Catherine, duchesse de Lorraine, veuve de Mathieu II, charte qui n'est pas mentionnée dans le Catalogue des actes de ce prince dressé par M. L. de Morière. Il importe donc de la publier, d'autant plus qu'elle est fort courte ; je l'ai prise, il y a plusieurs années, dans le Cartulaire de l'abbaye de Châtillon (t. VI, p. 105), conservé aux Archives départementales de la Meuse, à Bar-le-Duc.

1253 (*15 novembre*).

Je Catherine, duchesse de Lorraine et marchise, fas connoissant à tous qui ces lettres verront et orront, que la vendue des dismes de Dompiecort (1), qui est mes fies, que Jehan de la Tour (2) mes homme a fait (3), ceu est par mon

(1) *Dampicourt*, canton de Virton, Luxembourg belge. *Les Commune luxembourgeoises* (t. III, p. 102) mentionnent comme ancienne forme du nom de cette localité : « *Dompiecurt* en 1209. »

(2) *La Tour*, même canton.

(3) Ici devrait se trouver la désignation de l'acquéreur, qui manque absolument ; peut-être la transcription dans le cartulaire est-elle incomplète.

Digitized by Google

los, et par mon creant; et, en tesmoignage de vérité, j'ay fait ces lettres seeler de mon seel, qui furent faites le samedy prochain après la feste St-Martin, quand li miliair couroit par mil et dous cens et cinquante et trois ans. — Et scellée en cire jaune sur queue pendant en parchemin.

Cette charte n'est pas indiquée dans les *Communes luxembourgeoises* à l'article *Dampicourt* (t. III, p. 101); au « Cartulaire » de cette localité, (p. 108) on trouve la mention suivante tirée des analyses des manuscrits Würth-Paquet » :

« N° 3. *1253*. — Jean de la Tour vend la dîme de Dampicourt. »

L'acheteur n'est pas désigné ; il se pourrait que la dîme fut passée en d'autres mains avant d'arriver à l'abbaye de Châtillon ; cette absence de désignation, dans la copie de la charte de la duchesse Catherine, est surprenante. LÉON GERMAIN.

NÉCROLOGIE

M. LÉON PALUSTRE

L'archéologie nationale a fait une perte funeste en la personne de M. Léon Palustre, qu'une mort rapide autant que prématurée vient d'enlever à la science et à ses amis, le 26 octobre dernier ; il n'était âgé que de 56 ans.

Comme directeur de la Société française d'Archéologie, poste qu'il occupa pendant dix ans, avec une grande distinction, M. Palustre fut membre honoraire de notre compagnie et mérite que son souvenir soit ici conservé. Fixé depuis longtemps aux environs de

Digitized by Google

Tours, il n'a eu à s'occuper qu'incidemment de notre province ; mais, en particulier, un voyage d'un mois fait, il y a dix ans, à travers la Lotharingie et le pays de Trèves, n'est pas resté sans résultats pour les études lorraines, et l'on doit se rappeler, entre autres choses, la publication savante qui nous a été donnée récemment de l'inscription gallo-romaine conservée dans l'église de Mont-Saint-Martin (*Journal* 1893, p. 178 et 293).

Nous dirions volontiers que M. Palustre fut avant tout un artiste, si cette qualification ne pouvait laisser des doutes sur son érudition archéologique, comme sur le labeur assidu, le souci de l'exactitude qu'il apportait à ses recherches : artiste, il l'était véritablement, aimant le beau sous tous ses aspects et dans toutes ses manifestations, jouissant doublement par les sensations qu'il ressentait si vivement et par le besoin qu'il éprouvait de les communiquer ; la fatigue, le temps, l'argent ne lui étaient rien, quand il espérait découvrir un objet nouveau, ou simplement étudier un monument remarquable.

Doué d'un esprit logique aussi bien que de goûts esthétiques, il appréciait autant que personne la merveilleuse efflorescence du génie français au moyen-âge, c'est-à-dire l'architecture gothique ; néanmoins son œuvre principale est cette magnifique publication intitulée *la Renaissance en France*, qui malheureusement demeurera inachevée. Il faudrait ne pas avoir entrevu cet ouvrage pour se méprendre sur les motifs qui ont disposé l'auteur à l'entreprendre : nul ne méconnaissait sérieusement l'action de la France sur l'origine et les progrès du style gothique, tandis qu'au contraire, des

Digitized by Google

opinions erronées, généralement répandues, voulaient que notre architecture de la Renaissance fût d'origine italienne ; c'est au-delà des monts, disait-on, qu'après la chute du moyen-âge, nos compatriotes avaient acquis l'idée qu'il fallait s'imprégner de l'imitation de l'Antiquité pour renouveler l'art et se conformer aux exigences de la civilisation moderne, et aucune de nos somptueuses constructions du XVIe siècle n'était admirée si on ne lui attachait le nom d'un architecte italien (1). Il y avait là une légende déplorable, qui rabaissait le génie françois et faussait l'histoire ; elle ne se relèvera pas des coups que M. Palustre lui a portés, par ses comparaisons pleines d'intérêt entre la Renaissance en Italie et la Renaissance en France, puis surtout par ses découvertes sur les véritables constructeurs des châteaux des bords de la Loire et des provinces septentrionales. Sans doute, d'autres archéologues partagent aujourd'hui les mêmes idées, et en font l'application sous des aspects variés. Cependant pour ce sujet, comme pour beaucoup d'autres, la disparition de M. Palustre laisse un vide qui sera difficilement comblé. LÉON GERMAIN.

(1) Pour estimer le Sépulcre de Saint-Mihiel, on devait, de toute nécessité, voir dans Ligier Richier un élève de Michel-Ange.

DON AU MUSÉE LORRAIN

Par M. FOULD-DUPONT, maître de forges à Nancy : Divers objets en bronze et en fer trouvés à Pompey, et appartenant à la période franque. Dans le nombre : un *umbo* de bouclier, un grain de collier, une portion de miroir en bronze, etc.

Pour la commission de rédaction, le Président: CH. GUYOT.

NANCY.— IMPRIMERIE G. CRÉPIN-LEBLOND, PASSAGE DU CASINO.

Digitized by Google

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

43e ANNÉE. — 12e NUMÉRO. — DÉCEMBRE 1894.

Procès-verbal de la séance du 9 Novembre 1894.

PRÉSIDENCE DE M. CH. GUYOT, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Communications.

Le Président a reçu avis du maintien au budget départemental pour 1895, du crédit de 500 francs voté antérieurement par le Conseil général de Meurthe-et-Moselle, en faveur de la Société.

Il est donné communication du programme des concours ouverts, pour les années 1895 et 1896, par l'Académie nationale de Reims. Parmi les sujets proposés nous relevons l'histoire de Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims. Rechercher son origine ; retracer

Digitized by Google

sa vie politique et son administration, son influence, ses largesses aux pauvres et aux églises ; apprécier l'essor des lettres et des arts sous son pontificat (1508-1532). » Le prix sera décerné en 1895 ; il consiste en une médaille d'or de 300 fr.

Il est donné avis de la création, à Rome, d'une Agence bibliographique pouvant rendre service aux travailleurs qui auraient des recherches à faire dans cette ville.

Nécrologie.

Le Président a reçu avis du décès de MM. Noël, ancien conseiller à la Cour d'appel, et F. de Lallemant de Liocourt, membres de la Société.

Il annonce également le décès de M. Léon Palustre, directeur honoraire de la Société française archéologiique et Président de la Société archéologique de Touraine, et de M. J. H. Cotteau, Président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Présentations.

Sont présentés comme membres titulaires : M. P. Zeiller, industriel à Lunéville, par MM. L. Le Brun, G. Michaut et Ch. Guyot ; M. Bazoche, notaire honoraire à Commercy, par MM. L. Germain, R. Wiener et Ch. Guyot ; M. l'abbé J. A. Juste, curé de Bouxières-sous-Froidmont, par MM. l'abbé Chatton, J. Favier et L. Germain ; M. l'abbé Remy, curé de St-Nicolas, à Nancy, par M. A. Delaval, R. de Souhesmes et Ch. Guyot ; M. l'abbé Liébaut, curé d'Outremécourt, par MM. le comte de Landrian, M. Maure et Ch. Guyot ; M. Lucien Noël, à la Tour près Nancy, par MM. Delaval, R. de Souhesmes et Ch. Guyot.

Digitized by Google

M. l'abbé Marchal, curé de St-Germain, adresse ses remerciements à l'occasion de son admission en qualité de membre titulaire.

Ouvrages offerts à la Société.

Antiquités du Mont-Héraple. — Examen d'une fouille faite par M. Huber, en 1892, par M. L. Maxe-Werly et le colonel G. de la Noë ; Paris, 1894, in-8° de 34 p , pl. (Don de M. Huber).

Cadenborn et Rouling. — Explorations de neuf tumulus, faites en 1885 et en 1890, dans les forêts de ces localités, par M. E. Huber ; Metz, Béha, 1892, in-8° de 38 p.

2 vol. de Planches relatives à ces fouilles.

Cadenborn et Rouhling. — Résultats du refouillement de quelques-uns des neuf tumulus explorés en 1885 et en 1890 dans les forêts de ces localités, et de l'exploration de douze autres tumulus, fouillés en 1893, par M. E. Huber ; Metz, Béha, 1894, in-8° de 18 p., pl.

Le conseiller d'Etat Nicolas Pistor, par G. de Braux ; Nancy, Crépin-Leblond, 1894, in-8° de 17 p., pl.

Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein ; Cologne, Boisserée, 1893-1894, 2 vol. in-8° de de 482 p. (Don du comte Ernest de Mirbach-Harff).

Leitfaden zur Erkennung der heimischen Atterthümer, par MM. C. Winkler et K. Gutmann ; Colmar, 1894, in-8° de 108 p., pl.

Le postillon lorrain (1895).

Fréquence relative et propriétés physiques des différents vents à Nancy, par M. C. Millot ; Nancy, 1894, in-8° de 23 p., pl.

Monographie de la Caverne funéraire néolithique de

Digitized by Google

Cravanche, par M. Félix Voulot; Belfort, Devillers, 1894, in-8° de 16 p., pl.

Voyage d'un anglais à Metz, par M. F. des Robert ; 2e édition, Nancy, Sidot, 1894, in-8° de 38 p.

Saint Nicolas, évêque de Myre, patron de la Lorraine; Abbeville, Paillart, s. d., in-16 de 32 p., pl.

La dernière délibération de la communauté de La Mothe, par J. Marchal ; Nancy, Crépin-Leblond, 1894, in-8° de 40 p., pl.

Les armoiries de la maison de La Vaulx, par M. Léon Germain : Saint-Dié, Humbert, 1894, in-8° de 33 p., pl.

L'écritoire dite du duc Léopold Ier de Lorraine, par M. Arbelti er de la Boullaye ; Troyes, Dufour-Bouquot, 1894, in-8° de 10 p., pl.

Le diplôme de l'impératrice Richarde à Etival, par Gaston Save ; Epinal, Imp. Vosgienne, 1894, in-8° de 19 p.

Examen de la déposition de Chrétien de Chastenoy, par M. Paul Marichal ; s. l. n. d., in-8° de 10 p.

Topographie ancienne du département des Vosges, Bassin de la Mortagne, par M. A. Fournier ; Epinal, Imp. Vosgienne, 1894, in-8° de 87 p., pl.

Une curieuse statue de Sainte-Anne, par M. l'abbé M. Demange ; s. l. n. d., in-8° de 4 p., pl.

Duffel, Gheel en hunne heeren, par M. J. T. de Raadt; Turnhout, Splichal, 1890, in-8° de 49 p.

Decempagi-Tarquimpal, par M. L. Schaudel, s. l. n. d., in-8° de 8 p.

Les périodiques des Sociétés avec lesquelles nous sommes en échange de publication.

Digitized by Google

Renouvellement du Bureau.

L'ordre du jour appelle l'élection des membres du Bureau pour l'année 1894-1895. Le Président déclare le scrutin ouvert et invite les membres présents à y prendre part. Il est ensuite procédé au dépouillement du scrutin qui donne les résultats suivants :

Votants : 20 ; majorité absolue : 11.

Ont obtenu : 1° pour les fonctions de Président : M. Charles Guyot, 19 voix ; bulletin blanc, 1.

2° Pour les fonctions de Vice-Président : MM. L. Quintard, 14 voix ; E. Duvernoy, 3 ; Bleicher, 2 ; H. Lefebvre, 1.

3° Pour les fonctions de Bibliothécaire : MM. L. Germain, 17 voix ; R. Parisot, 1 ; bulletins blancs, 2.

4° Pour les fonctions de Secrétaire : MM. R. de Souhesmes, 18 voix ; V. Riston, 1 ; bulletin blanc, 1.

5° Pour les fonctions de Trésorier : M. R. Wiener, 19 voix ; bulletin blanc, 1.

6° Pour les fonctions de Secrétaires-Adjoints : MM. P. de Lallemand de Mont, 20 voix ; E. Duvernoy, 16 ; R. Parisot, 3 ; R. de Souhesmes, 1.

En conséquence, le Bureau se trouve composé, pour l'année 1894-1895, comme l'année précédente.

Monument de la Mothe.

La Société philomatique vosgienne a joint son adhésion à celles des Sociétés précédemment signalées.

Le Président communique plusieurs projets et une maquette présentés par M. F. Genay. La Société décide qu'elle enverra quelques-uns de ses membres à La Mothe pour examiner l'emplacement du monument pro-

Digitized by Google

jeté. Elle décide également qu'il y a lieu d'ouvrir une souscription dont elle laisse à son Bureau le soin d'organiser les détails.

Lectures.

M. J. Favier donne lecture de sa *Note sur une gravure inédite d'Appier Hanzelet.*

M. Ch. Guyot donne lecture du travail de M. G. Wolfram : *Note sur le commencement de l'année en Lorraine.* Ces deux travaux sont destinés au *Journal.*

M. Ch. Guyot commence la lecture de son étude sur *La condition des classes rurales en Lorraine sous le règne de Mathieu II.*

MÉMOIRES

LE BLASON DES DUCS DE CROÿ SUR UNE BORNE DU BAN D'HILBESHEIM.

Dans sa brochure sur les *Pierres bornales armoriées* (1), parue en 1870, mon regretté frère s'est livré, à propos de la borne séparative des bans d'Hilbesheim et de Réding, à une longue dissertation pour expliquer les armoiries sculptées du côté du premier de ces villages et, à propos de ce blason burelé de huit pièces, il fait intervenir bien mal à propos les armes des comtes de Vaudémont. On sait qu'en 1619, date de la pose de

(1) Nancy, 1870, in-8°, 56 p. p. XIV pl. — Tirage à part des *Mémoires de la Société d'archéologie*, 139, 198. Mon frère a lu à tort *1609* ; à cette date Diane de Dommartin, veuve du marquis d'Havré, vivait encore.

Digitized by Google

la borne qui nous occupe en ce moment, le frère du duc de Lorraine était titré comte de Vaudémont et avait épousé Christine de Salm, dont les parents étaient co-seigneurs de la baronnie de Fénétrange, mais de la partie qui avait adopté la Réforme, portion connue sous le nom de Schwanhals ; tandis que l'autre portion, dite de Bracquenkopf, était restée catholique et appartenait à Charles-Alexandre de Croÿ, duc de Croÿ, tué en 1624, fils de Charles-Philippe de Croÿ, marquis d'Havré, et de Diane de Dommartin. Hilbesheim appartenant au duc de Croÿ, le comte de Vaudémont ne se serait pas permis de faire sculpter ses armoiries sur une borne du ban.

Aussi, mon frère ne voulant pas se heurter à cette difficulté, se tourna-t-il d'un autre côté ; il prétendit que le fils naturel du duc Charles IV, titré prince de Vaudémont, qui s'était rendu acquéreur de la seigneurie appartenant aux héritiers du duc de Croÿ en 1665, avait fait mettre le blason des comtes de Vaudémont sur cette borne. Mais un examen attentif de celle-ci montre que jamais, depuis 1619, le blason n'a été retouché ni réparé.

Il faut donc complètement abandonner l'idée qu'on se trouve en présence du blason des comtes de Vaudémont et croire tout simplement de celui des Croÿ qui portait « d'argent à trois fasces de gueules ». Ce sont les seules armoiries que l'on peut admettre ici. Elles sont encore surmontées de la couronne ducale de Croÿ.

Je donne la copie de la description de la borne comme l'a écrite, en 1726, le capitaine Lépage chargé par le duc Léopold de faire le remembrement de la baronnie de Fénétrange. Il avait choisi pour « son

Digitized by Google

hôtel » à Hilbesheim la demeure de Jean Stein, cabaretier, et était assisté du maire Nicolas Herrlzien, des échevins François Jacque, Dominique Martin et des anciens du village.

Le 25 septembre 1726, le capitaine se trouve sur la limite du ban de Réding, qui appartenait au comte de Saintignon, représenté par Me Nicolas Dupuis, avocat à la Cour, son procureur fiscal, assisté de Jean-Blaise Médicus, maire, Dominique Meyer, maître-échevin, François Fortmann, échevin, George Grosse, sindic, et Nas Bourgeois, haut-maire de la Seigneurie.

Voici comme la borne est décrite :

« De laquelle unzième Borne à septante et deux degrès du Midy à l'Occident, montant toujours sur les dites terres à une douzième borne de sable gris plantée à un petit Rideau dans les dittes, terres, de trois pieds, longue de quatorze pouces, épaisse d'un pied, de figure quarrée long, sur l'une des faces de laquelle, du côté du Nord et du ban d'Hilbesheim sont les armoiries de Fénétrange et à la face opposée celle des seigneurs de Lützelbourg avec l'époque en chiffre de 1619 au-dessous de l'écusson desdites armes de Lützelbourg et au-dessus sont gravées les lettres W. V. L., laquelle borne est éloignée de soixante et quatre verges six pieds de la précédente et semblable séparation. (p. 103) ».

Ce fut la seule borne armoriée que le capitaine rencontra sur le ban d'Hilbesheim. Elles étaient toutes hautes de deux pieds, et en terre, dessous elles, l'on avait mis du charbon, des tuiles, etc. Il en fit remplacer une cassée ; la nouvelle portait la date de 1726 ; puis une autre tribanale séparant les bans d'Hilbesheim,

Digitized by Google

de Lixheim et de Rauwiller (Nassau). Celle-ci, haute de trois pieds, avait la même date et les lettres H. L et R. ; et enfin une troisième triangulaire bien plus tard, aux limites des communes d'Hilbesheim, de Lixheim et de Réding, avec les noms seuls de ces communes et la date 1732 (1).

On était loin des bornes artistiques du XVIe siècle et du commencement du siècle suivant.

ARTHUR BENOIT.

CHRONIQUE.

UN DESCENDANT D'ÉTIENNE MARCEL.

Ce descendant n'est autre que le duc Nicolas-François de Lorraine, et par lui toute la lignée de la Maison de Habsbourg-Lorraine. La descendance est assez éloignée, bien entendu ; elle est néanmoins intéressante et peut-être cette parenté avec un prévôt des marchands démagogue serait-elle médiocrement agréable aux héritiers de Charles V et de Léopold.

C'est à titre de curiosité que nous reproduisons cette généalogie qui nous est communiquée par notre confrère M. Léon Le Brun.

I. Etienne Marcel, prévôt des marchands, tué à Paris, à la porte Saint-Antoine, en 1358. Sa fille :

II. Marie Marcel épouse Jean L'Huillier (2), conseiller au Parlement, dont :

(1) Pied terrier de la commune d'Hilbesheim. La minute avec la carte du ban, se trouve aux Archives départementales à Nancy, la copie au village.

(2) La Chenaye-Desbois : *Dictionnaire de la Noblesse* (réimpression). — Moreri : *Dictionnaire historique*, 10 vol. 1759. Articles L'huillier, le Picard, Pompadour, Le Veneur, Lorraine.

Digitized by Google

III. Jean L'Huillier, seigneur de la Mothe d'Esgry et de Manicamps, mort en 1455, à 98 ans, épouse Jeanne de Vitry, fille de Michel, seigneur de Goupillières, et eut pour fils :

IV. Philippe L'Huillier de Manicamp, gouverneur de la Bastille, mort en 1517. Il épousa Anne de Morvilliers, fille du Chancelier de France, et, en secondes noces, Gabrielle de Villiers de l'Isle-Adam. Il eut du premier lit :

V. Charlotte L'Huillier, dame de Quillebeuf, femme de Louis le Picart seigneur d'Estelan. Leur fille :

VI. Isabeau le Picart, dame de Bosc-Achard et de Quillebeuf épouse, en 1528, François de Pompadour, vicomte de Comborn, mort le 29 septembre 1534. Ils eurent :

VII. Madeleine de Pompadour, mariée en 1550, à Tanneguy le Veneur, lieutenant-général de Normandie, mort en 1592. De ce mariage :

VIII. Marie le Veneur, femme de son cousin Paul, comte de Salm, maréchal de Barrois, et de Louise de Stainville.

Louise de Stainville, morte en 1586, était fille de Louis de Stainville, sénéchal de Barrois, et de Odette L'Huillier de Manicamp ; cette dernière, fille de Philippe Manicamp, gouverneur de la Bastille, et de sa seconde femme, Gabrielle de Villiers de l'Isle-Adam.

Du mariage de Paul, comte de Salm, et de Marie le Veneur :

IX. Christine de Salm, mariée, le 15 avril 1597, à François de Lorraine, comte de Vaudémont, dont :

X. Nicolas-François de Lorraine, dit le duc Nicolas-François qui épousa sa cousine germaine Claude de Lorraine, fille du duc Henri, et qui eut :

Digitized by Google

XI. Charles-Léopold-Nicolas-Sixte, dit le duc Charles V, marié à Eléonore d'Autriche, fille de l'Empereur Ferdinand III ; dont entre autres enfants :

XII. Léopold-Joseph-Charles-Dominique-Agapet, duc de Lorraine et de Bar, qui, de sa femme Elisabeth-Charlotte de Bourbon d'Orléans eut pour héritier :

XIII. François-Etienne, duc de Lorraine et de Bar, élu empereur d'Allemagne, le 13 septembre 1745, après avoir épousé Marie-Thérèse-Walpurge d'Autriche, reine de Hongrie, fille de l'Empereur Charles VI.

LE CULTE DE GARIN LE LOHERAIN.

Nous croyons devoir reproduire la communication faite par M. J. Favier, au Comité des travaux historiques (1), sous le titre suivant : *Tradition de Garin le Loherain à la cour de Lorraine au XIVe siècle.*

« La Bibliothèque de Nancy conserve l'*Obituaire* de l'insigne église collégiale de Saint-Georges, fondée en 1339 par le duc Raoul (n° 604 des ms.). Ce recueil (2), commencé l'année même de la fondation de l'église, renferme, comme tous les recueils de ce genre, une foule d'indications précieuses pour la chronologie. La première page nous donne l'historique de la fondation :

« ... Gaudeamus et exultemus in Domino ; gaudeat et exultet sancta mater Ecclesia, et plebs cuncta Lothoringie potest et debet non indigne letari. Nam carissimus

(1) *Bulletin historique et philologique*, 1891, p. 298-299.

(2) « Il est mentionné par M. Aug. Molinier, dans son livre intitulé *Les Obituaires français au moyen âge* (Paris, 1890, in-8°), p. 218, n° 323. »

Digitized by Google

in Christo filius Ecclesie illustris princeps et strenuus dominus Rodulphus dux Lothoringie et marchio velut christianissimus, anno ab incarnatione Domini millesimo trecentesimo tricesimo nono... a Nativitate vero ipsius ducis decimo nono, et regiminis ducatus ejusdem anno decimo, ac milicie (1) ducis predicti anno primo, Ecclesiam collegiatam beati Georgii martiris in villa de Nanceyo, vedelicet in quadam parte habitationis proprie construxit de bonis propriis pariter et dotavit... et in eadem ecclesia die decima nona mensis decembris anni prelibati prima missa fuit celebrata... »

« On trouve *passim* dans le volume, une quantité d'anniversaires fondés par le duc lui-même. Ce sont là des dates précises que l'on doit admettre sans hésitation.

« Raoul ne se contenta pas de rappeler ses proches, il fonda aussi un anniversaire en l'honneur de Garin le Loherain, qu'il semble ainsi compter au nombre de ses ancêtres. Avait-il pour cela des raisons sérieuses ? Quoi qu'il en soit, le fait nous semble assez curieux pour être signalé ; il peut porter quelque lumière sur l'histoire du fameux roman de Garin le Loherain pendant le moyen âge.

« Voici la mention qui se trouve au verso du folio 11 de l'obituaire, à la date du 10 février :

« Eodem die obiit Lothoringus Garinus metensis pro cujus anniversario Dominus Radulphus dux hujus ecclesie fundator dedit annuatim huic ecclesie vinginti solidos turonenses. »

Tel est l'intéressant article de M. Favier. Déjà dans

(1) La réception de la chevalerie par le duc Raoul, ainsi indiquée, nous paraît curieuse et mérite d'être notée.

Digitized by Google

son travail sur l'église Saint-Georges, au chapitre *Messes et anniversaires*, H. Lepage avait donné cette mention :

« *Le moys de februyer*

« Le jour de Scolastique (1) vierge se faict l'obit du Lorrain Garin qui se paye en pain (2). »

Ainsi au XIVe siècle, à Nancy, on priait pour le repos de l'âme de Garin le Loherain. Ailleurs, deux siècles auparavant, on n'était pas moins persuadé de la réalité de ce personnage ; de plus, on croyait posséder ses reliques, et on les honorait comme celles d'un saint.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans le *Codex* itinéraire de Saint-Jacques de Compostelle, composé au XIIe siècle par le prêtre poitevin Aimery Picaud (3) :

« ..... Dans les Landes de Bordeaux, dans un bourg appelé Belin (4), on doit visiter les corps des saints martyrs Olivier Galdelbod, roi de Frise, Oger, roi de Dacie, Arastagne, roi de Bretagne, *Garin, duc de Lorraine*, et de plusieurs autres paladins de Charlemagne, qui, après avoir vaincu les armées des païens, furent massacrés en Espagne pour la foi de Jésus-Christ.

(1) Sainte Scholastique, 10 février.

(2) Henri Lepage, *L'insigne église collégiale Saint-Georges de Nancy*, dans le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, t. I, 1849, p. 236.

(3) « Publié pour la première fois par le P. Fita : *Le Codex de Saint-Jacques de Compostelle. Livre IV*, Paris, chez Maisonneuve, 1882. » (V. *Pèlerinage d'un paysan picard à Saint-Jacques de Compostelle...* publié et annoté par le baron de Bonnault d'Houët ; Montdidier, 1890, p. 167).

(4) Chef-lieu de canton, arr. de Bordeaux. — Le frère de Garin le Loherain est appelé Bégon de Belin.

Digitized by Google

Leurs compagnons remportèrent jusqu'à Belin leurs précieux corps et les y ensevelirent avec le plus grand soin. Ces martyrs reposent tous réunis en un seul tombeau, d'où s'exhale la plus suave odeur et où les malades viennent recouvrer la santé (1). »

A quelle époque cette dévotion prit-elle fin ? Il serait intéressant de le savoir et de refaire l'histoire de la vénération relative à Garin le Loherain (2).

LÉON GERMAIN.

(1) Baron de Bonnault d'Houët, *o. c.*, p. 192. — L'auteur dit en note : « D'après M. Sarasa, les compagnons de Roland tués à Roncevaux auraient été ensevelis sur place, à l'endroit marqué aujourd'hui par la chapelle *Santi Spiritus* qui a longtemps servi de cimetière aux habitants (*Reseña historica de la Real Casa de Roncesvalles*, p. 122). »

(2) A propos du même héros, rappelons la notice publiée par Emm. Michel dans le *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle* (t. X, 1867, p. 44-47) sur un exemplaire du *Roman de Garin de Loherans*, de la seconde moitié du XIVe siècle, qui fait partie de la bibliothèque de l'Ecole de Médecine de Montpellier (n° 243). Ce ms. a appartenu « au seigneur Perrin Roucelz leschevin fils de SSr Nicole Roucelz lainey... » ; c'est le même qui possédait la *Cité de Dieu*, incunable de la Bibliothèque de Besançon, dont nous avons parlé récemment (*Journal de la Société d'archéologie lorraine*, juin 1894, p. 135-136).

Je ne sais plus où j'ai lu ceci : « Dom Calmet assure avoir trouvé, dans le cartulaire de Saint-Arnoul de Metz, la trace de la sépulture du père de Garin ; il en cite, en effet, une phrase : In loco qui dicitur parvulus, a latere sinistro, in parte aquilonari, in angulo, sub acu lapideo, sepultus est Hervinus dux metensis. »

Digitized by Google

ORIGINE LOTHARINGIENNE DU ROMAN DE RENARD

En rendant compte dans le *Journal des Savants* (1) de l'ouvrage de M. L. Sudre, intitulé *Les sources du Roman de Renard*, M. Gaston Pâris cherche dans quelle contrée ont dû prendre naissance les premières « branches » de la grande épopée animale du moyen-âge. Il remarque d'abord que le nom de *Grimbert* (le blaireau) est fréquent aux xe-xie siècles sur les bords du Rhin ; Bruno (l'ours) a été peu usité en France : les exemples qu'on en a sont presque tous rhénans ou lorrains. Puis M. G. Pâris s'attache au nom d'*Isengrin* (le loup), le plus essentiel au cycle ; il n'en a découvert qu'un seul exemple antérieur au xiie siècle, et c'est dans un poème, composé bien probablement en Lorraine, dans la suite de *Girbert de Metz*. Enfin il conclut : « A moins de placer dans l'Allemagne propre, où le nom d'*Isengrin* a été très répandu du viie au xie siècle, l'origine de l'épopée animale, ce qui n'est pas vraisemblable pour plus d'une raison, il faut la mettre en Lotharingie... C'est dans un poème latin que je chercherais volontiers cette origine... Nous trouvons précisément au xe siècle et en Lorraine (près de Toul) un poème latin, l'*Ecbasis cujusdam captivi*, dans lequel une fable épique est developpée, traitée et encadrée tout à fait dans le style de l'épopée animale... »

Ch. G.

(1) Livraisons de septembre et octobre 1894 ; voir notamment p. 602-604.

Digitized by Google

UN DOUBLE EMPLOI DU NOBILIAIRE DE DOM PELLETIER.

PESCHARD ET TOURNISET.

Le *Nobiliaire* de Dom Pelletier renferme un grand nombre de doubles emplois, provenant de différences d'orthographe, de surnoms et de noms de seigneurie. La plupart ont été indiqués par MM. H. Lepage et L. Germain dans le *Complément au Nobiliaire* (p. 246-247) et le second des auteurs en a retrouvé postérieurement un de plus (*Journal de la Société*, 1886, p. 17); mais il en reste sans doute encore à découvrir.

Il y a certainement double emploi entre les deux articles suivants :

1° « Peschard (*Alexandre*), natif de Tonnoy, ... anobli..... le 12 juillet 1605..... »

Armes : « Parti en fasce d'argent et de sable, au lion de l'un dans l'autre. »

Dom Pelletier renvoie au Registre des lettres patentes de 1605, f. 135 ; cette référence est exacte.

2° « Tourniset (*Alexandre de*) », anobli *le même jour que le précédent, avec les mêmes armes*.

Mention : « Nobiliaire manuscrit ».

Ces deux noms concernent un seul et même personnage, savoir : *Alexandre Peschard, seigneur de Tourniset.*

Le registre des lettres patentes de 1 605, que j'ai parcouru en entier, ne contient rien de relatif à un *Alexandre Tourniset*, mais seulement les lettres d'anoblissement d'Alexandre Peschard.

Le fief de Tourniset ou Tournizey s'est conservé dans la famille jusqu'à la Révolution. Plusieurs membres en ont porté le nom.

H. LEFEBVRE.

Digitized by Google

LE COURS D'HISTOIRE DE L'EST A LA FACULTÉ DES LETTRES EN 1894-95

Ce cours, inauguré en 1892 par M. Pfister, a été repris cette année le 8 décembre. Le sujet traité par notre savant et sympathique confrère est : l'*Histoire de Nancy*. Les deux premières leçons ont été consacrées au programme du cours et à l'étude des différents plans de la ville, dont la plupart sont exposés au Musée lorrain. Les séances, qui seront certainement suivies jusqu'à la fin par le nombreux auditoire du début, ont lieu dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres, tous les samedis de 4 à 5 heures.

LA NOUVELLE SALLE DU MUSÉE LORRAIN.

A l'extrémité de la Galerie des Cerfs, du côté de la Petite Carrière, se trouve maintenant une nouvelle salle de collections, aménagée dans la partie du bâtiment qui dépendait autrefois de la Division militaire. Cette adjonction importante, rendue possible grâce au bienveillant concours de la Ville et de l'Etat, a été spécialement consacrée à l'exposition permanente des documents anciens de l'histoire de Nancy. On y voit notamment la série des jetons et des médailles municipales, des tableaux et gravures, et surtout une suite de plans montrant les transformations de la ville aux différentes périodes de sa formation. Si l'on a pu dire que le Musée lorrain était pour nous l'analogue du Musée de Cluny, la salle nouvelle représente pour Nancy l'hôtel Carnavalet ; ce n'est encore qu'un commencement, sans

Digitized by Google

doute ; mais un commencement qui, nous l'espérons bien, est appelé à se développer dans l'avenir.

Le 27 décembre dernier, M. Maringer, maire de Nancy, accompagné de MM. les adjoints Le Monnier, Guérin et Giron, est venu visiter les travaux effectués au Musée depuis 1893. Ces Messieurs se sont rendu compte de l'heureux parti que M. Bœswillwald a su tirer d'un emplacement irrégulier et restreint ; ils ont félicité le conservateur, M. Wiener, du goût avec lequel les collections étaient distribuées : enfin ils ont bien voulu témoigner de l'intérêt constant que porte l'administration municipale au Musée et à la Société d'archéologie.

Ch. G.

NÉCROLOGIE

M. L'ABBÉ J.-N. GABRIEL

Le 9 novembre 1894 est décédé, à l'âge de 67 ans, M. l'abbé Jean-Nicolas Gabriel, de Woimbey, depuis environ trente-cinq ans aumônier du Collège municipal de Verdun. Il n'avait pris rang parmi les membres de notre Société que depuis peu de temps, tellement était grande la modestie des recherches régionales dont il occupait ses loisirs ; mais le nombre et l'intérêt de ses publications l'avaient fait apprécier des archéologues, comme, d'autre part, il jouissait de la considération à la fois de l'autorité épiscopale et de l'administration civile, ainsi que le prouvent les titres de chanoine honoraire et d'officier d'Académie.

Digitized by Google

Nous ne saurions énumérer toutes les brochures et les articles de journaux sur des sujets locaux qu'a produits M. l'abbé Gabriel. Un travail sur Nicolas Psaume, évêque et comte de Verdun, l'avait déjà posé comme historien, lorsqu'un ouvrage plus volumineux, intitulé *Louis XVI, le marquis de Bouillé et Varennes*, répandit son nom dans le grand public. Il a donné ensuite *Blocus et bombardement de Verdun pendant la guerre de 1870 ; — Histoire du 12e Dragons*, régiment fixé en Lorraine depuis la dernière guerre (1) ; — *Le maréchal Desandroüin. Guerre du Canada et de l'Indépendance américaine ; — Courte notice sur les hommes dont les noms sont donnés aux Forts de Verdun. — Verdun. Notice historique ; — Verdun au XIe siècle.*

Dans ce dernier travail, les critiques, rendus exigeants par le progrès des méthodes, ont relevé des opinions hasardées et parfois une insuffisante rigueur de démonstration. Mais, ce nous semble, l'auteur entendait moins discuter les questions controversées que rappeler la somme des notions acquises, les mettre à la portée de tous, et augmenter chez ses concitoyens l'amour de leur pays, en leur en retraçant les annales. Dans ces limites, son œuvre a droit à toute estime, et les historiens ne sauraient la négliger.

LÉON GERMAIN.

(1) Après la rentrée des troupes françaises, M. l'abbé Gabriel fut nommé aumônier militaire, pour la garnison de Verdun.

Digitized by Google

SOUSCRIPTIONS POUR LE MONUMENT DE LA MOTHE RECUEILLIES AVANT LE 1er JANVIER 1895.

Société historique et archéologique de Langres, 50 fr. — Société des Lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, 40 fr. — Société philomatique vosgienne, 25 fr. — MM. R. Parisot, 50 fr. — L'abbé E. Martin, 10 fr. — J. Marchal, à Bourmont, 20 fr. — Commandant Larguillon, 5 fr. — A. Pillement, 10 fr. — Ch. Lacombe, 10 fr. — F. Genay, 20 fr. — L. Bossu, 5 fr. — A. de Pommery, 20 fr. — M. de Vienne, 10 fr. — Th. Wolff, 5 fr. — R. Caen, 3 fr. — P. de Rozières, 10 fr. — Comte de Lamirault, 5 fr. — A. Génin, 10 fr. — L. Laprevote, 5 fr. — E. Marchal, à Nancy, 10 fr. — Ch. Guyot, 10 fr. — L. Quintard, 5 fr. — Maringer, maire de Nancy, 10 fr. — de Montjoie, 10 fr. — Comte de Landrian, 100 fr.

Total de cette première liste. . . . . 458 fr.

DON AU MUSÉE LORRAIN

Par M. Fould-Dupont, maître de forges à Nancy : Un vase en terre brune, de forme élégante, en bon état de conservation, trouvé à Pompey, au même endroit que les objets relatés au numéro de novembre.

ERRATA.

P. 15, ligne 7 : lire *moyette*, au lieu de *moycette*.
P. 164, lignes 9 et 10 : lire *Œutrange*, *Cantevenne* et *Cantebonne*, au lieu de *Œntrange*, *Tantevenne*, *Tantebonne*.
P. 95 et 96, lire *Baumont*, au lieu de *Beaumont*.

Pour la commission de rédaction, le Président : Ch. GUYOT.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES.

Séances.

Séance du 8 décembre 1893..... pages 1
— 12 janvier 1894..... 25
— 9 février..... 49
— 9 mars..... 73
— 13 avril..... 97
— 11 mai..... 121
— 8 juin..... 145
— 13 juillet..... 169
— 3 août..... 241
— 9 novembre..... 265
— 14 décembre (v. le n° de janvier 1895).

Mémoires.

A propos d'un sceau du duc Simon II, par M. H. Lefebvre..... 3

L'abbaye de Montiérender et les princes de la maison de Guise, par M. A. Benoit..... 6

Le comté de Clermont-en-Beauvoisis dans la maison de Lorraine, par M. L. Germain..... 10

Excursions épigraphiques : l'église de Hammeville, par M. L. Germain..... 27

Deux lettres inédites du frère Estienne Jean Bon d'Hazelot, par M. L. Heitz..... 36

Notice sur Tiercelet, par M. F. Nau..... 40

Jean Viriot, d'Epinal, professeur à Milan, par M. L. Jouve..... 55, 75

Réglements, fonctions, charges et rétribution du maître d'école de Lenoncourt au XVIIIe siècle, par M. l'abbé Chatton..... 81

Une curiosité héraldique : les armes de Wandelaincourt, par M. R. de Souhesmes..... 100

Une curieuse statue de Sainte-Anne, par M. l'abbé M. Demange..... 124

Digitized by Google

Une lettre du chanoine Dorvisy de Verdun sur le bâtard de Vaudémont, par M. A. Benoit..... 127
Une lettre inédite du duc Nicolas-François, par M. L. Heitz..... 131
Ouvrages lorrains à la bibliothèque de Besançon, par MM. F. Lallemand et L. Germain..... 133
Saisie réelle des seigneuries de Beaumont et Girauvoisin, etc., par M. Ch. Guyot..... 137
Correspondance relative à l'exhumation du Téméraire, en 1550, par le comte E. Fourier de Bacourt. 147
Lettres d'exemption pour un apothicaire de Vic, par M. A. Benoit..... 152
Jeton à l'effigie de Louis XV et aux armes de Nancy, par M. L. Wiener..... 154
Le sac de l'abbaye de Haute-Seille en 1789, par M. J. Favier..... 172
Existe-t-il identité de lieu entre le Castrum Rista et Riste-sur-Feste, par M. L. Germain..... 181
Dounot, jurisconsulte et mathématicien (1574-1640), par le comte Fourier de Bacourt..... 185
Nom d'un céramiste émailleur sur une terre cuite du XVIe siècle trouvée à Mousson, par M. L. Robert. 193
Le Castrum Rista, par M. L. Germain..... 197
Les œuvres d'art de l'église de Châteauvoué, par Hirtius..... 203
La maison de Commercy, d'après M. B. Prost, par M. L. Germain..... 208
Actes de mariage, décès et inhumation de la maison de Lorraine, par le prince de Bauffremont, duc d'Atrisco..... 224
Note sur une thèse inédite de Nicolas-François de Lorraine, par M. J. Favier..... 244
Note sur le commencement de l'année dans la chancellerie des ducs de Lorraine, par MM. G. Wolfram et L. Germain..... 248
Restitution au duc Mathieu Ier d'une charte attribuée au duc Mathieu II, par M. L. Germain..... 253
Le blason des ducs de Croy sur une borne du ban d'Hilbesheim, par M. A Benoit..... 270

Chronique.

A propos de Simon Moycet, par M. H. Labourasse. 14
Pièces d'archives données par M. Petitmangin, par M. L. G..... 17
Versements de membres perpétuels..... 24, 72, 192

Digitized by Google

A propos de la baronnie de Châtillon, par M. A. de Rozières 44
Rapport de la commission des Comptes, pour l'exercice 1893, par M. H. Lefebvre 51
Fibules mérovingiennes trouvées à Baslieux 47
Album de dessins faits pour le prince Camille (de Lorraine), par M. L. G 68
Gauchon Richeret, doyen d'Hattonchâtel, par M. L. Germain 92
Thèses de doctorat de M. Baumont 95
Fondeurs de cloches lorrains en Allemagne, par M. L. Schaudel 110
Le R. P Patrice de Saint-Dié, capucin 111
Une excursion à la Mothe, par M. Ch. Guyot 112
Archives départementales (transfert d'une partie des archives de la Cour d'appel) 116
Additions au catalogue des actes de Mathieu II, par le Dr Wolfram 117
Souscription au tome XVIII des Documents sur l'histoire de Lorraine 119, 143, 168
La statue de Héré et le buste de Gringoire 140
Note sur la famille Héraudel, par le comte F. de Bacourt 141
Famille de Jeanne d'Arc. Rectification par M. G. de Braux 143
Additions au catalogue des actes de Mathieu II, par M. Marichal 163
Note à propos de la lettre du chanoine Dorizy, par Mlle Buvignier-Clouet 164
Le château de Dhaun, Prusse Rhénane, par M. P. Zeiller 166
Documents italiens concernant la Lorraine, par Mgr B. de Montault 166
Inscription à Dieuze, par M. A. Benoit 188
Fondation de Marguerite de Savoie à Ligny-en-Barrois, par M. L. Germain 227
Echange de deux femmes, contracté entre Robert de Joinville et l'abbé de Saint-Mihiel, 1265, par M. J. Favier 229
Notes complémentaires sur la famille Héraudel, par M. L. Germain 232
Charte de Catherine, duchesse de Lorraine, relative aux dîmes de Dampicourt, par M. L. Germain 261
Un descendant d'Etienne Marcel, par M. L. Le Brun 273
Le culte de Garin le Lohérain, par MM. J. Favier et L. Germain 275
Origine lotharingienne du roman de Renard, par M. Ch. Guyot 279

Digitized by Google

Un double emploi du Nobiliaire de dom Pelletier : Peschard et Tourniset, par M. H. Lefebvre..... 280
Le cours d'histoire de l'Est à la Faculté des lettres, en 1894-1895..... 281
La nouvelle salle du Musée lorrain..... .. 281
Souscription pour le monument de la Mothe..... 284

Nécrologie.

M. l'abbé Nicolas Robinet, par M. L. Germain... 166
M. Léon Palustre, par M. L. Germain..... 262
M. l'abbé J.-N. Gabriel, par M. L. Germain..... 282

Bibliographie.

L'annuaire de Lorraine, 1894..... 23
Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine, par le comte de Lubres..... 69
Manuel de diplomatique, par A. Giry (M. R. Parisot)..... 118
La correspondance historique et archéologique... 143
Decempagi-Tarquimpol (M. L. Schaudel)..... 155
Antiquités du mont Héraple (M. Ch. G.)..... 191
Georges de la Trémoïlle, comte de Ligny (M. L. Germain)..... 234
Les carrelages au moyen-âge (M. Ch. G.)..... 238

Musée lorrain.

Dons au Musée.... 24, 48, 120, 144, 167, 239, 264, 284
Dons à la Bibliothèque..... 24, 48, 96
Acquisitions du Musée..... 144, 240

Planches et figures.

Statue de Sainte-Anne, xve siècle..... ~~126~~ 144
Terre cuite vernissée provenant du château de Mousson... .... ~~198~~ 194
Gravure inédite d'Appier Hanzelet : thèse de Nicolas-François de Lorraine..... 244

NANCY.— IMPRIMERIE G. CRÉPIN-LEBLOND, PASSAGE DU CASINO.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google